

Date de dépôt : 14 juin 2011

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier :

- a) PL 10809-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2010**
- b) RD 872-A** **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif aux états financiers consolidés pour l'exercice 2010**

Rapport de majorité de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (page 4)

Rapport de première minorité de M. Eric Stauffer (page 384)

Rapport de seconde minorité de M. Eric Bertinat (page 392)

Table des matières

Introduction.....	4
Présentation générale	5
Comptes consolidés	5
Bilan social.....	5
Caractéristiques du compte d'Etat.....	5
Excédent ou déficit ?.....	6
Commentaire de la rapporteure.....	7
Comptes consolidés	7
Réserves de l'ICF	10
Discussion en commission le 25 mai sur la présentation de l'ICF	11
Normes IPSAS et avis des réviseurs	12
Explication de l'ICF.....	12
Remarques des Commissaires	12
Commentaires de la rapporteure	13
Partie départementale.....	14
Chancellerie d'Etat	14
Audition de la Chancellerie	14
Préposée à la protection des données et à la transparence.....	20
Audition de la préposée à la protection des données et à la transparence. .	20
Département des finances.....	24
Audition du Département des finances	24
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.....	32
Audition du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport	32
Université.....	53
Audition de l'Université	53
Haute Ecole Spécialisée (HES-SO)	57
Audition de la HES-SO.....	57
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).....	65
Audition de l'IHEID	65
Département de la sécurité, de la police et de l'environnement.....	70
Audition du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement	70
Département des constructions et des technologies de l'information.....	72
Audition du Département des constructions et des technologies de l'information	72
Département de l'intérieur et de la mobilité.....	80
Audition du Département de l'intérieur et de la mobilité	80

Département de la solidarité et de l'emploi	94
Audition du Département de la solidarité et de l'emploi	94
Hospice général	100
Audition de l'Hospice général	100
Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	104
Audition du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	104
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	115
Audition des HUG	115
Grand Conseil	128
Audition du Président et du Sautier du Grand Conseil	128
Cour des Comptes	134
Audition de la Cour des comptes	134
Assemblée constituante	139
Audition de l'Assemblée constituante	139
Pouvoir judiciaire	144
Audition du Pouvoir judiciaire	144
Votes de la commission	157
Tour de table préliminaire sur le PL 10809	157
Vote en premier débat	158
Examen en deuxième débat	159
Compte de fonctionnement	159
Compte d'investissement	172
Vote en deuxième débat du PL 10809	175
Déclaration des groupes	176
Conclusion	180
Position des groupes	180
Vote en troisième débat du PL 10809	182
Commentaires de la rapporteure	183
Liste des annexes	184

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Mme Anne Marie von Arx-Vernon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

La Commission des finances, sous la présidence de M. Eric Bertinat, assisté de Monsieur Nicolas Huber, excellent secrétaire scientifique, a étudié ce projet de loi 10809 entre le 13 avril et le 25 mai, cette dernière date correspondant à son vote en trois débats.

Le RD 872 a quant à lui été traité le 1^{er} juin, mais les comptes consolidés ont été discutés à différentes reprises au fil de l'examen des comptes dans leur ensemble, et particulièrement au moment de la présentation du DF du 20 avril. Au total, et outre les auditions réalisées en binôme par les sous-commissions chargées des départements et autres entités auditionnées, la commission a passé précisément 30 heures à étudier ces comptes 2010.

Les procès-verbaux ont été pris dans leur grande majorité par Mme Marianne Cherbuliez, M. Hubert Demain ayant également contribué à celui relatif à la séance du 25 mai. Qu'ils soient remerciés pour la grande qualité de leur travail.

MM. David Hiler, Conseiller d'Etat, Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, et Yves Fornallaz, directeur du budget, ainsi que Mme Joëlle Andenmatten, secrétaire générale adjointe, ont représenté le Département des finances à de nombreuses reprises au cours de ces travaux, alors que Mme Coralie Apffel Mampaey, directrice des finances et de la comptabilité/DF, et MM. Dominique Anklin, directeur général des investissements/DCTI, Noureddine Bouzidi, directeur administratif et financier de l'OPE, et David Miceli, économètre/DF, ont participé à la présentation à la commission des thématiques générales liées à ces comptes.

Que tous soient ici remerciés pour leur précieuse contribution et la clarté de leurs explications.

Présentation générale

L'examen de ces comptes se déroule pour la dernière fois selon une logique départementale. En effet, le budget 2011 ayant été voté par politiques publiques, programmes et prestations, c'est de cette manière qu'il s'agira d'étudier les comptes 2011.

Comptes consolidés

A l'inverse, le Grand Conseil a pour la première fois l'occasion de se prononcer sur les comptes consolidés, par le biais du RD 872 ; les modalités d'examen de ces comptes consolidés doivent certes être affinées dès l'année prochaine, mais la commission s'est montrée tout à fait intéressée et satisfaite par ce premier exercice (*voir débats et présentations ci-dessous*).

Bilan social

Enfin, parmi les annexes au rapport sur les comptes 2010, il est à relever la première que constitue le bilan social gestion de l'Etat, qui permet d'appréhender de manière complète et précise les ressources humaines contribuant à la bonne marche de l'Etat du Canton de Genève.

L'importance doit être donnée à la reconnaissance de l'investissement de chaque collaboratrice et collaborateur de la fonction publique.

La formation continue est un élément déterminant de l'évolution des compétences nécessaires à la performance d'un Etat en constante adaptation aux exigences de qualité.

Un accent particulier devra être porté sur recrutement et l'opportunité d'offrir de véritables plans de carrière afin que les cadres les plus compétents de la fonction publique ne soient pas tentés par les sirènes du privé.

La promotion des femmes à des fonctions managériales doit s'inscrire dans la durée et répondre à l'évolution de l'égalité homme femme dans la sphère publique qui doit donner l'exemple.

Caractéristiques du compte d'Etat

Le compte d'Etat 2010 du Canton de Genève se caractérise par les éléments suivants mis en exergue par le Conseil d'Etat:

- Un contexte économique de reprise grâce à la bonne santé de l'économie genevoise et de sa place financière

- Des investissements massifs de 800 millions (Plus de la moitié des dépenses concernent des nouveaux investissements/crédits d'ouvrages). Le taux de réalisation des dépenses budgétées est de 86 % grâce aux grands travaux liés notamment aux transports publics (49%) à la formation/éducation (13%) à la sécurité et population (7%) santé (6%) et personnes âgées (6%), ce qui correspond aux priorités évoquées par le Conseil d'Etat dans son discours de St Pierre (disponible sur http://www.geneve.ch/conseil_etat/2009-2013/communications/20091207.asp)
 - Une diminution de la dette
 - Une amélioration de la qualité du bilan
 - Des éléments non-récurrents de 403 millions, notamment l'échange de terrains de la FTI
 - La réserve conjoncturelle supérieure à 1 milliard
 - Des charges relativement maîtrisées à 0,5% c'est-à-dire augmentant environ 3 fois moins que l'augmentation démographique et l'inflation cumulée.
- Mais aussi
- Des recettes fiscales qui diminuent de 435 millions malgré une reprise vigoureuse
 - Au sein de la hausse modérée des charges, une hausse de 3,8% des charges de personnel

Excédent ou déficit ?

Une bonne résistance a permis de dégager un **premier excédent de 273 millions**, à nuancer par les important éléments non-récurrents qui ont un impact positif de 403 millions. Sinon, théoriquement les comptes afficheraient un **déficit de 130 millions**.

L'équilibre structurel des finances publiques n'est pas remis en cause mais il est devenu plus fragile.

La présentation des comptes est contenue dans 5 documents de travail

- Le Tome 1 représente les états financiers individuels des 7 départements, de la Chancellerie et du PJ.
- Le Tome 2 vise à répondre de l'utilisation du budget de fonctionnement qui a été voté par les députés.
- Le Tome 3 vise à répondre de l'utilisation du budget d'investissement.

- Le Tome 4 présente les états financiers consolidés
- Le tome 5 présente le bilan social de l'Etat

L'élément déterminant pour la compréhension des comptes est le Tome 4, concernant la consolidation

Commentaire de la rapporteure

La responsabilité des partis gouvernementaux est d'accompagner le travail du gouvernement avec une lucidité critique et un encouragement volontariste à la rigueur budgétaire.

Toutes celles et ceux qui s'opposeront à ce PL 10809-A et au RD 872 montreront leur dédain des institutions et de ceux qui y travaillent, voire leur détermination à les détruire au risque de mettre en danger notre démocratie !!!!!

Comptes consolidés

Cette façon de présenter les comptes permet à l'exécutif et au législatif d'avoir une vue d'ensemble sur la situation financière et par conséquent, à moyen termes, sur l'atteinte des objectifs dans les différentes politiques publiques par le groupe Etat, qui va modifier le rôle institutionnel des députés et la manière dont ils vont travailler.

Même si cela peut sembler abstraits de premier abord, les comptes consolidés sont la révélation de la santé économique du groupe Etat.

M. Hiler, rend attentif la Commission au fait que selon la décision que prendra le GC, le vote sur les états financiers consolidés deviendra déterminant et structurant sur le travail car, bien qu'ils reçoivent les comptes individuels de toutes les entités consolidées, les députés se prononceront sur la totalité qui constitue précisément les comptes consolidés, soit le groupe Etat.

Enjeu majeur

Les comptes consolidés vont devenir le document public de l'Etat de Genève. Vu que la dette va encore augmenter légèrement durant les prochaines années, les comtes se doivent d'avoir une image d'une situation financière saine.

Eléments significatifs

Structure

Dans les états financiers consolidés, on retrouve la même structure que dans les états financiers individuels, laquelle est imposée par les normes IPSAS.

Le « groupe » est constitué de l'Etat et des entités qui entrent dans le périmètre de consolidation.

L'élaboration des comptes consolidés découle des exigences des normes IPSAS, lesquelles ont été adoptées par une modification législative initiée par le Parlement.

Les comptes consolidés constituent une vision économique globale ; c'est la carte de visite de l'Etat auprès de Standard & Poor's et des banques notamment.

Rapport divers

Selon la LGAF, les comptes sont approuvés par le GC. Il y a les états financiers individuels et les états financiers consolidés. La modification de la LGAF, intervenue en 2005, n'opère pas tout à fait cette distinction.

Le rapport devrait également être soumis à l'approbation du GC.

Constat d'un décalage

Les comptes des SIG sont étudiés en Commission de l'énergie, puis soumis à l'approbation du GC postérieurement, en principe en septembre. Se pose alors la question de savoir ce qui se passe s'il y a un problème sur ces comptes SIG puisque les députés ont déjà voté les comptes consolidés en juin. A ce problème s'ajoute le fait qu'il y a un PL sur l'organisation des institutions de droit public, en cours d'examen en Commission législative, qui prévoit une approbation par le CE des comptes de toutes les entités. Enfin, il y a le projet de Constitution qui aborde ces questions de manière un peu différente.

Proposition du Conseil d'Etat pour 2012

Le CE propose de s'inspirer des bonnes pratiques de gouvernance, à savoir que le CE approuve les comptes des entités individuellement et les transmette à la Commission des finances, qui aurait ainsi tous les éléments du puzzle, et que le GC n'approuve que les comptes consolidés, lesquels comportent tous les comptes.

En conclusion, il y aura un travail d'harmonisation réglementaire et législative, notamment avec la révision de la LGAF, pour arriver à un statut clarifié pour ces comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Cela concerne des établissements de droit public, des fondations immobilières de droit public, des fondations de droit privé et autre SA entrant dans le périmètre des comptes consolidés. Plus la FSASD qui a été consolidée bien que l'Etat ne soit pas propriétaire mais en raison d'une loi que le GC vient de voter le 18 mars dernier.

Hausse des revenus

Des comptes individuels au compte consolidé, les revenus ont passé de 8.1 mias à 10.2 mias, de par l'intégration des revenus de prestations et services des SIG, des HUG, des TPG, etc..

Baisse des revenus

La baisse des revenus de 3% entre les comptes consolidés de 2009 et ceux de 2010 s'explique notamment par la baisse d'impôts.

Subventions

Dans les comptes individuels, les subventions représentent 44% des charges de l'Etat. Dans les comptes consolidés, via les contrats de prestations et indemnités, elles se transforment en charges de personnel et en dépenses générales. Subsistent également des allocations à des tiers et des subventions à des entités qui sont hors périmètre comme les EMS et EPH. Il y a une transformation de la structure des charges de personnel, qui passent de 27% à 46%, alors que les subventions passent de 44% à 18%.

Carte de visite de l'Etat

Les états financiers voient un renforcement du bilan dans les comptes consolidés. Ce bilan est nettement plus solide que dans les comptes individuels. Les fonds propres ne représentent que 18% du bilan dans les comptes individuels alors qu'ils montent à 29% du bilan dans les comptes consolidés, ce qui représente une augmentation de 145% dans un bilan qui augmente de 50%.

Conclusion

La documentation est standard et bien plus précise que celle de groupes cotés. La qualité de l'information financière de l'Etat est excellente et reconnue par les banques en lien avec l'Etat.

Réserves de l'ICF

Les 3 réserves de l'ICF (*contestées par le CE*) sont les suivantes :

Elles font sens dans les comptes des entités concernées, mais n'apportent aucune valeur ajoutée dans les comptes consolidés

Ces réserves « coûtent » des points de base à la dette. (Exemple : sur 5 points de base à la dette, sur une dette de 10 mias, le « coût » des réserves de l'ICF représente 5 mios.)

Réserve 1 :

La valeur des transferts d'actifs de l'Etat aux TPG, SIG et AIG est contestée par l'ICF. Ces transferts d'actifs ont été pourtant réalisés entre parties bien informées, avec un coût de marché qui a été validé par le peuple et par les réviseurs successifs de ces 3 entités (KPMG, PWC, etc.), qui n'ont rien dit à ce sujet dans leurs rapports. (*Si l'Etat avait KPMG comme réviseur, il n'y aurait pas pareille réserve.*)

2^{ème} réserve

L'ICF évoque à nouveau les dépréciations d'actifs aux SIG, pour les Cheneviers et les eaux usées. (*Les fiduciaires qui se sont succédé aux SIG n'ont jamais remis en cause cela ; il s'agit d'une pure application des normes.*) Celles-ci prescrivent qu'il n'y a pas d'autre choix que de faire des « impairments ». La position de l'ICF semble toutefois acceptable par le fait que les taxes d'épuration et d'incinération sont sous-évaluées.

3^{ème} réserve

Il y a une réserve sur les immobilisations incorporelles, qui vont disparaître dans les comptes individuels dès l'an prochain. Au 1^{er} janvier 2008, ont été comptabilisés séparément les immobilisations incorporelles telles que les logiciels ; cela augmente de quelque 45 ou 50 mios par an mais ; comme il y a en même temps l'amortissement et que les durées de vies sont très courtes, cela va culminer environ à 200 mios. (*Il semble vraiment inutile de préciser cela dans les comptes consolidés*)

L'administration cantonale de l'Etat estime qu'il doit y avoir un niveau de matérialité élevé pour les comptes consolidés et va recommander au CE de refuser ces réserves.

Modifications législatives restant à entreprendre

- Clarifier le statut des SIG dans la Constitution,
- Clore les PL sur les établissements publics
- Quid de la nouvelle Constitution ?

Ces travaux devraient être bouclés d'ici un an et les députés devraient pouvoir approuver les comptes consolidés de l'Etat et, par là même, les comptes de toutes les entités.

Discussion en commission le 25 mai sur la présentation de l'ICF (en particulier sur les réserves relatives aux comptes consolidés):

Une députée (PDC) regrette que les réserves de l'ICF viennent jeter un voile de suspicion sur la valeur des comptes, car cela ne présente pas de plus-value pour l'Etat. Elle soutient le refus du CE de les suivre.

Le directeur général des finances de l'Etat précise qu'ils ne sont pas en conflit avec l'ICF ; la DGFE est généralement d'accord avec l'ICF et fait souvent pression sur les autres départements pour qu'ils appliquent les recommandations de l'ICF. Mais dans ce cas il s'agit de transferts d'actifs qui ont été approuvés par le peuple !

Une députée (S) est surprise que les EMS et EPH n'entrent pas dans le périmètre de consolidation, plus particulièrement les EPI, qui sont un établissement de droit public totalement financé par l'Etat.

Le directeur général des finances de l'Etat répond que le périmètre de consolidation a été fixé par règlement du CE ; les conditions alternatives sont qu'il y ait 100 mios de subventions, une propriété de l'Etat ou 100 mios d'actifs au bilan.

Un député (Ve) demande, s'ils remplaçaient l'ICF par PWC ou une autre fiduciaire, ce que cela coûterait à l'Etat et quelle serait la différence. Il se dit qu'il vaut la peine peut-être d'engager des professionnels, qui ont l'habitude de ce genre de chose, lorsqu'ils font auditer des entités de ce type.

La directrice des finances et de la comptabilité répond que le coût de fonctionnement de l'ICF est de 5 mios.

Normes IPSAS et avis des réviseurs

Le directeur général des finances de l'Etat (DF) revient sur la présentation ICF, et plus exactement sur les réserves aux comptes, qui font l'objet d'une contestation et d'une divergence d'opinion.

(Cette contestation s'étend non seulement au département, mais également aux différents réviseurs des SIG ou de l'AIG qui vont dans le même sens que l'administration. La prise en compte de ces réserves reviendrait à déjuger les réviseurs externes (DELOITTE, KPMG...) dans ces diverses entreprises publiques autonomes).

Il rappelle que les normes IPSAS sont des normes de principe et d'interprétation, offrant chaque fois plusieurs solutions, en fonction de la manière de les interpréter. Il a été considéré pour l'Aéroport que la valeur de transfert d'actifs avait été correctement définie entre personnes consentantes et bien informées. Sans compter une validation populaire, raison pour laquelle les réviseurs n'ont pas manqué de retenir cette valeur.

Explication de l'ICF :

M. Pict affirme qu'un impact pourrait survenir vis-à-vis du cash-flow de l'AIG – or, cette situation n'a aucun rapport avec le cash-flow, dès lors qu'il s'agit d'éléments non monétaires.

Une éventuelle réévaluation des actifs de l'Aéroport aurait pour conséquence d'augmenter les amortissements et de diminuer les bénéfices, sans conséquence sur le cash-flow.

En ce qui concerne les SIG et les TPG, une problématique identique existe sur les valeurs de transfert. Ceci étant, ces valeurs ont été validées par le peuple. En outre, une abondante littérature démontre que les normes IFRS ont été correctement appliquées à ces entités.

L'ICF penche pour l'option : « valeur au coût de remplacement », mais cette option n'est pas la seule.

Remarques des Commissaires

Pour un député (L), toutes les appréciations doivent tenir compte du principe général d'intérêt de la collectivité, sans s'exercer à son détriment, qu'il s'agisse de visibilité financière ou politique. Ni la crédibilité des institutions, ni celle des gouvernants ne peuvent être mises en cause sans grande vigilance. Une démocratie se caractérise également par le jeu subtil des contre-pouvoirs. Par conséquent, il soutiendra la position proposée par le directeur général des finances de l'Etat.

Un député (S) indique, qu'il s'agisse ici d'évaluer les actifs en fonction de la valeur de remplacement ou de la valeur « DCF », importe moins qu'une pratique constante dans l'ensemble des entités de l'État.

Une députée (PDC) reconnaît l'excellent travail fourni par l'ICF de manière générale en proposant un certain nombre d'outils à disposition. Mais dans le cas présent, son groupe se ralliera à la position défendue par le CE.

Une députée (Ve) souligne aussi l'intérêt et l'utilité notable des rapports sectoriels établis par l'ICF. Néanmoins, de telles réserves n'ont pas leur place dans un rapport consolidé - tant au niveau du volume concerné, que du risque de détérioration de l'image du canton vis-à-vis des prêteurs.

Commentaires de la rapporteure

Les éléments principaux de la discussion, des complexités de compréhension sont liés aux réserves (portant sur des montants assez modestes) émises par l'ICF. Ces réserves ne sont pas contestées dans les comptes individuels mais n'ont pas leur place dans les comptes consolidés, au risque de disqualifier l'Etat de Genève aux yeux de ses bailleurs.

Quant aux immobilisations incorporelles, les réserves sont négligeables par rapport aux 27 milliards d'actifs des comptes consolidés. Ces éléments auraient pu parfaitement intégrer les compléments d'audits. Mais il s'agit ici, au sein des comptes consolidés, de quelques millions qui sont susceptibles de menacer l'image de l'État et sa crédibilité vis-à-vis des banques.

Partie départementale

Cette partie du rapport synthétise les auditions des différentes entités concernées en plénière de commission et contient les rapports des sous-commissions départementales.

Chancellerie d'Etat

Audition de la Chancellerie

Tout d'abord, la relation entre la Chancellerie et la Préposée à la protection des données a été discutée.

Un commissaire (L) a ensuite relevé un sentiment de cacophonie en ce qui concerne la Genève internationale, plus particulièrement la répartition des tâches entre la Chancellerie et le DSPE ; il a également été fait mention de problèmes au CAGI.

Un commissaire (R) a en outre exprimé par ailleurs son souhait de renforcer l'équipe des attachées aux questions fédérales.

Enfin, un complément d'information a été demandé par rapport à l'utilisation des 500'000 F supplémentaires accordés au service du protocole pour 2010 (*voir annexe n° 17*).

Chancellerie

Rapport des commissaires : MM. Christian Bavarel et Guy Mettan

Ont assisté à la séance :

- Mme WYDEN GUELPA Anja, Chancelière d'Etat
- M. GENOUD Christophe, Vice-chancelier
- Mme BUSSIEN Malika, cheffe du service des finances
- M. RECORDON Stéphane, adjoint aux finances
- M. WARYNSKI Michel, directeur du support et des opérations de vote

Le procès-verbal a été tenu par Mme Marianne Cherbuliez.

Avant de commencer l'audition, les commissaires ont abordé longuement avec Madame la Chancelière, la situation du Bureau des préposés à la protection des données. En effet ce dernier est rattaché administrativement à la Chancellerie et les commissaires venaient d'en faire l'audition. Il a été convenu que le sujet serait réabordé en séance plénière de la commission des Finances.

Mme WYDEN GUELPA présente les comptes de la Chancellerie.

C'est le premier exercice dans lequel elle a été activement impliquée comme Chancelière, puisqu'elle n'a été présente que durant les trois dernières semaines de l'année 2009.

Elle explique qu'il y a un non-dépensé, qui est notamment dû à l'annulation d'un scrutin.

Il y a eu un manque de recettes identique à celui connu en 2009, pour les 3 raisons suivantes : il y a eu une diminution des naturalisations, des émoluments ont été facturés et leurs recettes ont été transférées dans les départements en 2009 sans toutefois qu'il n'y ait eu une diminution parallèle à la Chancellerie, et une diminution des ventes des publications produites par la Chancellerie, cela en raison du fait que la Chancellerie est très bonne en matière d'internet. Elle ajoute qu'ils sont désormais à jour avec la mise à jour des textes législatifs, à 24 heures près, ce qui est unique en Suisse ; de ce fait, certaines personnes se contentent de la version électronique. Elle précise que le métier de la Chancellerie n'est pas de vendre des publications mais de les mettre à la disposition des citoyens.

Un commissaire pense qu'il est important de mettre en avant ce qui fonctionne bien au niveau informatique.

M. WARYNSKI explique que, pour l'essentiel, si leurs projets informatiques comme le SIL, les droits politiques, les votes électroniques et autres fonctionnent bien, c'est avant tout parce qu'il y a une excellente collaboration entre l'équipe qui assure l'assistance à la maîtrise ouvrage, les services métier (DAJ, service des votations et élection, ou SG de la Chancellerie) et le CTI. Ils maintiennent de bonnes relations avec les prestataires de service et les clients. Ils mettent en place des structures de gouvernance de projets et des comités de pilotage, qui prennent les décisions et suivent les projets. Il conclut que ces simples mesures font qu'ils aboutissent à des projets qui fonctionnent.

Le vice-chancelier évoque encore un autre facteur de succès, à savoir que les usagers finaux du système ont été ceux qui l'ont assez largement conçu. Il relève les excellentes relations que la Chancellerie entretient avec le CTI. Il ajoute que ce produit intéresse les chancelleries d'autres cantons et la Chancellerie fédérale. Le produit est pour le moment développé à Genève, mais pourrait être un jour employé ailleurs ; de la sorte, certains frais pourraient être mutualisés.

Mme WYDEN GUELPA indique que, lors de l'audition des comptes de l'an dernier, ils avaient évoqué les congrès et Telecom, manifestation pour laquelle plusieurs millions étaient prévus au budget il y a encore quelques années, les années durant lesquelles cette manifestation avait lieu. La manifestation a depuis diminué de volume tout comme le montant budgété y relatif. En revanche, depuis l'an dernier, la stratégie de la Chancellerie est de soutenir plus de congrès, notamment médicaux, dont le retour sur investissement est extrêmement élevé dans le domaine du tourisme, de la restauration et des achats. A enveloppe constante, avec le budget des Telecom qui diminue, ils essaient de soutenir davantage les petits congrès. Ils ont réorganisé toute la procédure l'été dernier et défini les critères selon lesquels ils soutiennent ces congrès, à savoir les retombées, la contribution de l'événement à l'image du canton, l'économie du canton, la dimension internationale, etc.

Elle met en avant le travail des attachés aux questions fédérales ; ces lobbyistes ont connu une série de succès l'an dernier. Elles ont réussi à influencer les décisions et à convaincre des gens à Berne et dans d'autres cantons. Ce travail est envié par différents cantons, qui ont pour certains commencé à mettre aussi pareilles personnes en place. C'est une structure qui fonctionne fort bien, mais est toujours un peu provisoire. En effet, ces 2 femmes travaillent à plein temps mais elles ne sont pas fonctionnaires ; elles sont des agents spécialisés. Leur contrat arrive à échéance à la fin de l'année 2012 et ils verront alors s'ils peuvent stabiliser ces postes ou si ce statut sera prolongé.

Dans les droits politiques, il y a en 2010 un non-dépensé lié au fait qu'il n'y a pas eu de scrutin au mois de mai ; en effet, il n'y avait pas de sujets fédéraux

et pas assez de sujets cantonaux pour organiser une votation, ce qui a généré une économie de près d'un million, à savoir 700 000 F en coûts externes et 300 000 F en coûts internes.

Elle signale qu'en 2011, ils auront un dépassement lié à l'élection du CM de Corsier qui doit être refaite et à la probable élection relative au remplaçant de Mme STALDER à la Cour des Comptes, évalué à 800 000 F.

Un commissaire demande si le turn-over est, à la Chancellerie, inférieur à celui connu dans les autres entités de l'Etat.

Mme WYDEN GUELPA explique que les seules réattributions qu'elle a faites l'an dernier ont été de donner 30% de plus à la DAJ, d'augmenter l'archiviste à 20% et d'ajouter un bout de poste au protocole, en enlevant toutefois ailleurs. Il n'y a vraiment pas beaucoup de marge.

Elle présente ensuite différents indicateurs. S'agissant des réclamations de la Chancellerie fédérale, leur objectif était la tolérance zéro et ils n'ont effectivement eu aucune réclamation ; il n'y a pas eu de recours imputable au service des votations ; ils ont aussi atteint l'objectif de zéro au sujet de l'interpellation des communes au CE ; ils s'étaient encore mis comme objectif de rallier 2 cantons partenaires à l'e-voting et en ont finalement rallié 3.

Elle annonce que tous les éléments mis en évidence l'an dernier par l'ICF ont été réglés, à l'exception de l'élément suivant : les réceptions, par rapport aux congrès, sont organisées par la Chancellerie seule ou en collaboration avec la Ville de Genève ou/et la Confédération. Dans ces cas, la Chancellerie paie généralement la facture du traiteur mais, dans certains cas, elle donne directement des montants à certains organismes pour que ces derniers puissent payer le traiteur. Ils avaient, dans un premier temps, dit à l'ICF qu'ils iraient dans le sens de ses remarques et qu'ils mettraient cela en rubrique 36 mais, après discussion en Commission des finances au niveau des comptes, cette dernière avait signalé qu'il valait mieux que la Chancellerie garde une marge de manœuvre et laisse le tout en rubrique 31 ; ainsi, la Chancellerie n'a finalement rien changé sur ce point. Si l'ICF maintient sa remarque et que la Commission des finances pense qu'il faut la suivre, la Chancellerie le fera.

Mme WYDEN GUELPA explique qu'en matière d'élection, ils font actuellement 3 tests, l'un à Bâle, qui veut offrir cela pour les élections fédérales de cet automne, un à Genève offert à certains députés et fonctionnaires comme test et une élection réelle pour les représentants du personnel dans les bibliothèques de la Ville de Genève. Lors du premier test, un problème avec certains providers est apparu ; ces derniers ont augmenté leur degré de sécurisation et, de ce fait, la Chancellerie doit continuellement suivre et adapter le système à ces modifications. Une fois qu'ils auront une masse critique suffisante, cela ne coûtera plus si cher par rapport aux

volumes. Or, pour le moment, ils ne peuvent l'offrir qu'à 20% des votants, qui ne l'utilisent même pas tous.

Ils ont fait un lobbying important auprès de la Chancellerie fédérale, qui commence à les entendre. Elle ajoute qu'un groupe de pilotage se met en place avec la Chancellerie fédérale et d'autres cantons.

Concernant l'e-élection à Genève, le CE a adopté un PL qui réalise un toilettage de la loi sur l'exercice des droits politique et qui crée spécifiquement la base légale pour des tests d'e-élection. Si le GC vote rapidement ce PL, ils pourront peut-être offrir l'e-élection pour les genevois de l'étranger pour cet automne.

Un commissaire s'interroge sur la note qu'il a vu passer au sujet de l'utilisation des fameux 500 000 F, proposés et accordés par les députés en augmentation du budget, pour les réceptions.

Mme WYDEN GUELPA explique qu'une première note concernait la situation jusqu'à octobre et que la seconde note, que les commissaires ont reçue ce jour, traite d'octobre à décembre ainsi que 2011. Elle suggère de consolider cela et ainsi de leur faire parvenir une note qui concerne toute l'année 2010.

Un commissaire constate qu'au niveau du secrétariat général, au sujet de la rubrique « Prix, souvenirs et dons », les dépenses ont été particulièrement généreuses ; il souhaite en connaître la raison.

La cheffe du service des finances explique qu'il y a eu une augmentation du nombre des centenaires. De plus, la rubrique tenait compte, jusqu'en 2010, des cadeaux faits aux retraités de l'Etat ; dès 2011, le montant relatif à ces cadeaux figurera dans les charges du personnel.

Un commissaire s'interroge sur d'autres éléments qui peuvent avoir une incidence sur le rayonnement de Genève. Il songe aux étudiants et pense que d'avoir eu Kofi ANNAN comme étudiant à la HEI n'a pas été une mauvaise affaire pour Genève ; le retour sur investissement est important dans pareil cas.

Il y a aussi l'accueil des requérants d'asile, dont une partie accédera à des responsabilités. Si la Suisse respecte sa propre loi et ces personnes, lorsque ces personnes seront aux affaires, elles auront une bonne image de notre pays et pourront être incitées à tisser et à entretenir des liens avec notre pays et plus particulièrement Genève.

Mme WYDEN GUELPA ajoute qu'une bonne partie du CAGI (Centre d'Accueil Genève Internationale) va passer, dans le budget 2012, du DSPE à la Chancellerie. L'accueil des internationaux non commerciaux est ici concerné ; un gîte bon marché et des conditions cadre pour travailler sont offerts à des ressortissants des pays défavorisés.

Mme WYDEN GUELPA indique qu'elle va leur fournir le nombre des recours, le détail sur les centaines ainsi que la note complète sur les 500 000 F supplémentaires mises au budget pour les réceptions ; elle proposera, en audition, de venir présenter les outils informatiques de la législation.

Un commissaire souhaiterait avoir un tableau historique sur le nombre de lois du GC qui ont été cassées par le TF ou qui ont fait l'objet d'un recours.

Il relève qu'il y a un débat sur ce point. Il s'agit de savoir si la Chancellerie vérifie mal les lois ou si c'est plutôt le GC qui vote des lois impossibles à mettre en œuvre.

Annexes (consultables au SGGC) :

- Courrier de la commission des finances à l'ICF du 2 juin 2010
- Extrait de la réponse de l'ICF du 15 juin 2010 au courrier de la commission des finances du 2 juin 2010

Préposée à la protection des données et à la transparence

Audition de la préposée à la protection des données et à la transparence

La Préposée à la protection des données et à la transparence, qui est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2010, a été auditionnée pour la première fois par la commission des finances dans le cadre de l'examen de ces comptes.

Diverses questions ont été abordées lors de l'audition, en particulier l'indépendance effective de la Préposée et les bases légales y relatives, ainsi que ses effectifs, avec l'idée notamment de savoir si des synergies accrues avec la Chancellerie ne seraient pas envisageables. La PPDT a évoqué dans sa réponse les contraintes des droits fédéral et européen.

Par ailleurs, les montants des mandats relatifs à des contrôles en matière de protection des données, ainsi que l'ampleur des abonnements à des périodiques servant à la revue de presse de la PPDT, ont également été évoqués. Enfin, des questions ont surgi au sujet d'un report budgétaire rendu nécessaire par les dépenses découlant d'un mandat.

Préposée à la protection des données

Rapport des commissaires : MM. Christian Bavarel et Guy Mettan

Ont assisté à la séance :

Mme	DUBOIS Isabelle, Préposée à la Protection des Données et à la Transparence
M.	RACORDON Marc, assistant administratif

Le procès-verbal a été tenu par Mme Marianne Cherbuliez.

La PPDT rappelle que le Bureau des préposés à la protection des données et à la transparence (ci-après Bureau PPDT) est entré en fonction au 1^{er} janvier 2010, raison pour laquelle ils n'ont pas encore présenté de comptes.

A leur entrée en fonction, de manière à tout de suite être en conformité, ils ont pris contact avec la Cour des Comptes et l'ICF et ont élaboré les directives, notamment financières, requises.

Aux comptes 2010, les dépenses générales se montent à environ 180 000 F. Le budget 2010 était de 137 000 F, auxquels se sont ajoutés 105 000 F de reports budgétaires de l'année 2009 ; ainsi, les comptes n'ont pas excédé l'argent dont disposait le Bureau PPDT, c'est-à-dire le montant de 240 000 F. Elle explicite ensuite quelques sous rubriques.

Cotisations, abonnements de journaux et périodiques (31 003 100) :

Il y a pour quelque 3 500 F d'abonnements à des journaux. Le Bureau PPDT se doit d'être au courant de ce qui sort en matière de protection de données et de transparence. Ils ont aussi voulu profiter de l'affiliation à ces journaux pour tenir une revue de presse ;

Honoraires, prestations de service de tiers (318) :

On constate que le Bureau PPDT a un poste important en mandats ; il peut effectuer notamment la surveillance et le contrôle par le biais d'experts au lieu d'avoir un poste attiré. A ce jour, ce poste n'a pas été utilisé pour des contrôles ; cette somme a essentiellement été utilisée pour le catalogue des fichiers.

Les autres postes sous « Mandat divers » sont des mandats ponctuels qu'ils ont confiés à différents tiers, en fonction des besoins. La somme de 9 700 F versée à In-fuseon concerne des frais de communication ; ils ont notamment créé un papillon à l'usage des citoyens genevois. Il y a eu 6 700 F de formation sous cette rubrique.

Un commissaire constate que, sous « Mandat divers », ils ont budgété 80 000 F et arrivent à 140 000 F de dépenses, soit un dépassement assez important, de 60 000 F, qui aurait pu être anticipé. Il demande comment une telle différence entre budget et comptes 2010 s'explique alors que les dépenses faites étaient complètement prévisibles.

Mme DUBOIS indique alors que les dépenses n'étaient pas complètement prévisibles, selon elle. Elle répète que le poste le plus important est le catalogue susmentionné ; or, la somme finalement dépensée en 2010 n'était pas prévisible en début d'année ; cela s'est fait progressivement, d'un commun accord avec la Chancellerie et le DCTI.

Un commissaire demande s'ils n'ont pas défini par avance l'enveloppe du mandat, pour remplir la prestation.

La PPDT répond que cela a été fait, mais en deux temps. Avant de confier la création elle-même du catalogue, il y a eu un premier mandat de quelque 50 000 F à MPService Sàrl pour établir les besoins en la matière. Lorsqu'ils ont pris ce premier mandat, ils étaient dans le budget dont ils disposaient. En revanche, lorsqu'ils ont décidé de poursuivre dans la voie préconisée, ils ont veillé, avec la Chancellerie, à disposer d'assez d'argent. C'est alors qu'ils ont eu connaissance des reports budgétaires dont ils pourraient bénéficier. S'ils n'avaient pas eu ces reports, ils auraient fait un dépassement de budget et expliqué que les coûts de mise en œuvre de ce catalogue ne sont pas vraiment du ressort du Bureau PPDT.

Un commissaire est quelque peu surpris d'entendre cela, et il ajoute qu'il faut non seulement avoir une base légale et une couverture budgétaire pour pouvoir réaliser une dépense.

En l'espèce, il se demande parfois quelles sont les bases légales. De plus, il faut la couverture budgétaire ; or, ici, le budget est dépassé de plus de 25%, ce qui est énorme. Il sait que cela provoquera une réaction au niveau de la Commission des finances.

Elle ajoute qu'ils ont toujours été inquiets de faire les choses de manière conforme et correcte. Pour le catalogue des fichiers, ils ont vu qu'ils allaient dépasser la somme budgétée pour le Bureau PDDT. Ils sont toutefois allés de l'avant car ils ont l'obligation légale de créer ce catalogue et qu'il y a un délai de 2 ans, pour les institutions, pour déclarer leurs fichiers ; ainsi, il leur faut réaliser assez vite ce catalogue pour que ces institutions aient le temps de déclarer leurs fichiers dans les délais. Cette tâche était urgente et ils se sont enquis de savoir comment faire, car ils allaient manifestement dépasser leur budget ; la Chancellerie leur a clairement répondu qu'ils pourraient utiliser le report budgétaire et que, de la sorte, ils ne seraient pas en dépassement. Elle

renvoie les commissaires à la Chancellerie sur ce point et regrette s'ils n'ont pas fait les choses correctement, car tel n'était pas leur volonté.

Un commissaire demande combien de personnes travaillent au Bureau PPDT.

La PPDT répond que le Bureau PPDT a 400% ; il y a les deux préposées et un secrétaire juriste à plein temps, ainsi que le chef de secrétariat, qui a réduit son temps de travail à 80%, ce qui leur a permis d'engager une étudiante à raison de 10%. Reste donc un 10% de disponible.

Le Bureau de la préposée dit qu'il faut voir ces comptes comme une dépense sur 2 ans, soit une utilisation de 2 ans de budgets pour installer le Bureau et pour démarrer le catalogue des fichiers notamment. Ce dépassement de budget de 76% est donc exceptionnel ; comme il restait l'entier du budget 2009, ils ont bénéficié d'un report budgétaire et ne sont donc pas déficitaires en 2010. Cela n'apparaît pas dans les comptes 2010, mais l'argent était financièrement là.

Département des finances*Audition du Département des finances*

Peu de remarques ont été formulées.

A principalement été évoquée la question du délai de paiement des factures aux entreprises. Un projet pilote est en cours à ce sujet, mais c'est surtout à fin 2011 qu'il sera possible d'analyser ce problème, lorsqu'il y aura un bilan des indicateurs, avec le budget par prestation.

Département des finances

Rapport des commissaires : Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Christian Bavarel

Participant à la séance :

M. David Hiler, Conseiller d'Etat
M. Jacques Beuchat, secrétaire général
Mme Joëlle Andenmatten, secrétaire générale adjointe
M. Pierre Beguet, directeur général des finances de l'Etat
M. Marc Gioria, conseiller financier adjoint, DGFE
M. Noureddine Bouzidi (rempl. M. Grégoire Tavernier), directeur RH départemental
M. Daniel Hodel, directeur AFC
M. Serge Natarajan, directeur RH
M. Roland Rietschin (rempl. M. Frei Dominique), directeur adjoint OCSTAT
M. Nicolas Roth, directeur des systèmes d'information
M. Salvatore Macculi, responsable SCI
M. Christophe Pommaz, directeur général Office des faillites
M. Olivier Chollet, préposé poursuites
Qu'ils soient remerciés pour leur précieuse contribution.

Procès-verbaliste :

Mme Karine Kohler, procès verbaliste, que les commissaires remercient.

Constat des commissaires

Suite aux explications de M. Hiler, il est aisé de comprendre que le DF a eu beaucoup de travail en 2010, avec certaines frustrations puisque tout ce qui avait été annoncé n'a pas pu se réaliser au 31 décembre 2010 :

La DGFE

Les délais ont été difficiles à tenir notamment parce que les choix définitifs de programmes et de politiques publiques ont pris du temps à être élaborés avec la nouvelle composition du CE :

- Travail d'inventaire et d'analyse de l'existant de la comptabilité de l'Etat, (ce qui a été détaillé à la Commission des finances le mercredi 13 avril, lors de la présentation transversale).
- Préparation des comptes consolidés (qui seront adoptés le 20 avril par le CE)
- Préparation des dispositions règlementaires liées aux normes IPSAS.
- Préparation de la nouvelle LGAF.
- Constitution du dossier de fusion des caisses de pension.

- Démarrage du projet SCORE.
- Organigramme de l'Office des faillites et installation de la nouvelle application informatique que le CTI a mis en œuvre.
- Dépôt d'un projet de loi concernant l'OP.
- Mise en service pour l'AF, de l'AEL (sans numéro d'identification).
- Remise à niveau, pour l'OCSTAT, du graphisme et de la conception des séries statistiques.
- Gestion des absences qui se traduit par une baisse substantielle de l'absentéisme dans l'EDF et les deux nouvelles unités.

Les projets de programme de législature sont à peu près dans les délais.

Remarques de l'ICF

Une commissaire remercie le DF de se mettre à leur disposition. Elle indique qu'elle a trouvé intéressant de prendre comme référence les remarques de l'ICF, notamment les incidences sur la lisibilité et la véracité des comptes concernant l'AFC, ce qui avait été évoqué comme intérêts courus non comptabilisés, comme taxe sur le tourisme où il y avait 800'000 francs de définis avec intégralité des limitations. Elle a besoin de comprendre ce qu'il y a autour de ces 800'000 francs.

Intérêts courus non comptabilisés

Il s'agit d'une demande nouvelle de l'ICF. Il est nécessaire de mettre au point un système informatique afin de pouvoir calculer l'intérêt couru sur l'impôt cantonal et communal, ce qui a été fait. L'ICF a demandé de le faire également pour l'IFD, ce qui sera fait.

OPE (comptes des bilans relatifs au remboursement des indemnités des assurances sociales et le montant des salaires à récupérer).

Le montant de 2'631'629 F concerne la réconciliation entre les montants déjà encaissés et ce qui est déclaré aux assureurs. Depuis juin 2010, il y a un outil pour la gestion de la déclaration en lien avec la récupération intermédiaire, ainsi qu'un nouvel outil pour gérer les déclarations de manière générale (LA, LAPG, maternité), ce qui permet de faire la réconciliation entre ce qui a été récupéré et ce qui est déclaré. Les comptes pourront être ainsi améliorés fin 2011.

Incidence sur les comptes de la comptabilisation d'une subvention non monétaire au profit de l'Université (780'000 francs).

C'est dans le cadre des « services bureau ». Il y a environ neuf entités « services bureau » pour lesquelles les salaires sont traités (HES, UNI etc.). L'ICF avait fait une remarque depuis l'autonomie de l'université, quant au manque d'une convention de collaboration entre l'université et l'OPE et, puisque le coût en lien avec le traitement des salaires et des assurances n'a pas été prévu dans budget, c'est l'option de facturation non monétaire qui a été choisie.

OP (« absence de justification d'un compte créancier »)

Concernes les encaissements : des montants sont encaissés puis versés aux créanciers.

- Lors de cas simples: il y a encaissement du débiteur dans le cadre d'une poursuite et reversement au créancier pour lesquels l'argent encaissé est réconcilié avec l'argent distribué.
- Lors de cas plus complexes (saisie de salaire) dans lesquels l'argent est gardé pendant un an. e Les difficultés se trouvent dans ces derniers cas.

L'OP examine la faisabilité de ce changement, qui suppose des adaptations informatiques importantes, d'où le besoin du soutien fort du CTI sur ces questions.

Collaboration avec le CTI.

L'OP attend que le CTI se positionne par rapport à leur niveau d'implication. La première partie de la collaboration a bien fonctionné. Pour la deuxième partie, un cahier des charges doit être dressé afin de connaître tout le périmètre couvert. M. Colombani (directeur financier) en est le chef de projet. M. Beuchat ajoute qu'il est intervenu ce jour auprès de son homologue du DCTI, M. Monin, afin d'avoir rapidement le contrôle de ce compte. Il indique qu'aujourd'hui, les transactions sur ce type de compte sont sous contrôle, qu'il faut liquider l'héritage du passé et que l'intervention du CTI sur cette question est nécessaire.

Informatique en relation avec le CTI

Les Commissaires trouvent essentiel de nommer ce qui fonctionne à satisfaction :

- OF : le projet est en cours

- AFC :

1) la refonte fonctionne assez bien. (l'IBGI n'a pas été développé puisque la loi risque d'être modifiée). Actuellement c'est la taxe sur le tourisme qui est en chantier. De plus, un gros chantier est en cours avec l'encaissement de la taxe sur les chiens (environ 30'00 redevances).

2) le NAVEL, un gros effort a été fourni avec succès afin de renforcer le confort de l'utilisateur. (Environ 60'000 documents sont parvenus via internet durant cette première année). Début 2011, il y a 20%, voire 50% de plus d'utilisation que l'an dernier).

L'AFC a apporté son aide au SECO pour le Swiss Idea (authentification plus aisée des personnes avec forte authentification).

Cette année l'AFC va offrir aux contribuables la possibilité d'accéder à leurs dossiers et leurs comptes (en fin d'année). La demande de modification d'acomptes provisionnels est offerte (15'000 l'an dernier, 20'000 cette année), ainsi que le téléversement de la déclaration (environ 30'000 l'an dernier).

Quant à la déclaration par internet, elle a peu de succès car présente peu de valeur ajoutée par rapport au CD ROM.

Concernant les demandes de délai pour le dépôt de la déclaration, il y en a eu plusieurs milliers.

L'AFC est à la pointe, dans ses outils informatiques, tant au niveau des faillites que de la fiscalité.

Délais demandés par les fiduciaires

L'AFC rencontre les fiduciaires le 14 avril. Après les tensions de l'an passé, le calme semble être revenu. Le nouveau système est un succès car les demandes de délai ont diminué.

Pourcentage de contribuables qui déclarent par internet et par téléversement.

Cela concerne 260'000 personnes physiques, dont environ 80% qui utilisent le logiciel « GE-tax » ; les autres le font à la main, mais ce pourcentage se réduit.

De ces 80%, 30'000 ont utilisé internet pour le téléversement, sans devoir imprimer et envoyer. 1500 personnes seulement l'ont fait totalement par internet. Cette année, c'est le double de l'an dernier. Dans un horizon proche, le CD ROM ne sera plus envoyé car les contribuables, comme dans le canton de Vaud, trouveront les CD-ROM disponible dans les postes, mairies, Banque cantonale.

Contrôle interne et harmonisation des processus

Pas encore satisfaisant mais le processus est engagé par :

- 1) Le travail accompli par l'existence des bases d'un contrôle financier transversal (connaissance des processus). A partir de cela, une bonne partie des risques financiers importants sont sous contrôle.
- 2) Le processus identique au niveau des RH, pour lequel un débroussaillage (logigramme) important a été fait.
- 3) La formalisation engagée au niveau départemental.

La Commission des finances a eu la confirmation par l'ICF, lors de son audition du 23 mars sur le système du contrôle interne, de ce qui manquait comme directives principales et les raisons des retards par rapport à la mise en œuvre qui date de 2006. Le DF est d'accord avec l'ICF. Aujourd'hui, la rédaction des directives principales est terminée et les blocages sont identifiés. La volonté d'être beaucoup plus directif existe: la DGFE propose des directives en séance, les départements ont 15 jours pour faire leurs commentaires, un rapport circonstancié est établi en 15 jours puis la directive est mise en vigueur sans passer par le collège des secrétaires généraux ou d'autres collèges afin d'éviter les nouveaux blocages dans les collèges qui ne fonctionnent pas en mode directif). Il indique que c'est la raison pour laquelle cela a été introduit dans le CO en 2008. Le but est d'avoir le même fonctionnement que dans n'importe quelle entreprise suisse.

Blocages

Toute la législature précédente a été caractérisée par des tensions entre le DF et les autres départements sur les affaires de compétences. Le CE a toujours fini par trancher mais dans le cadre d'un rapport de force et constat a été fait que l'impulsion n'a pas été donnée de manière assez forte en 2009. Depuis, le fonctionnement s'est normalisé. Reste un blocage absurde concernant les inventaires, mais la résolution des problèmes a exigé un grand engagement de la part des collaborateurs (DGFE).

Transversalité.

Un gros travail d'harmonisation a été engagé afin de développer une approche commune et mesurable. Même si les matrices des contrôles ne seront pas toutes identiques, une approche harmonisée décrit concrètement et très clairement ce qui doit être fait dans les départements. Sous l'impulsion de l'ICF, un travail important a commencé, au niveau du suivi des recommandations. Une application existe, permettant d'inventorier toutes les recommandations d'audit. Pour appuyer le bon fonctionnement de cette application, une directive va être validée ce mois (régulant la manière dont un rapport de l'ICF doit être traité et les délais de mise à jour du suivi des recommandations dans cette application) et une remontée d'information ira au comité d'audit, créé en 2010. Certains offices sont nettement plus avancés que d'autres. Un système de relais existe dans chaque office, dans lesquels il a un point de contact pour le contrôle interne.

LGAF et LSGAF

Le DF veut (et cela a toujours été validé par le CE) appliquer les dispositions de la LGAF et la LSGAF, qui donnent des compétences d'émettre des directives et de mettre en place ce système, mais le DF n'a jamais prétendu vouloir s'occuper de toute la problématique du contrôle interne. Le lien avec le collège des secrétaires généraux et avec le CE est fort car le DF entend clairement développer ses prérogatives (domaine financier et procédures de RH), mais le vrai responsable du contrôle interne, est le directeur général de chaque office.

Un contrôle transversal est mis en place qu'il s'agit d'appliquer fortement. Il y a de moins en moins d'oppositions dans le domaine financier des RH. Les directeurs qui n'auront pas fait le travail seront sur la sellette. Ce sont les recommandations du niveau 2 qui doivent être suivies. Davantage de travail a été fourni en 2010 que durant les quatre années précédentes.

Leadership du DF dans le contrôle interne

Il s'agit clairement de la responsabilité de la DGFE. La participation ou la consultation des collègues est une évidence. Cependant, lorsqu'un collègue spécialisé veut rédiger des directives en créant ses sous-groupes de travail, ça ne marche pas. Inversement, si la DGFE ne consulte pas sérieusement, ça ne marche pas non plus. Il doit y avoir un professionnalisme dans la

démarche, un pouvoir de décision clairement donné, sans remonter chaque fois au CE pour faire passer une nouvelle directive. Actuellement, c'est assez satisfaisant dans le domaine de l'informatique et des finances, mais qu'il y a encore des efforts à faire dans le contrôle interne et dans le collège de la logistique.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social du CE sera adopté prochainement. Il s'agira d'une brochure de 30 pages avec une série de tableaux, qui apportera pour la première fois des réponses à la Commission des finances. Cela a été possible en raison du SIRH qui a été mis en place. Des descriptions portent sur des projets bien structurés, comme la gestion des absences. Le CE n'a pas encore tranché sur la répartition des compétences entre les directeurs RH départementaux. Mais les facteurs bloquants ont disparu car les statistiques sont produites centralement. Depuis un an, a été montée une application sur le cockpit RH avec tous les indicateurs et en se basant sur l'historique aussi (demandes de la commission des finances depuis 3-4 ans). C'est une vision plus stratégique CE-députés et une vision opérationnelle départementale. Le résultat en est ce bilan social. Le bilan social est obligatoire dès 50 personnes dans l'entreprise. Un travail énorme a été fait sur le plan informatique. Sur le plan opérationnel, deux directives sur les indicateurs ont été validées par le CE et le DF, à savoir les indicateurs RH et les indicateurs relatifs au budget, finance (projet). C'est en lien avec le contrôle interne et l'informatique. Le travail avec les RH s'est amélioré depuis un an et deux matrices de contrôle ont été validées avec les départements RH et deux autres matrices ont été évaluées concernant la gestion de la paie et le contrôle de la paie mensuelle, en lien aussi avec les recommandations de la Cour des comptes sur les indemnités et débours. Tout est ainsi articulé dans un processus global.

Délai de paiement des entreprises par l'Etat

Apparemment, certains fournisseurs de l'Etat ne sont pas payés avant 3-4 mois, au mieux.

Le département confirme qu'il continue à recevoir régulièrement des courriers. Des recherches ont été faites et il a été remarqué que les délais à la comptabilité sont tenus (entre la réception de la facture et la saisie s'écoulent 5 jours), mais parfois des factures se perdent dans l'administration ou sont conservées dans les tiroirs. Le problème réside dans le fait que les factures ne sont parfois pas adressées au bon endroit. Les délais de paiement sont en moyenne de 31 jours, mais il y a des écarts-type importants. Le scannage de toutes les factures à l'entrée va aider à résoudre le problème. L'idéal serait de centraliser les adresses de facturation mais, à certains endroits, des spécificités rendraient cela impossible, notamment le service de la gérance, où les factures ne peuvent pas toujours être engagées, de par la nature même du métier. Il est inadmissible que des petites entreprises se retrouvent à financer l'Etat et certaines risquent la faillite. Plusieurs actions sont menées,

notamment au DCTI, pour suivre les factures complexes (génie civil). Cela sera très réducteur, car peut-être 1% des cas vont complètement fausser la moyenne, en étant tellement hors délais. Les Commissaires sont invités à ne pas s'inquiéter, car les fournisseurs mécontents écrivent et le DCTI trace toutes les factures.

La Fédération des métiers du bâtiment se plaignait à juste titre car des délais étaient très longs. Un groupe de travail a été constitué avec la DGFE et la DGI pour résoudre le problème. Des négligences de l'administration ont été décelées mais il y avait aussi des entreprises qui anticipaient la facturation, c'est-à-dire qu'avant de faire des travaux elles émettaient une facture. Il fallait donc casser cette spirale et à travers le projet « factures espèces » l'administration garantit de payer la facture en 10 jours pour les projets qui entrent dans ce concept. Pour l'instant, il y a trois grands projets qui ont adopté ce concept et le but est de le déployer sur d'autres grands projets. Inversement, des escomptes de 2% peuvent être pris sur certaines factures si des flux sont très centralisés.

Point faible du système de paiement des factures

Il apparaît que le point faible réside le point sur les engagements car il existe une directive, très mal respectée par le fait qu'au moment où une dépense est décidée, il faut la mettre dans la comptabilité, avant même de recevoir une facture, et les contrats doivent correspondre. Si cela est mal fait, au moment où la facture arrive, le processus est ralenti car il y aura une remontée (régularisation). Pour le moment, l'enjeu est de réduire la part de ce qui n'a pas été engagé au moment de la décision (et pas au moment de la facture). Dans le domaine de l'investissement, il y a des acquis et dans les domaines plus courants, c'est le mandat des tiers qui pose problème.

En conclusion, les Commissaires partagent avec le Conseiller d'Etat le constat de l'engagement extraordinaire des collaboratrices et collaborateurs présents à cette séance. Le Conseiller d'Etat rappelle que le contexte est troublé, qu'il y a des réformes en retard, que les Commissaires sont exigeants et les personnes présentes ici essaient vraiment d'améliorer la situation avec une dose de créativité très forte. Ils ont un regard sur l'innovation très développé, ce qui donne une fluidité au processus.

Les Commissaires remercient les personnes présentes et reconnaissent l'importance des efforts fournis par le DF et exigés par les député-e-s de la Commission des finances. Ils sont conscients de l'importance de lever les dernières résistances dans la mise en place des réorganisations liées à l'harmonisation des procédures, tant au niveau financier qu'au niveau de la gestion des ressources humaines.

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Audition du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le début d'audition a principalement donné lieu à un débat sur le profil des élèves du collège et l'adéquation de la maturité aux exigences de début de cursus des universités et des hautes écoles.

Les moyens à disposition du sport-études ont également été évoqués, ainsi que les perspectives concernant l'établissement d'une antenne de l'Institut Confucius à Rive-Belle et que le délai de paiement, par l'Etat, des prestations des logopédistes indépendants.

Un commissaire (L) a ensuite relevé les fortes disparités des salaires des enseignants primaires entre les cantons romands. Sur un thème connexe, le jour du vote de ce PL 10809, un député (S) a d'ailleurs exprimé ses craintes quant au nombre d'enseignants à l'école primaire, les effectifs de 24 à 26 élèves par classe n'étant pas rares. Un autre commissaire (S) a relevé que le PAT n'a pas suivi l'évolution du nombre d'élèves, notamment dans le PO.

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Rapport des commissaires : MM. Pierre Weiss et Claude Jeanneret

Ont assisté à la séance M. BEER Charles, Conseiller d'Etat, Mme FRISCHKNECHT Marianne, secrétaire générale, et d'autres collaborateurs du Département

Ante Scriptum :

Le présent rapport n'est pas crypté, ni rédigé en latin. Il n'est pas non plus envoyé à un cercle restreint de députés caractérisés par leur connaissance, même minimale, des règles démocratiques et urbaines de comportement propres au Grand Conseil genevois et non par celles de la flibuste libertaire et de la piraterie hors-la-loi telles que pratiquées notamment dans mainte île océanique.

Le député rédacteur a toutefois pris en considération les mésaventures des rapporteurs du cru 2010, singulièrement celles de son collègue de parti rapporteur du DSPE ; il a donc opéré certains choix rédactionnels dans le document qui suit, dont le recours volontaire à la synthèse et aux acronymes...

1. Remarques introductives

La place égale et limitée accordée dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat aux différents départements, singulièrement au DIP qui englobe désormais le sport, est inéquitable, car elle ne permet pas de rendre compte l'importance des activités déployées par ceux d'entre eux qui disposent des moyens les plus importants.

Le chef du DIP fait part des transformations structurelles essentielles de son département pour les élèves de l'école obligatoire allant de 4 à 15 ans (HarmoS, PER, nouvelle loi pour le CO, grille-horaire et bientôt horaire scolaire pour l'école primaire). La question des dérogations pour l'entrée en 1^{ère} HarmoS est évoquée. Plus importante encore sera celle de la transition avec le post-obligatoire pour des jeunes peu conscients de la responsabilité de se former et pour d'autres additionnant les formations sans

nécessairement les achever, devrait-on ajouter, ce qui pose des problèmes de gestion des effectifs et donc de moyens supplémentaires nécessaires et a amené une demande d'audit de la Cour des comptes sur la gestion du système d'information et la gestion des options par le Collège et de leur efficience.

Sont encore mentionnés les problèmes de croissance de l'ECG et la réforme de l'EC, le suivi des apprentis par l'OFPC en coopération avec l'OCE, le développement des AFP et de la VAE ainsi que le dispositif EQUIP visant à (re)qualifier les jeunes en rupture scolaire.

S'ensuit une discussion portant sur l'OJ, dont le SPMi, aux problèmes spécifiques dont celui de la violence, en restructuration et qui a bénéficié à ce jour de 10 postes supplémentaires depuis 2010 ; il convient toutefois de leur ajouter 17 éducateurs pour l'enseignement prioritaire au primaire et la création de 4,8 postes d'UAP rattachés à la FASE ainsi que le développement des assistances éducatives en milieu ouvert à hauteur de 11,5 postes, le double de 2009, soit un total non insignifiant de 43,3 postes. D'autres informations sont encore fournies sur le travail transversal de l'OJ.

S'agissant de la politique culturelle, mention est faite de la fondation romande pour le cinéma et de la reddition de l'APL sur la culture ; le GC sera saisi d'un PL en septembre 2011. Enfin, des adaptations ont été apportées à certaines subventions grâce aux PL LIAF.

2. Remarques sur le rapport de gestion 2010

Des précisions sont fournies à un député sur le fonctionnement de la FASE face aux jeunes en rupture qui met en évidence la pertinence du dispositif EQUIP et sur le nouveau contrat de prestations.

Suit une discussion sur l'apprentissage et les doubles formations en lien avec une recherche de sécurité de la part des jeunes pour le chef du DIP, avec une formation insuffisante à l'issue du CO pour un député.

La transversalité de certaines activités est aussi abordée, telle celle de la direction de la logistique, ci-devant service technique.

Le même député souhaite comprendre comment sont définies les prestations. Il lui est répondu par l'existence de 3 politiques publiques, de 7 programmes, des 34 prestations et de quelque 70 sous-prestations.

Il s'interroge aussi sur le statut des stagiaires en responsabilité de l'enseignement secondaire inscrits à l'IUFE. Des informations détaillées lui sont données.

Le rapporteur s'inquiète de la croissance des structures d'encadrement du DIP en retenant un exemple. Ce dernier fait l'objet d'une explication détaillée qui témoigne de la capacité d'une structure administrative à trouver une justification permettant de perpétuer un poste nouveau et en apparence limité dans le temps.

Il s'interroge aussi sur l'évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants des différents ordres d'enseignement au fil de la législature (**voir annexe 1**). Le chef du DIP indique que de 1996 à 2010, le taux d'encadrement dans le primaire est resté quasi identique (17 ; 16,98).

L'évaluation de l'IUFE l'intéresse aussi, notamment l'existence de travail de tutorat à double avec les collègues. Celle-là aura lieu ; quant à celui-ci, il n'y en a pas.

L'évaluation de la réforme du modèle de direction des enseignants primaires fait aussi l'objet d'une question. Des données sont d'ores et déjà disponibles. Des explications complémentaires sont données sur les conseils d'établissement, y compris sur leur instance centrale (**voir annexes 2 et 3**). Au surplus, le chef du DIP rappelle la réplique de la CdC affirmant que le nouveau système ne coûte pas davantage que celui des inspecteurs.

Le rapporteur demande encore s'il existe une évaluation de l'efficacité de l'enseignement bilingue, l'une des modalités de formation publique des élites, par rapport aux méthodes traditionnelles. Le chef du DIP estime que cette évaluation n'a pas de sens, compte tenu des normes de promotion dans ces classes. A la réflexion, le rapporteur est d'un avis différent, qui pourrait faire l'objet d'une confirmation par le biais d'analyses statistiques multivariées.

A son souhait de connaître la date de présentation du PL sur les HES, il est répondu qu'un dépôt est prévu pour septembre 2011.

Le refus de réponse opposé par des collaborateurs de l'OFPC à un questionnaire a fait l'objet d'une remarque de la CdC. Questionné sur ce point, le chef du DIP considère qu'il est inacceptable. La collaboration de la CdC est attendue. Mais cette question est d'une portée plus large, le secret de fonction n'étant pas du même ordre que le secret médical.

Le développement du sport, notamment du sport-étude et des relations avec les communes, fait l'objet d'une question par l'autre député. Le chef du DIP mentionne l'existence de deux rapports, dont un de l'IDHEAP, qui témoignent des réformes en cours. Des précisions sont données sur un montant versé par le sport-toto de l'ordre de 1,6 million de francs ; elles montrent qu'il ne provenait pas de l'Etat. Il ajoute qu'un enseignement du sport de 3 heures au CO n'est pas possible. Le rapporteur se félicite pour sa part de l'accent mis sur le développement d'une autre élite parmi les élèves de l'école publique.

3. Remarques sur les écarts entre le budget 2010 et les comptes 2010

Il apparaît que l'écart, sous l'angle des dépenses, entre le budget et les comptes est de 0,19%, soit 3,61 millions, hors correction pour la réserve de carrière des enseignants exigée par l'ICF (5,86% sans la correction). On note en particulier une diminution de 1,32% des subventions accordées, soit 10,15 millions (**voir annexe 4**). Par rapport au budget 2010 incluant les dépassements de dépenses autorisées, les comptes montrent une diminution des charges de 0,54%, soit 10,6 millions, et des subventions de - 1,74%, soit 13,46 millions. Ces résultats peuvent objectivement être qualifiés d'excellents sur le plan comptable.

L'utilisation des moyens doit toutefois faire l'objet d'une analyse en termes d'atteinte de objectifs des politiques publiques menées par le DIP, ce que permettra le nouveau système adopté par l'Etat de Genève, du moins formellement.

Une discussion a encore lieu sur la signification et les limites du système de la réserve de carrière.

4. Remarques sur les subventions par unité budgétaire

Sur un total de 759 millions, marqué par une diminution de 1,32% par rapport au budget, soit 10,1 millions, le dépassement de l'aide ponctuelle à la culture de 4.81%, soit 70 000 F, fait l'objet d'une question du rapporteur, qui estime que ce montant, laissé à la libre disposition du DIP, aurait dû respecter le cadre budgétaire. Il lui est rappelé qu'il s'agit du montant lié au PL sur la danse, accepté par la commission des finances. Et ajouté que le reste de la rubrique était fixé, avec une proportion de refus des demandes de l'ordre de deux tiers. Le rapporteur considère que deux autres solutions auraient pu être

apportées : soit un taux de refus plus élevé, soit une demande budgétaire plus élevée, la pratique retenue n'étant pas satisfaisante.

L'augmentation des dépenses concernant la HES renvoie à une augmentation du nombre d'étudiants, étant entendu que les étudiants résidant dans le canton ne paient pas de taxes, contrairement aux étudiants de l'université ou de l'IHEID.

Le rapporteur s'interroge encore sur les revenus provenant de l'addition de petits cachets dans le secteur du théâtre, une pratique qui est confirmée.

5. Remarques sur les dépenses d'investissement

Un député s'étonne de l'absence d'une mention du projet CADMOS dans les comptes ; il en va de 4 millions. L'explication tient dans une erreur d'imputation due au DCTI, selon le DIP, se traduisant par un changement de numérotation (**voir annexe 5**).

Le rapporteur note une différence de 1 143 199 F entre le budget (46 156 592 F) et les dépenses d'investissement brutes (44 112 703 F). Il lui est répliqué que l'essentiel est de voir la différence entre le budget total voté, et non le budget annuel prévu. Le rapporteur poursuit en notant que la différence entre le total des possibilités de dépenses (156 138 129 F) et les dépenses effectives (58 161 910 F + 44 912 793 F) montre une différence de 53 063 426 F, soit un rapport de dépensé sur le dépensable de 65,1%. Ce qui empêche d'affirmer qu'il y a dépassement. Par rapport au budget 2010, la différence est minime (2,5%). Il souhaite toutefois savoir si le DIP aurait souhaité aller plus vite dans les travaux de sa compétence. La réponse est positive, des retards étant regrettés notamment pour la construction de la HES à Battelle, de la quatrième ECG et du bâtiment de l'EC de Frontenex. Le vote du PL sur la HES par le GC et le vote sur les Cherpines devraient débloquer deux de ces dossiers.

6. Remarques sur le rapport de l'ICF

La dernière page du rapport montre que le total des observations ouvertes passe de 50 en 2008 à 30 en 2010, avec une disparition des observations importantes (trois étoiles) en 2010, ce qui équivaut à une amélioration globale et spécifique. Toutefois, le nombre de problèmes à 2 étoiles augmente par rapport à 2008 (**voir annexe 6**).

ANNEXE

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT
 Direction des finances
 Service du budget

Postes et effectifs élèves 2007-2011 comptes 2010.xls

Evolution des postes enseignants et effectifs d'élèves (2007-2010)

Postes enseignants	2007	2008	2009	2010
	Occupation 31.12	Occupation 31.12	Occupation 31.12	Occupation 31.12
Enseignement primaire				
Enseignement primaire (1)	2'269.29	2'223.24	2'221.88	2'005.65
Office médico-pédagogique (2)				206.05
Total	2'269.29	2'223.24	2'221.88	2'211.70
variation annuelle n - (n-1)		- 46.05	- 1.36	- 10.18
variation annuelle %		-2.03%	-0.06%	-0.46%
Cycle d'orientation	1'300.53	1'299.84	1'305.39	1'301.66
variation annuelle n - (n-1)		- 0.69	+ 5.55	- 3.73
variation annuelle %		-0.05%	+0.43%	-0.29%
Enseignement secondaire postobligatoire (3)	1'817.98	1'814.97	1'851.17	1'872.28
variation annuelle n - (n-1)		- 3.01	+ 36.20	+ 21.12
variation annuelle %		-0.17%	+1.99%	+1.14%

(1) Y compris enseignement spécialisé jusqu'en 2009.

La variation 2007-2008 est due principalement à la nouvelle organisation de l'enseignement primaire (directions d'écoles).

La variation 2009-2010 est due principalement à la création de l'Office médico-pédagogique (OMP).

(2) L'Office médico-pédagogique est créé en 2010

(3) 40 postes supplémentaires ont été accordés par la commission des finances pour couvrir les effectifs d'élèves de la rentrée de septembre 2009 plus importants que prévu lors de l'élaboration du budget 2009.

48.9 postes supplémentaires ont été accordés par la commission des finances pour couvrir les effectifs d'élèves de la rentrée de septembre 2010 plus importants que prévu lors de l'élaboration du budget 2010.

Effectifs élèves	2007	2008	2009	2010
	Observations 31.12	Observations 31.12	Observations 31.12	Observations 15.11
Enseignement primaire				
Enseignement ordinaire	33'473	33'497	33'457	33'195
variation annuelle n - (n-1)		+ 24	- 40	- 262
variation annuelle %		+0.07%	-0.12%	-0.78%
Enseignement spécialisé OMP	1'246	1'249	1'309	1'302
variation annuelle n - (n-1)		+ 3	+ 60	- 7
variation annuelle %		+0.24%	+4.80%	-0.53%
Cycle d'orientation	12'977	12'992	13'142	13'045
variation annuelle n - (n-1)		+ 15	+ 150	- 97
variation annuelle %		+0.12%	+1.15%	-0.74%
Enseignement secondaire postobligatoire	20'786	21'442	21'992	22'622
variation annuelle n - (n-1)		+ 656	+ 550	+ 630
variation annuelle %		+3.16%	+2.57%	+2.86%

REMARQUES :

- Enseignement spécialisé : dans ce tableau ne figurent que les effectifs d'élèves pris en charge par l'OMP.

- Les postes enseignants des branches ordinaire et spécialisée de l'enseignement primaire étant regroupés jusqu'en 2009, le rapprochement élèves-enseignants pour chacune des deux branches n'est pas possible de 2007 à 2009.

Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire

Rapport de la session de novembre - décembre 2008 ^{1,2}

Sur proposition de la Commission de fonctionnement, un Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire a été créé à la rentrée scolaire 2008, mandaté par la Secrétaire générale du DIP. Il centre ses missions sur les fonctions, processus et impacts générés par la mise en œuvre du nouveau fonctionnement et rend public un rapport annuel en fin d'année scolaire.

L'Observatoire effectue une mission d'évaluation à la fin de chaque trimestre scolaire. Les résultats produits sont transmis confidentiellement à la commission de fonctionnement qui les examine et élabore sur cette base avec la DGEP des propositions d'évolution du dispositif en place. C'est l'objet de la présente note, qui fait suite à la session de novembre-décembre 2008 de l'Observatoire.

L'Observatoire analyse les problèmes qui lui sont soumis à l'aune des principes retenus pour la définition du nouveau fonctionnement qui peuvent être synthétisés comme suit : en vue d'optimiser l'efficacité et l'équité dans l'école primaire genevoise en répondant de manière pertinente aux besoins localement identifiés des élèves, l'autonomie partielle de l'établissement occupe une place centrale et première dans le dispositif retenu. La mise en place des directeurs d'établissement, des projets d'établissement et des conseils d'établissement sont les moyens de mettre en œuvre l'autonomie partielle. L'établissement fixe collégialement, en associant les acteurs concernés (enseignants, parents, communes), les objectifs à atteindre et définit un plan précis de mesures et d'actions cohérentes. Le conseil d'établissement participe à l'élaboration du diagnostic et fournit des éléments d'analyse utiles à la direction et à l'équipe enseignante chargées d'élaborer le projet d'établissement. En fonction des objectifs définis par le projet d'établissement et des directives de la DGEP, le directeur d'établissement exerce sa fonction d'autorité hiérarchique de proximité en assumant les compétences qui lui sont statutairement transférées : orientation des élèves, dont les mesures d'intégration ; définition du profil de poste souhaitable des personnels à recruter ; participation au recrutement des personnels ; affectation des postes et organisation des classes ; organisation de l'année scolaire ; gestion des ressources allouées à l'établissement ; ...

La première session de l'Observatoire a porté sur « *L'installation des directeurs d'établissement à la rentrée 2008* ». Les membres de l'Observatoire ont auditionné, sous forme d'entretiens semi-directifs et sous le sceau de la confidentialité, une délégation de l'Association professionnelle des enseignants (SPG), une délégation de l'Association genevoise des cadres de l'enseignement primaire (AGCEP), une délégation des secrétaires, une délégation du groupement cantonal des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), une délégation des inspecteurs de l'enseignement spécialisé, le Service de la recherche en éducation du DIP (SRED), le Centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP), le conseil de direction de la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP), 40 directrices et directeurs d'établissement, les autorités de trois communes (rencontrées dans les mairies). Les informations recueillies ont permis d'identifier, relativement aux principes énoncés plus haut, des dysfonctionnements pour lesquels des propositions d'évolution ont été émises.

¹ Équipe constituée de Jean-Marc Huguenin (chargé de cours à l'IDHEAP de Lausanne), Jean-Paul Payet (professeur à l'Université de Genève), José Ramirez (professeur à la HEG de Genève) et Georges Solaux (professeur émérite à l'université de Bourgogne), coordinateur de l'Observatoire.

² Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Le rapport qui vient d'être déposé par l'Observatoire souligne l'élément suivant : pratiquement tous les acteurs s'accordent à penser que les principes sur lesquels le nouveau fonctionnement a été élaboré (dont l'autonomie partielle de l'établissement est l'épicentre) relèvent d'une **politique positive qu'il faut poursuivre**.

Ce constat permet de considérer les cinq dysfonctionnements relevés, ci-dessous, comme des leviers d'action pour améliorer le dispositif après seulement trois mois de mise en œuvre du nouveau fonctionnement :

- une stratégie de communication insuffisante ;
- une lisibilité trop faible dans les directives quant au transfert de compétences de la direction générale aux directions d'établissement ;
- une gestion des régions encore imparfaitement intégrée à l'ensemble des tâches de la direction générale ;
- une prise de fonction des directions d'établissement pas encore pleinement effective, avec pour conséquence des interrogations sur leur légitimité ;
- pour les secrétaires de direction d'établissement, une forme de déstabilisation due à la perte de repères liée aux modalités de travail.

La Commission de fonctionnement a entendu le coordinateur de l'Observatoire le 18 décembre 2008 et reçu confidentiellement le rapport le 7 janvier 2009. Lors de sa séance du 22 janvier, la commission a examiné les propositions formulées par la DGEP pour faire suite au rapport de l'Observatoire. Ces propositions ont valeur d'actions régulatrices d'ici à la fin de la présente année scolaire :

- conforter le pilotage du système ;
- développer la qualité de l'information et de la communication vis-à-vis de l'ensemble des partenaires ;
- renforcer l'identité professionnelles des acteurs ;
- favoriser la prise de fonction effective des directions d'établissement ;
- assurer la cohérence des divers types de soutien (encadrement, accompagnement) et de supports (matériel et logiciels informatiques) mis à la disposition des directions d'établissement.

La présente note est acheminée par la DGEP à l'ensemble du personnel de l'enseignement primaire, via la messagerie électronique.

27 janvier 2009

Georges Solaux
Coordinateur de l'Observatoire

Observatoire

du fonctionnement de l'enseignement primaire

Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire : rapport de synthèse de l'année scolaire 2008 – 2009

1. Une nouvelle gestion de l'enseignement primaire¹

Dans le cadre de la mise en place du nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire, un "Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire" a été créé à la rentrée scolaire 2008. L'observatoire est composé de quatre personnalités indépendantes². Il effectue une mission d'évaluation à la fin de chaque trimestre scolaire. Il reçoit ses mandats du Secrétariat général du Département de l'instruction publique (DIP) sur proposition de la Commission de fonctionnement de l'enseignement primaire. Les résultats des évaluations sont transmis au Secrétariat général du DIP et à la Commission de fonctionnement qui les examine et élabore sur cette base des propositions d'évolution du dispositif en place. En fonction des impératifs de gestion, la Direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) intègre ou non ces propositions dans les dispositifs existants. L'ensemble des personnels de l'enseignement primaire est destinataire d'une synthèse des rapports de l'Observatoire. Un rapport annuel de synthèse est rendu public.

Les trois entités Observatoire, Commission de fonctionnement³ et DGEP constituent le socle de la modernisation de la gestion de l'enseignement primaire en articulant l'évaluation des politiques publiques d'éducation (Observatoire) à la concertation (Commission de fonctionnement) et à la décision (DGEP). Les membres de l'Observatoire bénéficient d'une totale autonomie pour conduire leurs travaux. La diffusion des rapports aux membres de la Commission de fonctionnement et la diffusion de synthèses à l'ensemble des personnels relevant de l'autorité de la DGEP attestent en outre du souci de transparence voulu par l'institution. L'Observatoire réalise ses missions en analysant les fonctions, processus et impacts générés par le nouveau fonctionnement au niveau de tous les échelons hiérarchiques et instances de l'enseignement primaire. Son activité est complémentaire des travaux réalisés par le Service de recherche en éducation (SRED) du DIP.

¹ Toute désignation de personne, de statut ou de fonction, s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

² Équipe constituée de Jean-Marc Huguenin (chargé de cours à l'IDHEAP de Lausanne), Jean-Paul Payet (professeur à l'Université de Genève), José Ramirez (professeur à la HEG de Genève) et Georges Solaux (professeur émérite à l'Université de Bourgogne), coordinateur de l'Observatoire.

³ La Commission de fonctionnement présidée par la Directrice générale de l'enseignement primaire rassemble les organisations professionnelles (SPG, AGCEP, secrétaires), le GAPP, le SRED, le CeFEP et les représentants de la DGEP. Elle est réunie six fois dans l'année.

2. La problématique de l'évaluation du nouveau fonctionnement

Les cibles de l'évaluation que sont les fonctions, les processus et impacts, rendent la démarche difficile car les trois cibles entrent en interaction forte. En effet, c'est parce que les processus de gestion ont changé avec transfert de compétences aux établissements (par exemple l'organisation des classes et l'orientation des élèves) que la fonction de directeur d'établissement (Dir-E) peut se justifier. C'est parce que les 91 établissements ont été regroupés en cinq régions (nouveau processus de gestion) que les directeurs de la DGEP sont en charge d'une région (nouvelle fonction), etc. Il est donc difficile d'évaluer des fonctions sans envisager les processus. Par ailleurs, on peut penser que c'est l'exercice d'une fonction qui permet aux processus d'être activés et de produire des effets ou de produire un impact sur le fonctionnement du système : processus, fonctions et impact entretiennent donc des relations étroites.

Le caractère récent du nouveau fonctionnement installé à la rentrée 2008-2009 ne permet pas d'analyser l'impact des mesures prises sur les résultats des élèves avant l'année 2010-2011. **Il faut en effet laisser du temps** aux nouvelles fonctions et nouveaux processus pour exercer leurs éventuels effets avant de les apprécier. Pour cette raison, au cours des années 2008-2009 et 2009-2010, l'Observatoire centre ses missions sur les fonctions et processus et reporte l'évaluation des impacts en 2010-2011. Pour mémoire, les nouvelles fonctions et les nouveaux processus générés par le nouveau fonctionnement au cours de l'année 2008-2009 sont les suivants :

Des processus nouveaux :

- La création de cinq régions.
- La création de 91 établissements disposant d'une autonomie partielle avec transfert de compétences décisionnelles depuis la DGEP aux établissements, notamment l'organisation des classes et l'orientation des élèves.
- La création et l'installation de conseils d'établissement.
- L'élaboration de projets d'établissement.
- La généralisation des études surveillées.
- La mise en place de dispositifs de différenciation pédagogique et d'aide pour les élèves en difficulté dans l'enseignement ordinaire (études surveillées, mesures d'accompagnement, soutien pédagogique).
- La création d'un réseau de classes d'accueil.
- L'extension du Réseau d'enseignement prioritaire (REP).

De nouvelles fonctions impliquées par ces nouveaux processus :

- La distribution des établissements en cinq régions a généré la fonction de directeur à la DGEP en charge de région.
- La suppression de la fonction d'inspecteur.
- La création de la fonction de Dir-E.
- La création de la fonction de maître-adjoint (MA).
- Une évolution de la fonction de secrétaire d'inspecteur.

3. Les évaluations conduites en 2008-2009 et les méthodes de travail de l'Observatoire.

Les trois missions d'évaluation réalisées en 2008-2009 ont été centrées sur :

- « L'installation des directeurs d'établissement à la rentrée 2008 » en novembre et décembre 2008.
- « Le dispositif des maîtres adjoints » en mars 2009.
- « Les dispositifs de différenciation pédagogique, la réussite de tous les élèves et la réponse aux besoins spécifiques de ceux-ci » en juin 2009.

Au niveau des méthodes de travail, l'Observatoire assure la confidentialité des propos et observations recueillis. Il utilise comme référentiels les « 13 priorités pour l'instruction publique genevoise », éditées par le DIP en janvier 2005, le « Document de synthèse issu du protocole du 2 novembre 2006 » signé le 16 novembre 2006 par la DGEP, l'Association des inspecteurs genevois (AIG) et la Société pédagogique genevoise (SPG), ainsi que les textes fondateurs du nouveau fonctionnement. Autrement dit, l'Observatoire évalue si le fonctionnement du système tel qu'il l'observe est conforme aux objectifs généraux du DIP. Sinon, il élabore des propositions d'évolution des fonctions ou des processus dans la perspective d'une plus grande efficacité et d'une plus grande équité. L'essentiel du nouveau fonctionnement est contenu dans les propositions suivantes :

- « la nécessité pour les écoles de disposer d'une autonomie étendue selon le principe d'une délégation de responsabilités de la part du département... » (extrait du document de synthèse) ;
- le financement des changements « assuré par des réallocations internes » (idem) ;
- l'équipe pédagogique, qui définit les modalités de prise en charge de tous les élèves sous l'autorité du Dir-E responsable de la mise en cohérence des actions ;
- la cohérence des actions inscrite dans le projet d'établissement ;
- le développement d'une culture de l'évaluation.

4. Une observation générale suite aux évaluations :

« Il faut laisser du temps aux processus et fonctions pour s'installer ».

4.1 Laisser du temps aux établissements pour asseoir leur autonomie.

Bon nombre de critiques visent l'absence d'homogénéité des dotations de moyens aux établissements (dotations en fonction de l'appartenance ou non au REP, du nombre de classes, etc.) et l'absence d'homogénéité des pratiques (tout ne se passe pas de la même manière dans tous les établissements : par exemple organisation du soutien pédagogique, ou bien « certaines activités sont payées ici et non là : pourquoi ? »). Les différences génèrent un sentiment d'injustice.

La nouvelle régulation installée dans l'enseignement primaire n'est pas encore assimilée et on observe que plus l'autonomie se développe, « plus on risque de générer des inégalités entre les personnes appartenant à des entités locales différentes. Dans ces conditions, le discours sur le droit à la différence aurait logiquement dû s'accompagner d'une mise en sommeil simultanée de la revendication égalitaire. Or, justement, il n'en est rien, et on n'a jamais autant parlé d'égalité ... depuis que la différence est à la mode⁴ ».

⁴ Le Pourhiet, A.-M., Rapport introductif, in Droit constitutionnel local : « Egalité et liberté locale dans la Constitution », 2000.

Ce discours apparemment contradictoire sur les collectivités locales, qui oppose liberté locale et égalité, peut tout à fait s'appliquer aux établissements scolaires et à l'autonomie croissante qui leur a été conférée. Plus on donne la possibilité aux établissements d'enseignement d'élaborer leur projet (donc plus on accroît leur marge de liberté de gestion), plus on risque, si des mesures correctives ne sont pas prises, d'entériner les inégalités existantes entre eux (car chacun d'eux élaborera un projet en fonction de situations initiales différentes et inégales). Le droit à la différence, donc le respect de la liberté de conception de projets locaux, s'accommode difficilement du principe d'égalité.

Une réflexion sur cette difficile articulation autonomie – égalité dans l'enseignement primaire permettrait sans doute en 2009-2010 de limiter le développement du sentiment d'injustice chez les personnels.

4.2 Laisser du temps à la connaissance des nouveaux cahiers des charges respectifs des différents acteurs pour s'installer.

Les acteurs auditionnés ne perçoivent pas toujours les dimensions constitutives du travail des différents acteurs de l'enseignement primaire et méconnaissent le contenu des différents cahiers des charges (enseignants, Dir-E, MA, secrétaires). Cette absence de transparence sur les fonctions entraîne des résistances fortes au changement accompagnées de limitation du travail en équipe. Les enseignants ne perçoivent pas toujours clairement quelle est l'activité du Dir-E, dans certains cas du MA. Or, les relations dans une organisation sont essentiellement régulées par le rôle et le statut de chacun des partenaires : le « *statut est l'ensemble des comportements à quoi il peut s'attendre légitimement de la part des autres, le rôle l'ensemble des comportements à quoi les autres s'attendent légitimement de sa part*⁵ ». Lorsque les attentes ne sont pas claires dans les représentations, la communication est difficile à installer.

Un approfondissement des mesures de communication sur les cahiers des charges, les nouvelles responsabilités des uns et des autres en 2009-2010, permettraient d'**éclaircir ces rôles et statuts « opaques**, en rappelant aux uns et aux autres quelles sont leurs charges respectives (notamment au niveau de l'implication dans l'établissement).

Afin de laisser du temps au nouveau fonctionnement, l'Observatoire propose que l'année 2009-2010 soit centrée sur une stabilisation et un renforcement de l'organisation de l'enseignement primaire plutôt que dans la recherche de solutions nouvelles.

5. Quelques pistes suite aux évaluations réalisées.

5.1 Les régions.

La distribution des établissements en cinq régions a généré la fonction de directeur à la DGEP en charge de région : l'observatoire note que, pour réaliser cette mission, les directeurs de la DGEP ont bénéficié de l'appui du Centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP). Les nécessités du pilotage au niveau cantonal en cette première année de nouveau fonctionnement n'ont pas permis à tous les directeurs de la DGEP de s'investir pleinement

⁵ Stoetzel, La psychologie sociale (champs), Broché, 1978.

dans la nouvelle fonction qui leur était attribuée. De ce fait, l'intensité de l'animation des régions est inégale et demande à être confortée en 2009-2010.

L'Observatoire note qu'un groupe de travail animé par le DGEP est actuellement saisi du problème et que ses propositions viseront à développer dès 2009-2010 :

- la région comme lieu d'échanges de pratiques,
- la région comme lieu de pilotage du système.

5.2 La création de la fonction de Dir-E.

En décembre 2008, l'Observatoire relevait que l'hétérogénéité de la population des Dir-E (anciens enseignants ou non, issus du Canton de Genève ou non) a davantage été perçue par l'institution comme un facteur de « mise en doute » de leurs compétences que comme une richesse à exploiter. Cette perception était confortée par le fait que les tâches confiées jusqu'alors aux Dir-E étaient, après trois mois de mise en œuvre du nouveau fonctionnement, ressenties par les enseignants comme relevant de la simple routine administrative. Autrement dit, leur légitimité n'était pas installée.

En cours d'année, le transfert progressif de compétences de la DGEP aux établissements a fait évoluer cette représentation : depuis janvier 2009, les Dir-E ont, en autonomie, mis en place les conseils d'établissement, élaboré avec leurs équipes les projets d'établissement, orienté les élèves à l'issue de l'année scolaire 2008-2009 et organisé les classes pour la rentrée 2009-2010. En juin 2009, on note que les nouveaux processus ont contribué à installer la fonction, même si quelques résistances existent toujours face à cette hiérarchie de proximité souhaitée par ailleurs plus présente par les parents.

Cependant, face à certaines directives⁶ de la DGEP, les réactions des acteurs rencontrés et auditionnés font paraître qu'elles sont perçues comme nombreuses et donnent l'impression d'une atomisation des problèmes, qu'elles sont excessivement compliquées et contraignantes, donc peu compatibles avec l'autonomie des établissements.

C'est par le transfert de compétences, par la délégation de pouvoir de décision, que s'installent conjointement ces deux éléments indissociables du nouveau fonctionnement que sont la légitimité des Dir-E et l'autonomie des établissements.

La légitimité des Dir-E sera renforcée par l'exercice de l'autonomie des établissements que la DGEP doit développer dans ses directives, et par le recentrage de la fonction de Dir-E sur la dimension pédagogique.

5.3 La fonction de maître adjoint (MA).

Suite au souhait des Dir-E de bénéficier d'une équipe de direction pour les aider dans leurs tâches, la DGEP a mis en place à la rentrée 2009 un dispositif de MA rémunérés ou dégrevés (enseignants acceptant, outre leur charge de classe, des tâches administratives et des activités d'animation pédagogique rémunérées). L'Observatoire a relevé que les incitations financières (heures au cachet) proposées s'accompagnent, d'une part, d'effets négatifs en faisant

⁶ Temps de travail à la maison (TTM), études surveillées, mesures d'accompagnement, soutien pédagogique, enseignement spécialisé, classes d'accueil, ...

notamment croire que tout ce qui excède le travail dans la classe relèverait désormais d'une rémunération supplémentaire et, d'autre part, d'effets limités (la rémunération allouée pour le MA est inférieure à celle qui existait pour l'ancien responsable d'école et le quota autorisé d'heures au cachet attribuables par enseignant et par MA est limité (une à deux heures hebdomadaires).

L'Observatoire a proposé que le dispositif MA soit revu et que les établissements reçoivent en 2009-2010 une dotation annuelle globale sous la forme d'une enveloppe qu'ils utilisent de manière autonome pour répondre aux besoins locaux.

L'Observatoire note que, pour l'année 2009-2010, la DGEP a proposé, lors de la séance de la Commission de fonctionnement du 18 juin 2009, l'abandon de l'affectation ou de la définition d'un MA par établissement et proposé de conforter l'autonomie de l'établissement en octroyant à tous les établissements **une enveloppe globale de moyens fondée sur le nombre d'élèves (et non plus sur le nombre de classes)** en introduisant une pondération en fonction des contextes locaux. Les moyens de dégrèvement de MA seraient maintenus dans les établissements de plus de 25 classes. **Les moyens alloués par l'enveloppe pourraient être utilisés essentiellement dans une perspective pédagogique notamment, : l'animation de dispositifs pédagogiques, l'intégration des élèves, les entretiens avec le Service médico-pédagogique, les entretiens élèves.**

5.4 Le soutien administratif aux établissements et les secrétariats.

Concernant les secrétariats, les évaluations conduites en décembre 2008 et mars 2009 ont conclu à l'intérêt d'installer les secrétariats dans les établissements, de telle manière que l'allègement des tâches administratives des Dir-E leur permette de se recentrer sur la dimension pédagogique de leur fonction. Les secrétaires pourraient ainsi, outre les charges administratives qui leurs reviennent, assurer une fonction d'accueil, de contact et de participation à l'animation de la vie d'établissement, les enseignants demeurant toutefois les interlocuteurs directs des parents pour tout ce qui relève de la dimension pédagogique.

La DGEP annonce, lors de la séance de la Commission de fonctionnement du 18 juin 2009, que l'année **2009-2010 est considérée comme une phase pilote pour l'installation des secrétariats au bénéfice d'environ 40 Dir-E et 20 secrétaires concernées.** L'opération sera réalisée à coûts constants, dans les établissements qui disposent de locaux adéquats et équipés, sur volontariat des Dir-E et des secrétaires. Le processus sera évalué avant sa généralisation.

5.5 La prise en charge et la réussite de tous les élèves.

Bien que les dispositifs de prise en charge des élèves en difficulté relèvent de diverses directives, tous les acteurs s'accordent cependant sur le fait que les mesures proposées répondent aux objectifs généraux des politiques intégratives et de réussite pour tous les élèves.

En vue d'intégrer davantage les actions prévues dans le cadre du nouveau fonctionnement, l'Observatoire propose que la DGEP rédige à l'intention des enseignants et des parents une **courte note synthétique de l'ensemble des directives, inscrivant clairement l'établissement dans son autonomie de gestion des dispositifs de prise en charge des élèves en difficulté.**

En outre, l'Observatoire propose **de renforcer et de décloisonner les actions** par des mesures de formation adaptées à destination des personnels concernés, d'associer les maîtres spécialistes aux dispositifs de prise en charge des élèves en difficulté, de décloisonner dans les établissements les dispositifs de l'enseignement ordinaire et ceux des regroupements de l'enseignement spécialisé, de s'assurer que les mesures retenues dans l'établissement ne s'accompagnent ni de la stigmatisation des élèves en difficulté, ni d'une diminution du temps scolaire en classe ordinaire dévolu aux élèves intégrés à des dispositifs particuliers.

5.6 La communication institutionnelle.

L'évaluation menée en novembre et décembre 2008 concluait à l'absence de stratégie globale auprès des enseignants pour la communication institutionnelle sur le nouveau fonctionnement, communication qui aurait dû être exploitée de manière plus systématique et mieux ciblée sur chacun des acteurs. L'évaluation de juin 2009 montre d'autre part qu'au niveau de la transmission d'information administrative, ETIDEP (Espace de Travail, d'Information et de Documentation de l'Enseignement Primaire = site d'information sur internet à disposition des acteurs de l'enseignement primaire), qui devrait être le principal canal de diffusion des directives in lieu et place du classeur papier par enseignant et en salle des maîtres, est perçu de manière négative.

L'observatoire note que, depuis janvier 2009, la synthèse des rapports de l'Observatoire est portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs sur ETIDEP ainsi que les comptes rendus de la Commission de fonctionnement. **Les enseignants disposent dorénavant des analyses et des discussions relatives au nouveau fonctionnement qu'ils mettent en place.** Par ailleurs, des établissements ont fait le choix de passer par le canal ETIDEP pour diffuser leur propre information (sur le projet d'établissement, par exemple). Ces initiatives doivent être encouragées car **la diffusion d'informations précises concernant directement les différents acteurs permettra à ces derniers de s'approprier l'outil ETIDEP.**

5.7 Les parents et le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire.

Les parents souhaitent disposer de contacts dans les établissements, notamment en absence du Dir-E (absence présentée comme fréquente pour raison de service).

Ils soulignent les risques du remplacement des maîtres titulaires lorsque le personnel chargé de ce remplacement n'est pas stable dans le poste. La présence de remplaçants successifs fait craindre une discontinuité du service éducatif au détriment des élèves.

L'Observatoire note des incompréhensions entre l'école et les parents lorsqu'il est fait référence à la gestion de l'hétérogénéité et au traitement des élèves en difficulté. Si les équipes insistent sur le fait que les parents font preuve d'exigences auxquelles ils ne peuvent répondre, les familles regrettent, d'une part, de ne pas être suffisamment informées sur les dispositifs réglementaires existants et, d'autre part, de ne pas être suffisamment associées aux décisions concernant leur enfant lorsqu'il s'agit de lui apporter le soutien susceptible de lui éviter l'échec.

Fortement intéressés par la mise en place des conseils d'établissement, ils font part de quelques inquiétudes. Le caractère confus et hétérogène du mode de fonctionnement des conseils d'établissements est souligné : difficultés pour faire circuler les projets

d'établissements, ce qui donne un réel sentiment de rétention d'information ; problème de circulation des comptes rendus ; contradiction entre les discussions préalables sur la confidentialité des débats et la possibilité d'ouverture des mêmes conseils.

L'Observatoire propose qu'un **recueil des actions existantes à Genève et destinées à abaisser la barrière école-parents** (de nombreuses actions sont menées) soit réalisé et diffusé à titre d'exemples aux Dir-E et aux APE. Il suggère, en outre, que les compétences des enseignants soient améliorées en matière de **communication avec les parents, notamment dans les situations difficiles**.

Conclusion

Le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire a été défini suite à 25 réunions de la Commission de fonctionnement entre décembre 2005 et juin 2008. Il repose sur un dispositif original qui associe, tant au niveau cantonal qu'au niveau de chaque établissement, l'évaluation, la concertation et la décision :

- au niveau cantonal il s'agit de l'Observatoire (auquel il est possible d'associer les productions du SRED), de la Commission de fonctionnement et de la DGEP ;
- au niveau des établissements, les projets d'établissement comprennent une évaluation des actions projetées, un conseil d'établissement et un responsable administratif et pédagogique : le Dir-E.

Les données produites par l'Observatoire ont fait, ou feront, l'objet de débats au sein de la Commission de fonctionnement. Ces débats associés aux données de la DGEP permettent d'alimenter les trois dimensions du nouveau processus décisionnel qui se met en place en prenant en compte :

- la contrainte politique : les propositions d'évolution s'inscrivent dans le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire et les treize priorités du DIP ;
- la contrainte économique : les propositions s'inscrivent dans un cadre budgétaire qui est « assuré par des réallocations internes » ;
- la contrainte sociale : faire en sorte que les propositions soient socialement acceptables.

Août 2009.

Pour l'Observatoire :
Georges Solaux, coordinateur

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Explication des écarts Comptes 2010 / Budget 2010

En MCHF millions de francs	C 2009	Ecart C10/C09	B 2010	C 2010 01.04.2011	Ecart C10/B10 par rubrique (% par rapport à la rubrique)		Décom- pos. du dép. de 5.86% (% par rapport au total des charges)	Crédits supplé- mentaires auto- risés*	Budget évolué 2010 **	Ecart C10/BéV10 par rubrique	C 2010 Hors réserve de carrière enseignants		Ecart C10/B10 par rubrique (% par rapport à la rubrique) Hors réserve carrière		Ecart C10/BéV10 par rubrique Hors réserve de carrière	
Charges hors imputations int. et subventions redistrib.	1'913.97	141.26	1'941.49	2'055.22	113.73	5.86%	5.86%	14.22	1'955.71	99.51	5.09%	1'945.11	3.61	0.19%	-10.60	-0.54%
30 Charges de personnel	1'097.83	11.29	1'103.39	1'109.12	5.73	0.52%	0.29%	7.69	1'111.08	-1.96	-0.18%	1'109.12	5.73	0.52%	-1.96	-0.18%
31 Dépenses générales	47.72	-0.48	46.37	47.25	0.88	1.90%	0.05%	3.22	49.59	-2.34	-4.73%	47.25	0.88	1.90%	-2.34	-4.73%
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	30.16	101.85	16.27	132.01	115.74	711.45%	5.96%		16.27	115.74	711.45%	21.89	5.63	34.58%	5.63	34.58%
35 Dédommagements à des tiers	6.29	1.61	6.36	7.90	1.54	24.17%	0.08%	6.36	7.90	1.54	24.17%	7.90	1.54	24.17%	1.54	24.17%
36 Subventions accordées	731.96	26.98	769.10	758.95	-10.15	-1.32%	-0.52%	3.30	772.41	-13.46	-1.74%	758.95	-10.15	-1.32%	-13.46	-1.74%
Revenus hors imputations int. et subventions redistrib.	109.76	-5.52	98.05	104.24	6.19	6.31%	6.31%	98.05	98.05	6.19	6.31%	104.24	6.19	6.31%	6.19	6.31%
42 Revenus des biens	14.47	1.26	14.20	15.73	1.53	10.77%	1.56%	14.20	15.73	1.53	10.77%	15.73	1.53	10.77%	1.53	10.77%
43 Recettes diverses	47.52	-9.58	33.19	37.95	4.76	14.33%	4.85%	33.19	47.76	4.76	14.33%	37.95	4.76	14.33%	4.76	14.33%
45 Dédommagements de collectivités publiques	4.29	3.26	6.57	7.56	0.99	15.04%	1.01%	6.57	7.56	0.99	15.04%	7.56	0.99	15.04%	0.99	15.04%
46 Subventions acquises	43.47	-0.46	44.09	43.01	-1.09	-2.46%	-1.11%	44.09	43.01	-1.09	-2.46%	43.01	-1.09	-2.46%	-1.09	-2.46%

* Cette colonne contient les demandes en autorisation de dépassement de crédits et les reports de crédits 2009 sur 2010 pour les dépenses générales
** Budget évolué = budget voté + dépassements de crédits autorisés

Explications des écarts	Ecart par rapport au budget voté		Ecart par rapport au budget évolué		Ecart / budget hors réserve de carrière		Ecart / budget hors réserve de carrière	
3 - Charges hors imp. int. et subv. red	113.73	5.86%	99.51	5.09%	3.61	0.19%	-10.60	-0.54%

Les charges 2010, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'établissent à +113.73 MCHF (+5.86%) par rapport au budget voté. Si l'on tient compte des crédits supplémentaires autorisés, l'écart descend à +99.51 MCHF (+5.09%).

En neutralisant la provision relative aux réserves de carrière des enseignants (110.19 MCHF), l'écart entre les charges totales et le budget voté est de +3.60 MCHF (+0.19%). Par rapport à l'autorisation de dépense 2010 (budget voté + crédits supplémentaires), l'écart s'inverse et devient un disponible de -10.61 MCHF (-0.54%).

30 - Charges de personnel	5.73	0.52%	-1.96	-0.18%	5.73	0.52%	-1.96	-0.18%
----------------------------------	-------------	--------------	--------------	---------------	-------------	--------------	--------------	---------------

Les dépenses de personnel s'établissent à +5.73 MCHF (+0.52%) par rapport au budget voté.

Elles ont fait l'objet de plusieurs demandes en autorisation de crédits supplémentaires qui ont été acceptées par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour un montant total de 7.69 MCHF. Ces crédits supplémentaires ont permis notamment de couvrir les besoins nouveaux :

- pour la mise en place de la coordination du sport,
 - de développer la capacité d'accueil des études surveillées dans l'enseignement primaire,
 - de faire face à la croissance plus élevée que celle prévue des effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire postobligatoire à la rentrée 2010,
 - d'engager des forces complémentaires pour mener à bien le projet de réforme de l'Office de la jeunesse initié en 2010,
 - de financer des dépenses de remplacements qui ont été plus importantes que prévu.
- Avec les crédits supplémentaires obtenus, l'écart est un disponible de -0.18%.

31 - Dépenses générales	0.88	1.90%	-2.34	-4.73%	0.88	1.90%	-2.34	-4.73%
--------------------------------	-------------	--------------	--------------	---------------	-------------	--------------	--------------	---------------

Les dépenses générales s'établissent à 47.25 MCHF, soit 1.9% au-dessus du budget voté.

Les explications principales de cet écart sont :

CO +0.63 MCHF

la redéfinition de la notion d'investissement avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements à pour conséquence que des achats prévus en investissements sont comptabilisés de facto dans le budget de fonctionnement (dépenses générales). Ainsi, une partie des dépenses relatives aux 3 lois d'investissements du CO (collèges de Cayla, Seymaz et Drize) et au crédit de programme pour le collège de la Florence (extension limitée, rénovation du collège) ont dû être comptabilisées en dépenses générales (fournitures de salles de laboratoires, de la cafétéria, bibliothèque - achat de livres pédagogiques -, déménagements, etc.). A noter qu'une partie de ces charges a pu être couverte par les budgets 31 du cycle d'orientation.

- la facturation par l'économat du DIP de moyens d'enseignement vendus aux autres cantons romands, ventes qui génèrent en contrepartie des recettes.

- la modification de la période de comptabilisation des avances pour les cours d'éducation nutritionnelle (enregistrement de 4 mois supplémentaires par rapport à la pratique en vigueur précédemment). Il s'agit d'une contrainte liée à la LGAF ;

- des dépenses pour les indemnités aux intervenants choisis pour leurs compétences professionnelles, dans le cadre de la formation continue des enseignants.

PO +1.22 MCHF

- l'éclatement des sites de formation de l'école de culture générale Ella-Maillart implique des dépassements budgétaires ;

- le transfert progressif des cours interentreprises aux associations professionnelles (opération budgétaire qui se fait avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - OFPC) à vu son planning décalé. Ainsi, certains cours sont restés dans les comptes des Centres de formation professionnelle de l'enseignement secondaire postobligatoire (PO), alors que le budget a été transféré à l'OFPC en subvention. Ce décalage implique un dépassement pour le PO ;

- la réalisation de la première étape du collège Sismondi a impacté les natures des dépenses générales (achats prévus en investissements comptabilisés dans les dépenses générales, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements) ;

- la réalisation de la première étape du collège Sismondi a impacté les natures des dépenses générales (achats prévus en investissements comptabilisés dans les dépenses générales, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements) ;
- la création de classes préparatoires dans les Centres de formation professionnelles a nécessité des dépenses de fournitures scolaires et pédagogiques supplémentaires ;
- les assurances pour les élèves ont généré un dépassement, dont l'essentiel provient d'un changement de méthode de comptabilisation (passage de l'année scolaire à l'année civile) ;
- les écolages de musique ont été plus importants que prévus ;

différents déménagements nécessaires lors de la livraison d'un nouveau bâtiment (Collège Sismondi) et pour permettre la réalisation de travaux (notamment de sécurité) ont été plus importants qu'escomptés

OFPC +0.48 MCHF

Pour répondre aux exigences de la loi sur la formation professionnelle (C 2 05) relatif à la surveillance de la formation professionnelle en entreprise, le nombre de visites des commissaires a augmenté.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de remboursements des frais de transports pour apprentis suivant des cours professionnels et des cours interentreprises hors canton ainsi que l'augmentation des tarifs CFF expliquent ce dépassement.

Des non-dépensés dans d'autres unités viennent diminuer le dépassement constaté sur le CO, le PO et l'OFPC.

Les reports de crédits autorisés de 2009 sur 2010 couvrent le dépassement. Avec les crédits supplémentaires obtenus, l'écart est un disponible de -2.34%. Le niveau des dépenses en 2010 est similaire à celui observé dans les comptes 2009.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables	115.74	711.45%	115.74	711.45%	5.63	34.58%	5.63	34.58%
--	---------------	----------------	---------------	----------------	-------------	---------------	-------------	---------------

L'écart provient presque entièrement de la constitution d'une provision pour les réserves de carrière des enseignants du secondaire (cycle d'orientation et enseignement secondaire postobligatoire), pour un montant de 110.19 mio de francs. L'écart provenant de la constitution de cette provision ne nécessitait pas d'être soumis à la commission des finances conformément à LGAF.

35 - Dédommagements à des tiers	1.54	24.17%	1.54	24.17%	1.54	24.17%	1.54	24.17%
--	-------------	---------------	-------------	---------------	-------------	---------------	-------------	---------------

Les élèves genevois du niveau postobligatoire qui suivent leur formation dans d'autres cantons et pour lesquels il est difficile de faire des estimations, ont été plus nombreux qu'imaginé. En 2010, un nombre plus important que prévu d'apprentis a suivi une formation duale hors canton régie par l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr). La prévision du nombre d'apprentis qui suivent des cours professionnels hors canton est toujours difficile, même en se basant sur un historique des formations duales hors canton.

Le nombre d'étudiants genevois accomplissant leurs études tertiaires dans les autres cantons de Suisse (hors cantons membres de la HES-SO) a fortement progressé. Ainsi, les montants payés (avantage de bien public) au titre de l'accord intercantonal AHES augmentent en conséquence. Il est à noter que les prévisions relatives au nombre d'étudiants genevois souhaitant étudier dans d'autres cantons sont très difficiles à établir. Il sera toutefois tenu compte de cette progression dans le budget 2012.

36 - Subventions accordées	-10.15	-1.32%	-13.46	-1.74%	-10.15	-1.32%	-13.46	-1.74%
-----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Les dépenses se montent à un total de 758.95 MCHF.

L'écart par rapport au budget est ainsi un disponible de 10.15 MCHF (-1.32%).

Cet écart s'explique principalement par :

- le transfert des subventions budgétisées du Sport-Toto au nouveau Fonds d'aide au sport, hors des comptes Etat,
- la réduction de l'enveloppe cantonale en faveur de l'Université conformément à la convention d'objectifs
- par la comptabilisation du montant de subvention restituable en cours de contrat par l'Université.
- par une diminution des allocations d'études et d'apprentissage octroyées
- par une diminution des subsides pour la formation scolaire spéciale octroyés

Des autorisations de crédits supplémentaires ont été obtenues pour l'Assistance Educative en milieu ouvert (AEMO) (36600121) et les Frais de placements dans des institutions hors canton (36608001).

4 - Revenus	6.19	6.31%	6.19	6.31%	6.19	6.31%	6.19	6.31%
--------------------	-------------	--------------	-------------	--------------	-------------	--------------	-------------	--------------

Les revenus 2010, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'établissent à 104.24 MCHF soit 6.19 MCHF de plus que prévu au budget (+ 6.31%).

Ces revenus plus importants sont principalement imputables à :

- l'utilisation/dissolution de provisions
- la réévaluation de la provision relative aux charges induites par le pont AVS des enseignants de l'enseignement primaire
- la comptabilisation du montant restituable de la HES
- la restitution de subvention de l'Ecole supérieure d'informatique de gestion
- les subventions versées par la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) aux cours interentreprises
- les subventions fédérales pour la formation professionnelle plus importantes que budgétées.

Audition de la commission des finances 15.04.2011 Explications complémentaires

L 10515 : Projet CADMOS / Center for advanced modelling science

La pratique actuelle en ce qui concerne la numérotation des projets de loi d'investissement veut que tant qu'un projet n'est pas soumis au Conseil d'Etat, celui-ci est inscrit dans tout le processus budgétaire sur un numéro provisoire qui commence par 19. Dès lors qu'il est soumis au Conseil d'état, il obtient son numéro définitif, qui commence par 10 dans le cas d'un crédit d'ouvrage ou par 20 dans le cas d'un crédit de programme.

Au début du processus budgétaire 2010, le projet CADMOS n'avait pas encore été soumis au Conseil d'Etat, ce qui explique que la tranche budgétaire 2010 a été inscrite sur le numéro de projet provisoire 1909028, pour un montant de F 2 000 000.

Les imputations comptables de l'exercice 2010 sont, elles, comptabilisées sur le numéro de projet définitif du projet CADMOS, soit le numéro 1010515, pour un montant de F 1 994 068. Par ailleurs une erreur de comptabilisation s'est produite sur cette loi au cours de l'année 2010. Le montant comptabilisé en 2010 aurait dû s'élever à F 3 994 068. L'écart de F 2 000 000 a été imputé sur 2 autres lois de l'université selon le tableau ci-dessous.

En effet, la ventilation des dépenses d'investissement relatives aux 3 projets suivants de l'université a été mal répartie :

Projet	Libellé	Comptes 2010		Ecart
		publiés	corrects	
1010515	Projet CADMOS / Center for advanced modelling science	1'994'068	3'994'068	-2'000'000
1010445	Infrastructures et services destinés à optimiser et à faciliter l'utilisation des technologies dans l'enseignement	3'160'626	945'861	2'214'765
1010446	Adaptation et consolidation du système d'information de gestion	236'019	450'785	-214'766

TOTAL 5'390'714 5'390'714 -

Une régularisation comptable sera effectuée en 2011.

ICF - COMPTES D'ETAT - RAPPORT DEPARTEMENTAL - 2008-2010

2008	Observations ouvertes	50	2009	Observations ouvertes	43	2010	Observations ouvertes	30
Problèmes relevés pour la première fois	23	8	Problèmes relevés pour la première fois	8	Problèmes relevés pour la première fois	5		
dont observations d'importance	1	0	dont observations d'importance	0	dont observations d'importance	0		
	12	5		5		0		
	10	3		3		5		
Problèmes relevés pour la première fois et antérieurs à 2008	5	10	Problèmes relevés pour la première fois et antérieurs à 2009	10	Problèmes relevés pour la première fois et antérieurs à 2010	6		
dont observations d'importance	0	0	dont observations d'importance	0	dont observations d'importance	0		
	3	1		1		4		
	2	9		9		2		
Problèmes déjà relevés antérieurement	22	25	Problèmes déjà relevés antérieurement	25	Problèmes déjà relevés antérieurement	19		
dont observations d'importance	3	3	dont observations d'importance	3	dont observations d'importance	0		
	8	10		10		10		
	11	12		12		9		
Observations réglées	21	28	Observations réglées	28	Observations réglées	23		
dont observations d'importance	1	1	dont observations d'importance	1	dont observations d'importance	2		
	13	16		16		7		
	7	11		11		14		

Université

Audition de l'Université

L'Université a relevé l'augmentation du nombre d'étudiants en 2010 (+600).

L'institution a été questionnée sur sa situation boursière et a répondu avoir été affectée par la baisse de l'Euro ; des gains ont toutefois également été réalisés sur des opérations de vente.

La problématique de l'IUFE a également été abordée, et la question de la base légale sur laquelle se basent les élections internes aux différents conseils a été posée.

Université

Rapport des commissaires : MM. Claude Jeanneret et Pierre Weiss

Audition par la sous-commission de la commission des finances, composée de MM. Claude Jeanneret et Pierre Weiss, de l'Université, représentée par M. Jean-Dominique Vassalli recteur, Mme Anik De Ribaupierre, vice-rectrice et par MM. Roger Amoos et Raphael Ferrillo, le DIP représenté par M. Aldo Maffia.

La procès-verbaliste est Mme Karine Kohler, qui est remerciée ici pour son excellent travail.

Introduction

L'université présente un compte d'exploitation de son activité pour un montant de CHF 715'216'218.— de charges et de CHF 714'991'143.— de recettes. A ces chiffres viennent se rajouter les produits et charges hors exploitation, tels que ceux provenant des portefeuilles et des immeubles de placements.

1) Sources de produits

Subvention cantonale monétaire	CHF	353'538'969.—
Subvention cantonale non monétaire	CHF	74'595'605.—
Subvention fédérale	CHF	185'820'420.—
Subvention européenne et autres	CHF	33'815'518.—
Le solde provenant de recettes diverses	CHF	67'220'231.—

Ce tableau permet de constater que 40% des recettes proviennent de l'activité propre et de subventions hors canton et que 60% sont composées de subventions cantonales.

2) Charges du personnel

Ils ont passés de CHF 634 886 006.— en 2009 à CHF 647 770 511.— en 2010.

Les mécanismes salariaux semblent être une des principales causes de cette augmentation. Notons que les charges de Genève sont influencées par le montant des charges sociales qui est très important par rapport à celui des autres cantons.

D'autre part, une augmentation de 30 professeurs et de 100 collaborateurs d'enseignement et de recherche avec une diminution de 15 unités du P.A.T. (personnel administratif et technique), contribue également à cette hausse.

3) La variation du bilan

Immobilier

La forte variation du bilan provient principalement de la réévaluation des immeubles détenus par l'université. Ces immeubles ont une faible rentabilité, due principalement à leur vétusté et au manque d'entretien.

La principale réévaluation pour un montant de CHF 53'000'000.— provient d'une parcelle, la prairie de Pinchat, sur laquelle un projet d'habitation pour étudiants est lancé avec la Fondation universitaire pour le logement pour étudiants.

La vice-rectrice confirme que le parc immobilier de l'université est issu de dons car l'université n'a jamais rien acheté.

Titres

En 2010, la perte sur le portefeuille de CHF 2'821'484.— à laquelle s'ajoute une perte latente de CHF 7'677 332.—. Ces pertes ne sont pas compensées par les produits réalisés sur le portefeuille mobilier pour un montant de CHF 7'049 815.—

4) Passifs transitoires

Les passifs transitoires ont passé de CHF 300'000 à CHF 29'000'000 soit une augmentation de CHF 28'700'000. Il s'agit principalement de variations touchant des subventions qui courent sur 2 exercices.

La correction est donc unique dans l'exercice 2010.

CADMOS

Le projet prévoyait un plan de paiement de CHF 2'000'000.— par année sur 4 ans.

Le montant de 4'000'000.— figurant dans les comptes de l'exercice 2010 correspond à un report de paiement de l'annuité 2009 en 2010 en raison d'un délai référendaire.

5) Etudiants à l'université

Le nombre d'étudiants a légèrement augmenté à Genève dont le nombre atteint 14'230 contre 13'667 en 2009.

Visibilité du parcours académique

L'université prépare actuellement une statistique permettant un meilleur suivi des trajectoires individuelles, notamment le lieu d'obtention du Bachelor.

6) Recherche et propriété intellectuelle

A la question de savoir quelles sont les demandes et dépôts de brevets et ce qu'ils deviennent dans l'activité d'université, l'université effectue un travail dans ce domaine, mais le transfert de technologie n'est pas sa priorité numéro un même s'il s'agit d'une activité importante.

7) Rapport de gestion

Il serait souhaitable que le rapport de gestion accompagne la présentation des comptes. L'un des commissaires demande que ce rapport soit présenté lors de la séance du 18 mai 2011.

Annexes (consultables au SGGC):

- Rapport financier
- Comptes 2010 de l'Université

Haute Ecole Spécialisée (HES-SO)***Audition de la HES-SO***

La discussion a été très brève. Seul vaut peut-être la peine d'être mentionnée la question d'un commissaire (S) s'interrogeant sur la publicité faite en faveur des filières HES ; il lui a été notamment répondu que, pour les filières existant également dans d'autres cantons, il n'est pas possible d'y faire de publicité.

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO Genève)

Rapport des commissaires : MM. Claude Jeanneret et Pierre Weiss

Présents :

Haute école spécialisée

M. ABBE-DECARROUX
directeur général

François,

M. TREYER Philippe, directeur financier

Département de l'instruction publique

M. MAFFIA Aldo, directeur adjoint des
services administratifs et financiers

Procès-verbaliste :

Mme KOHLER Karine

1) Présentation des comptes

La HES présente les comptes de chacune de ses 7 écoles spécialisées, mais pas de consolidation générale.

L'ensemble de son activité présente des produits, y.c. la subvention cantonale, pour un montant de CHF 89 977 074, des charges pour CHF 88 039 579, un excédent de recettes de CHF 1 037 495, une prévision de remboursement de l'Etat de Genève de CHF 1 012 438, ce qui donne un résultat positif, après dissolution de réserves, de CHF 25 057.

2) PLEND

Il y a eu beaucoup de PLEND les années précédentes sur la partie SO, mais dans la partie S2, il y a le double de PLEND par rapport au budget, ce qui explique les écarts.

Il y a aussi eu beaucoup d'engagement de professeurs plutôt jeunes mais c'est très difficile à prévoir.

3) Part de subventions à rembourser

Les budgets alloués pour la SO, S2, S3 sont respectés. Pour les 3 lignes budgétaires, des montants vont être restitués à l'Etat : 1'000'000 francs pour la partie SO, 1'800'000 pour la S2 et 2'200'000 pour la S2 nouveaux

domaines. Au total, il y a 5'000'000 francs potentiellement remboursables au canton, pour lesquelles des propositions seront faites. Par rapport aux 172'000'000 francs de dépenses, c'est un petit pourcentage.

Pour la part des subventions à rembourser, n'y a pas de convention ; il y a des négociations pour soit alimenter la réserve ou soit, pour des gros projets spécifiques, ne pas restituer l'argent. L'HES se trouve entre deux lois (LIAF et accords intercantonaux) et il n'y a donc pas encore de Convention d'objectifs. Il ajoute que plus les écoles sont jeunes, plus elles remboursent, moins il y a du recul pour faire des prévisions fiables. Il explique comment il est arrivé à ce résultat ; dans la SO, il y a plus d'étudiants que prévu et plus d'activités R&D et autres que l'enseignement donc il y a eu 4'000'000 francs dépensés en plus par rapport au budget mais les entrées ont dépassé ces 4'000'000 francs, notamment les autres subventions reçues (4'400'000 francs au lieu des 2'800'000 francs budgétés, p.7) et les prélèvements sur provisions et sur fonds qui n'avaient pas été budgétés.

Des prélèvements sur provisions ont été faits pour 2'056'000 francs et des prélèvements sur les fonds ont été faits pour 23'000 francs. Dans les 2'056'000 francs, une provision a été utilisée pour l'intégration du CRR et du QUEPE à l'HEPIA (plus de 300'000 francs) et 780'000 francs ont été utilisés sur la provision pour la fusion HEPIA.

Quand la décision de fusionner l'EIG et l'EIL a été prise, un dossier a été monté pour dire combien coûterait le travail à fournir pour fusionner ces écoles. Un montant de 3'900'000 francs a été calculé, dont le 50% a été financé par l'OFFT et le reste a été provisionné sur les excédents des années précédentes. Il ajoute qu'aujourd'hui une vingtaine de groupes de travail ont été mis en place pour plancher sur la fusion des différents éléments (systèmes informatiques, inventaires, nouveaux plans de cours etc.), donc il y a eu des engagements de personnes pour aider les professionnels.

Pour l'avenir, l'avant-projet de la loi cantonale prévoit deux éléments ; une réserve pour fluctuation d'étudiants et une réserve pour l'innovation et il y aura un règlement qui doit être validé par le CE qui définira les montants, les pourcents etc. Donc, avec cet outil, cela sera automatique et plus confortable que maintenant.

4) Poste de co-décision.

Il s'agit du système financier de la HES-SO, qui prévoit que pour pouvoir décider au niveau du comité stratégique, chaque canton paie un droit qui correspond à 5% du budget de la HES-SO. Il souligne, par ailleurs, que la dernière ligne (charges au niveau du canton) est toujours identique, le résultat est de 42'000'000 francs. Il signale que par rapport à ce qui était budgété, le

montant restitué au canton est dû au fait que la perte réelle des écoles prévue est nettement inférieure à ce qui était prévu, elle compense même le montant supplémentaire que le canton doit à la HES-SO, dû à l'augmentation des étudiants. Il indique qu'il peut s'agir d'une situation réjouissante mais il rappelle néanmoins qu'en période de croissance des étudiants, les charges augmentent plus lentement que les recettes et que, par conséquent, dans les écoles, au niveau du personnel c'est tendu, c'est-à-dire que si les charges avaient pu être augmentées en même temps que les recettes pour encadrer les étudiants, ce résultat n'aurait pas été obtenu. Selon lui, il s'agit de montants qu'il serait préférable d'utiliser pour développer des projets dans les écoles car il craint qu'au niveau du personnel, on tire sur la corde, surtout au niveau de la S2. Il ajoute que le personnel est fatigué et a beaucoup de charges.

5) Subvention fédérale

La subvention fédérale n'est pas pondérée dans le canton par le coefficient de vie chère.

Cela justifie ces déficits d'écoles. Il continue par dire que toutes les écoles de la SO ont des déficits car la recherche demande un financement public et le système financier des HES veut que les pouvoirs publics ne financent que la formation principale. Il précise que pour les recherches, les chercheurs sont incités à aller chercher dans les fonds de tiers (CTI, fonds national, fonds européens, etc.) mais cela ne suffit pas. Il ajoute encore qu'à ceci s'ajoutent les conditions locales particulières, c'est-à-dire la cherté de la vie à Genève en termes de salaires et il y a des différences de salaire de près de 15%-20% au niveau de la masse salariale avec d'autres écoles.

En termes de déficit par étudiant, la HES est dans les meilleures parmi toutes les écoles, malgré des coûts plus élevés.

Un tableau qui donne les pourcentages de ressources extérieures pour les projets de recherche dans la HES-SO, au niveau romand ou suisse, afin de voir la position de Genève par rapport à la moyenne, n'existe pas

Un commissaire aimerait si possible obtenir ces informations puisqu'il pense qu'il faut valoriser l'HES et surtout les montants obtenus par rapport à d'autres.

Le directeur général répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il est possible de faire des comparaisons cantonales avec certains indicateurs.

6) Subventions cantonales en nature

La mise à disposition de bâtiments (loyers) et la mise à dispositions de biens, services et marchandises ou de personnel (électricité par exemple) sont facturées afin de présenter des comptes comparables à d'autres cantons.

Aujourd'hui, l'estimation du montant pour la mise à disposition de bâtiments vient du calcul détaillé du nombre de m² produit par l'HES. Il s'agit du prix moyen convenu de manière intercantonale au niveau de la HES-SO, qui sont des règles convenues par la Confédération mais qu'à terme, il devrait y avoir une valorisation selon les règles de la Gérance immobilière (DCTI). Cela fera l'objet d'une nouvelle comptabilisation dans le processus budgétaire. Il s'agit d'une opération blanche pour l'Etat, mais cela permettra d'avoir une valorisation, selon les outils à disposition, pour les entités externes à l'Etat qui en bénéficient.

Jusqu'à présent, la charge est mise selon les règles de l'OFFT alors qu'elle devrait l'être selon les règles du canton. Par conséquent, dans la comptabilité analytique, à terme, tous les coûts mis au niveau cantonal devront être remplacés par les règles fédérales.

M. MAFFIA répond que ce point sera réglé. Il précise que le montant actuel est valorisé à environ 290 francs, alors que le coût moyen utilisé au niveau du DCTI est différent. Par conséquent, il fera varier le montant mais la technique restera la même.

7) Particularités de la HES S2

Il y avait un budget de 31'800'000 francs, il est atteint, avec un montant restituable de 1'800'000 francs à l'Etat. Ce dernier montant vient d'abord d'une diminution des charges par rapport à ce qui avait été budgété, notamment au niveau des BSM et des charges d'infrastructure. Les forfaits et les autres produits (400'000 francs, écolage) ont également fortement augmenté puisque plus d'étudiants ont été accueillis. Concernant les autres subventions reçues, essentiellement pour la recherche (CTI, OFEN, OFES, OFSP), il y a 500'000 francs de plus que ce qui avait été prévu. Un meilleur résultat a également été obtenu dans les mandats de prestations de services. Par conséquent, dans les revenus, il y a un meilleur résultat partout. Il y a aussi l'effet prélèvement sur les provisions pour près de 400'000 francs. Au final, des revenus de 3'000'000 francs supérieurs à ce qui avait été budgété ont été réalisés avec des charges inférieures de plus de 1'000'000 francs par rapport à ce qui avait été budgété. Le résultat des écoles s'améliore donc fortement. Il y a toujours l'effet de décalage (temps de processus d'engagement) pendant lequel les gens tirent la langue. Cependant, ce résultat est tempéré car plus de contributions cantonales sont payées

(24'000'000 francs, p.11). Il y a aussi 500'000 francs en plus, touchés au titre du bouclage définitif des comptes 2009.

8) Pénalités au OFFT.

Il y a une absurdité de la part de l'OFFT qui a des règles très strictes au niveau des masses critiques d'étudiants, c'est-à-dire que s'il n'y a pas 25 étudiants en 1^{ère} année de Bachelor ou 75 au niveau des filières de formation dans le domaine de la santé, il y a une pénalité et la subvention fédérale qui n'est pas obtenue. Or, il explique que dans certaines filières du domaine de la santé, il y a une régulation à l'entrée des filières Bachelor et les règles de régulation adoptées par le politique sont inférieures à 25, par conséquent, il n'est pas possible d'en avoir plus. Il donne l'exemple de la filière physiothérapie, dans laquelle les quotas fixés à l'époque (2002) étaient de 24. L'OFFT a signalé qu'il ne subventionnerait pas la physiothérapie car il y avait moins de 25 étudiants (alors que 400 candidats se présentent). Il ajoute que L'HES-SO est intervenue, mais il n'y a pas encore eu de réponse de l'OFFT et pour cette raison, cela a été provisionné.

9) HES S 3

Pour la S3 (art et musique) ; il y avait 19'254'000 francs avec une restitution de 2'200'000 francs. Les 2'200'000 francs restituables au canton s'expliquent par un meilleur résultat d'environ 800'000 francs et, au niveau de la contribution cantonale, 18'991'00 francs avaient été prévus et il y a en réalité 18'000'000 francs (tableau p. 14) donc une économie de près de 900'000 francs.

10) HES

Pour les trois écoles (total des charges et total des produits) il y avait un déficit de 25'000'000 francs budgété et la réalité des comptes l'a ramené à 19'000'000 francs, à mettre au compte de la bonne gestion de l'HES, voire de sa direction.

11) Stages

Il a fallu un an pour mettre en place un comité de pilotage qui a eu sa 1^{ère} séance il y a 3 semaines. Il ajoute que c'est un problème qui dépasse largement les infirmières mais qui touche tous les professionnels de la santé. C'est un problème de formation, mais de promotion des métiers de la santé, de conditions de travail. Le but de ce comité est d'avoir un rapport d'ici la fin de l'année sur des actions concrètes mise en œuvre ou à mettre en œuvre. Concernant les stages, on a une difficulté et il faut penser à des mécanismes pour que les lieux de pratiques soient incités à mettre à disposition des places de stage. Il signale que dans certains pays, les institutions de formation sont

payées, par les pouvoirs publics, pour former. Ce qui n'est pas le cas chez nous, donc les institutions privées ne sont pas enclines à le faire.

12) Etudiants

(Note : pour la SO, il y a 1'829 étudiants dont 1'080 sont Genevois, 26, 17 Fribourgeois, etc.).

Il s'agit du canton de résidence, au moment de l'entrée, du répondant légal. Il ajoute que cette notion apparaît dans la Loi d'encouragement aux études.

Il y a deux dimensions ; pour le total des cantons HES-SO, c'est le système HES-SO qui s'applique (étudiants envoyés et accueillis). Pour les autres CH, c'est les réglementations AHES qui s'appliquent et pour les hors CH, c'est la question du bien public partagé dans un pot commun.

13) Appréciation de l'activité

Comme il n'y a pas de rapport de gestion prévu avant juin 2011, une appréciation du directeur général est souhaitée.

Celui-ci répond qu'il est très satisfait dans les écoles de la SO, notamment du côté de l'HEPIA, qui a retrouvé un dynamisme et une vision en raison notamment de la fusion des écoles d'ingénieurs, ainsi que de la nouvelle direction de l'école. Il ajoute que ce dynamisme se traduit par l'augmentation des effectifs, des nouveaux projets et des recettes en termes de projets de recherche. Concernant la HEG, il déclare qu'elle continue sur sa lancée, qu'elle souffre en raison de la baisse continue des forfaits ces dernières années, mais qu'elle compense par la croissance des étudiants. Il montre une grande satisfaction également du côté des S3, notamment la HEAD qui est maintenant très visible et référencée au niveau européen avec de magnifiques projets, après avoir souffert de la comparaison avec l'ECAL. Il explique encore que l'école de Musique fonctionne aussi très bien, malgré le fait qu'elle soit plus jeune et qu'elle ait plus de difficultés à entrer dans le système HES. Il ajoute que le travail qui a été mis en place et la fusion des deux écoles en 2006 (ESBA et HEAA) a permis de redévelopper et qu'aujourd'hui ces efforts portent leurs fruits. Au niveau de la S2, il signale qu'il y a plus de soucis, que ces écoles répondent à des forts enjeux de la société, qu'il y a un manque de personnel, notamment en soins infirmiers, et qu'il y a donc une forte demande. Il précise qu'il y a aussi des enjeux liés à l'évolution du système de santé, une prise en charge des patients qui se modifie avec des responsabilités qui vont changer. Selon lui, l'HES a subi trop de changements au niveau des plans d'études (entrée dans Bologne, sortie de préparatoire etc.) et elle doit développer sa recherche. De plus, il y a

des soucis au niveau de la direction, qui n'est toujours pas stabilisée. Du côté du social, il y a aussi des enjeux importants car il y a une forte demande, notamment au niveau du manque des assistants sociaux et il y a une nouvelle direction qui se met en place et des nouveaux objectifs. Il pense que ces deux écoles (santé et sociale) doivent impérativement se rapprocher beaucoup plus des milieux professionnels (HUG, Hospice Générale etc.). Il indique qu'une Convention a été signée entre la Haute Ecole de Santé et les HUG, qui couvre la formation, la recherche et un aspect qui est très important, l'engagement du personnel. Il explique sur ce point, qu'il s'agit d'une formation duale, en école et sur les lieux de pratique, que la formation en école est donnée par des personnes à plein temps qui font de la recherche dans cette école mais aussi par des personnes qui ont une activité principale dans un hôpital et qui viennent dispenser leur expertise dans l'école et que l'école avait tendance, lorsqu'elle engageait des personnes venant des HUG, de n'avoir aucune communication, ni coopération avec les HUG. Par conséquent, l'idée est d'avoir un rapport de travail qui ressemble à celui qui existe entre les HUG et la Faculté de médecine (personnes avec des contrats communs, une partie du cahier des charges est de la formation et l'autre une mission). Il termine par dire que l'année 2010 est une année de transition pour ces écoles avec un effort à faire. Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants du point de vue purement financier mais à moyen terme ce n'est pas satisfaisant car il faut donner les moyens à ces écoles de se développer.

Annexe (consultable au SGGC):

- Comptes audités

Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)***Audition de l'IHEID***

Peu d'éléments à signaler quant aux comptes, mais il est important de relever que la Maison des étudiants sera achevée en 2012 et que la Maison de la Paix est en bonne voie. Globalement, l'Institut a dégagé environ 100 millions CHF auprès de donateurs privés pour ces projets.

Dans un autre domaine, la question du plafonnement des rémunérations des professeurs de l'IHEID à hauteur de ceux de l'Université a été évoquée, l'Institut souhaitant une plus grande marge de manœuvre, ce dans des cas exceptionnels et pour des raisons de compétitivité internationale.

Institut de hautes études internationales et de développement - IHEID

Rapport des commissaires : MM. Claude Jeanneret et Pierre Weiss

Ont assisté à la séance :

- M. BURIN Philippe, directeur
- Mme NENDAZ Monique, directrice des finances
- DIP :
- M. MAFFIA Aldo, directeur du service des subventions

1) Comptes d'exploitation

Les recettes de l'IHEID se montent à CHF 44 063 119.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 42 599 113, auxquelles se rajoutent les frais financiers de CHF 357 031 et les charges extraordinaires des rappels des cotisations du 2^e pilier et les engagements liés aux pré-retraites pour un montant de CHF 422 398.

Le résultat net présente un excès de recettes de CHF 684 577.

Les comptes sont parfaitement en ligne avec le budget.

La réintégration du fonds d'investissement, qui a eu un impact sur les fonds propres et les ajustements effectués pour les retraites, PLEND et les montants dus à la CIA sur les rattrapages sont les seuls éléments extraordinaires, suite au contrôle de l'Inspection cantonale des finances.

2) Variation future des revenus

Cette année, un excédent est visé en raison du creux de subventions l'année prochaine. En effet, fin 2011, deux contributions exceptionnelles s'arrêtent (20'000'000 francs de la CUS répartis sur 5 ans et 2'000'000 francs de la DDC), ce qui donne une perte de 6'300'000 francs de la CUS et donc 8'300'000 francs au total. Il ajoute que ce creux est rattrapé grâce au revenu immobilier, à l'augmentation de la subvention de base du secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche et une augmentation de la part du canton de 800'000 francs en 2012 et de 2'000'000 francs en 2014, puisqu'il y aura un report de subventions non monétaires en subventions monétaires.

2012 est une année charnière. Un projet de loi va être déposé prochainement pour prolonger la Convention d'objectifs d'un an, afin de faire le tuilage avec les exigences de la Confédération. Par conséquent, il va falloir faire un avenant sur la Convention d'objectifs, qui devra être soumise au GC et dans cet avenant, il a été prévu d'augmenter de 800'000 francs

la subvention cantonale. Ensuite, la deuxième étape importante, c'est lors de la mise en service de la Maison de la paix, où l'IHEID va laisser certains bâtiments qui sont en location et pour lesquels il y a des subventions en nature de la part de l'Etat de Genève. L'idée est que l'effort financier général fait par l'Etat soit maintenu en donnant une subvention monétaire équivalente, pour que le rythme de croisière de l'IHEID installé à la Maison de la paix puisse fonctionner.

La solution proposée par le département est transparente, puisque dans l'avenant de la Convention d'objectifs se trouvera un article dédié à la demande d'autorisation au GC de laisser l'intégralité des bénéfiques reportés, afin de pouvoir les utiliser en 2012.

3) Ecart et variations

Les charges financières ont été doublées car il y a eu une perte de change (Euro).

Pour les « autres frais de personnel » (dans les charges) qui passent de 1'400'000 francs à 1'750'000 francs, il s'agit principalement des prestations de travail des spécialistes qui ont augmenté, notamment la formation continue (détail en p.4).

Les recettes d'écolage marquent une progression d'environ 400'000 francs, notamment pour la formation continue. Il s'agit d'un développement d'un programme lancé il y a deux ans, qui a attiré beaucoup de monde dans la deuxième édition (Programme de négociations internationales). Les coûts sont de 25'000 francs par an et par conséquent, même avec dix personnes de plus, cela fait une différence.

La diminution du poste « communication » s'explique par le fait qu'il y a eu de grosses dépenses de communication en 2008-2009, lorsque le site web et la documentation pour le nouvel Institut ont été refaits et donc aujourd'hui, un niveau raisonnable a été retrouvé, sans sacrifier les besoins de promotion de l'Institut.

Par rapport aux comptes 2010 ; à la p. 5 de la note, il est possible de voir le passage pour les comptes consolidés de 61'000'000 francs à 64'000'000 francs de 2009 à 2010 et cette augmentation n'est pas due aux augmentations des subventions, qui restent stables, mais elle est due principalement aux recettes propres de revenus, formation continue et revenus d'exploitation (overhead sur les contrats de recherches) et en partie sur des dons.

Les recettes baissent de 3'400'000 francs à 1'300'000 francs, mais la différence se trouve dans les fonds de tiers ; il s'agit des contrats affectés venant de l'extérieur (mandats) afin de mettre sur pied et accomplir des programmes de formation sur des sites extérieurs (Caucase, etc.). Il y a eu la cessation contractuelle de plusieurs programmes, qui n'ont pas été renouvelés suite à la réorientation interne de la DCC, mais il s'agit de l'argent qui s'ajoute aux recettes formation continue.

4) Nombre d'étudiants

L'accord intercantonal fait état d'une diminution du nombre d'étudiants confédérés (résidents permanents et Suisses) à l'entrée.

M. BURRIN répond qu'il faudrait reprendre les statistiques de candidatures de confédérés sur trois ans. Mais, il rappelle qu'il s'agit de quelques dizaines d'étudiants, c'est-à-dire une variation difficile à déceler lors de l'admission. Il pense qu'il faudrait reprendre les statistiques des dernières années du nombre de candidatures de résidents, du nombre d'admis et du nombre d'inscrits. Il indique qu'il peut l'envoyer aux députés. Il ajoute que si on regarde sur vingt ans, en additionnant les effectifs des deux anciens Instituts, il y a eu un facteur majeur qui a déformé la perception à l'extérieur de la composition du corps étudiants, c'est l'énorme expansion des effectifs de la licence HEI, qui était fréquentée en immense majorité par des suisses. Mais lorsque l'on prend l'ensemble des étudiants, il y a toujours eu une proportion de 80% d'étrangers et 20% de Suisses et cela n'a pas changé. Par conséquent, il semble qu'il n'y ait pas d'évolution au détriment des Suisses. Il ajoute, par ailleurs, que l'idée d'avoir un Institut international qui représente une contribution Suisse aux relations extérieures justifie le mieux l'existence de l'Institut.

Il y a des accords d'échange d'étudiants avec une série d'institutions à travers le monde, ce n'est pas nouveau. Il ajoute qu'ils viennent pour un semestre et les étudiants HES vont passer un semestre là-bas.

Le nombre de bourses est plus ou moins stable.

L'écart entre la p.15 (comptes de régularisation d'actifs) et le subventionnement DCTI de 1'700'000 francs, ainsi que la p. 21 (subventionnement de fonctionnement), 1'198'000 francs représente les subventions du projet immobilier (Maison de la Paix).

M. BURRIN indique que les projets immobiliers se développent très bien, la maison des étudiants va bientôt s'élever sur le parking (d'ici l'automne), avec l'entrée des étudiants en août 2012. Il précise qu'il y a un mois de retard en raison surtout de l'opposition de la ville contre le P+R. Pour la Maison de la

Paix, l'autorisation de construire a été reçue et aucune opposition n'est anticipée. Un appel d'offres a été fait, quatre offres ont été reçues d'entreprises générales et fin mai, le financement sera adjugé et bouclé. Il indique que le début des travaux est prévu pour l'été 2011 et la fin pour août 2013, en essayant de bien tenir le délai. Sur le plan de l'essor académique, selon lui, les choses se passent très bien, avec un recrutement toujours plus important d'étudiants (1800 candidatures cette année), un nombre d'admis stationnaire et la qualité qui s'élève parmi les admis, en raison notamment du taux de sélectivité qui augmente. Il note qu'il y a aussi un nombre croissant de candidatures de professeurs.

5) Rémunération des enseignants

Pour la question de la liberté de rémunération de l'Institut, le Conseil de fondation a délégué son président pour en parler avec M. BEER. Il y a maintenant une discussion en cours pour que le DIP présente une demande de dérogation au CE à l'arrêté de 1997, qui interdisait de verser des subventions aux établissements qui ne respectaient pas les salaires de la fonction publique. La dérogation permettrait à l'autonomie de l'Institut de déployer ses effets aussi au niveau de la liberté de rémunération.

M. BURRIN répond que la Confédération a été consultée et a annoncé que c'était au canton de régler le problème. Il trouve que le principe appliqué à l'Université d'avoir un dépassement de 50% du plafond des salaires est parfaitement acceptable pour l'Institut, mais ce qui est difficile à accepter c'est que l'Institut soit aligné sur l'Université pour le barème des salaires puisque dans ce cas, l'autonomie d'une fondation de droit privé ne sert à rien. Il pense que le Conseil de fondation doit pouvoir déterminer régulièrement, en fonction de la Convention d'objectifs et du développement des ressources propres de l'Institut, où se trouve ce plafond maximum de la fourchette des salaires des professeurs.

Pour conclure, sur la demande d'un commissaire, M. BURRIN répond que le rapport d'activité sera disponible pour fin mai 2011.

Annexes (consultables au SGGC):

- Comptes 2010
- Evolution du nombre d'étudiants (p. 24 des états financiers au 31.12.2010)

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Audition du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Le rapport sur ce département ayant été retiré par son auteur, il n'est pas annexé au présent rapport ; la synthèse de l'audition en commission englobe donc également les problématiques évoquées en sous-commission.

L'un des commissaires (L) relève que si les comptes sont conformes au budget, il s'agit néanmoins de rappeler que deux dépassements de crédit ont été votés par la commission.

Il indique que l'ICF a notamment relevé que le montant des heures supplémentaires de 23 collaborateurs en retraite a dû être recalculé très fortement à la baisse, le précédent calcul étant erroné. Il réitère en outre des remarques passées sur l'obscurité du système de rémunération de la police et, au vu de remarques de l'ICF, sur les doutes pouvant concerner la réalité effective des heures supplémentaires effectuées.

Il relève plus généralement que le contrôle interne n'est pas encore au niveau requis.

Il réitère également ses remarques au sujet des changements fréquents dans la présentation des comptes de la Police, qui font perdre en lisibilité et comparabilité des exercices.

Mme Rochat admet qu'il y avait beaucoup de zones d'ombre lorsqu'elle a repris le Département à fin 2009, mais qu'elles sont identifiées et que la détermination à résoudre les problèmes est grande.

Un commissaire (L) juge que la gestion des risques (p.ex. pollution) pose problème, qu'ils devraient être sommés et provisionnés au niveau de l'Etat, puis gérés par le Département des finances, et non figurer dans un département.

Ce même commissaire a également estimé que l'utilisation des reports budgétaires par le DSPE est peu claire.

Le fort dépassement relatif aux affranchissements du Service des contraventions a également été évoqué, tout comme les téléphones satellitaires à disposition de la police, dont le nombre de 8 ne permet pas un travail sérieux, selon un député (L). Enfin, la sensible baisse des interventions pour des excès de bruits a été mentionnée, ce alors que la réalité laisse difficilement croire que les infractions sur ce point suivent la même tendance.

Un commissaire (Ve) s'est enfin interrogé quant aux dépassements systématiques des valeurs limite en matière de pollution de l'air, tout en relevant que ce seront les indicateurs qui permettront d'analyser cela au moment des prochains comptes et budgets.

Département des constructions et des technologies de l'information

Audition du Département des constructions et des technologies de l'information

Plusieurs observations formulées par l'ICF dans son rapport sur les comptes du Département ont été relevées par les commissaires rapporteurs ; le Département indique en partager la plupart et a été invité à exposer ses priorités en matière de contrôle interne.

La nature des plus-values comptables enregistrées sur l'exercice 2010 a ensuite nécessité certaines précisions.

Un commissaire (S) a par ailleurs relevé la baisse des subventions pour le logement, que le DCTI explique notamment par la sortie du contrôle de l'Etat de certains immeubles. Ce même commissaire a constaté une augmentation des frais de nettoyage des immeubles de l'Etat, qui semble corrélée avec l'externalisation de cette tâche.

Un commissaire (Ve) a entendu des échos laissant croire que les procédures relatives aux constructions sont nettement plus légères et rapides dans les autres cantons. Le DCTI s'est sceptique quant à la véracité de cette supposition et a répondu que le dynamisme actuel à Genève est sans précédent, tout comme les investissements ; les procédures d'autorisation de construire sont toutefois de plus en plus complexes.

Un commissaire (MCG) s'est interrogé quant à la capacité d'absorption, par les entreprises genevoises, du volume de travaux engendré par de tels investissements ; il lui a été répondu que ces investissements n'ont pas pour seul but d'être anticycliques, mais qu'ils visent également à rattraper le retard du Canton en termes d'infrastructures.

Le rapport de la Cour des comptes sur le projet d'administration en ligne a également été abordé ; plus généralement a été posée la question du retour sur investissement peu évident des projets informatiques.

Enfin, au cours de la discussion sur les comptes de ce Département, le jour du vote du présent projet de loi, la question du coût de location des photocopieuses de l'Etat a resurgi ; certains députés en jugent le coût trop élevé.

Département des constructions et technologies de l'information

Rapport des commissaires : M. Frédéric Hohl et Mme Emilie Flamand

La délégation de la commission des finances, composée de Mme Emilie Flamand et de M. Frédéric Hohl, a été reçue le 18 avril 2011 par M. le Conseiller d'Etat Mark Muller, accompagné de Mme Catherine Harb, responsable du service du budget, et de MM. Manuel Montandon, directeur financier, Dominique Anklin, directeur général a.i. DGI, et Alan Rosset, directeur a.i. DGI. Le procès-verbal a été tenu par Mme Marianne Cherbuliez. Les commissaires tiennent à remercier toutes ces personnes pour leur accueil et leur précieuse collaboration.

Compte de fonctionnement 2010

Le directeur financier nous indique que pour l'exercice 2010, 3 personnes se sont successivement occupées de la Direction financière du DCTI, dont lui dès le mois d'octobre.

Il relève que, par rapport aux comptes 2009 et au rapport réalisé par l'ICF, ils ont réussi à mettre en œuvre 49 recommandations, sur environ 90, durant l'exercice 2010. De plus, sur la partie investissements de l'Etat, il y a eu 2 réserves sur les comptes de l'Etat, l'une portant sur les subventions d'investissement antérieures à 1998, qui a été réglée par le DCTI, l'autre concernant les comptes du DCTI par rapport à l'Office des bâtiments, qui a été levée par l'ICF lors de l'exercice 2010.

Il note que les budgets et charges de personnel du DCTI sont, de manière générale, maîtrisés.

Le directeur financier indique que les charges de fonctionnement, hors imputations internes, sont supérieures à cause d'éléments qui sont exceptionnels, soit notamment les provisions qui ont été plus importantes que prévues, mais également les amortissements et divers éléments techniques. Le tableau fait état d'un taux de couverture de 90.2% ; cependant, ce chiffre tient compte d'éléments exceptionnels, notamment l'échange de terrains avec la FTI, lequel a généré une plus-value de 315 mios sur les comptes, ainsi que le changement de durée de vie des amortissements pour les EMS, suite à une recommandation de l'ICF dans ce sens, qui a généré 48.2 mios au niveau comptable.

Le dépassement, par rapport au budget 2010, est dû à des événements exceptionnels liés à des facteurs techniques. Il précise que les charges

exceptionnelles génèrent aussi des recettes exceptionnelles, au moment de la dissolution et de la comptabilisation.

Il souligne le fait que, pour un service qui a essentiellement des prestations de moyens, le taux de couverture est tout de même de 39.7% (recettes réalisées par rapport aux charges).

Il est à relever que le budget global est respecté, malgré le dépassement dans certains offices. Tous les dépassements sont financés par les reports de crédit qui ont été partiellement utilisés.

Les dépenses générales sont moins élevées qu'en 2009 (-5,3 MF soit -2.2%). Le compte de fonctionnement 2010 du DCTI comporte 720'384'519 F aux charges hors imputations internes et 649'822'224 F aux revenus hors imputations internes.

Charges

Charges de personnel

L'écart constaté à cette rubrique (-4,9 MF, soit -3.62% par rapport au budget 2010) s'explique par des engagements différés.

Dépenses générales

Le léger écart constaté à cette rubrique (-1.5 MF, soit -0.6% par rapport au budget 2010) s'explique par moins d'honoraires de tiers au CTI et à la DGAT et plus de travaux d'entretien que prévus ainsi que par une hausse des prestations de tiers (nettoyage).

Amortissements, provisions, irrécouvrables

L'important écart constaté à cette rubrique (+48.9 MF, soit +23.3% par rapport au budget 2010) s'explique par une mise en exploitation des actifs plus importante que prévue (+39.3 MF), et par une moins-value, provisions et irrécouvrables non prévus au budget (-9.4 MF).

La progression importante sur les amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) est essentiellement due aux amortissements, eux-mêmes liés aux montants dépensés en investissements et aux mises en service qui ont eu lieu durant l'année, dont la prévision ne peut toujours être faite avec précision.

Subventions accordées

L'écart constaté à cette rubrique (-12.9 MF, soit -14.3% par rapport au budget 2010) s'explique par une diminution des demandes de subventions pour le logement.

Entretien des immeubles

L'écart constaté à cette rubrique (+3.4 MF, soit +4.9% par rapport au budget 2010) s'explique par plus d'entretien courant des façades et toitures ainsi que la maintenance courante des parcelles d'écoles. Egalement plus de frais de nettoyage liés au départ des nettoyeurs salariés remplacés par des entreprises tierces.

Loyer, fermages, redevances

L'écart constaté à cette rubrique (-5.1 MF, soit -10.1% par rapport au budget 2010) s'explique par des locations prévues au budget mais annulées ou reportées.

Revenus

Les revenus 2010 dépassent de 377'833'548 la somme prévue au budget 2010, soit 139%. Cette forte hausse s'explique en raison essentiellement des deux facteurs exceptionnels que sont l'échange de terrains avec la FTI (315.5 mios) et la réévaluation de la durée de vie des bâtiments EMS (48.2 mios) précédemment mentionnés. Si ces deux facteurs sont neutralisés, subsiste tout de même une progression de 5.2% (14 mios), par rapport au budget 2010, ce qui n'est pas négligeable.

Par contre, nous relevons que la non-vente de Rive-Belle occasionne bel et bien un manque à gagner pour l'Etat de 20 mios de plus-value sur l'opération et que, dans le compte des investissements, il y a également 31 mios de recettes en moins, donc, il y a un double effet.

Dédommagement de collectivités publiques

L'écart constaté à cette rubrique (-12.6 MF, soit -60.9% par rapport au budget 2010) est dû au reclassement de la redevance poids lourds RPLP en subventions acquises, selon la demande le l'ICF, et à un reclassement en fonctionnement des recettes du droit d'entrée sur les carburants.

Subventions acquises

L'écart constaté à cette rubrique (+19.9 MF, soit +438.2% par rapport au budget 2010) est dû à des produits différés des subventions reçues plus importants que prévus.

Compte d'investissement

Les dépenses du DCTI en matière d'investissement se montent à 628 mios, soit une croissance de 34% par rapport à 2009, et représentent 80 % de tous les investissements de l'Etat.

Les recettes d'investissement se montent à 296 mios, soit 61% de plus qu'en 2009.

Les investissements nets se montent donc à près de 332 millions, dépassant de 16% le record historique de 2009.

Dépenses d'investissement

Les recettes et les dépenses progressent respectivement de +61% et de +34% ; cela s'explique par un avancement plus rapide de certains projets, notamment ceux des tramways, par une consommation plus grande des crédits de programme en 2010, qui arrivent à échéance à fin 2010, et par une optimisation du processus de bouclage

Recettes d'investissement

Dans les recettes d'investissement, deux typologies sont mises en rouge, à savoir les créances de location-financement, soit des éléments techniques et non monétaires liés au calcul de la mise à disposition par l'Etat des bâtiments à l'Université et aux HUG, et la cession d'actifs FTI, soit une valorisation de l'échange de ces terrains.

Evolution des investissements

Le taux de réalisation des investissements est de 85% au niveau des dépenses et de 117% sur les recettes. La non réalisation d'avancements sur un projet comme le CEVA a un impact important sur les dépenses, de l'ordre de 70 mios.

Le taux de réalisation est remarquable, en considérant qu'il y a 3 ans ils étaient à 250 mios de réduction générale sur les investissements et qu'en 2010 ils sont à 50 mios, complètement portés par le DCTI. Il convient de mettre le taux de réalisation en perspective. Il explique que, par le passé, ils faisaient beaucoup d'« overbooking » et, de ce fait, avaient des taux de réalisation assez bons aussi. Ils ont diminué cet « overbooking » et il n'y en aura plus en 2011. Au vu de cette considération, ce taux de 85% est remarquable.

Rapport ICF

Un commissaire relève que les commissaires aux Finances vont bientôt recevoir le rapport de l'ICF relatif au DCTI mais qu'il trouverait tout de même intéressant d'avoir aujourd'hui une information sur les points relevés par l'ICF en relation avec les comptes 2010.

M. Muller indique qu'il y a passablement moins de recommandations cette année que l'an dernier, ce qui est une bonne chose. Le DCTI a répondu à

environ la moitié des recommandations et il y a quelques nouvelles recommandations, qui portent essentiellement sur la façon dont le DCTI a traité les immobilisations comptables dans le bilan, soit l'application des normes IPSAS s'agissant des investissements.

Le directeur général a.i. DGI dit que tel est effectivement le cas. Il relève qu'une série d'observations pourraient objectivement être regroupées en une seule et même observation. Elles portent largement sur la rectification de bilan d'entrée, qui a été fait en 2008. Il précise que ce bilan d'entrée a été fait par deux personnes en 2008, ce qui est un véritable exploit. Il rappelle qu'il s'agit de quelque 7 mias de réévaluation d'actifs. Des options et raccourcis ont été pris à l'époque, lesquels remontent maintenant à la surface ; il y a des corrections de valeurs d'actifs antérieurs et diverses difficultés liées à l'estimation objective des dates de mises en service.

Un commissaire constate que cela pourrait changer par exemple les amortissements, dans les comptes. Il a compris qu'un immeuble, qui était à 4 mios au bilan d'entrée, pourrait désormais être à 3 ou à 5 mios selon les correctifs qui devraient être faits.

Le directeur général a.i. DGI répond que les correctifs peuvent effectivement être à la hausse ou à la baisse mais que, globalement, les amortissements vont continuer à monter du fait de l'intensité des investissements actuels. Les réévaluations que l'ICF demande de faire jouent dans les deux sens mais tendent probablement vers une augmentation de la valeur des immeubles ou des ouvrages d'art. Il peut donc potentiellement y avoir des impacts un peu plus importants sur les amortissements.

M. Muller indique qu'il est difficile de dire si l'application de toutes ces recommandations va avoir un effet à la baisse ou à la hausse sur les comptes, globalement, car l'ICF ne donne pas de chiffre ou de total consolidé. Il y a des recommandations qui ont pour effet de réduire le montant des amortissements. Il est dit que le DCTI commence à amortir trop tôt, avant la mise en service, ce qui a tendance à augmenter artificiellement les amortissements. Ainsi, s'ils suivent la recommandation de l'ICF sur ce point, les amortissements vont baisser. A l'inverse, d'autres recommandations visent à dire que les amortissements sont sous-évalués. Il est donc incapable de dire ce qu'il en est, car il n'a pas le chiffre consolidé.

Un commissaire demande si, mis à part cela, il n'y a pas d'élément dans ce rapport ICF qui permettrait de dire que les comptes 2010 ne reflèteraient pas la réalité.

Le directeur général a.i. DGI indique que les remarques portent principalement sur le bilan d'entrée et sur des questions liées aux immobilisations et notamment à leur mise en ou hors service. Il note que, pour les techniciens, il est difficile d'évaluer une vraie date de mise en service, car la tentation est grande de dire que, tant que la dernière facture n'est pas payée, on ne met pas en service.

Il explique encore que, lorsqu'il y a suspicion de dépréciation d'un bien, si l'information n'est pas remontée correctement, ils ne peuvent pas la deviner. Il y a donc des problèmes assez compliqués de coordination et de synchronisation de l'information.

Il souligne que, même s'il reste nombre d'observations, un énorme travail a été réalisé au niveau de la Gérance, pour sortir de la réserve comptable. De plus, et cela ne ressort malheureusement pas du rapport ICF, il y a eu un très gros travail effectué par le DCTI, qui a généré 222 mios de plus-value comptable que l'on ne voit pas forcément apparaître dans les comptes du DCTI mais dans ceux du DIM et d'autres départements. En d'autres termes, il y a eu la résolution de gros problèmes, qui a conduit à des levées de réserves pour lesquelles ce n'est pas le DCTI mais l'Etat qui s'en sort bien.

Le directeur financier indique qu'il y a une remarque en lien avec la levée de réserve par rapport à la Gérance, qui a un impact sur les comptes, à savoir que les décomptes de chauffage ne sont pas encore réalisés pour l'Office des bâtiments. De ce fait, il y a un manque de recettes pour l'Etat. En effet, le décompte de chauffage n'a pas encore été effectué pour le locataire.

M. Muller indique que, jusqu'à l'an dernier, il y avait une réserve sur les comptes portant sur la Gérance, laquelle est désormais levée. Il subsiste une réserve sur la gestion, qui est la conséquence du rapport de l'ICF de décembre 2010 sur la Gérance. Dans le rapport sur le DCTI, il y a des constats qui découlent de cette problématique relative à la Gérance, qui est connue, notamment cette question des décomptes de chauffage.

Un commissaire demande s'il y a d'autres recommandations importantes qui touchent les comptes, dans ce rapport.

Le directeur général a.i. DGI mentionne les émoluments du Registre foncier, qui sont un problème connu et qui sera réglé puisque le règlement est préparé, sera prochainement adopté par le Conseil d'Etat et entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Ainsi, ce problème de décalage entre les émoluments et les vraies charges va être réglé pour 2011.

Questions transversales

Le DCTI a transmis ses réponses au DF, qui se charge de centraliser les réponses.

Divers

Une commissaire demande un point d'information sur le projet OLEG.

M. Muller répond qu'ils sont en phase de mise en œuvre d'Oleg avec la mise en place de projets-pilote. Il rappelle qu'il y a 2 volets dans Oleg. Il y a la standardisation des normes appliquées aux espaces de bureaux. Les offices des bâtiments et du génie civil viennent de déménager à Lancy ; ils constituent ainsi les premiers locaux aménagés aux normes Oleg. Ce

déménagement permet de transformer le bâtiment de David Dufour, pour le conformer aussi aux normes Oleg.

Le 2^{ème} volet d'Oleg comprend le regroupement de certains services, afin d'économiser des surfaces. Ceci est en cours, notamment avec la location du bâtiment St-Georges, qui est en construction.

Un bilan va être effectué à l'issue de cette première phase, pour en tirer les enseignements et voir si les économies escomptées par le projet Oleg se réalisent ; il précise que ces économies sont estimées à 300 mios, au total.

Une commissaire, au sujet de la construction des 2^{ème} et 3^{ème} étapes du nouvel Hôtel de police, 101 03 23, lit que qu'il y a un retard dans les études suite aux exigences des projets du PAV et du Datacenter, et il semble que la réalisation du Datacenter repoussait celle du NHP. Elle souhaite savoir s'ils ont des éléments d'explication par rapport à cela.

Le directeur général a.i. DGI répond qu'il y a forcément un lien entre les deux, car le NHP contenait initialement ce centre de calculs. Le fait d'étudier le nouveau centre a forcément un impact sur le dimensionnement du projet initial. Il s'agit donc d'un ajustement, pour éviter de démarrer sans avoir le feu vert de la Commission sur le projet spécifique, déposé par le CTI récemment.

La même commissaire constate qu'il y a quasiment eu deux ans d'écart entre le vote du crédit d'étude sur le NHP et celui sur le Datacenter ; elle demande alors si c'est quelque chose qui n'avait pas été prévu au départ.

M. Muller répond que cela n'était effectivement pas prévu au départ et est venu en cours de route.

Il explique que le NHP a aussi été ralenti par la nouvelle loi sur l'énergie, qui a obligé l'Office des bâtiments à revoir totalement le projet pour le mettre aux normes. Cela renchérit le projet de 9 mios, en investissements, que l'Etat récupèrera probablement par la suite par des économies de consommation.

La commissaire note que sur le 1010 177, l'administration en ligne, n'a été dépensée que la moitié de ce qui avait été prévu au budget, mais tout de même 4.5 mios. Elle souhaite savoir quelles nouvelles prestations ont été mises en ligne cette année. Elle pense qu'ils pourraient éventuellement tenir une séance de sous-commission informatique pour faire le point sur l'avancement de ce projet.

Le directeur général a.i. DGI rappelle que c'est l'un des projets que la sous-commission informatique leur a demandé de suivre plus particulièrement, pour lequel ils vont prochainement lui transmettre les fameuses fiches de suivi. Différentes prestations ont été réalisées en 2010, notamment l'impôt pour les personnes physiques en ligne. Il y a aussi eu des extensions de prestations. Il propose de faire une présentation sur ce point en sous-commission informatique. Il note encore qu'ils vont, sous peu, transmettre des fiches pour 22 projets.

Département de l'intérieur et de la mobilité

Audition du Département de l'intérieur et de la mobilité

L'essentiel du débat a tourné autour de la qualité de la mobilité dans le Canton, et notamment du coût engendré par les feux de circulation et leur programmation ; la difficulté de recrutement de spécialistes en mobilité a par ailleurs été mentionnée par le Département.

La question de la redevance du parking du Mont-Blanc a également été abordée.

Enfin, au moment du vote des comptes de ce département, la question de l'articulation des responsabilités entre le DIM et le DCTI a été débattue.

Département de l'intérieur et de la mobilité

Rapport des commissaires : MM. Jacques Jeannerat et Roger Deneys

Introduction

- Le Département de l'intérieur et de la mobilité compte pour quelque 200 millions de **contrats de prestations**.
- Le **programme de législation** comprend plusieurs projets d'envergure, dont notamment : le barrage de Conflans, la centrale de chaleur force, l'année de la biodiversité, la maison du Terroir, la Fondation des zones agricoles spéciales, l'extension de l'AOC Genève, etc.
- Dans le **domaine de l'eau**, les cartographies ont débuté et se termineront avant la fin de la législature. A noter que la Confédération a félicité le Département pour ce travail pionnier, ainsi que pour la deuxième étape de la renaturation de l'Aire, désormais close.
- S'agissant de la **valorisation des cartographies 3D**, elle fait l'objet d'une réflexion. Concernant la sécurité civile, une présentation de la Cour des comptes aura lieu prochainement. Par ailleurs, la reprise en main des pompiers communaux a aussi été engagée, pour permettre une harmonisation du travail.
- Concernant la **mobilité**, les plans directeurs et la surveillance des TPG ont été initiés ; les travaux du tram avancent bien. Les effectifs de la DGM se devaient d'être renforcés en raison du tournus du personnel et des nombreux plans stratégiques de développement qui induisaient un travail supplémentaire.

Généralités

- Les **charges** 2010 s'élèvent à 316'805'060 F (+ 2.2% par rapport au budget hors imputations internes) et les revenus à 239'900'552 F (+ 213.7%).

Il en résulte un excédent de charges de 76'904'507 F, soit une amélioration du résultat par rapport au budget de 156'560'849 F (+ 67.1%).

L'élément principal qui permet de dégager ce niveau de revenus exceptionnel provient du retraitement de certains actifs de l'Etat de Genève, sous-évalués au moment de leur reprise au bilan d'entrée

IPSAS. L'analyse et le retraitement complet des écritures passées entre 1986 et 2009 s'est traduit par des ajustements comptables totalisant 162'087'171 F de revenus (transfert d'écritures du compte de fonctionnement au compte des investissements). Cela concerne:

1. Les frais d'étude liés à la mobilité et ceux relatifs au réseau des transports publics, dont les projets tramways (années 1989 à 2006): 33'649'580.82 F;
2. L'aménagement du lac et des cours d'eau, débarcadères, jetées, estacades, épuisoirs, (années 1988 à 2007): 54'172'445 F;
3. La participation cantonale en faveur des communes pour le développement et l'entretien du réseau secondaire des eaux usées (années 1986 à 2009): 74'265'145.60 F.

Sans ces ajustements comptables exceptionnels, l'excédent de charges sur les revenus 2010 s'élève à 238'991'679 F soit une détérioration du résultat de 5'526'323 F (+ 2.4%) par rapport au budget.

Charges

- Les **charges de personnel** s'élèvent à 50'513'738 F, soit un non-dépensé de 564'131 F par rapport au budget (- 1.1%). Cette différence s'explique avant tout par la difficulté de recruter certains profils. A relever que le département a de surcroît assumé la totalité de la réduction technique linéaire sur le personnel demandée par le Conseil d'Etat (1'193'917 F).
- Les **dépenses générales** sont inférieures au budget de 60'678 F (- 0.2%).
- S'agissant des **amortissements**, ils sont supérieurs au budget de 4'066'964 F (+ 51.9%). Ces charges sont comptabilisées par le seul département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), via le module CFI dédié (FA).
- Les **dédommagements versés à des tiers** dépassent le budget de 264'217 F (+ 3.9%), notamment en raison d'une écriture d'ajustement relative aux indemnités versées en faveur des CFF pour les trains régionaux, comptabilisée suite à une recommandation de l'ICF.
- Les **subventions effectivement accordées** ont été supérieures au budget de 3'065'699 F (+ 1.6%), essentiellement en raison de la subvention non monétaire en faveur des TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol, calculée par le DCTI.

- Les **subventions redistribuées** se sont révélées en léger dépassement de 85'587 F (+ 0.4%) par rapport au budget, les subventions fédérales liées à la protection civile en faveur des communes et d'institutions privées ayant été supérieures aux attentes.

Direction générale de l'intérieur

- Le **service de la mensuration officielle** a vu ses dépenses générales inférieures aux prévisions pour ce qui concerne les fournitures de bureau (- 81'816 F), les frais de mensuration et de conservation (- 61'151 F), les marchandises (- 52'269 F) et les honoraires divers (- 30'743 F).
- Le projet **POLYCOM** devait démarrer en 2010 pour les domaines de la Protection civile et des sapeurs-pompiers. Dans ce cadre, des frais de maintenance avaient été prévus au budget 2010. Dans les faits, le lancement a été repoussé et effectué début 2011. Il n'y a donc pas eu de frais d'entretien en 2010, mais il y en aura depuis 2011.
- Au chapitre des **subventions accordées**, l'écart est de - 147'638 F. Il s'agit essentiellement de subventions non versées par la sécurité civile aux communes relatives au matériel, aux frais d'instructions et à l'équipement. Malgré une planification effectuée avec deux ans d'avance et réactualisée chaque année, les communes ne réalisent pas systématiquement les acquisitions aux échéances prévues en raison des processus liés au vote de crédits par les conseils municipaux (travail en commission, analyse des besoins effectifs, etc.), générant chaque année des écarts entre les comptes et le budget. En outre, la sécurité civile a procédé au plan de gestion des abris ; celui-ci montre que certains lieux n'ont plus besoin d'abris.
- Pour les **subventions redistribuées** (+ 1'147'435 F), provenant de la Confédération, en faveur des communes et des institutions privées, il est à noter qu'il s'agit du remplacement des sirènes et des pastilles d'iode.
- Au chapitre des **recettes**, les émoluments administratifs perçus par le service de la mensuration officielle ont été inférieurs aux prévisions (- 239'921 F).

La participation des compagnies d'assurances contre l'incendie est dorénavant comptabilisée en nature 43 et non plus 49 (+ 1'778'010 F contre un budget de 1'620'000 F).

Direction générale de la mobilité

- Pour la **DGM**, un commissaire rappelle le fait relaté l'année précédente concernant la difficulté de trouver des personnes correspondant aux cahiers des charges. La conseillère d'Etat explique que la rotation y est plus importante que dans d'autres services. La Suisse connaît une pénurie de gens formés dans ce domaine. Les candidatures sont rares et souvent françaises.

Le secrétaire général constate que l'EPFL s'est désintéressée de la formation des ingénieurs. Le développement des sciences de l'environnement et des HES permet le retour de certains métiers, mais cela prend du temps. Même les annonces passées en Suisse alémanique ne donnent aucune réponse. La multiplication des projets induit aussi un appel dans les entreprises privées qui, de ce fait, convoitent les mêmes professions.

La conseillère d'Eta ajoute que la DGM est un service très observé et critiqué. Le jeu politique définissant de nouvelles orientations produit des interférences sur son travail et des restructurations. Une bonne partie du personnel est en poste depuis peu de temps, souvent moins de deux ans.

Au sujet de l'audit demandé par le Grand Conseil d'en le cadre du budget 2011, la Commission de contrôle de gestion s'est vu remettre le cahier des charges. Le mandataire est un psychologue valaisan indépendant, qui a travaillé dans les réorganisations au sein de l'Etat du Valais. La restitution au Grand Conseil est prévue pour l'automne.

- Suite à l'entrée en vigueur, en 2010, de la nouvelle convention avec la **Fondation des parkings** portant sur les recettes des horodateurs, il s'est agi de comptabiliser en charges les différents frais assumés par la Fondation et refacturés à l'Etat (commissions de traitement, forfait de gestion et d'entretien ainsi que d'autres frais supplémentaires). Cette dépense n'était pas prévue au budget 2010 (nature 318 : + 1'375'787 F). Dans un premier temps, le Département a comptabilisé au net, mais l'ICF a recommandé la manière de faire décrite, exhaustive.

- Pour les **subventions** (+ 5'057'951 F), l'écart s'explique de la manière suivante :

1. La subvention versée aux **Transports publics genevois** (TPG) a été supérieure au budget de 517'080 F (nature 363.00113) en raison du solde de l'offre complémentaire 2009 qui a été déterminée au printemps 2010, soit après le bouclement des comptes 2009, grevant ainsi le budget 2010. Aucune demande

en autorisation de crédit supplémentaire n'a été déposée puisque le dépassement est inférieur au seuil de matérialité (0.5% du crédit budgétaire voté) déterminé par le règlement sur les crédits supplémentaires (D 1 05 09).

2. La **subvention non monétaire octroyée aux TPG** pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol est supérieure de 4'875'370 F. Cette charge est calculée par le Département des constructions et des technologies de l'information, notamment sur la base des actifs concernés et du taux d'intérêt appliqué.
 3. La subvention versée à la **Société des Mouettes Genevoises Navigation SA** (SMGN) a été supérieure au budget de 13'915 F. En application du contrat de prestation liant l'Etat de Genève et la SMGN, ce supplément a été versé au titre de garantie de recettes Unireso. Ce dépassement a été autorisé par le département des finances conformément au règlement sur les crédits supplémentaires (D 1 05 09).
 4. Les indemnités versées aux **Transports publics nyonnais** (TPN) ont été inférieures aux prévisions (nature 365.00404: - 12'328 F). L'offre 2010 a été présentée par les TPN après l'élaboration du budget (fin octobre 2009).
 5. Les indemnités versées à la **Société Nationale des Chemins de Fer français** (SNCF) pour les trains régionaux (nature 367.00114) ont été inférieures au budget en raison, d'une part, d'une régularisation 2009 moins importante et, d'autre part, du report des travaux du CEVA (- 260'038 F).
 6. La subvention octroyée au **Groupement local de coopération transfrontalière** (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement (nature 367.00402) a été inférieure en raison de variations favorables du taux de change €/CHF (- 75'585 F).
- S'agissant de la **Société des Mouettes** un commissaire se souvient d'un problème d'installation sur les quais. Pour le Département, le problème persiste ; il incombe à la Ville de Genève de réaménager ses installations.
 - Concernant la **CGN**, la conseillère d'Etat annonce que la coopération avec les cantons de Vaud et du Valais est étroite. Un projet de holding est à l'étude. Le dossier reste suivi de près.
 - Au chapitre des **revenus des biens**, suite à une recommandation de l'ICF sur les comptes 2009, une écriture d'ajustement de 33'649'581 F a été comptabilisée (nature 428). En application des normes IPSAS, dans le cadre du bilan d'entrée, il s'est agi de procéder à l'analyse et au retraitement des frais d'études liés à la mobilité et au réseau des

transports publics (projets tramways) comptabilisés depuis 1989 jusqu'à 2006 (transfert du compte de fonctionnement au compte des investissements).

Direction générale de la nature et du paysage

- Les **subventions liées aux dégâts dus à la faune** ont été plus importantes que prévu (nature 365.08511: + 186'796 F) et ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la Commission des finances en décembre 2010. Les dégâts dus aux sangliers ont pu être contenus grâce à une régulation importante et au renforcement des mesures de prévention sur les cultures plus vulnérables avec la participation des agriculteurs genevois.

En revanche, les dégâts des lièvres et des pigeons sont en hausse (env. 125'000 F), notamment à cause de la météo défavorable du printemps qui a retardé la croissance du tournesol, de même que les dégâts de chevreuils (env. 55'000 F).

- S'agissant des **revenus des biens**, suite à une recommandation de l'ICF sur les comptes 2009, une écriture d'ajustement de 54'172'445 F a été comptabilisée (nature 428). En application des normes IPSAS, dans le cadre du bilan d'entrée, il s'est agi de procéder à l'analyse et au retraitement des dépenses liées à l'aménagement du lac et des cours d'eau, débarcadères, jetées, estacades, épuisoirs, (actifs portuaires) comptabilisés depuis 1988 jusqu'à 2007 (transfert du compte de fonctionnement au compte des investissements).

- La **redevance du Parking du Mt-Blanc** pour 2010a été plus conséquente que prévu au moment du budget (+ 230'442 F). En outre, une écriture d'ajustement de 137'887 F a été comptabilisée en tant que recettes supplémentaires versées par le Parking du Mt-Blanc au titre de corrections de méthode de calcul de répartition du bénéfice entre l'entreprise et l'Etat de Genève.

- Les **taxes d'amarrage** ont été surestimées car le principe de taxation a été revu, passant de la largeur à la surface. L'absence de base de données a induit une difficulté d'estimation.

Direction générale de l'agriculture

- Pour les **subventions accordées**, un écart de - 1'006'247 F apparaît. Il s'explique notamment ainsi :

1. En l'absence de base légale, la subvention en faveur de la Fondation pour les zones agricoles spéciales n'a pas été versée en 2010.
 2. La mise en œuvre du réseau agro-environnemental de Bernex et d'autres réseaux est retardée.
 3. Les demandes de subventions en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions.
 4. Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles et mesures sociales ont été moindres que prévu en raison, d'une part de la surévaluation des mesures de sécheresse et, d'autre part, du fait qu'aucune demande de subvention pour arrachage de vignes n'a été déposée.
 5. Les demandes de subventions pour les cultures novatrices sont inférieures aux prévisions.
- Un député constate que la **comptabilité de l'OPAGE** est parfois critiquée pour son obscurité. Il s'enquiert du regard du Département sur la situation. Le secrétaire général que le premier contrat de prestations arrivera à échéance l'an prochain. Jusque-là, la DGA se chargeait de la comptabilité de l'OPAGE. Le contrat à venir prévoit que l'OPAGE reprenne sa comptabilité. Il ajoute que l'ICF a prévu un audit courant 2011. Une fois libérée de la comptabilité de l'OPAGE, la DGA pourra se concentrer sur l'application du contrat de prestations.

Rapport de l'ICF

- Un commissaire demande des précisions sur la critique liée à la **gestion du stock**.

La gestion du stock renvoie aux panneaux de signalisation qui se trouvent dans un dépôt à la Praille. Outre l'aspect financier, il convient de savoir si une conservation exhaustive par la DGM se justifie. Un groupe de travail a pris connaissance du fonctionnement du stock et visité les lieux pour améliorer la situation.

Annexe

- Natures postes, natures à francs et financements OCE

COMPTES 2010 de l'ETAT de GENEVE Commission des finances

Rapport de la sous-commission chargée d'étudier les comptes du DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

Membres de la sous-commission : MM. JEANNERAT Jacques et DENEYS Roger

Introduction

- Le Département de l'intérieur et de la mobilité compte pour quelque 200 millions de **contrats de prestations**.
- Le **programme de législation** comprend plusieurs projets d'envergure, dont notamment : le barrage de Conflans, la centrale de chaleur force, l'année de la biodiversité, la maison du Terroir, la Fondation des zones agricoles spéciales, l'extension de l'AOC Genève, etc.
- Dans le **domaine de l'eau**, les cartographies ont débuté et se termineront avant la fin de la législation. A noter que la Confédération a félicité le Département pour ce travail pionnier, ainsi que pour la deuxième étape de la renaturation de l'Aire, désormais close.
- S'agissant de la **valorisation des cartographies 3D**, elle fait l'objet d'une réflexion. Concernant la sécurité civile, une présentation de la Cour des comptes aura lieu prochainement. Par ailleurs, la reprise en main des pompiers communaux a aussi été engagée, pour permettre une harmonisation du travail.
- Concernant la **mobilité**, les plans directeurs et la surveillance des TPG ont été initiés ; les travaux du tram avancent bien. Les effectifs de la DGM se devaient d'être renforcés en raison du tournus du personnel et des nombreux plans stratégiques de développement qui induisaient un travail supplémentaire.

Généralités

- Les **charges** 2010 s'élèvent à 316'805'060 F (+ 2.2% par rapport au budget hors imputations internes) et les revenus à 239'900'552 F (+ 213.7%).

Il en résulte un excédent de charges de 76'904'507 F, soit une amélioration du résultat par rapport au budget de 156'560'849 F (+ 67.1%).

L'élément principal qui permet de dégager ce niveau de revenus exceptionnel provient du retraitement de certains actifs de l'Etat de Genève, sous-évalués au moment de leur reprise au bilan d'entrée IPSAS. L'analyse et le retraitement complet des écritures passées entre 1986 et 2009 s'est traduit par des ajustements comptables totalisant 162'087'171 F de revenus (transfert d'écritures du compte de fonctionnement au compte des investissements). Cela concerne:

1. Les frais d'étude liés à la mobilité et ceux relatifs au réseau des transports publics, dont les projets tramways (années 1989 à 2006): 33'649'580.82 F;
2. L'aménagement du lac et des cours d'eau, débarcadères, jetées, estacades, épuisoirs, (années 1988 à 2007): 54'172'445 F;
3. La participation cantonale en faveur des communes pour le développement et l'entretien du réseau secondaire des eaux usées (années 1986 à 2009): 74'265'145.60 F.

Sans ces ajustements comptables exceptionnels, l'excédent de charges sur les revenus 2010 s'élève à 238'991'679 F soit une détérioration du résultat de 5'526'323 F (+ 2.4%) par rapport au budget.

Charges

- Les **charges de personnel** s'élèvent à 50'513'738 F, soit un non-dépensé de 564'131 F par rapport au budget (- 1.1%). Cette différence s'explique avant tout par la difficulté de recruter certains profils. A relever que le département a de surcroît assumé la totalité de la réduction technique linéaire sur le personnel demandée par le Conseil d'Etat (1'193'917 F).
- Les **dépenses générales** sont inférieures au budget de 60'678 F (- 0.2%).
- S'agissant des **amortissements**, ils sont supérieurs au budget de 4'066'964 F (+ 51.9%). Ces charges sont comptabilisées par le seul département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), via le module CFI dédié (FA).
- Les **dédommagements versés à des tiers** dépassent le budget de 264'217 F (+ 3.9%), notamment en raison d'une écriture d'ajustement relative aux indemnités versées en faveur des CFF pour les trains régionaux, comptabilisée suite à une recommandation de l'ICF.
- Les **subventions effectivement accordées** ont été supérieures au budget de 3'065'699 F (+ 1.6%), essentiellement en raison de la subvention non monétaire en faveur des TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol, calculée par le DCTI.
- Les **subventions redistribuées** se sont révélées en léger dépassement de 85'587 F (+ 0.4%) par rapport au budget, les subventions fédérales liées à la protection civile en faveur des communes et d'institutions privées ayant été supérieures aux attentes.

Direction générale de l'intérieur

- Le **service de la mensuration officielle** a vu ses dépenses générales inférieures aux prévisions pour ce qui concerne les fournitures de bureau (- 81'816 F), les frais de mensuration et de conservation (- 61'151 F), les marchandises (- 52'269 F) et les honoraires divers (- 30'743 F).
- Le projet **POLYCOM** devait démarrer en 2010 pour les domaines de la Protection civile et des sapeurs-pompiers. Dans ce cadre, des frais de maintenance avaient été prévus au budget 2010. Dans les faits, le lancement a été repoussé et effectué début 2011. Il n'y a donc pas eu de frais d'entretien en 2010, mais il y en aura depuis 2011.
- Au chapitre des **subventions accordées**, l'écart est de - 147'638 F. Il s'agit essentiellement de subventions non versées par la sécurité civile aux communes relatives au matériel, aux frais d'instructions et à l'équipement. Malgré une planification effectuée avec deux ans d'avance et réactualisée chaque année, les communes ne réalisent pas systématiquement les acquisitions aux échéances prévues en raison des processus liés au vote de crédits par les conseils municipaux (travail en commission, analyse des besoins effectifs, etc.), générant chaque année des écarts entre les comptes et le budget. En outre, la sécurité civile a procédé au plan de gestion des abris ; celui-ci montre que certains lieux n'ont plus besoin d'abris.
- Pour les **subventions redistribuées** (+ 1'147'435 F), provenant de la Confédération, en faveur des communes et des institutions privées, il est à noter qu'il s'agit du remplacement des sirènes et des pastilles d'iode.

- Au chapitre des **recettes**, les émoluments administratifs perçus par le service de la mensuration officielle ont été inférieurs aux prévisions (- 239'921 F).

La participation des compagnies d'assurances contre l'incendie est dorénavant comptabilisée en nature 43 et non plus 49 (+ 1'778'010 F contre un budget de 1'620'000 F).

Direction générale de la mobilité

- Pour la **DGM**, un commissaire rappelle le fait relaté l'année précédente concernant la difficulté de trouver des personnes correspondant aux cahiers des charges. La conseillère d'Etat explique que la rotation y est plus importante que dans d'autres services. La Suisse connaît une pénurie de gens formés dans ce domaine. Les candidatures sont rares et souvent françaises.

Le secrétaire général constate que l'EPFL s'est désintéressée de la formation des ingénieurs. Le développement des sciences de l'environnement et des HES permet le retour de certains métiers, mais cela prend du temps. Même les annonces passées en Suisse alémanique ne donnent aucune réponse. La multiplication des projets induit aussi un appel dans les entreprises privées qui, de ce fait, convoitent les mêmes professions.

La conseillère d'Etat ajoute que la DGM est un service très observé et critiqué. Le jeu politique définissant de nouvelles orientations produit des interférences sur son travail et des restructurations. Une bonne partie du personnel est en poste depuis peu de temps, souvent moins de deux ans.

Au sujet de l'audit demandé par le Grand Conseil d'en le cadre du budget 2011, la Commission de contrôle de gestion s'est vu remettre le cahier des charges. Le mandataire est un psychologue valaisan indépendant, qui a travaillé dans les réorganisations au sein de l'Etat du Valais. La restitution au Grand Conseil est prévue pour l'automne.

- Suite à l'entrée en vigueur, en 2010, de la nouvelle convention avec la **Fondation des parkings** portant sur les recettes des horodateurs, il s'est agi de comptabiliser en charges les différents frais assumés par la Fondation et refacturés à l'Etat (commissions de traitement, forfait de gestion et d'entretien ainsi que d'autres frais supplémentaires). Cette dépense n'était pas prévue au budget 2010 (nature 318 : + 1'375'787 F). Dans un premier temps, le Département a comptabilisé au net, mais l'ICF a recommandé la manière de faire décrite, exhaustive.
- Pour les **subventions** (+ 5'057'951 F), l'écart s'explique de la manière suivante :
 1. La subvention versée aux **Transports publics genevois** (TPG) a été supérieure au budget de 517'080 F (nature 363.00113) en raison du solde de l'offre complémentaire 2009 qui a été déterminée au printemps 2010, soit après le bouclage des comptes 2009, grevant ainsi le budget 2010. Aucune demande en autorisation de crédit supplémentaire n'a été déposée puisque le dépassement est inférieur au seuil de matérialité (0.5% du crédit budgétaire voté) déterminé par le règlement sur les crédits supplémentaires (D 1 05 09).
 2. La **subvention non monétaire octroyée aux TPG** pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol est supérieure de 4'875'370 F. Cette charge est calculée par le Département des constructions et des technologies de l'information, notamment sur la base des actifs concernés et du taux d'intérêt appliqué.
 3. La subvention versée à la **Société des Mouettes Genevoises Navigation SA** (SMGN) a été supérieure au budget de 13'915 F. En application du contrat de prestation liant l'Etat de Genève et la SMGN, ce supplément a été versé au titre de garantie de recettes

Unireso. Ce dépassement a été autorisé par le département des finances conformément au règlement sur les crédits supplémentaires (D 1 05 09).

4. Les indemnités versées aux **Transports publics nyonnais** (TPN) ont été inférieures aux prévisions (nature 365.00404: - 12'328 F). L'offre 2010 a été présentée par les TPN après l'élaboration du budget (fin octobre 2009).
5. Les indemnités versées à la **Société Nationale des Chemins de Fer français** (SNCF) pour les trains régionaux (nature 367.00114) ont été inférieures au budget en raison, d'une part, d'une régularisation 2009 moins importante et, d'autre part, du report des travaux du CEVA (- 260'038 F).
6. La subvention octroyée au **Groupement local de coopération transfrontalière** (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement (nature 367.00402) a été inférieure en raison de variations favorables du taux de change €/CHF (- 75'585 F).

- S'agissant de la **Société des Mouettes** un commissaire se souvient d'un problème d'installation sur les quais. Pour le Département, le problème persiste ; il incombe à la Ville de Genève de réaménager ses installations.
- Concernant la **CGN**, la conseillère d'Etat annonce que la coopération avec les cantons de Vaud et du Valais est étroite. Un projet de holding est à l'étude. Le dossier reste suivi de près.
- Au chapitre des **revenus des biens**, suite à une recommandation de l'ICF sur les comptes 2009, une écriture d'ajustement de 33'649'581 F a été comptabilisée (nature 428). En application des normes IPSAS, dans le cadre du bilan d'entrée, il s'est agi de procéder à l'analyse et au retraitement des frais d'études liés à la mobilité et au réseau des transports publics (projets tramways) comptabilisés depuis 1989 jusqu'à 2006 (transfert du compte de fonctionnement au compte des investissements).

Direction générale de la nature et du paysage

- Les **subventions liées aux dégâts dus à la faune** ont été plus importantes que prévu (nature 365.08511: + 186'796 F) et ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la Commission des finances en décembre 2010. Les dégâts dus aux sangliers ont pu être contenus grâce à une régulation importante et au renforcement des mesures de prévention sur les cultures plus vulnérables avec la participation des agriculteurs genevois.

En revanche, les dégâts des lièvres et des pigeons sont en hausse (env. 125'000 F), notamment à cause de la météo défavorable du printemps qui a retardé la croissance du tournesol, de même que les dégâts de chevreuils (env. 55'000 F).

- S'agissant des **revenus des biens**, suite à une recommandation de l'ICF sur les comptes 2009, une écriture d'ajustement de 54'172'445 F a été comptabilisée (nature 428). En application des normes IPSAS, dans le cadre du bilan d'entrée, il s'est agi de procéder à l'analyse et au retraitement des dépenses liées à l'aménagement du lac et des cours d'eau, débarcadères, jetées, estacades, épuisoirs, (actifs portuaires) comptabilisés depuis 1988 jusqu'à 2007 (transfert du compte de fonctionnement au compte des investissements).
- La **redevance du Parking du Mt-Blanc** pour 2010a été plus conséquente que prévu au moment du budget (+ 230'442 F). En outre, une écriture d'ajustement de 137'887 F a été comptabilisée en tant que recettes supplémentaires versées par le Parking du Mt-Blanc au titre de corrections de méthode de calcul de répartition du bénéfice entre l'entreprise et l'Etat de Genève.

- Les **taxes d'amarrage** ont été surestimées car le principe de taxation a été revu, passant de la largeur à la surface. L'absence de base de données a induit une difficulté d'estimation.

Direction générale de l'agriculture

- Pour les **subventions accordées**, un écart de - 1'006'247 F apparaît. Il s'explique notamment ainsi :
 1. En l'absence de base légale, la subvention en faveur de la Fondation pour les zones agricoles spéciales n'a pas été versée en 2010.
 2. La mise en œuvre du réseau agro-environnemental de Bernex et d'autres réseaux est retardée.
 3. Les demandes de subventions en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions.
 4. Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles et mesures sociales ont été moindres que prévu en raison, d'une part de la surévaluation des mesures de sécheresse et, d'autre part, du fait qu'aucune demande de subvention pour arrachage de vignes n'a été déposée.
 5. Les demandes de subventions pour les cultures novatrices sont inférieures aux prévisions.
- Un député constate que la **comptabilité de l'OPAGE** est parfois critiquée pour son obscurité. Il s'enquiert du regard du Département sur la situation. Le secrétaire général que le premier contrat de prestations arrivera à échéance l'an prochain. Jusque-là, la DGA se chargeait de la comptabilité de l'OPAGE. Le contrat à venir prévoit que l'OPAGE reprenne sa comptabilité. Il ajoute que l'ICF a prévu un audit courant 2011. Une fois libérée de la comptabilité de l'OPAGE, la DGA pourra se concentrer sur l'application du contrat de prestations.

Rapport de l'ICF

- Un commissaire demande des précisions sur la critique liée à la **gestion du stock**.

La gestion du stock renvoie aux panneaux de signalisation qui se trouvent dans un dépôt à la Praille. Outre l'aspect financier, il convient de savoir si une conservation exhaustive par la DGM se justifie. Un groupe de travail a pris connaissance du fonctionnement du stock et visité les lieux pour améliorer la situation.

JJ/14.5.11

Information pour la Commission des Finances comprenant :
 les natures postes, les natures à francs et les financements OCE
 Département de l'intérieur et de la Mobilité

Natures	Budget 2008 DT		Budget 2009 DT		Budget 2010 DT		Budget 2010 DIM		Situation au 31/12/10 DIM	
	CHF	ETP	CHF	ETP	CHF	ETP	CHF	ETP	CHF	ETP
301.00100 Traitement personnel administratif	49 344 871.11	483.89	54 862 777.77	483.68	56 304 566.66	493.50	41 862 238	363.96	39 824 012	354.35
301.00300 Traitement auxiliaires mensualisés	847 480	11.25	981 000	9.31	2 182 938	18.80	590 567	5.00	823 575	7.00
301.00300 Traitement agents spécialisés	665 802	3.80	2 247 500	13.20	2 147 857	12.00	1 036 981	7.00	1 046 465	6.00
301.00400 Traitements du personnel lauréate (heures/lecture)	300 630	3.90	243 500	3.10	251 500	3.30	208 624	2.75	185 925	2.45
Placements OCE + PCEF (A)	465 000	13.30	499 200	13.00		10.00		10.00		8.00
Total département	51 618 623		58 903 977		60 686 961		43 595 410		41 879 877	

Répartition des effectifs - ETP - 2010

Budget	FIXES		AUX. MENS.		AGENTS SPEC.	
	(30100100)	(30100300)	(30100300)	(30100300)	(30100300)	(30100300)
DIRECTIONS GENERALES	50.40	2.05	1.00			
SECRETARIAT GENERAL	81.35	0.05	0.00			
DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR	59.75	1.00	5.00			
DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE	75.50	0.80	1.00			
DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE	21.75	0.85	0.00			
DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE	75.20	0.25	0.00			
DIRECTION GENERALE DE L'EAU	363.95	5.00	7.00			
Total						

30100100 Au 31.12.2010, 9.60 postes en cours de sélection et recrutement

30100300 Par rapport au budget converti en ETP, variation de deux remplacements

30100300 Stabilisation d'un collaborateur à la DGM

Budget	FIXES		AUX. MENS.		AGENTS SPEC.	
	(30100100)	(30100300)	(30100300)	(30100300)	(30100300)	(30100300)
DIRECTIONS GENERALES	49.30	0.60	1.00			
SECRETARIAT GENERAL	75.80	0.60	1.00			
DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR	59.35	2.00	3.00			
DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE	76.65	1.00	1.00			
DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE	21.75	1.80	0.00			
DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE	71.50	1.00	0.00			
DIRECTION GENERALE DE L'EAU	354.35	7.00	6.00			
Total						

Situation au 31/12/2010

(A) Montants relatifs aux placements OCE fournis par l'Office Cantonal de l'Emploi.

Département de la solidarité et de l'emploi

Audition du Département de la solidarité et de l'emploi

A noter que les Etablissements publics pour l'intégration n'ont été auditionnés qu'en sous-commission et non en commission, si bien qu'aucun résumé de l'audition en commission n'est disponible. Par ailleurs, la sous-commission a renoncé à auditionner l'Aéroport international de Genève, celui-ci ayant remis un résumé de ses résultats.

L'audition du DSE a suscité des remarques au sujet d'un récent audit du SECO sur l'Office cantonal de l'emploi.

Le thème de l'engagement, à compétences égales, de travailleurs locaux et de chômeurs par le Département a également été abordé.

A aussi été discutée la sécurité à l'aéroport, et en particulier les mesures prises à l'AIG suite à Schengen et Dublin, en termes de contrôle par les gardes-frontières.

Par la suite, une commissaire (S) a également évoqué le nombre de dossiers à l'aide sociale ; le DSE a répondu que les dossiers ne semblent pas pour autant en souffrance et qu'il serait possible d'y voir plus clair à fin juin.

Un autre commissaire (S) a enfin indiqué penser que les caisses privées sont plus laxistes que les publiques en ce qui concerne les sanctions à l'égard des demandeurs d'emploi ne remplissant pas certaines exigences ; le Département a confirmé que des pratiques variables existent.

Département de la solidarité et de l'emploi

Rapport des commissaires : M. Guy Mettan et Mme Anne Emery-Torracinta

La séance s'est tenue le 12 avril en présence de MM. François Longchamp, Conseiller d'Etat, Christian Goumaz, secrétaire général, et Laurent Pally, directeur financier. Mme Camille Selleger a assuré le procès-verbal.

Observation liminaire : les charges - 1 572 millions - sont inférieures au budget de 69 millions (-4,2%) et les revenus supérieurs de 16,7 millions (+4%).

Remarques générales

Concernant l'emploi, 2010 fut une année de baisse du chômage modérée (environ 1'000 chômeurs de moins). De même, le recours à l'aide sociale fut moins important en 2010 qu'il ne le sera en 2011, en raison de l'entrée en application de la nouvelle loi sur le chômage. Pour 2011, les prévisions oscillent entre 450 et 900 personnes supplémentaires dépendant du RMCAS. Le bouclage des comptes complet sera présenté fin juin. Concernant l'emploi, le Conseil d'Etat a été saisi du rapport d'évaluation de la loi sur l'emploi et d'un PL visant à modifier certains points du dispositif. Il en ressort que les outils proposés sont bons, mais qu'ils ne sont pas utilisés de manière assez rapide pour accélérer le mouvement de retour à l'emploi. De manière générale, les indicateurs du chômage sont relativement bons. Le chômage partiel est relativement bas et est le fait d'une ou deux grosses entreprises.

Marché du travail et intermittents

A propos de la différence entre chômeur et demandeur d'emploi, il s'avère qu'un chômeur est une personne disponible immédiatement et capable d'occuper un emploi, tandis que les demandeurs d'emploi sont en cours d'emploi ou au chômage mais non disponibles immédiatement. C'est la disponibilité sur le marché du travail qui compte. Par ailleurs, Genève n'est de loin pas le moins bon canton en ce qui concerne le délai de la prise en charge, qui consiste en un premier vrai rendez-vous du chômeur avec conseiller en personnel. Avant la loi sur le chômage, ce délai excédait allègrement les 40 jours. Concernant les sanctions, elles sont décidées par les caisses de chômage. Les caisses privées sont beaucoup plus laxistes que les caisses publiques. Par exemple, lors d'un licenciement pour faute grave, les sanctions peuvent aller de 0 à 31 jours de suspension de chômage, alors que l'application stricte de la loi devrait aboutir à une suspension de 31 jours.

Quid de la problématique des intermittents de spectacle et d'Action Intermittence ? Le DSE a reçu leurs représentants la veille. Le rattachement

de cette rubrique au DSE n'était pas idéal, c'est pourquoi il a proposé au Conseil d'Etat de la rattacher à la culture. Il a par ailleurs indiqué aux responsables d'Action Intermittence qu'il fallait répondre négativement à la question de savoir s'il s'agit d'emplois subventionnés à des fins de prolongation de chômage, ce qui ferme la possibilité à de nouveaux droits. Cependant, le groupe Action Intermittence a interpellé le seco, autorité de surveillance en la matière, concernant cette problématique. Une trentaine de dossiers sont actuellement en cours. Le fonds est financé à 50% par la Ville et à 50% par l'Etat de Genève. Il a été doublé par ces deux autorités. Il est toutefois probable que le fonds ne suffise pas. Le DSE note que les intermittents sont également la proie d'un effet de panique. Il ajoute qu'il est juste de corriger les effets paradoxaux d'un système qui devait durcir le mécanisme de la loi sur le chômage. La comptabilisation des jours de cotisation doit donc être faite d'une manière coordonnée.

Quelle est la différence entre les ETFI, les PETF et les PCEF ? Ces termes entraînent des confusions également à l'interne. Il y a une confusion permanente entre les programmes fédéraux et cantonaux d'emploi. Les intéressés ne réalisent pas que les uns sont la continuité des autres. Les allocations d'initiation au travail sont pareils à des ARE, mais pendant la durée du chômage et payés par la Confédération. Certaines entreprises sont des « entreprises d'entraînement » qui forment à des métiers pour lesquels la formation est difficile par d'autres moyens. Ces mesures sont dictées et prises en charge par la Confédération. Les emplois temporaires fédéraux individuels interviennent également en cours de chômage. Le nombre de dossiers par placeur est de 123 pour Genève contre environ 99 en Suisse.

Tuteurs d'adultes

En ce qui concerne le Service de Tuteur d'Adultes (STA), le nouveau programme mis en place fonctionne et les collaborateurs en sont satisfaits. Le gros du travail consiste à gérer les factures des pupilles et en la tenue de comptes personnalisés. La gestion s'est considérablement améliorée. Le STA connaît encore un certain nombre de problèmes, dont le taux d'absentéisme, mais les problèmes de management sont en cours de résolution. Tout le personnel engagé est du personnel fixe.

EMS

L'EMS Pierre de la Fée a déjà ouvert ses portes. Les EMS des Marronniers 2, de la Bessonnette, de Versoix et de Drize vont prochainement ouvrir. Quelques 300 engagements vont pour ce faire être effectués, dont 36 infirmières. Le DSE ne peut défendre le raisonnement qui consiste à dire qu'un EMS financé l'est à fonds perdus. Dans cette logique, un EMS amorti ne pourrait plus encaisser de loyer. Cela impliquerait qu'un propriétaire ayant fait un investissement immobilier dans un EMS doit le vendre ou fermer lorsque la période de subvention est passée. Ce système ne permet pas de

générer des fonds propres afin d'investir et de renouveler les investissements. Une analyse afin de définir les critères acceptables est en cours. L'ICF est trop rigoriste.

Chômeurs genevois

Est-il vrai que le DSE a peu de moyens d'obliger les autres services de l'Etat à engager des chômeurs genevois à l'OCE ? Le DSE n'a pas de pouvoir contraignant à ce niveau. M. Longchamp explique qu'il a écrit à 67 institutions publiques et parapubliques. En effet, chaque fois qu'un permis de travail est accordé, il adresse une lettre aux services publics et parapublics au sens large afin de leur suggérer d'engager des personnes de l'OCE. Depuis 6 ans, le DSE n'a pas engagé une seule personne non résidente à Genève. Au SPC, 14 chômeurs ont été engagés lors de la création de 14 postes. Les HUG ainsi que la BCG ont fait de réels efforts à ce niveau et la collaboration avec les TPG est relativement bonne.

On prétend qu'il y a beaucoup de responsables RH frontaliers dans les grandes institutions. Réponse : M. Flückiger a été mandaté afin de réaliser une étude sur l'impact de la présence d'un responsable RH frontalier sur la sélection du personnel. Le résultat n'est pas encore connu.

OCE

Le rapport d'audit est sévère mais juste. Il a été mis sur Internet, et il est maintenant diffusé sur demande. Depuis ce rapport, le service des entreprises fonctionne. Le rapport mettait également en exergue la lourdeur du fonctionnement de l'OCE. Le Conseil d'Etat a fixé dans son programme de législature une rubrique « restructuration de l'OCE », qui doit être terminée début 2012 pour le déménagement de l'OCE dans ses nouveaux locaux.

Etablissements publics pour l'intégration - EPI

Rapport des commissaires : M. Guy Mettan et Mme Anne Emery-Torracinta

En présence de Mme Claude Howald, présidente du conseil d'administration, et de M. Marc-André Baud, directeur général des EPI. PV de Mme Camille Selleger.

Observation liminaire : les charges des EPI ont atteint 88,3 M en 2010 (88,8 au budget). Le résultat d'exploitation affiche un déficit de 0,7 M (1,4 au budget) et le résultat net un déficit de 1,6 M (2,3 au budget).

La création du SMR a entraîné la transmission systématique des cas difficiles, pour deuxième avis. En conséquence, l'AI a renoncé à garantir un certain nombre de dossiers. Les experts médicaux se font rares, car les recours contre leurs décisions sont fréquents. Il évoque ensuite une structure devenue, et ayant entraîné une perte de 100 000 à 150 000 francs par an. La décision de fermer ce centre a donc été prise. En ce qui concerne le reste des comptes, des amortissements ont été effectués avec des produits différés. Le résultat final est donc non monétaire. Il note que le modèle d'amortissement employé dessert les EPI, car beaucoup d'investissements sont effectués sans l'aide de l'Etat. Il y a deux solutions à cela : il faut modifier ce système ou alors permettre le cumul du bénéfice dans le compte d'exploitation.

Comment le déficit est-il comblé lorsque les comptes sont déficitaires ? Le seul poste de charges est le poste « salaires ». La seule marge d'action afin de réduire le déficit est donc de réduire le traitement lors d'un changement de collaborateur ayant une formation différente, comme les ASE, qui sont moins rémunérés que les personnes formées à la HES. Actuellement, la moitié des équipes est formée par des ASE. L'arrivée prochaine de personnes au bénéfice de l'attestation fédérale de deux ans va également permettre d'engager du personnel formé mais ayant une formation et donc des prétentions salariales moindres.

Quel est le contenu de cette nouvelle formation ? Les EPI ont la volonté de ne pas répartir les tâches selon les niveaux de formation. Il demande combien de temps ce modèle va pouvoir tenir. Il pourrait également être remis en question. Il note que la principale entrée est constituée par le versement des prix de pension. Un prix unique a été mis en place en partant du principe que toutes les personnes sont au bénéfice de prestations complémentaires. Les restaurants des EPI, lieux de formation, bénéficient d'une excellente réputation et comptent de plus en plus de clients, générant ainsi un bénéfice.

Qu'est-ce que le « produit interne » et comment est compensé le déficit interne de 700 000 francs. Le produit doit être équilibré au terme des 4 ans du contrat de prestation. Toutefois, ce déficit n'est pas énorme. Il représente 0.78 % du budget. En fermant les structures déficitaires, on limite aussi le déficit futur. Le produit interne et les charges internes consistent en la traduction en chiffres de ce que les EPI font pour eux-mêmes (services rendus à l'interne), ce qui permet aussi d'échapper à la TVA.

Qu'en est-il des emplois de solidarité ? L'objectif de 30 emplois de solidarité avait été fixé pour fin 2010, mais il n'a pas été atteint. Actuellement, les EPI comptent quelques 22 emplois de solidarité. Beaucoup de personnes engagées à ce titre sont très compétentes et motivées, notamment dans le domaine informatique et comptable, ce qui compense la difficulté de trouver des personnes sans avoir besoin de demander la création d'un nouveau permis de travail.

L'ouverture d'une structure de 24 places à Cavour va nécessiter le recrutement de personnel. De même, un renfort en personnel est nécessaire à la Maison de l'ancre. Les EPI sont contraints d'engager des psychologues comme ASE en raison du manque de candidats en provenance de la HES. Il apparaît aussi que les obstacles à la formation sont trop nombreux pour certains types de personnel. Les formations sont de plus en plus longues, difficiles et contraignantes. La conséquence est que de nombreuses personnes sont surqualifiées ou au contraire sous-qualifiées et qu'il est nécessaire de requérir de plus en plus de travailleurs étrangers.

Les EPI comptent-ils suffisamment de personnel pour assurer les remplacements ? Il s'agit d'une question fondamentale. En effet, le remplacement est garanti au bout du 30^e jour. Avant, l'équipe doit gérer cette absence. Par ailleurs, les stagiaires et apprentis ne sont pas compris dans le roulement des équipes, sauf pour les apprentis qui se trouvent dans les 6 derniers mois de formation. Les agences de placement temporaire sont sollicitées uniquement pour des postes administratifs et non pour des postes éducatifs.

Hospice général

Audition de l'Hospice général

Le résultat de 57 mios provient de la réévaluation du parc immobilier de l'Hospice, réalisée par un mandataire privé qui s'est basé sur la valeur du marché.

Un député (UDC) a demandé certaines précisions sur ce parc immobilier ; il lui a été répondu que la moitié des 89 immeubles ont des loyers populaires ; ce ne sont pas des loyers sociaux, mais des loyers plutôt destinés à une catégorie populaire. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas de lien entre l'aide sociale et l'attribution de ces logements. Par ailleurs, comme dans tous les cantons, des appartements (environ 300) sont loués pour des familles issues de l'asile.

L'Hospice juge que les réformes de la loi sur l'assurance chômage font que des pressions s'exercent sur ses ressources, mais les économies faites en 2010 permettront de financer des postes en 2011 et 2012, dans le cadre du mandat de prestations actuel.

Hospice général

Rapports des commissaires : M. Guy Mettan et Mme Anne Emery-Torracinta

En présence de MM. Bertrand Levrat, directeur général de l'Hospice général et Rémy Mathieu, directeur des finances de l'Hospice général. PV de Mme Camille Selleger.

Observation liminaire : le total des prestations aux usagers a atteint 196 M en 2010 (208 selon budget). Le résultat de fonctionnement affiche un boni de 4,1 M (0 au budget) et le résultat net 57,6 M, ce dernier étant dû à une réévaluation du parc immobilier et non à des recettes opérationnelles

Remarques générales

Le directeur général excuse l'absence de M. Martin-Achard. Les deux éléments significatifs sont 1) l'évolution du nombre de personnes bénéficiant du RMCAS en raison de la crise économique, qui se répercute à hauteur de 27 millions de francs supplémentaires par rapport aux comptes 2009, et 2) la perte de forfaits OdM dans le cadre de l'asile. La Confédération suit en effet une politique de diminution des subventions et de raccourcissement du traitement des dossiers afin de placer plus rapidement les personnes à l'aide d'urgence.

Malgré la crise, L'Hospice général (HG) a amélioré la durée moyenne de prise en charge des dossiers. L'aide sociale reste dynamique malgré la crise, puisque quelques 50% des dossiers ont moins de deux ans et qu'un tiers des dossiers ont moins d'une année. Le nombre de personnes ayant vu leur revenu augmenter durant la première année de prise en charge est en augmentation. Enfin, les coûts moyens administratifs ont nettement diminué. Par contre, l'indicateur de l'aide aux requérant d'asile ne fonctionne pas bien. En effet, le taux d'occupation est de 80%, alors qu'en réalité les centres pour requérants sont saturés. Cela découle du fait que si une personne dangereuse ou malade est placée seule dans une chambre initialement prévue pour plusieurs personnes, le taux d'occupation baisse artificiellement. L'indicateur devrait donc être revu afin d'être plus conforme à la réalité du terrain. A partir de 2009, les effets de la crise se sont fait sentir, avec un plus grand nombre de cas entrants que de cas sortants. A partir de 2010, la prolongation du délai cadre indemnisé a induit une baisse temporaire du nombre de personnes s'adressant à l'HG. Par contre, en fin de droit, les personnes indemnisées s'adressent à l'HG, ce qui entraîne une augmentation.

Questions

Le facteur d'éloignement du marché de l'emploi est-il discriminant ? Il s'agit en effet d'un facteur discriminant lorsqu'on cherche à retrouver un emploi. En même temps, près de 30% des gens au bénéfice de l'aide sociale en ressortent durant la première année. Les autres faits marquants à l'action sociale sont les suivants : 5380 personnes ont quittés l'aide sociale en 2010 et la durée moyenne de prise en charge d'un dossier a été réduite à 20 mois. Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des usagers. L'HG a été agréablement surpris par les réponses données (une majorité des utilisateurs s'étant déclarés satisfaits voire très satisfaits), tout en constatant des pistes d'amélioration évidente (accueil, réponses téléphoniques). Par ailleurs, une démarche novatrice en matière de service public a été initiée en 2011 : il s'agit d'une enquête de satisfaction menée auprès des collaborateurs. Ces enquêtes ont permis de mener certaines améliorations, comme la rénovation de la réception du CAS des Pâquis. Par ailleurs, l'introduction du nouveau formulaire CASI très complet permet de poser le cadre des objectifs de manière plus structurée. Une nouvelle unité logement a été mise en place afin de pallier à la crise du logement faisant rage à Genève par l'intervention des services publics.

Beaucoup de personnes paient-elles des loyers trop élevés par rapport à leurs moyens ? On ne dispose pas de chiffres précis, mais un système de dérogation a été mis en place afin de donner la possibilité aux personnes de trouver un autre logement mieux adapté à leurs moyens. La réforme en cours de la LIASI devrait permettre d'adapter le barème des loyers à la réalité du marché. Si les personnes se trouvent encore au-delà de leurs moyens, l'HG les incite à changer de logement ou à revoir leur budget afin de mieux parvenir à payer leur loyer. Une des conséquences de la crise du logement est que quelques 200 personnes bénéficiant de l'aide sociale sont logées à l'hôtel. Il existe des hébergements d'urgence, mais il y a un réel manque d'hébergement de moyen terme (6 mois à une année). L'urgence est de construire des logements or la Ville a récemment bloqué la surélévation initiée par l'HG dans le quartier de la Jonction, destinée à construire quelques 120 logements. Le projet de la Chapelle-les-Sciez avance.

Concernant l'asile, on constate une relative stabilité au niveau des entrées et des sorties. Par contre, une augmentation de 15% des personnes à l'aide d'urgence a été constatée. Quelques 700 personnes devraient bénéficier de cette aide en 2011. Ces personnes sont hébergées au Centre des Tattes, qui est adéquat pour les accueillir. Il rappelle que l'aide d'urgence est presque intégralement à charge du canton. Des cours de français sont suivis par les requérants. Une amélioration globale des conditions de l'aide d'urgence a été observée, même si la gestion de la population des demandeurs d'asile est complexe étant donné leur absence de perspectives en Suisse.

Postes de travail

Un commissaire note que 24 postes conjoncturels ont été engagés en 2010, qui ont été transformés en 14,5. Les 14,5 postes représentent les effectifs assurés auparavant par Caritas. Les 24 postes sont repris dans les 52 nouveaux postes. La difficulté à venir concerne le faible taux de rotation. Actuellement, l'HG reçoit par jour un nombre de demande équivalent au nombre de demande reçues mensuellement en temps normal. Cela est dû à l'entrée en vigueur de la réforme de la LACI. L'HG peut s'appuyer sur des collaborateurs compétents. On peut prévoir l'arrivée de nouveaux cas d'asile en provenance de Libye et Tunisie dans les 6 prochains mois. Cependant, l'HG a une bonne capacité de réactivité, même si on se trouve actuellement dans une période intense. Dans le même temps, le marché des assistants sociaux disponibles est actuellement complètement asséché. Cependant, le nombre de cadres féminins est en augmentation. Les charges d'exploitation sont en baisse. Lors du transfert de la maison de Vessy, devenue établissement public autonome, une hypothèque de quelques 5 millions de francs a dû être reprise d'un coup, ce qui améliore le résultat d'une manière artificielle. Le résultat de 4 millions de francs est viré dans la réserve quadriennale.

Comment la réévaluation du parc immobilier a-t-elle été calculée ? La réévaluation du parc immobilier a permis une augmentation impressionnante de la valeur au bilan. Dans le cadre du bouclage, l'HG réévalue chaque année son parc en fonction de la progression des taux hypothécaires et de l'augmentation de la valeur du parc. Cela signifie qu'il suffit que le taux hypothécaire augmente d'un point pour provoquer une perte artificielle, sans flux monétaire réel. Cette réévaluation fait donc l'objet d'un résultat à part.

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé***Audition du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé***

Le fait que la FSASD ait utilisé sa thésaurisation passée pour éponger ses pertes de 2010 a été critiqué par certains commissaires, qui ont toutefois ressenti un nouveau souffle au sein de cette Fondation, bien qu'elle ne dispose pas encore d'un plan stratégique ; certaines difficultés organisationnelles et différentes questions relatives à ses ressources humaines, ont été évoquées.

Par ailleurs, suite à l'audition, un commissaire (L) a relevé l'effet important du PLEND, notamment à la FSASD et aux HUG.

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (y compris FSASD)

Rapport des commissaires : M. Edouard Cuendet et Mme Sophie Forster-Carbonnier

I. INTRODUCTION

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné le DARES et la FSASD (les 11 et 12 avril 2011) tiennent à remercier pour leur disponibilité le Conseiller d'Etat Pierre-François Unger ainsi que ses collaborateurs. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant l'audition.

Présentation et remarques générales

Les comptes présentent :

- 1'152'526'011.59,57 F aux dépenses, soit un montant inférieur de 2'106'970.41 F (- 0,2%) par rapport au budget 2010 de 1'154'632'982.- F.
- 49'372'759,43 F aux recettes, soit un montant inférieur de 14'623'735.- F (- 22,9%) par rapport au budget 2010 de 63'996'494.- F.

Toutes les données essentielles des comptes 2010 du DARES, y compris la subvention aux HUG, sont contenues dans l'exposé des motifs rédigé par le Département. Les membres de la commission des finances sont invités à s'y reporter.

M. Unger indique que les comptes sont dans la cible. Il fait référence au rapport de l'ICF qui estime insuffisants les amortissements comptabilisés aux HUG. Il précise que l'Etat n'est pas pressé de faire augmenter les dépenses sans prestations supplémentaires. Il remarque que les différences seraient de l'ordre d'une vingtaine de millions pour la subvention et de 4,5% pour la prime. L'Etat deviendrait le subventionneur des assurances complémentaires.

M. Unger évoque également la planification sanitaire qui devra être adoptée par le Conseil d'Etat en prévision de l'année 2012.

II. DARES

Promotion économique

Le Chef du département rappelle que Genève a mieux résisté à la crise que d'autres cantons. Par ailleurs, l'année 2010 a été marquée par la mise en place du Greater Geneva Bern Area (GGBA).

Le Directeur général de la DGAE expose que le GGBA représente un coût global de F 4,1 millions au total et que la participation de Genève atteint F 820'000.-. Au sujet des multinationales, il remarque que 74'000 emplois dépendent d'elles, sur les 300'000 du canton.

Un commissaire s'inquiète des déclarations que l'on peut lire dans la presse qui visent à chasser les multinationales hors du canton.

Le Directeur général de la DGAE remarque qu'il faudra améliorer la communication au sujet des bénéfices apportés par les multinationales à l'économie locale.

Une commissaire se déclare convaincue du bénéfice pour la région lié à ces multinationales, mais estime qu'il y aurait des actions à mener avec elles, notamment dans la problématique du chômage de longue durée. Elle pense qu'il y a aussi un travail d'éducation à faire pour expliquer le rôle des traders. Elle se demande également quel est l'impact de ces entreprises sur la fiscalité.

M. Unger répond que l'Institut CREA de Lausanne va mener une étude sur ces questions d'impact. Il explique que si l'on baisse la fiscalité de toutes les entreprises qui n'ont pas de statut fiscal au niveau des autres, le canton perdra certes des recettes fiscales importantes, mais pourra conserver des emplois. En revanche, si on les chasse hors du canton, on perdra tant les places de travail que les impôts. Il précise que les quelque 1'000 entreprises multinationales, dont une partie est d'origine genevoise, sont fatiguées d'être maltraitées.

Le Directeur général de la DGAE souligne que l'horlogerie a de la peine à recruter. 200 places ont été créées depuis l'année passée.

M. Unger insiste sur l'importance de la formation qui, certes, ne doit pas être au service de l'économie, mais en adéquation avec elle. Il rappelle que 85% de la promotion économique est du soutien à l'économie locale.

Dans la discussion, il est relevé que les HES sont davantage en phase avec la réalité économique que l'Université.

FAE

Un commissaire relève que les besoins en capital et les dissolutions de réserves ont été moins importants que prévu.

Le Directeur général de la DGAE relève que les mesures prises pour lutter contre la crise économique ont débuté en juillet 2009 et ont duré toute l'année 2010. Les cautionnements durent environ 7 ans. Par conséquent, le risque va augmenter avec le temps, ce qui aura un impact sur le niveau des provisions. Il rappelle que les engagements maximums de la FAE se montent à F 90 millions, dont 30 millions pour les prises de participation. Mais on est en réalité bien au-deça avec F 25 à 30 millions. Il ajoute encore que les entreprises n'ont que peu recouru à la possibilité d'une avance sur trésorerie car la contrepartie était une cession de créances. Les entreprises ne souhaitent pas que leurs interlocuteurs sachent qu'elles avaient eu recours à cette facilité de paiement.

Le Chef du Département évoque ensuite le recours au chômage partiel qui a été un vrai succès. Cela a permis aux entreprises de conserver les compétences à l'interne. Les horlogers ont joué le jeu de manière admirable. Ils ont d'ailleurs été très touchés que le Conseil d'Etat se déplace à l'exposition Baselworld, ce qui constituait une première.

Tourisme

Au sujet de Genève Tourisme, le Chef du Département relève que la subvention se monte à 485'000 F. Il rappelle que le projet de nouvelle structure de la promotion du tourisme a été présentée récemment à la Commission de l'économie. En termes de soutien financier, il relève que la Ville a supprimé son soutien à Genève Tourisme, malgré son bénéfice de 100 millions, ce qui ne l'empêche pas de vouloir solliciter sa collaboration.

Taxis

Il est souligné que le degré d'insatisfaction par rapport au service fourni par les taxis ne cesse de croître.

Le Chef du Département rappelle qu'un projet de loi sur les taxis est à l'étude à la Commission des transports.

La discussion porte sur l'impact des primes à l'entrée et des primes à la sortie. On a compté une trentaine d'entrées et une vingtaine de sorties. Il est rappelé que la prime de sortie est devenue attrayante.

Service du commerce

La problématique du Service des autorisations et patentes est une nouvelle fois évoqué suite au rapport de l'ICF.

Le Chef du Département relève qu'un coach a été désigné pour mettre en place les procédures et les directives, l'objectif étant de remettre à niveau le système pour octobre 2011. Les charges de personnel ont diminué en 2010 suite à quelques démissions.

En tout état, M. Unger est d'avis qu'il est très difficile de maintenir un service qui joue en même temps un rôle de promotion et de police. Il conviendra donc de scinder ces deux aspects et de rattacher la promotion endogène au service de la promotion économique.

Projets informatiques

Les commissaires sont informés que deux projets informatiques sont en cours, à savoir celui lié au Registre du commerce et celui touchant le e-commerce. Ce dernier ne se déroule pas comme prévu, comme cela ressort d'un rapport de la Cour des Comptes. Ce projet a été suspendu afin de sécuriser les processus. Une note relative à cette problématique est jointe en annexe au présent rapport (**voir annexe 1**).

Clinique de Montana et de Jolimont

Les commissaires font état de leur préoccupation relative à la situation en matière de droit de propriété dans le cadre de ces institutions.

Un mémorandum explicatif est annexé au présent rapport (**voir annexe 2**).

Direction générale de la santé

La Directrice générale de la santé informe les commissaires que les comptes ne comportent pas de surprise particulière. Depuis 2010, la direction générale du réseau de soin est intégrée dans la direction générale de la santé, ce qui a occasionné des transferts de postes.

La discussion porte sur les UAT qui ont défrayé la chronique récemment. La Directrice générale de la santé relève qu'il y a eu des retards dans le département concerné et que le problème majeur relève de la sécurité dans les locaux. Compte tenu de cette situation, il n'y a pas eu de dépenses effectives à ce titre, notamment à Villereuse. Toutefois, pour répondre à la demande, des solutions de rechange ont pu être trouvées par le biais de réseau de soin.

A propos du réseau de soin, le Chef du Département insiste sur l'importance de diriger les personnes au bon endroit. Actuellement, 200 patients ne se trouvent pas à la place adéquate. Il insiste également sur l'augmentation de la population âgée qui a des besoins spécifiques. Il s'engage notamment pour ne pas créer de nouveaux lits d'hôpital et pour favoriser les immeubles avec encadrement pour personnes âgées. C'est dans cette optique qu'il avait demandé la création d'un comité de pilotage pour le PASS. Mais, compte tenu

des circonstances, il proposera au Conseil d'Etat de retirer le projet de loi sur le PAS et de travailler avec le personnel actuellement dédié.

La Directrice générale de la santé évoque ensuite le rôle du médecin cantonal, dont l'engagement a eu un impact sur les charges de personnel, mais dont le rôle est salué. Les commissaires saluent d'ailleurs son action et, en particulier, sa capacité à communiquer.

Le débat porte également sur la campagne de vaccination HPV auprès des jeunes filles. La Directrice générale de la santé mentionne qu'il avait été envisagé de lancer une grande campagne mais qu'au final, le programme mis en place a permis de vacciner les populations souhaitées et que poursuivre l'effort au-delà aurait été trop ambitieux.

Les commissaires se préoccupent aussi des autres vaccinations et notamment de celle contre la rougeole. Il est aussi question des derniers coûts liés à la grippe H1N1 et à la destruction des stocks de vaccins.

Après avoir brièvement abordé la problématique de la planification hospitalière, les participants évoquent les questions liées aux actions de prévention. Un commissaire s'intéresse à l'état des discussions en vue du rapprochement des entités réunis au Carrefour prévention, dans le but d'établir à l'avenir un contrat de prestation unique.

La Directrice de la santé expose que le débat est très difficile et que ces associations sont extrêmement réticentes. Toutefois, le Chef du Département souligne que ce rapprochement est inéluctable et relève que ce sont les membres du conseil qui n'arrivent pas à imaginer une modification.

FSASD

L'exercice 2010 s'est terminé par un excédent de charges de F 6,8 millions (charges à hauteur de F 128'905'547 et recettes pour F 122'256'138.-). Il est compensé par une dissolution de la réserve mobilisable de la FSASD, comme autorisé par l'Arrêté du Conseil d'Etat du 19 mai 2010.

L'ancien directeur général de la FSASD commence par décrire les difficultés particulières rencontrées en 2010 en termes d'engagement de personnel. En effet, l'institution ne disposait pas des fonds nécessaires pour recruter des collaboratrices et collaborateurs en nombre suffisants. Un Arrêté du Conseil d'Etat a permis de débloquer les sommes nécessaires, prises sur les réserves. Il signale toutefois qu'à fin 2011, ces dernières auront été entièrement absorbées et qu'à compter de 2012, il faut tabler sur des dépassements budgétaires.

Un commissaire relève que, contrairement à ce qui existe pour les HUG, la FSASD ne dispose pas de plan stratégique. Ce même commissaire souligne qu'il s'était opposé à l'utilisation des réserves de la FSASD, issues de la thésaurisation, pour financer des charges de personnel. Cela constitue en

effet une inégalité de traitement par rapport à d'autres entités subventionnées qui doivent rembourser le trop-perçu.

Une commissaire se préoccupe de l'irrégularité des horaires de travail et de la complexification des cas. Elle se demande quelle est la limite en termes de rentabilité et à partir de combien de passages à domicile cela ne vaut plus la peine de maintenir une personne chez elle.

Le Chef du Département répond que, selon une étude tessinoise, c'est à partir de deux heures de soins par jour à domicile que le coût devient plus important qu'un séjour dans un établissement.

La nouvelle Directrice générale de la FSASD signale qu'un autre enjeu de taille est lié à la formation continue des infirmières qui doivent s'adapter à la complexification de l'état des personnes qui sortent de l'hôpital. Elle se prononce également en faveur de la construction d'immeubles avec un encadrement pour personnes âgées car cela permet de concentrer les forces et de limiter les déplacements des soignants. Elle ajoute également qu'un certain nombre de postes relève des missions d'intérêt général, pour lesquels aucune facturation n'est possible et qui doivent donc être subventionnés à 100%.

Une commissaire relève que les missions d'intérêt général sont clairement énoncées dans le budget 2011, ce qui n'était pas le cas avant.

En lien avec la gestion du personnel, un commissaire s'inquiète du coût exorbitant des PLEND dont ont sait qu'ils ne sont jamais refusés.

La nouvelle Directrice générale admet qu'il y a eu un appel d'air en matière de PLEND en 2010. Le montant prévu pour ce mécanisme a atteint F 4 millions en 2010. Il ressort des commentaires aux comptes 2010 que l'année 2010 a vu la fin de la période transitoire du PLEND permettant aux personnes concernées de prendre un préretraite à 55 ans (au lieu de 58 ans) tout en bénéficiant des prestations du PLEND versées par l'employeur. Le changement de l'âge minimum requis s'est concrétisé à la FSASD par le doublement du nombre de collaborateurs partant au PLEND usuellement, passant de 27 à 55. Ce phénomène a renforcé de facto la pénurie de personnel sur le terrain, compte tenu de la période de blocage de 6 mois.

Un commissaire relève une augmentation de 8,5% dans les charges liées au personnel administratif.

La Directrice générale mentionne qu'il n'existe pas d'autres exemples où il n'y a que deux niveaux hiérarchiques entre le collaborateur du terrain et le directeur général. Elle précise que 85% des forces sont sur le terrain. Elle rappelle par ailleurs le principe de décentralisation géographique qui est en cours de création.

Le même commissaire rappelle que, lors de la dernière audition pour le budget 2011, il avait mis le doigt sur 16% d'augmentation et qu'on lui avait indiqué qu'au vu des pressions exercées les dernières années, il était nécessaire de donner un peu de mou. A ses yeux, une augmentation de 5.2% des charges administratives en 2010 ne constitue pas un effort très impressionnant.

La discussion porte ensuite sur les désormais célèbres quadricycles. Leur coût se décompose comme suit : F 25'740.- pour les véhicules destinés aux collaborateurs et F 28'000.- pour ceux qui livrent les repas. A cela s'ajoutent des batteries louées pour quatre ans à hauteur de F 11'880.-.

Une commissaire se félicite de ce plan de mobilité. La Directrice générale relève qu'une évaluation de ce plan sera effectuée l'année prochaine.

Au sujet de la facturation, il s'avère que la participation de 10% aux frais a été instaurée. La Directrice générale expose que personne n'a été enchanté par cette mesure, mais que cette dernière a pu avoir un effet modérateur sur la consommation des prestations. Il est rappelé à cet égard que, selon la législation fédérale, le canton serait en droit de demander une participation de 20%.

Annexes :

- Note relative aux projets informatiques
- Mémoire explicatif sur les cliniques de Jolimont et Montana
(seconde partie des annexes non jointe à ce rapport/consultable au SGGC)



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé
Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Systèmes d'information :

I. Projets sous la responsabilité du DARES

Loi 10430: Projet HRC MATIC (refonte des applications du Registre du Commerce)

Le projet a pour objectif de doter le registre du commerce d'un système de gestion, conforme à la nouvelle législation fédérale, répondant au nouveau modèle de données fixé par directive de l'OFRC et qui permette la tenue entièrement informatisée du registre.

Il s'agit d'un projet inter-cantonal mené par les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel. Le premier lot du projet consiste en la mise en service du nouveau site Internet du RC à destination des entreprises, du grand public et de l'administration. Il a été livré en novembre 2009.

Vu la priorité fixée par la Confédération concernant certains aspects techniques liés aux plateformes d'échanges avec les cantons (remplacement EDIFACT par SEDEX et transfert XML vers d'autres cantons) ainsi que la mise en service de l'identifiant unique des entreprises, les cantons partenaires ont dû ralentir le projet pour permettre ces réalisations qui doivent être mises en service durant le premier semestre 2011.

Les lots suivants du projet s'en trouvent ainsi décalé et devront être livrés fin 2012 pour l'application de gestion et mi-2013 pour les prestations en ligne.

Budget voté: 740'600 Francs - Dépenses au 31.12.2010: 128'069 Francs

Loi 10484 : Projet SIC (système d'information du commerce)

L'objectif du projet est de mettre à la disposition du service du commerce un système d'information qui soit fonctionnellement intégré, techniquement cohérent, technologiquement à jour et suffisamment évolutif pour répondre aux impératifs opérationnels du service.

Le projet démarré au premier trimestre 2010 a été stoppé suite au rapport de la Cour des comptes du 30 septembre 2010 concernant l'audit de gestion du Service du commerce. Cet audit a donné lieu à la mise en place d'un plan d'action visant notamment à revoir et sécuriser les processus de travail et à procéder à des modifications législatives et réglementaires d'autre part.

Le projet SIC doit prendre en compte ces changements et se développer sur ces bases et non sur celles qui préexistaient et une nouvelle planification est en cours d'établissement. Un courrier officiel du département sera adressé prochainement à la commission des finances et à la Commission de Gestion des Portefeuilles de Projets pour expliquer le retard pris par le projet et annoncer la nouvelle planification

A ce stade, les quelques mois de travaux effectués en 2010 ont permis de produire un rapport d'analyse générale de l'existant.

Budget voté: 2'658'200 Francs - Dépenses au 31.12.2010: 71'115 Francs

II. Projets auxquels participe le DARES

Loi 10177 : administration en ligne

Projet sous la responsabilité du DCTI et au sein duquel le DARES développe 3 prestations (P6, P7 et P9).

Projet guichet manifestations (P6)

Ce projet avait pour objectif de fournir une plate-forme de gestion du processus de dépôt de demandes des autorisations de manifestations qui soit partagée par tous les intervenants et qui permette d'informatiser la procédure papier en place.

Il s'est concrétisé pour les demandeurs par la mise à disposition d'une plateforme interactive de dépôt et de suivi des demandes depuis leur source jusqu'à la potentielle délivrance finale de l'autorisation. Le projet est complété par une plateforme de gestion permettant la coordination des partenaires et la transmission des demandes aux services concernés.

Au final, le projet à été mené à terme, dans les délais impartis, selon le budget accordé par le programme AeL, en remplissant les objectifs de dépôts, aussi bien fonctionnels (métier) que techniques (infrastructure). Actuellement le taux de demandes en ligne est de 35%.

Projet guichet entreprises (P7)

Le projet répond à l'objectif de législation du Conseil d'Etat visant à stimuler la création d'entreprises et simplifier l'accès du public aux prestations.

Le premier lot du projet a été mis en service en novembre 2009. Il s'agit d'un lot à vocation informative qui se présente sous la forme d'un site Web qui permet au Service de la Promotion Economique de Genève (SPEG) de gérer sa communication aux entrepreneurs de manière autonome et ciblée. Il est devenu l'actuel portail des entreprises genevoises et fournit des informations utiles aux entrepreneurs et aux créateurs d'entreprises.

Le Lot 2 va permettre d'étoffer l'offre aux entrepreneurs en particulier en termes d'interaction en ligne via des formulaires électroniques avec l'Etat. Sa réalisation complète est prévue pour fin 2011 et mettra à disposition du public les fonctionnalités de création, de modification et de radiation de sociétés de personnes. Cette partie sera complétée par un programme de gestion des demandes permettant leur traitement par les services étatiques concernés (SPEG, Registre du Commerce).

Projet guichet santé (P9)

Le projet a pour objectif principal la mise en ligne d'un "guichet santé" pour les professionnels de la santé leur permettant de déposer, puis de gérer les données liées à leurs droits de pratiques en ligne de manière simple et centralisée. Dans un deuxième temps, le Guichet santé proposera des formulaires pour des commandes spécifiques liées aux professions de la santé, comme les carnets à souche ou l'inventaire des stupéfiants.

Le projet est en phase d'initialisation.

Loi 10514 : refonte du répertoire des entreprises (REG)

Le projet est géré entièrement par le DSE. Le DARES participera au Comité de Pilotage, en raison notamment des liens étroits de cette application avec celle du registre du commerce.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé
Direction financière

DARES - DFIN
Case postale 3984
1211 Genève 3

Genève, le 29 avril 2011

N^{réf.} : DR//
V^{réf.} :

Concerne : propriété des bâtiments et terrains de la clinique de Joli-Mont

Dans son rapport 11-06 du 9 février 2011 relatif aux cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, l'Inspection cantonale des finances (ICF) relève dans son observation 3.1.2 une incertitude liée à la propriété des terrains et bâtiments exploités par la clinique de Joli-Mont et recommande de clarifier cette situation.

Pour rappel, lors de son dernier contrôle (rapport 05-19 du 23 août 2005) l'ICF demandait l'inscription d'une subvention non monétaire dans les comptes de l'Etat pour la mise à disposition par ce dernier des bâtiments et terrains à la clinique, ce qui a été effectué.

La problématique relevée par l'ICF se base sur le fait que selon le Registre Foncier de Genève, le terrain appartient à l'Hospice des convalescents qui n'existe plus légalement à ce jour.

Les recherches effectuées révèlent les éléments suivants :

- dans la loi sur l'assistance publique du 21 novembre 1900, figure au titre V, articles 29 à 32 les dispositions spéciales relatives à l'Hospice des convalescents notamment la définition du bien et son emplacement. A l'article 2 de cette même loi figure la liste des établissements et institutions dépendant de l'Etat dont l'Hospice des convalescents fait partie au même titre que l'hôpital cantonal (annexe 1);
- dans le Mémorial du Grand Conseil du 9 janvier 1946, à la page 20 lettre d, il est fait mention de l'élection par le Grand Conseil des 3 membres de la commission administrative de l'Hospice des convalescents en référence aux articles 4 et 31 de la loi sur l'assistance publique du 21 novembre 1900 (annexe 2);
- dans le Mémorial du Grand Conseil du 12 janvier 1949, à la page 31 point 15, il est fait mention de l'élection par le Grand Conseil des 3 membres de la commission administrative de la Maison des convalescents en référence aux articles 4 et 31 de la loi sur l'assistance publique du 21 novembre 1900, soit les mêmes dispositions que lors de la précédente élection du 9 janvier 1946. La transformation du nom d'Hospice des convalescents en maison des convalescents a été effectuée dans la loi sur l'assistance publique entre la session du 9 janvier 1946 et celle du 12 janvier 1949 (annexe 3);
- dans le mémorial du 9 novembre 1984, lors du traitement du projet de loi modifiant la loi sur les établissements publics, il est mentionné à la page 5102 d'un chapitre "Évolution de la maison des convalescents (future clinique de Joli-Mont)" (annexe 4).

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Audition des HUG

La question de la durée des amortissements des HUG, relevée par l'ICF, a été évoquée, car elle a un impact sur les coûts de la santé.

L'impact de la prime pour les cadres supérieurs sur l'augmentation de 10,7% des frais de personnel en 5 ans a également été discuté, tout comme la politique d'engagement, en particulier l'éventuelle priorité donnée ou non aux locaux par rapport aux étrangers, à compétences égales ; un commissaire (L) a relevé que la situation est peut-être différente selon le niveau du collaborateur engagé.

Un autre commissaire libéral juge très important l'impact potentiel sur les coûts de la santé de la révision de 2012 relative aux coûts des soins à domicile

Enfin, comme plusieurs fois par le passé, les délais d'attente aux urgences ont également été évoqués.

Hôpitaux universitaires de Genève

Rapport des commissaires : Mme Sophie Forster Carbonnier et M. Edouard Cuendet

La délégation de la commission des finances a été reçue le 11 avril 2011 par M. Bernard Gruson, président du comité de direction et directeur général (HUG), M. Mario Vieli, directeur des affaires économiques et financières (HUG), Mme Michèle Righetti, secrétaire générale (DARES) et M. Dominique Ritter, directeur financier (DARES). Le procès-verbal a été pris par Mme Marianne Cherbuliez, que les commissaires remercient.

Les commissaires tiennent à remercier les HUG pour l'excellente qualité de la documentation qui leur a été remise.

Introduction

Les HUG terminent l'exercice 2010 avec un résultat net positif de près de 300'000 frs, déduction faite du résultat de l'exercice du montant de 99'000 frs correspondant à la part de subvention non dépensée à restituer à l'Etat. L'indemnité monétaire de fonctionnement s'est élevée en 2010 à 804 millions.

L'activité hospitalière est stable, alors que l'activité ambulatoire est en augmentation. Les coûts sont en diminution par rapport au budget 2010, mais ils sont globalement au même niveau qu'en 2009. Certains projets n'ont pas pu être réalisés en 2010, en raison de la non-progression du chiffre d'affaires.

Vers davantage de concurrence

L'annexe 1 sur les indicateurs indique que le total des journées d'hospitalisation a diminué de 560 jours en 2010 (pour atteindre 679'775 jours) ; le nombre des entrées en soins aigus a augmenté de 650, alors que la durée des séjours a diminué ; il y a eu une augmentation en psychiatrie et une légère diminution en gériatrie

Cette légère réduction des journées d'hospitalisation n'est pas une tendance à l'heure actuelle, par contre la question est de savoir ce qui va se passer avec l'entrée en vigueur du libre choix de l'hôpital. La concurrence sera en

effet plus grande entre hôpitaux, en particulier dans tous les secteurs pour lesquels le taux de couverture ne sera pas suffisant¹.

Les HUG risquent donc de voir encore croître la pression sur les coûts. Des gains en matière d'efficacité sont encore possibles en améliorant les processus administratifs de facturation automatique, le codage, la récolte des informations. Une certaine marge d'amélioration existe encore pour les recettes. Les HUG estiment en outre qu'il existe toujours des possibilités d'actions, en termes d'efficacité, dans les processus, les flux et la gestion hospitalière elle-même.

Cependant, il est précisé que 75% au moins des frais des HUG sont des frais de personnel. Victoria a démontré que les HUG n'ont pas une moins bonne productivité que le CHUV. La différence se situe au niveau des charges salariales, qui sont de 15% à 20% plus élevés à Genève.

¹ « Le remboursement du séjour se fera à hauteur des tarifs appliqués dans le canton de résidence de l'accusé. Un éventuel surcoût sera à la charge de l'assuré. » Rapport de gestion 2010

Charges salariales et Plends

Comme indiqué ci-dessus, l'augmentation des salaires du personnel est le principal facteur du maintien des coûts. Les frais de personnel ont ainsi augmenté de 10,7% en 5 ans. Cette hausse provient notamment de l'introduction du 13^{ème} salaire, des annuités, de l'indexation de l'échelle de traitement et du Plend.

Un non-dépensé par rapport au budget apparaît sur les frais de personnel médical et logistique, alors qu'il y a une augmentation des salaires administratifs de 3.57 %, ceci même si la dotation complémentaire en francs a été allouée prioritairement aux soins et au personnel médical. En comparant les comptes 2009 et 2010, on ne constate pas de diminution du personnel médical. Les HUG reconnaissent qu'il est difficile de prévoir l'allocation par catégorie de personnel pour la dotation complémentaire.

Le montant du Plend (apparaissant dans les charges sociales) interpelle. Les HUG constatent en effet une « ruée sur le Plend » (notamment par crainte qu'il soit supprimé), ce qui ne va pas sans poser des problèmes d'effectifs, puisque les postes sont bloqués durant 6 mois. La direction des HUG constate que le système arrive en bout de course, puisque cela coûte 4.8 mios de plus que ce qui était prévu au budget. Ainsi, il y a 6 mios de plus que la somme prévue, dans la provision du Plend² qui est globalement de 35 mios. Enfin, il est indiqué que lorsqu'il est demandé, le Plend est presque toujours accordé.

Quelques chiffres :

Total des Plends au 31 décembre 2010	: 646
Nouveaux Plends accordés en 2010	: 220
Emplois de solidarité en 2010	: 40

Turn-over

Les chiffres du turn-over passent de 3.6% en 2009 à 5.1% en 2010, hors médecins, ce qui est une augmentation considérable. A noter cependant, que cette augmentation est à relativiser, car en 2008, le turn-over était de 4.3%. Si le taux de démission reste stable (1.9%), les départs anticipés à la retraite sont en hausse. Les démissions représentent 27% de l'ensemble des départs et la retraite anticipée 29% (16% en 2009). Le turn-over est un peu plus important parmi le personnel administratif et de maintenance que pour le personnel soignant.

² Lorsqu'une personne part avec un Plend, il faut provisionner les 5 ans de paiement du 20% du salaire.

Formation

Les frais de formation concernent toutes les catégories de personnel : soignant, logistique et administratif. Le budget formation est calculé sur la base d'un accord datant d'environ 15 ans, qui avait été passé avec les organisations de personnel et qui fixe le montant dédié à la formation à 0.5% de la masse salariale du département ou du service concerné. Il y a passablement de formations certifiantes, notamment dans le domaine administratif (par ex. cours de gestion hospitalière, MBA, micro-MBA international), dans le domaine des soins (anesthésie, gérontologie, psychiatrie, etc) et pour le personnel de la logistique et des nettoyeurs.

Les HUG engagent aussi des apprentis ; l'objectif est désormais d'atteindre 150 apprentis.

Absentéisme

En matière d'absentéisme, les chiffres sont assez frappants. En effet, lorsque la maternité est incluse, l'augmentation est assez faible entre 2009 et 2010 puisque le taux passe de 7.4% à 7.6% ; par contre, hors maternité, le taux d'absentéisme passe de 3.6% à 5.1% entre 2009 et 2010, alors qu'a été mis en place un programme-type de gestion des absences dans la plupart des départements. Cette problématique est évoquée régulièrement avec les responsables de départements et un travail continu existe pour améliorer ces chiffres.

Les causes de l'absentéisme sont multifactorielles et il n'est pas possible d'isoler une cause plus qu'une autre (par exemple un mauvais management, une mauvaise ambiance dans l'équipe, la pénibilité de certains métiers). On sait toutefois que, paradoxalement, c'est là où le travail est le plus intense qu'il y a le moins d'absences, car les gens savent que leur absence aura des conséquences pour leurs collègues.

Contrôle interne et service d'audit

Un système de contrôle interne est en cours d'instauration et devrait être complètement finalisé dans 2 ans. Sur la base d'un tableau des risques, les processus et procédures internes sont revus, de manière à être conformes à ce que l'Etat a décidé en matière de contrôle interne. Pour le secteur qui représente la plus grande proportion des dépenses, soit les RH, la mise en place du contrôle interne est terminée.

Il existe un service d'audit dont le programme, le calendrier et les missions sont du ressort du président du CA et du directeur général. Un nouveau directeur du service d'audit a été engagé, ainsi qu'une directrice adjointe, responsable du contrôle interne. En outre, le CA a adopté le règlement général des risques. Il est désormais demandé à chaque cadre un rapport trimestriel sur son tableau des risques.

Nouveau plan stratégique des HUG (2010-2015)

Ce nouveau plan décrit les orientations stratégiques prévues afin de relever les défis majeurs de ces prochaines années. Il se décline en 52 projets, groupés en 7 programmes d'actions répondant à 7 objectifs-clés³. Des préoccupations semblables à celle de Victoria s'y retrouvent. L'intérêt d'avoir une vision prospective est souligné, ce que le contrat de prestations sur 4 ans oblige à faire.

Missions d'intérêt général

Les indemnités pour missions d'intérêt général se montent à 40,5 millions de francs en 2010. Les enveloppes pour les missions d'intérêt général ont été calculées pour le contrat de prestations jusqu'à fin 2011. Le décompte exact est établi sur la base de la comptabilité analytique, en avril de chaque année ; ce sont ces décomptes qui vont servir de base à la discussion du contrat de prestations pour 2012.

La direction des HUG considère qu'il faut mieux identifier les missions d'intérêt général. Ils se sont rendu compte que cette enveloppe était sous-estimée, tout comme celle de l'enseignement et de la recherche. L'amélioration de l'estimation aura des conséquences sur le budget des HUG et sur la part des subventions.

Urgences

La diminution du nombre des urgences est très relative puisqu'elle n'est que de 100 cas. L'ouverture des urgences aux Grangettes et le réseau d'urgence

³ Ces objectifs sont déclinés dans le rapport de gestion : 1) Assurer un haut niveau de qualité. 2) Relever les défis de santé publique (vieillesse, précarité, etc). 3) Affirmer l'excellence des HUG en médecine de pointe ; 4) Améliorer la fluidité du parcours du patient ; 5) Attirer et retenir les talents nécessaires ; 6) Optimiser l'utilisation des ressources ; 7) Adapter le fonctionnement aux ambitions des HUG.

ont permis que ce chiffre n'augmente pas. A Genève, le temps d'attente peut aller jusqu'à 6h.

Aux urgences, il y a toujours le problème des mélanges des cas plus ou moins urgents. Il y a 42 000 cas semi urgents, c'est-à-dire des cas qui ne sont pas des urgences vitales. Aux urgences, l'imagerie a toutefois été réorganisée et il y a désormais moins d'attente aux scanners par exemple.

Honoraires des médecins et secteur privé

Les honoraires des médecins sont en forte augmentation par rapport au budget 2010 et en faible augmentation par rapport aux comptes 2009, car un volume d'activités plus faible au niveau du secteur privé avait été prévu. Le secteur privé est bénéficiaire au niveau du taux de couverture et peut donc être considéré comme un soutien à la subvention publique. Le pourcentage de patients étrangers que les HUG peuvent attirer pourrait augmenter par un meilleur marketing et une amélioration du confort des chambres du secteur privé aux HUG (ce qui est en cours de réalisation).

Le secteur privé doit être le plus bénéficiaire possible, car la planification sanitaire cantonale va priver les HUG de certaines recettes du secteur privé, puisqu'ils vont être mis au même niveau que les cliniques privées pour le remboursement. Les HUG vont demander un mandat de prestations pour le secteur privé, comme le font les cliniques privées, pour la part d'hospitalisation de l'assurance obligatoire des soins qu'ils assurent dans le privé.

Frais administratifs

A propos des frais d'administration, la dépense pour les conseillers en entreprise est plus importante que budgétée, mais est de moitié moins élevée que celle de 2009. C'est dans le domaine des urgences essentiellement que ces conseillers ont travaillé.

Energie

Les dépenses d'énergie sont en baisse alors que les HUG avaient prévu une augmentation massive de la dépense de gaz. Cela est lié au cours du gaz. Les HUG avaient tenu compte de la tendance à la hausse pour faire le budget, mais il s'avère que la situation a été plus favorable que prévue en 2010. Cela reste très conjoncturel.

Vente de médicaments

Il existe une légère augmentation des recettes dues aux ventes de médicaments. Les HUG travaillent à flux tendus et ont donc le moins de stocks possible. La commission de médicaments fixe une liste des médicaments autorisés et des dérogations possibles. Puis, une fois la liste établie, la centrale d'achat Vaud-Genève négocie les prix et les volumes. Chaque fois qu'un médicament générique est moins cher, il est choisi. Lors de la vente de médicaments, les HUG prennent une légère marge pour couvrir leurs frais de gestion et d'achat.

A noter que les HUG voulaient ouvrir une pharmacie dans leur bâtiment, mais que cela n'a pas été possible en raison de l'opposition des pharmaciens (idée également combattue par un commissaire). Selon les HUG, pareille réalisation permettrait pourtant de grandement diminuer la subvention publique (idée intéressante selon un commissaire).

Autres sources de revenus

Les HUG encaissent 1.5 mios par an pour les parkings.

Une autre piste pour augmenter les recettes des HUG est de vendre les logiciels informatiques qui ont été développés aux HUG. Ils en ont d'ailleurs déjà vendu un au Tessin.

Les HUG souhaitent aussi vendre plus de repas qu'ils ne le font actuellement, notamment à la FSASD.

Investissements

Les investissements sont en légère augmentation par rapport à ceux figurant aux comptes 2009 et le montant comptabilisé des investissements en 2010 s'élève à plus de 261 millions. Les catégories des grands investissements figurent en annexe 2. Les investissements liés concernent essentiellement les équipements biomédicaux, la maintenance et l'informatique. Le PL 10141 donne le détail des investissements liés.

Propriété des sols et des immeubles

Les terrains de la cité hospitalière appartiennent à la Ville de Genève, à l'Etat et aux HUG. Loëx appartient quasi intégralement à l'Etat ; à Belle-Idée, il y a des propriétés en biens propres de l'Hôpital, ainsi que des fonds propres de l'Hôpital. Il existe ainsi des immeubles qui appartiennent aux HUG, mais qui ne font pas partie du compte d'exploitation. Ce sont les fonds propres des HUG, qui proviennent de legs et autres successions.

Dans le dossier du transfert des actifs, le CE a pour l'instant pris la position de dire que ce sont les bâtiments qui sont transférés et que l'Etat est propriétaire des terrains. Il faut ensuite se mettre d'accord sur la valeur du terrain. Le CE a réalisé que le transfert d'actifs n'allait pas diminuer, mais alourdir la dette. Pour conclure, les HUG indiquent qu'ils feront ce qu'on leur dira de faire en matière de transfert d'actifs.

Chirurgie cardio-vasculaire pédiatrique et pédiatrie

L'arrivée de M. Prêtre au CHUV est abordée. La compétition en matière de recrutement tend à augmenter, mais tant que cette compétition demeure mesurée, cela peut être bénéfique pour l'émulation. Il ne faut cependant pas ignorer que la pédiatrie et la chirurgie cardio-vasculaire sont des domaines pour lesquels il y aura un problème de répartition entre Vaud et Genève. Il est indiqué qu'actuellement les HUG opèrent plus d'enfants que ne le fait le CHUV, puisqu'il y a 130 opérations à Genève contre 100 au CHUV. Genève tient à cette activité, ainsi qu'à un département de pédiatrie fort.

Premier exercice de consolidation

Le rapport fiduciaire sur l'aspect consolidation est incroyablement volumineux. La charge de travail qu'a impliqué ce premier exercice est soulignée, ainsi que l'éventualité de devoir bientôt engager davantage de comptables pour satisfaire toutes les nouvelles exigences (même si il est admis que la

procédure étant désormais en place, l'exercice de consolidation devrait être facilité pour les années à venir).

Annexes :

- Indicateurs 2009-2010 (rapport de gestion)
- Tableau récapitulatif des projets en cours au 31.12.2010 (p.29 rapport de l'organe de révision)

Indicateurs 2009-2010 (source : DAME)

Capacité d'accueil et hospitalisation

domaine	indicateur	regroupement	2009	2010
accueil	Lits autorisés Lamal	total HUG	1'901	1'915
	Lits autorisés Lamal, sous-ensembles	dont Hôpital des enfants, yc pédopsychiatrie	137	139
		dont à la Maternité	87	87
		dont département de psychiatrie (sans pédopsychiatrie)	280	280
	Lits autorisés Lamal, par zone	soins aigus	902	916
		psychiatrie, yc pédopsychiatrie	304	304
réadaptation / gériatrie, sans fin de traitement		587	587	
réadaptation / gériatrie : fin de traitement		108	108	
Places en hôpital de jour	psychiatrie: CTB et CAPPA	28	28	
	hôpital de jour, hors psychiatrie (non validé)	non disponible	72	
	Taux d'occupation		86.50%	86.50%
hospitalisation	Journées d'hospitalisation	soins aigus	293'079	292'242
		psychiatrie	115'983	116'887
		réadaptation / gériatrie	271'304	270'646
		total HUG	680'366	679'775
	Admissions / entrées directes	total HUG	47'706	48'108
	Entrées	soins aigus	45'558	46'216
		psychiatrie	4'347	4'352
		réadaptation / gériatrie	7'589	7'602
	Durée moyenne de séjour	soins aigus	6.33	6.15
		psychiatrie	26.68	26.86
réadaptation / gériatrie		35.75	35.60	
Nb personnes hospitalisées	total HUG	38'288	38'633	

Autres indicateurs

domaine	indicateur	regroupement	2009	2010
divers	Naissances		3'927	TBI P35
	Laboratoire, analyses	total HUG	8'606'019	9'503'262
	Points APDRG facturés		42'922	TBI B15
opérations	Entrées en bloc opératoire	hospitalier	18'925	19'351
		ambulatoire	5'908	5'914
		total HUG	24'833	25'265
	Transplantations	personnes transplantées (1 ou plusieurs organes)	71	76
organes transplantés		77	85	
organes transplantés, dont provenant de donneurs vivants		17	11	
Anesthésies		26'279	TBI P109-110	
ambulatoire	Prises en charge ambulatoires	consultations	749'903	764'529
		hôpital de jour	57'250	51'518
		entrées ambulatoires en bloc opératoire	5'908	5'914
		total HUG	813'061	821'961
Prises en charge ambulatoires, sous ensemble	consultations précaisés (inclus urgences)	29'006	29'252	
	psychiatrie et pédopsychiatrie, consultations	150'138	166'013	
urgences	Patients accueillis aux urgences	nb adultes	57'299	57'180
		nb enfants	26'358	23'230
		total HUG	83'657	80'410
		adultes restant hospitalisés (%)	28.30%	28.72%
		enfants restant hospitalisés (%)	8.40%	9.22%
	Passages aux urgences adultes	nombre de cas vitaux (urgences 1)	2'466	TBI P19
		nombre de cas urgents (urgences 2)	12'248	TBI P19
		nombre de cas semi-urgents (urgences 3)	42'538	TBI P19
		% cas vitaux admis immédiatement	92.70%	92.50%
		% des cas urgents admis en 20 minutes	68.90%	68.90%
% des cas semi-urgents admis en 2 heures	67.00%	69.90%		
sauvetage	SMUR cardiomobile		5'074	4'948

Tableau récapitulatif des projets en cours au 31.12.2010

Lois	Dates	Descriptifs	Montants votés	Budgets 2010 des HUG	Montants comptabilisés au 31.12.2010	Saldes ouverts au 31.12.2010
7512	16.12.96	Informatique des HUG 1997-2000	40'000'000		40'600'560	600'560
8818	13.12.03	5ème programme quadriennal CEQ 03-06	40'000'000		38'989'434	566
9422	20.05.05	Equipement maternité (phase 3.1 et 3.2)	86'931'000	10'100'000	8'364'334	(1'548'349)
9978	09.05.07	Rénovation salles d'opération Chirurgie	6'240'000		6'046'765	
9980	04.05.07	Rénovation réseau eau potable incendie BI	3'567'000		3'559'838	
10141	14.12.07	Investissements liés 2008 - 2010	133'130'000	71'100'000	133'129'157	(20'844'283)
10266	19.09.08	Centrale surveillance fonctions physiologiques	1'946'200	1'450'000	1'971'291	(1'839'323)
10267	19.09.08	Acquisition deux scanners multi barrettes	3'000'000		2'975'404	
10409	13.03.09	Rénovation équipement Hôpital des Enfants	21'994'000	1'780'000	277'429	(223'149)
10507	29.01.10	Acquisition d'un scanner multi barrettes	3'300'000	1'500'000	20'000	(20'000)
10508	24.09.10	Acquisition d'une chaîne automatisée de labo.	2'500'000	1'000'000	179'000	(179'000)
	2003	Subvention d'entretien 2003	10'000'000		10'000'000	158'610
	2005	Subvention d'entretien 2005	10'000'000		10'000'000	752'655
		Autres investissements				1'067'048
		Résultat des comptes d'investissements	366'958'200	86'910'000	261'473'212	(22'074'664)

Synthèse des lois d'investissement reçues et comptabilisées durant l'exercice

	Montants reçus et comptabilisés en 2010	Montants reçus en 2011 et comptabilisés en 2010	Total 2010 CHF
Loi d'investissement 9422	3'885'930	252'896	4'138'826
Loi d'investissement 9978	128'661	496'652	623'312
Loi d'investissement 9980	175'472	0	175'472
Loi d'investissement 10141	40'657'932	33'444'822	74'102'754
Loi d'investissement 10266	97'869	34'099	131'968
Loi d'investissement 10267	940'543	154'081	1'094'624
Loi d'investissement 10409	23'936	30'344	54'280
	45'908'343	34'412'895	80'321'238

Grand Conseil

Audition du Président et du Sautier du Grand Conseil

Comme à d'autres reprises par le passé, la question de la participation aux coûts de retransmission des émissions de Léman Bleu a été abordée. Une comparaison intercantonale des (participations aux) coûts de diffusion a été demandée. La commission a en outre saisi l'ICF afin qu'elle s'assure qu'aucun élément n'est payé à double à Léman Bleu par les différentes entités concernées (en particulier GC et Assemblée constituante) et écrit à Mme le Sautier afin de lui demander de l'avertir avant la signature d'un éventuel nouveau contrat.

Secrétariat général du Grand Conseil

Rapport des commissaires : Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon et Emilie Flamand

La délégation de la commission des finances a été reçue par Mme le Sautier Maria Anna Hutter ; le président du Grand conseil M. Renaud Gautier assiste à la séance.

Le procès-verbal a été pris par M. Nicolas Huber, que les commissaires remercient.

Préambule

Le Président indique qu'en termes de nombre de postes, si l'on étudie les comptes du GC et qu'on y applique une règle de trois, des leçons pourraient être tirées par rapport à d'autres départements.... Il se joint aux commissaires pour relever l'excellent travail fourni par le SGGC dans des conditions d'efficacité exemplaire en plus de la grande compétence et de la remarquable serviabilité des collaboratrices et collaborateurs de Mme le Sautier. Qu'elles et ils en soient remerciés.

Le Président insiste sur le fait que les député-e-s n'ont pas eu conscience du travail engendré par la nouvelle organisation judiciaire, dont les neuf dixièmes des tâches ont été effectués par le SGGC. Ce travail de l'ombre est assumé sans dotation supplémentaire de personnel.

Remarques et questions des commissaires

Les commissaires relèvent la rigueur des comptes, la qualité de la gestion, tant relationnelle que financière et le nombre de rubriques comportant la notion de « non-dépensé ». Un vrai rêve de député-e-s.

Rubrique Grand Conseil :

Ligne 303 « assurances sociales » : les montants aux comptes sont chaque fois environ 45% moins élevés qu'au budget, ce qui est récurrent. Ce montant est proportionnel aux jetons de présence, qui sont traités comme des salaires

dans le système de l'Etat. Comme les jetons de présence ont diminué de 392'000 F, les assurances sociales ont également diminué. Bien que les jetons de présence n'aient diminué que de 10% environ, le SGGC n'a aucune prise là-dessus, car ces montants sont calculés par l'Office du personnel de l'Etat. Ce qui induit que c'est le budget qui a été surévalué ; une attention particulière devra être portée au montant figurant au budget 2012. Mme le SAUTIER relève qu'au niveau du SGGC, les deux diminutions sont proportionnelles.

Mme le Sautier pense que pour les collaborateurs du SGGC, l'OPE utilise la même clé de répartition AVS que pour les autres collaborateurs de l'Etat, alors que les députés ne payent l'AVS que sur ce qu'ils touchent, à l'exclusion donc de ce qu'ils rétrocèdent à leur parti. Elle pense que cela peut constituer l'explication à cette différence et confirmera cela par courriel ultérieurement (*voir annexe*).

Le Président relève que ces chiffrages unilatéraux par l'OPE pourraient faire l'objet d'une question transversale de la commission des finances.

Ligne 305 0200 : l'assurance-accident est de -94% inférieure au budget.

Mme le SAUTIER pense que cela dépend également du système de calcul de l'OPE (*voir annexe*).

Taux de satisfaction par rapport aux demandes faites au CTI.

Mme le Sautier indique qu'Accord (futur e-parlement) était imaginé comme un projet du SGGC, toujours avec le mandataire de l'Assemblée fédérale, ceci coûtant moins que les prestations du CTI en reprenant ce qui existe déjà à satisfaction. Les prestations CTI restent nécessaires dans ce projet car le backup et le socle sont assurés par le CTI. Un employé du CTI travaille au SGGC à hauteur de 40% (et est facturé en imputations internes) afin de trouver les portes d'entrée au CTI.

Concernant la sécurité informatique, Mme le Sautier précise qu'aux yeux du CTI, le SGGC n'a pas le droit de s'en occuper lui-même. Néanmoins, la méthode Hermès, désormais appliquée par le CTI, semble d'une grande rigidité. De plus, il apparaît que calculer le montant précis d'un projet, en additionnant les coûts de personnel, plus les crédits débloqués pour chaque projet, est particulièrement difficile pour les députés.

Le Président jugerait utile que les commissaires-rapporteurs sur le DCTI demandent l'avis du CTI sur le projet Accord.

Ligne 318 7900 « débours divers »

Il s'agit de montants non-dépensés pour des rapports d'expertise qui n'ont pas été faits ; mais il est souhaité de garder ces montants au budget au cas où. Cette ligne est détaillée dans l'exposé des motifs, qui précise qu'un rapport a en réalité été commandé en 2010, mais qu'il a pris du retard et n'a pas encore été payé.

Ligne 301 3400 « traitements du personnel auxiliaire »

Utile en cas d'engagement en urgence. Ce montant n'a toutefois jamais été utilisé en une douzaine d'années.

Ligne 301 4901 :

Indemnité TPG qui est gérée par l'OPE.

Ligne 497 0154 « facturations internes »

Cela correspond au montant d'environ mille francs qui concernent l'huissier et le reste la participation à l'entretien du vote électronique mis à disposition de l'Assemblée constituante. Pour le bâtiment, le montant est imputé par le DCTI.

Ligne 318 : Léman Bleu

Les coûts sont maîtrisés. Mme le Sautier note que pour cette rubrique 215'000 F avaient été budgétés et 208'000 ont été dépensés. Cela dépend des séances du GC.

Le Président indique avoir écrit à Léman Bleu que maintenant que les séances du GC sont diffusées en streaming sur Internet, il est hors de question que l'utilisation du studio empiète sur les heures de début ou de fin du Grand Conseil. De plus, avec les archives (puisque la loi les permettant a été votée), il n'y aurait plus besoin de Léman Bleu.

ICF

Ce service relève l'excellence du SGGC ... mais a oublié de l'appeler par sa vraie dénomination, pour la deuxième année consécutive, malgré la remarque en 2010....

Conclusion

Mme le Sautier souhaite ajouter qu'outre le Pouvoir judiciaire et les affaires transfrontalières qui donnent beaucoup de travail, le SGGC doit désormais assumer le secrétariat du BIC. Ceci implique davantage de charges ; le Bureau a approuvé une proposition à ce sujet.

Le Président suggère une diminution de la masse de papier engendrée par les nombreux documents distribués aux députés. Il pense par exemple au budget 2011 définitif, qui a été distribué à tous, alors que tout se trouve sur Internet.

Les Commissaires approuvent en souhaitant également que les versions papier des amendements ne soient pas systématiquement distribuées en séance du GC à tous les député-e-s, mais aux chefs de groupe et aux rapporteur-e-s.

Annexe :

- Courriel de Mme le Sautier du Grand Conseil détaillant la réponse à la question sur les cotisations

Huber Nicolas (SEC-GC)

De: Hutter Maria Anna (SEC-GC)
Envoyé: mercredi, 13. avril 2011 10:27
À: Arx-Vernon von Anne-Marie (DEPUTEE); Flamand Emilie (DEPUTE)
Cc: Gautier Renaud (DEPUTE); Huber Nicolas (SEC-GC); Koelliker Laurent (SEC-GC)
Objet: Audition des comptes, cotisations sociales

Mesdames les députées,

Pour faire suite à l'audition des comptes, je vous confirme que le non dépensé sur les cotisations sociales du Grand Conseil vient de l'écart entre la méthode de calcul automatique des charges sociales au moment du budget et l'accord spécial conclu avec la caisse de compensation.

En effet, seule la part payée effectivement aux députés est soumise aux cotisations sociales, avec en plus un abattement de 10%. En gros, cela revient à dire que la moitié du total des indemnités payées est soumise aux cotisations sociales. Cependant, au moment de l'élaboration du budget, le calcul des cotisations se fait automatiquement sur l'entier du montant figurant sur la nature 300, ce qui explique cette différence entre le budget et les comptes.

En ce qui concerne l'assurance accident, seuls les procès-verbalistes y sont soumis, les députés ne le sont pas partant du principe que leur rapport de mandat relève du droit public. Mais ici aussi, le calcul du montant de la cotisation LAA se fait automatiquement sur la base du budget.

Il serait assez difficile de forcer la règle du calcul automatique et de trouver le taux effectif à appliquer, puisqu'il dépend de rétrocessions différentes pour chaque groupe.

De plus, il y a quelques années nous étions parvenus, après bien des demandes, à mettre ces montants à 0, mais l'année suivante il a fallu faire marche arrière du fait de la décision d'assujettissement.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Mesdames les députées, à l'expression de ma considération distinguée.

Maria Anna HUTTER
Sautier du Grand Conseil
Secrétariat général du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970 - 1211 Genève 3
Téléphone : 022 / 327 97 01
Fax: 022 / 327 97 19

Cour des Comptes

Audition de la Cour des comptes

Rien à signaler, si ce n'est la question posée à la Cour quant à sa compétitivité avec le secteur privé en ce qui concerne les salaires de ses collaborateurs. Le niveau des salaires est rarement évoqué par les partants, qui relèvent cependant parfois les faibles perspectives de promotion hiérarchique découlant de la structure de la Cour.

Cour des comptes

Rapport des commissaires : MM. Frédéric Hohl et Claude Jeanneret

La délégation de la Commission des finances, composée de MM. Frédéric Hohl et Claude Jeanneret, est accueillie le 5 avril 2011 par Monsieur Stanislas Zuin, Président, et par Madame Antoinette Stalder et Monsieur Stéphane Geiger, magistrats à la Cour des comptes.

Questions transversales

La Cour des comptes répondra très prochainement par écrit.

Gestion et activité

Il sied de préciser en premier lieu que le personnel de la Cour est engagé sur la base de contrats de travail de droit privé, qui prévoient que les éventuelles heures supplémentaires ne sont pas rétribuées.

En outre, la nature de ses missions ne permet pas l'engagement d'apprentis, ni d'emplois temporaires cantonaux. Le niveau de formation des collaborateurs est universitaire, au minimum.

La Cour compte 11 collaborateurs engagés sur cette base, ainsi qu'une assistante administrative, qui est la seule fonctionnaire, aux côtés des trois magistrats et des trois magistrats suppléants.

Les comptes 2010 affichent des charges hors imputations internes d'un montant de 3'384'298 F. Les charges contrôlées par la Cour sont les charges de personnel (nature 30) qui se sont élevées en 2010 à 3'213'908 F (soit 96% du budget) ; les dépenses générales (nature 31) se sont élevées à 131'505 F.

M. ZUIN a souligné que l'année 2010 a vu une progression du nombre de communications reçues, tendance qui s'est confirmée au début de l'année 2011. La Cour des comptes a reçu dix dossiers de citoyens en trois mois en 2011. En 2010, trente-cinq nouveaux dossiers ont été ouverts, vingt-deux à la suite de communications de citoyens, cinq à la demande d'autorités et huit par auto-saisine qui procèdent d'analyses de risques réalisées par la Cour des comptes. Sur ces trente-cinq nouveaux dossiers, quatorze ont été traités, ce qui signifie concrètement publication de rapport ou lettre de non-entrée en matière. Ces dernières sont rédigées à l'égard de dossiers qui présentent un intérêt public mais qui ne nécessitent pas un audit.

A la question d'un commissaire qui a demandé si ces vingt-deux sollicitations sont déjà issues d'un tri, M ZUIN a répondu qu'il s'agit en réalité de la totalité des requêtes reçues. Il y en a environ deux par mois. Certaines communications peuvent être classées de suite car elles se trompent de destinataire, mais d'autres nécessitent des demandes d'informations auprès des départements concernés ; celles-ci peuvent donc impliquer des investigations demandant du temps, même si la réponse est négative. M. GEIGER a par ailleurs souhaité ajouter que certains services refusent de répondre sans lettre de mission ; dans ces cas, il faut donc « insister ».

Sur les dossiers reçus en 2010, cinq ont fait l'objet de rapports publiés alors que le solde, soit neuf dossiers, a fait l'objet d'une non-entrée en matière. En 2010, le solde de 2009 a été traité. Il y avait douze dossiers en cours au 31 décembre 2009 ; dix ont pu être traités et deux sont toujours en cours d'examen car d'autres audits sont en cours sur la même thématique. Il peut s'agir d'audits de l'ICF ou de la Confédération, par exemple. M. ZUIN évoque l'exemple du SECO en lien avec l'Office cantonal de l'emploi et rappelle la répartition des compétences des organes de contrôle, dont il faut tenir compte et qui explique parfois la mise en suspens d'un dossier.

Suite à la question d'un commissaire, M. GEIGER a expliqué que dès qu'une affaire semble dépasser une simple enquête de renseignement, il est possible d'aller plus loin en passant par le biais d'une matrice des risques, par exemple. Si une analyse préliminaire se révèle nécessaire, une équipe est mobilisée, laquelle fera un avant-projet au sujet du cas et sur lequel il conviendra de savoir s'il est nécessaire d'aller plus loin. En guise de complément, M. ZUIN a encre ajouté que tous les audits font l'objet d'une décision entre les magistrats et les directeurs. Toutes les missions font donc l'objet d'une analyse de risque et d'une analyse préliminaire ou d'un plan d'audit (risques financiers et organisationnels qui sont pris en compte).

Pour rappel, sur les dix dossiers 2009 traités en 2010, sept dossiers ont fait l'objet d'un rapport et trois l'objet d'une non-entrée en matière. La Cour a donc géré au total quarante-sept objets en 2010, et vingt-quatre d'entre eux ont été traités, donnant lieu soit à un rapport soit à une non-entrée en matière (soit douze rapports publiés et douze non entrées en matière). Il en reste donc vingt-trois encore en cours.

La majorité des dossiers est issue de l'auto-saisine de la Cour : en 2009-2010, sur dix-huit communications de citoyens, onze cas étaient en cours d'examen avant entrée en matière, deux ont été écartés, quatre étaient en cours d'audit et un a été terminé. En juin 2010, sur les trente et un rapports publiés depuis la création de la Cour, sept provenaient de citoyens, six étaient issus d'autorités et dix-huit d'auto-saisines. M. ZUIN a cité des exemples de demandes citoyennes récentes et évoqué par exemple celle de la réfection de la plaine de Plainpalais, rendue publique par ses auteurs. Il a ajouté que la

Cour reçoit également des sollicitations fantaisistes qui ne sont pas inventoriées.

Écarts par rapport au Budget

Un écart d'estimation de + 10'421 F (300 autorités, commissions et juges) est lié au temps de travail des magistrats suppléants, plus sollicités que prévus.

Un écart de - 157'942 F a trait au personnel (301 traitements du personnel).

A ce propos, un commissaire a remarqué que, en ce qui concerne les salaires, l'écart se monte à un plein temps sur l'ensemble de l'année ; il a indiqué se demander si ce manque n'est pas important pour la force de travail et s'il n'y a pas d'incidence sur l'équipe.

Selon M. ZUIN, cela représente 8 % de la force de travail. Une auditrice senior a signé le 31 mars 2011 et commencera le premier juillet. La Cour des comptes est exigeante et souhaite avoir des personnes « supérieures à la moyenne ». Il précise en outre que le choix de spécialistes qualifiés dans le domaine est délicat en termes de « timing », car la Cour ne veut pas engager des personnes qui réclament 300'000 F par année.

Un troisième écart de + 15'449 F concerne le recrutement (309 formation, recrutement, div.). Il est dû à des frais de recrutement pour les postes vacants de la Cour.

Un quatrième, de - 33'241 F, a trait aux dépenses (dépenses générales). Le recours aux consultants externes a été moins important que prévu, en raison du type de missions effectuées en 2010.

Enfin, un écart de -156'979 F concerne des reports de crédits disponibles qui n'ont pas été utilisés (319 reports de crédit).

Tournus du personnel

A la question d'un commissaire, M. GEIGER répond que neuf personnes ont quitté la Cour des comptes en cours de mandat : cinq personnes ont donné leur congé en fonction du nouveau travail qu'elles allaient reprendre et quatre ont été licenciées. Cela étant, « ces personnes ont travaillé correctement jusqu'au dernier jour », a précisé M. GEIGER.

Selon le Président de la Cour, il n'y a jamais eu de mission ayant vu l'arrivée d'un nouveau collaborateur en raison du départ d'un collègue. Celui-ci a rappelé qu'il y a des remplacements « vers le haut et vers le bas » et qu'il arrive que les magistrats assurent l'intérim de la direction de mission. M. ZUIN est d'avis qu'il est nécessaire de « regarder le produit fini » et qu'aucun rapport n'a souffert en termes de qualité du départ d'un collaborateur.

Un commissaire a souhaité savoir si la Cour des comptes est un bon tremplin dans la carrière d'un auditeur ou si c'est plutôt l'inverse. M. ZUIN lui a répondu que le nombre de postes offerts par la Cour est très modeste par rapport au secteur privé et qu'il ne croit pas que cela représente une alternative connue à ce jour, en ajoutant toutefois que le cas contraire existe et qu'un auditeur senior de la Cour des comptes a quitté la Cour en vue d'être nommé associé dans une fiduciaire de la place. Il a encore rappelé que le « turn over » des collaborateurs de droit privé de la Cour est de 13,6%.

Investissements

M. ZUIN a indiqué aux commissaires que la Cour des comptes a réussi à obtenir un matériel moins coûteux que les 50'000 F prévus, à savoir pour 38'000 F. L'investissement (serveurs) a été racheté par le DCTI par cohérence avec les crédits de programme du reste de l'Etat. Il ajoute que de 2011 à 2014, la Cour des comptes est incluse dans l'important programme de renouvellement du matériel de l'Etat et qu'elle est à nouveau pourvue de 50'000 F en 2011 pour le matériel.

Formation

La Cour des comptes a 18'000 F de frais de formation et 31'000 F de frais de recrutement. En termes de formation, il y a évidemment les formations d'acquisition de certificat. En 2011, trois personnes devraient obtenir leur certificat d'auditeur (*Certified Internal Auditor*). Pour le maintien des compétences, les experts comptables doivent justifier d'un certain nombre d'heures pour maintenir leur certification.

Un commissaire a interrogé les magistrats sur la question de savoir si cela pourrait être utilisé à l'Etat pour le contrôle interne. Il lui a été répondu que certains fonctionnaires de l'Etat ont également leur certificat CIA dont quelques-uns à l'ICF et que l'on en trouve également dans les établissements autonomes.

Assemblée constituante

Audition de l'Assemblée constituante

Les commissaires sont revenus sur le litige relatif à l'assistant parlementaire d'un groupe au cours de l'année 2009.

La question des participations financières de l'Assemblée aux retransmissions de ses séances sur Léman Bleu a par ailleurs à nouveau été évoquée (*voir audition du Grand Conseil*).

Enfin, un commissaire rapporteur a relevé le paradoxe que les ordinateurs des constituants soient amortis jusqu'à l'exercice qui suivra la fin de l'Assemblée Constituante.

Assemblée constituante

Rapport des commissaires : MM. Jacques JEANNERAT et Christian BAVAREL

L'audition de M. Thomas BÜCHI, coprésident de l'Assemblée constituante, et de Mme Sophie FLORINETTI, secrétaire générale, a eu lieu le 20 avril 2011. Le procès-verbal a été tenu par M. Guy CHEVALLEY.

Généralités

Le total des charges se monte à 4'412'212 francs, pour un budget de 5'336'247 francs.

Les charges de fonctionnement 2010 ont correspondu à une activité plus intense qu'en 2009. Ceci en conformité avec la planification des travaux : poursuite et fin de la 1^{ère} étape (travaux de commissions) et 2^e étape (examen des thèses par l'Assemblée plénière débouchant sur l'avant-projet de la nouvelle Constitution).

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les jetons de présence.

Le total des charges s'est élevé à 2'883'728 francs, pour un budget de 3'347'639 francs.

La principale raison de cet écart réside dans le fait que les commissions et l'Assemblée plénière se sont réunies moins que prévu. Une estimation large des séances avait été fixée au budget afin de ne pas limiter les débats des membres de l'Assemblée constituante.

Les traitements du personnel aboutissent à une somme de 3 % inférieure au budget.

Des postes d'agents spécialisés prévus à plein temps ont finalement été occupé à temps partiel (de 80 à 90%).

Pour le reste, des auxiliaires ont été engagés et payés à l'heure ou au mois, pour la tenue des séances plénières et la consultation, ce qui occasionne un dépassement pour les auxiliaires.

Les charges sociales présentent un écart par rapport au budget : l'estimation de celles-ci est produite automatiquement par l'Office du personnel de l'Etat. Les jetons de présence y sont soumis. Un tiers des membres de l'Assemblée ayant dépassé l'âge AVS, un bonus est dégagé concernant l'assurance-chômage. L'Assemblée n'est pas soumise au 2^e pilier.

Dépenses générales

Les dépenses générales ont atteint 1'500'861 francs, pour un budget de 1'887'808 francs.

Plusieurs postes importants avaient été budgétés en prévision d'une première consultation prévue en 2010, à l'issue des travaux des commissions. Il a été finalement prévu de ne faire qu'une seule consultation au début 2011, portant à la fois sur des thématiques et sur l'ensemble de l'avant-projet.

Le gros poste est constitué par les honoraires et prestations de service de tiers. Comme en 2009, ils comprennent essentiellement les frais liés aux procès-verbaux (avec renouvellement de l'appel d'offres et évaluation des prestations) pour 250'000 francs, par la mise en forme des rapports par une agence temporaire à hauteur de 20'000 francs et par le développement de l'outil AIGLE pour la traçabilité des articles.

Les mandats de prestations informatiques comprennent, d'une part, une partie des prestations que la DOSID [désormais OSI] de la Chancellerie ne peut faire elle-même et qui recourt donc à des collaborateurs d'entreprises externes mis à disposition par le CTI ; ceci est ensuite facturé à l'Assemblée constituante sur base de validation de la DOSID. En l'occurrence il s'agit d'une partie de la gestion du site Internet. A noter qu'il s'agit du seul poste où un dépassement important en pourcentage (+24) est observé.

Concernant les assistants politiques, les partis doivent fournir un contrat de travail et une déclaration concernant le détail des charges sociales payées par l'employeur et l'employé. Les justificatifs demandés à une des formations politiques n'ont jamais été obtenus ; seul a été fourni un contrat d'engagement pour décembre, contrat qui n'était pas spécifique à la fonction d'assistant politique. Une partie de l'argent versé en 2009, dont l'Assemblée Constituante n'avait pas les justificatifs, a été considérée comme étant une avance sur la dotation de 2010 et a ainsi été passée en transitoires sur 2010. Le litige pourrait se terminer devant les tribunaux. La présidence de l'Assemblée constituante relève que l'ICF a toujours approuvé cette gestion. En accord avec l'ICF, une constitution de provisions pour risques et charges a été prévue, à hauteur de 15'000 frs.

Au chapitre des retransmissions des séances plénières par Léman Bleu, il est à relever que lors de l'approbation du budget 2010, le planning de fonctionnement de l'Assemblée constituante n'était pas connu. Les 54'000 francs budgétés à cette fin ont donc été dépassés. L'Assemblée constituante a siégé trois fois au CICG, ce qui a engendré des coûts supplémentaires auprès de Léman Bleu : la séance hors murs du 2 septembre 2010 a coûté 9'300 frs, contre 5'400 francs pour la séance du 17 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville. Enfin, un système de surtirage, facturé le 29 octobre, a coûté 1'600 francs.

Amortissements, provisions, irrécouvrable

Un montant de 108'000 francs avait été budgété pour l'amortissement d'un crédit d'investissement chargé de couvrir l'équipement informatique des constituants inscrit en 2008 au budget 2009 avant l'installation effective de l'Assemblée constituante. Un nouveau PL, d'un montant inférieur, a été redéposé (10573) et voté le 12 février 2010. Ce projet ayant été requalifié en crédit d'ouvrage, les amortissements ne seront imputés qu'à la fin des travaux de l'Assemblée.

En revanche, certaines provisions ont été constituées, notamment pour des risques et charges découlant d'obligations statutaires des collaborateurs (comme par exemple des provisions pour soldes de vacances).

Imputations internes

Au sujet des imputations internes, le total de 240'000 francs facturé à l'Assemblée constituante comprend, entre autres, les charges informatiques et télécommunications, imputées par le DCTI à hauteur de 85'337 francs, en fonction du nombre de postes de travail.

En outre, le DCTI facture l'utilisation de la salle du Grand Conseil à raison de 150 francs de l'heure, comptabilisée sous les prestations effectuées par d'autres services de l'Etat, alors qu'aucune somme ne figurait pour ce poste au budget. En effet, lors de la rédaction du budget à mi-2009, le fait que le DCTI procède comme une régie n'était pas connu. Par contre, deux conventions existent : l'une avec l'OPE pour le salaire des six collaboratrices (6'175.50 francs facturés, soit 1 % de la masse salariale), l'autre avec le DCTI. Il s'agit d'une « convention de prêt sur les locaux administratifs » de 120'000 francs pour la location des locaux à la rue Henri-Fazy.

Dans les comptes 2009, la convention n'avait pas passé du service de la gérance au service comptable du DCTI et l'imputation a été faite au coût moyen, comme pour les services de l'Etat, au lieu de considérer la convention. En 2010, le DCTI ne l'a pas budgétée, ce qui explique l'écart de 100'000 francs dans les comptes.

Pouvoir judiciaire

Audition du Pouvoir judiciaire

Il a été rappelé que 2010 constituait une année charnière pour le PJ.

Ce dernier a évoqué son souhait de disposer de ses propres murs, et non de locaux loués par le DCTI.

Les conséquences de l'augmentation du nombre de cas de tutelle a également été évoquée, tout comme les coûts de la formation ainsi que les conditions salariales offertes aux juges des Prud'hommes ; ces dernières seront améliorées.

Toujours en ce qui concerne les ressources, le PJ s'est vu demander si ses moyens en personnel sont suffisants pour certaines missions comme le procès BCGe.

Enfin, le coût très élevé des écoutes téléphoniques a également été dénoncé.

Pouvoir judiciaire

Rapport des commissaires : Mme Sophie Forster Carbonnier et M. Edouard Cuendet

La délégation de la commission des a été reçue le 18 avril 2011 par M. Daniel Zappelli, procureur général et président de la Commission de gestion, M. Patrick Becker, secrétaire général, Mme Doris Galeazzi, membre de la Commission de gestion, M. Thierry Mazamay, directeur financier du pouvoir judiciaire et Mme Marie Roth, analyste à la direction des finances et à la logistique. Le procès-verbal a été pris par M. Guy Chevalley, que les commissaires remercient.

Introduction

Les charges du PJ se montent à 108 millions de francs en 2010 et les revenus à près de 29 millions. Les principaux écarts par rapport au budget concernent les charges de personnel et les recettes diverses. Une hausse des dossiers traités par les tribunaux est constatée : 3% pour les dossiers pénaux, 6,7 % pour les dossiers civils et 0,4 % pour les dossiers administratifs.

L'année 2010 a été une année cruciale pour ce qui a trait à la préparation de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 des nouveaux codes de procédures pénale et civile unifiées.

Charges de personnel

Pour les charges de personnel un écart de 4,8 millions de francs est observé. Celui-ci est réduit à 1,2 millions francs après considération du dépassement de crédit autorisé de 3,6 millions⁴. Cet écart restant s'explique par un recours accru aux magistrats non de carrière, par l'engagement de collaborateurs auxiliaires et par le paiement d'heures supplémentaires.

En 2010, les greffes disposaient de 317 ETP et 52 auxiliaires ETP, tandis que les services centraux et le secrétariat général comptaient 62 ETP et 15 auxiliaires ETP.

⁴ Ce dépassement de crédit portait sur 650'000 francs pour permettre l'élection et l'entrée en fonction anticipées de 12 magistrats supplémentaires en 2010 et sur 2,9 millions nécessaires à la mise en œuvre de la réforme fédérale.

Le fait qu'aucun dépassement supplémentaire n'ait été demandé pour la rubrique 30 en décembre est expliqué par le fait que le dépassement est essentiellement apparu en décembre, en particulier pour les auxiliaires et les collaborateurs et collaboratrices de l'administration, ces informations arrivant de manière tardive à la Direction des finances du PJ.

Concernant le traitement des magistrats non de carrière, le dépassement se monte à 340'000 francs⁵. Enfin, 140'000 francs pour congés maternités supplémentaires ont dû être octroyés. Il est précisé que les juges suppléants ainsi que les juges non de carrière ne sont pas mensualisés ; les décomptes des prestations fournies n'arrivent donc souvent que semestriellement.

Pour ce qui a trait au paiement des heures supplémentaires, le Comité a décidé de mieux régler les heures de piquet, entraînant un dépassement de 110'000 francs. L'augmentation des permanences a conduit à en limiter les compensations en nature, au profit d'une rémunération, afin que les juridictions puissent continuer à travailler et les projets puissent avancer. L'équivalence donnée jadis par la reprise d'heures n'était plus adéquate et il convenait de se rapprocher des règles de l'Etat.

Ecart sur les revenus (recettes diverses)

Un écart de 10 millions de francs apparaît dans les revenus (rubrique 43) proprement dits : les émoluments administratifs augmentent de 2,2 millions, les remboursements de frais de justice de 1,6 million et les amendes de 230'000 francs.

En revanche, les confiscations pénales affichent 14,3 millions de francs de moins qu'au budget. Le caractère aléatoire des confiscations est souligné. Le nombre de confiscations pénales a augmenté de 33 % entre 2009 et 2010, tandis que le montant de ces confiscations a diminué de 39 % à la même période. Il y a donc une multiplication des petites affaires.

Frais de formation

Les frais de formation sont moins importants que budgétés, mais en augmentation par rapport à 2009. Or, l'année 2010 étant une année importante dans préparation de Justice 2011, la question de l'adéquation de

⁵ Soit : 150'000 francs pour suppléance de juges au Tribunal de la Jeunesse et au TAPEM, 80'000 francs pour juges assesseurs au Tribunal arbitral, 100'000 francs pour le TAPI, 10'000 francs pour la Commission de conciliation en matière de baux et loyers

l'effort de formation est posée. Il est expliqué que l'impact réel des nouveaux droits n'est pas entièrement connu et qu'il est difficile de distinguer le conjoncturel des besoins structurels et durables. Le processus législatif prend du temps, ce qui retarde l'adaptation aux nouveaux outils. Il faudra attendre la fin 2011 pour dresser un bilan.

De plus, les magistrats se sont formés essentiellement à l'interne. La Conférence des présidents de juridiction travaille précisément sur une formation continue et commune. Enfin, le coût de la formation comporte également l'engagement d'auxiliaires remplaçant l'équipe formatrice quand cela est nécessaire.

Nouveaux engagements

A la préoccupation du caractère qualitatif des engagements concentrés dans le temps, il est expliqué que le PJ a connu autrefois une certaine sécheresse en termes d'engagements. Celle-ci est révolue mais une vision à long terme de ses besoins, équilibrée à son travail, fait encore défaut. Cependant, un échelonnement des engagements (notamment par des engagements anticipés), ainsi que les nouveaux processus de recrutement ont permis de limiter les risques. Là encore, les auxiliaires ont permis d'assurer la transition.

Le PJ a demandé à l'OPE de publier des offres dans les journaux et sur divers sites Internet, de façon à élargir le champ de recherche.

Assistance juridique

Un non-dépensé de 226'000 francs [rubrique 366] pour l'assistance juridique est constaté. Trois rubriques comptables concernent l'assistance juridique (AJ). La première comprend les émoluments pris en charge par le pouvoir judiciaire dans le cas d'une personne à l'AJ. La deuxième concerne les « métiers » (traduction, expertise...), si le justiciable est au bénéfice de l'AJ (s'il ne l'est pas, rubrique 318) : ici un dépassement de 50'000 francs est constaté pour un budget de 250'000 francs. Le troisième poste est constitué des honoraires des avocats. En 2009, le non-dépensé se montait à 1 million de francs, contre 241'000 francs en 2010.

C'est la réforme de l'AJ (en 2008) qui explique cette situation : une demande d'AJ dans le cadre d'une procédure civile n'est accordée qu'avec le paiement d'une participation mensuelle. Il est en outre précisé que l'avocat de première heure constitue un élément à part, qui n'entre pas nécessairement dans l'AJ.

Dépenses générales et tarifs des écoutes téléphoniques

La rubrique 31 est dans la cible. A noter que les tarifs des écoutes téléphoniques -fixés par la Confédération- sont inchangés (rubrique 318) et que ces dernières se montent à 2 millions de francs (augmentation de 100'000 francs par rapport au budget).

Localisation du PJ sur plusieurs sites

Le PJ est logé sur huit sites, dont certains sont difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Actuellement, les juridictions se trouvent freinées dans leur travail par les voyages induits. Le transport des dossiers et des personnes a un effet direct sur le coût et la qualité des prestations du PJ. Deux options sont actuellement à l'étude : un site unique qui déplacerait le PJ hors de la Vieille-Ville ou une double implantation.

Investissements – crédits de programme

Le crédit de programme visant à remplacer le mobilier a été bouclé dans la cible (97 % dépensés de l'enveloppe de 487'000 francs). Un PL avait été déposé sur le volet logistique de Justice 2010 : 80 % de l'enveloppe accordée a été dépensée. Le projet de vidéoconférence explique la réserve restante.

Le gain induit par la centrale commune d'achats est important, puisqu'une baisse de 40 % des coûts de mobilier a été constatée.

Informatique

Votée en 2000, la loi 8216 "Projet i-Juge-2001 modernisation du système d'information du pouvoir judiciaire" pour un crédit total de Frs.7'650'000 devrait se terminer en 2013. Cette loi ne tenait pas compte du coût du personnel interne CTI. Depuis l'application des normes IPSAS, le coût interne est maintenant refacturé aux projets. Le coût total du personnel interne CTI est estimée à Frs. 1'500'000 et provoquera donc un dépassement sur la loi qui devra être régularisé à la clôture de cette dernière.

S'agissant du projet Justice 2010, l'adoption de la loi 10713, venue compléter la loi 10436 en raison d'une sous-estimation des besoins et d'un élargissement du périmètre du projet, devra permettre d'achever le projet courant 2013 sans dépassement.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est en hausse depuis deux ans et devrait l'être en 2011. Cette situation dépend de la transition que vit le PJ. A titre d'exemple, la

Commission de conciliation des baux et loyers a déménagé trois fois en six mois. Le taux d'absentéisme se monte à 6 % en moyenne dans les greffes (hors congé maternité), et 5,3 % dans l'ensemble du PJ (contre 4,8 % en 2009).

Communication externe

Avec la publication « *La Justice côté cour. Les gens du Palais* », la Commission de gestion a voulu garder la trace d'un moment du PJ, avant la réforme fédérale, dans la mesure où celui-ci ne publie pratiquement rien et communique peu. Un archiviste venait précisément de retrouver des documents des années 1930, ce qui a constitué une occasion de comparer deux époques. Cette brochure a coûté environ 50'000 frs.

A propos de l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédures, le PJ répond aux sollicitations en mettant à disposition des collaborateurs. Le site Internet comprend également des explications sur les missions des différentes juridictions et des journées portes ouvertes ont été organisées en 2010.

Annexe :

Note complémentaire du PJ du 27 avril et ses deux annexes



1. Dépassement sur la rubrique 30 - charges de personnel

1.1. Un dépassement de 1.2 millions

Pour rappel, la Commission des finances a autorisé en 2010 des dépassements de crédits relatifs à la rubrique 30 (charges de personnel) pour un montant total de fr. 3'599'805, soit :

- fr. 649'805.-, accordés le 14 avril 2010, correspondant au traitement de 12 magistrats élus et entrés en fonction de manière anticipée en 2010;
- fr. 2'950'000.-, accordés le 1^{er} septembre 2010, devant permettre la poursuite des projets et de la mise en œuvre de la réforme.

Le dépassement de crédit non autorisé par la Commission des finances se monte ainsi à fr. 1'202'047.

1.2. Principaux postes concernés

En substance, les principaux postes en dépassement sont les suivants.

1.2.1. Traitement des magistrats non de carrière (juges suppléants et juges assesseurs) en dépassement de fr. 340'000

Les juridictions ont dû recourir de manière plus importante que prévue aux services des juges suppléants et juges assesseurs. Les dépassements concernent les juges suppléants du Tribunal de la jeunesse (+ fr. 100'000) et du Tribunal de police et Tribunal d'application des peines et des mesures (+ fr. 50'000), ainsi que les juges assesseurs ou commissaires de la Commission cantonale de recours en matière administrative (+ fr. 100'000), du Tribunal arbitral (+ fr. 80'000) et de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers (+ fr. 10'000).

Ceci s'explique notamment par l'augmentation du nombre de procédures entrées en 2010 (+ 4% en moyenne par rapport à 2009), l'effort consenti pour sortir le plus de procédures possibles sous l'empire de l'ancien droit (+ 5.2% en moyenne par rapport à 2009), la conduite des projets de mise en œuvre de la réforme et le remplacement de magistrats temporairement incapables de travailler pour raison de maladie.

A noter que les magistrats non de carrière établissent leurs décomptes de manière irrégulière, au gré des procédures qui leur sont confiées, et que les indemnités leur sont versées de manière ponctuelle, trimestriellement ou semestriellement pour certains d'entre eux, pour éviter un traitement administratif disproportionné au vu des montants en jeu pour chacun des magistrats.

1.2.2. Traitement de collaborateurs auxiliaires ordinaires en dépassement de fr. 640'000

La conduite des projets et la mise en œuvre de la réforme a nécessité la prolongation d'un certain nombre de contrats d'auxiliaires. Ceci s'explique notamment par l'augmentation du taux d'absentéisme dans cette période de changements importants, l'accroissement de la charge de travail lié à la formation des collaborateurs et la difficulté de recruter les collaborateurs fixes. S'agissant de ce dernier point, le dépassement relatif au traitement des



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

auxiliaires a été pour partie compensé par un non dépensé de près de fr. 400'000 sur le traitement du personnel fixe.

1.2.3. Traitement des collaborateurs auxiliaires en remplacement des congés maternité en dépassement de fr. 140'000

Le nombre de congés maternité s'est révélé plus élevé que prévu. Le remplacement des collaboratrices concernées a entraîné un dépassement de fr. 140'000.

1.2.4. Indemnisation des heures supplémentaires des collaborateurs : dépassement de fr. 110'000

Le pouvoir judiciaire a uniformisé en son sein le régime applicable à la compensation, respectivement la rémunération des heures de permanence ou des heures de piquet, ce qui a engendré un surcoût non prévu. Il a également dû rémunérer un nombre inusuel d'heures supplémentaires, dans la mesure où leur compensation en nature eût rendu problématique l'exploitation des juridictions ou la conduite des projets.

1.2.5. Assurances sociales et prévoyance professionnelle

Les dépassements évoqués ci-dessus ont inmanquablement entraîné un dépassement relatifs aux charges sociales (rubriques 303 et 304).

1.3. Contraintes liées au processus budgétaires 2010

Le dépassement constaté, de fr. 1.2 millions, s'explique également par les contraintes, usuelles ou extraordinaires, auxquelles le pouvoir judiciaire a été confronté durant le processus budgétaire.

A noter en premier lieu que l'évaluation des besoins du pouvoir judiciaire s'est révélée particulièrement délicate tant en 2009, lors de l'élaboration du projet de budget 2010, qu'en juin 2010, lors du dépôt de la demande en autorisation de dépassement de crédit acceptée par la Commission des finances en septembre dernier. Le processus législatif battait son plein, les contours de l'organisation judiciaire se précisaient lentement et l'impact du nouveau droit restait encore théorique.

Ces contraintes spécifiques à l'année 2010 se sont ajoutées à celles, habituelles, qui sont inhérentes au processus d'établissement du budget. Celui-ci impose en effet au pouvoir judiciaire de négocier dans un premier temps un projet de budget avec le Conseil d'Etat. Les contraintes imposées à l'administration des départements par le gouvernement, en raison des objectifs que ce dernier s'est fixé, touchent ainsi également et directement le pouvoir judiciaire tout au long du processus. Dans la mesure où la proposition de budget est arrêtée par la Commission de gestion du pouvoir judiciaire selon les principes de sincérité et de prudence et qu'elle repose sur les éléments objectifs en sa possession, les contraintes supplémentaires imposées lors des négociations avec le Conseil d'Etat ne peuvent que le déséquilibrer.

Compte tenu des enjeux liés à la réforme et à la nécessité de pouvoir au plus vite connaître la dotation des juridictions et services, la Commission de gestion a privilégié, en 2009, la conclusion d'un accord, en relevant toutefois que le projet de budget 2010 ainsi arrêté retenait les fourchettes les plus basses dans l'évaluation des besoins du pouvoir judiciaire,



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
 Secrétariat général

qu'il existait un risque important qu'il se révèle insuffisant et, partant, que le pouvoir judiciaire soit amené à saisir le Conseil d'Etat, respectivement la Commission des finances de demandes de dépassement de crédit.

La réduction linéaire imposée au pouvoir judiciaire pour un montant de fr. 1.1 millions, postérieurement à l'accord budgétaire conclu avec le Conseil d'Etat dans les conditions précitées, ne pouvait à cet égard être que problématique.

2. Zoom sur les postes de collaborateurs auxiliaires et fixes en 2010 (hors magistrats)

ETP (équivalent temps plein)	Auxiliaires	Fixes
Pour les juridictions	52.05	317.3
Pour les services centraux	15.4	65
Totaux	67.45	382.3

Par services centraux, il faut entendre :

- le secrétariat général,
- le service de l'assistance juridique,
- la direction des finances et de la logistique, comprenant les services financiers, le service des pièces à conviction, le service du courrier, le service des photocopies et d'aide à la logistique, le service d'achat-logistique (déménagements, acquisition de mobilier, ...),
- la direction des systèmes d'information, comprenant également le service de documentation juridique et des bibliothèques, le service de gestion des archives et du patrimoine, le service d'assistance à la maîtrise de l'ouvrage et la gestion de l'information,
- la direction des ressources humaines et
- la direction de la sécurité (y compris le personnel d'accueil des loges du Palais de justice).

A noter pour le surplus que le pouvoir judiciaire entreprend systématiquement les démarches usuelles auprès de l'Office cantonal de l'emploi avant chaque engagement.

3. Rubrique 31 - Dépenses générales

3.1. Rubriques 310 à 317 en lien avec la vie des magistrats et collaborateurs

Le pouvoir judiciaire maîtrise ces rubriques, qui ne dépendent pas directement des procédures. Il enregistre un non dépensé de fr. 242'107 par rapport au budget 2010 qui permet de compenser les dépenses des rubriques dites métier.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

3.2. Rubrique 318 : maîtrise des mandats externes non directement liés aux procédures

Le pouvoir judiciaire a dépensé fr. 986'113 dans cette rubrique dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme. Le non dépensé sur cette rubrique s'est donc élevé à fr. 243'387 par rapport au budget 2010.

3.3. Rubrique 318 : dépassement sur des postes dépendant directement des procédures

Le pouvoir judiciaire enregistre un dépassement de fr. 400'000 par rapport au budget 2010. Par rapport aux comptes 2009, la différence est même de fr. 900'000 - après déduction d'une baisse de fr. 300'000 relative aux indemnités pour détentions à tort (379CPP) - et se répartit comme suit :

- + fr. 200'000 en frais de traduction
- + fr. 100'000 en frais de curatelle ou tutelle
- + fr. 700'000 en frais d'expertise, dont fr. 500'000 à l'Instruction
- + fr. 100'000 en frais d'affranchissement
- + fr. 100'000 en frais d'écoutes téléphoniques.

Ces rubriques métier sont par définition aléatoires et peu prévisibles. L'augmentation peut en l'occurrence être expliquée, tout au moins en partie, par la hausse du nombre de procédures entrées et sorties en 2010 des différentes juridictions.

3.4. Plaquette "Des gens et des juges"

La plaquette "Des gens et des juges" a coûté fr. 50'978 (hors TVA), frais d'impression compris et cession des fichiers électroniques permettant cas échéant la reproduction des aquarelles.

Il ressort des enquêtes de satisfaction menées par le pouvoir judiciaire à trois reprises depuis vingt ans, tant auprès des avocats que des citoyens, que la justice ne communique pas assez, qu'elle ne s'explique pas assez. A la veille de ce que tous conviennent d'appeler une révolution, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire a souhaité faire un arrêt sur image, en présentant les différents gens et les différents métiers qui concourent à ce que la justice puisse être rendue. Quelques informations relatives aux changements en cours étaient par ailleurs incluses.

Un certain nombre d'exemplaires ont été distribués. Le solde est disponible à la vente à la bibliothèque centrale du Palais de justice.

4. Les différents sites du pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est présent sur huit sites distincts. Cet éclatement implique évidemment un coût important lié aux loyers des bâtiments récemment occupés, au temps consacré par les magistrats et collaborateurs à leurs déplacements entre les différents sites et au coût du



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

transport des personnes, des dossiers et du courrier interne qu'il a fallu mettre sur pied pour permettre aux juridictions de fonctionner.

La qualité des prestations s'en ressent également, notamment en termes de délai imputable à ces transports et déplacements, de salles d'audience ou encore d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

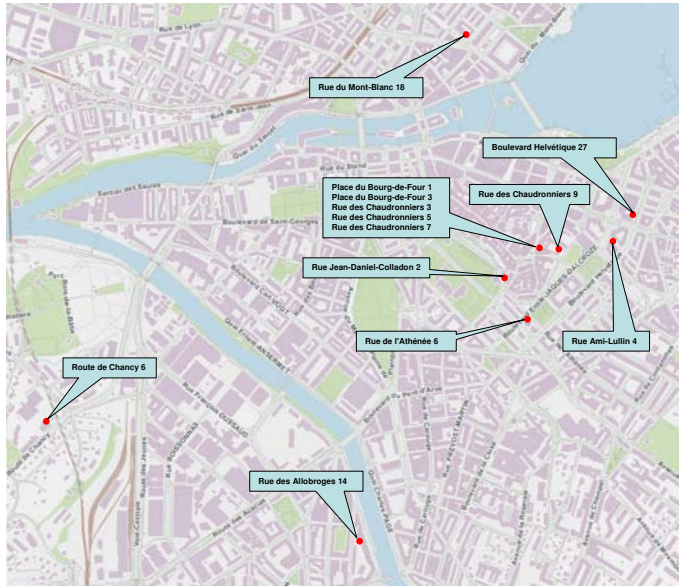
Le nombre de salles d'audience, parfois installées de manière provisoire dans de grands bureaux, sera en outre insuffisant. Leur utilisation commune par les différentes juridictions est complexe.

Les solutions identifiées par le DCTI ont permis au pouvoir judiciaire de faire face à bref délai à l'accroissement de ses besoins. Elles ne peuvent toutefois être que provisoires. Tant le fonctionnement des juridictions que l'image de la justice exigent que celle-ci puisse réintégrer des bâtiments propriété de l'Etat, conçus et aménagés pour sa mission. Même les bâtiments sis en Vieille-ville, dont les projets de rationalisation et de modernisation étudiés ces dernières années n'ont pas été menés à chef, impliquent une exploitation complexe. Le bilan énergétique est excessivement mauvais, en raison de l'isolation très insuffisante des locaux. L'accès aux personnes à mobilité réduite est difficile.

Un plan des différents sites est annexé à la présente note.

* * *

Plan de situation du pouvoir judiciaire



Plan de situation du pouvoir judiciaire

Tribunal civil Place du Bourg-de-Four 1

- Tribunal de première instance
- Tribunal des baux et loyers
- Commission de conciliation en matière de baux et loyers

Tribunal tutélaire Rue des Chaudronniers 3

Justice de paix Rue des Chaudronniers 3

Tribunal des prud'hommes Boulevard Helvétique 27

- Tribunal des prud'hommes
- Chambre des relations collectives de travail

Ministère public (ou Parquet) Route de Chancy, 6B

Tribunal pénal Rue des Chaudronniers 9

- Tribunal des mesures de contrainte
- Tribunal de police
- Tribunal correctionnel
- Tribunal criminel
- Tribunal d'application des peines et des mesures

Tribunal des mineurs Rue des Chaudronniers 7

Tribunal administratif de première instance R. Ami-Lullin 4

Cour de Justice Rue du Mont-Blanc 18

- Chambre administrative
- Chambre des assurances sociales

Cour de Justice Place du Bourg-de-Four 1

- Chambre civile
- Chambre des baux et loyers
- Autorité de surveillance
- Chambre des prud'hommes
- Chambre pénale d'appel et de révision
- Chambre pénale de recours

Assistance juridique Place du Bourg-de-Four 3

Services financiers – guichet Place du Bourg-de-Four 3

Assistance à la maîtrise de l'ouvrage et 3 salles d'audience Rue Jean-Daniel Colladon

Service des pièces à conviction et archives Rue des Allobroges 14 dès juin 2011

Secrétariat général et 5 salles d'audience Rue de l'Athénée 6

Votes de la commission

Tour de table préliminaire sur le PL 10809

Le Président propose un tour de table avant de passer au vote, afin que chaque parti puisse exprimer sa position.

Les Verts admettent que le canton se porte fort bien, mais relève qu'une partie des Genevois est laissée sur le côté. Ils annoncent leurs interrogations sur le fonctionnement du DCTI et refuseront les comptes de ce département, mais pas les comptes dans leur ensemble.

Au vu des rapports de l'ICF, en particulier sur le DCTI, les Verts n'ont pas été du tout satisfaits des réponses apportées par le chef du Département aux questions assez précises que les commissaires lui avaient posées. Ils estiment que le contrôle interne est une exigence et non une option et qu'un système de contrôle interne efficace et efficient, permettra d'atteindre les objectifs politiques de ce département que sont essentiellement la construction de logements.

Le MCG s'opposera aux comptes, car il estime que les comptes consolidés de l'Etat ne pourront pas être le reflet de la réalité et **annonce un rapport de minorité.**

Le Président indique, au nom de l'UDC, que le DCTI et le DSPE ne sont pas satisfaisants. Dans le cas du DCTI, Il souligne la difficulté à trouver des interlocuteurs pour obtenir des réponses aux questions posées.

Il estime que le CE n'a pas donné la priorité au logement et au travail en 2010. Il ne voit pas où des efforts politiques ont été réalisés pour améliorer la situation des Genevois. **L'UDC annonce un rapport de minorité.**

Les Socialistes annoncent qu'en regardant globalement les comptes de l'Etat, les Commissaires pourraient s'en féliciter car ils sont positifs. Or, sans les éléments non récurrents les comptes seraient déficitaires de 130 mios, cela en partie à cause de la baisse fiscale, ce qui gêne le parti socialiste. Ce dernier aurait préféré que l'Etat ait plus de moyens à sa disposition pour mener une politique plus efficace en termes de résultats.

Dans la perspective de la bonne utilisation, par le CE, de l'argent qui a été mis à sa disposition lors du vote du budget 2010, le travail a été fait correctement à l'exception des 2 départements que sont le DCTI et le DSPE. Les Socialistes voteront les comptes.

Le PDC votera ces comptes car les priorités ont été respectées, notamment dans la gestion des investissements. Pour le PDC, ceux qui seraient tentés de s'arc-bouter sur la position de l'ICF dans le cas de ces 3 réserves pour refuser les comptes serait une preuve de la volonté de porter atteinte à l'image du canton de Genève et à ses institutions.

Le Président indique que les commissaires ont reçu des précisions de la part du Bureau de la préposée à la protection des données et à la transparence (ci-après Bureau PPDT) et une réponse de la part du DSPE réalisée par son directeur administratif et financier. Il signale encore que M. Hiler leur a envoyé un courrier au sujet du congé-maternité.

Vote en premier débat

Le Président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 10809.

L'entrée en matière sur le PL 10809 est acceptée par :

Pour :	11 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 1L, 1UDC)
Contre :	2 (2 MCG)
Abstentions :	--

Examen en deuxième débat

Compte de fonctionnement

Chancellerie

Un député (L) rappelle que la Commission des finances a voté une enveloppe de 500 000 F supplémentaires, qui s'est ajoutée aux 300 000 F ordinairement accordés. Or, la liste fournie par la Chancellerie fait état de seulement 383 382 F de dépenses, ce qui correspond à la moitié de l'enveloppe accordée. Dès lors, il s'interroge sur l'utilisation de cet argent, ainsi que sur la liste des actions qui leur sont présentées et sur le saupoudrage généralisé de toutes sortes d'institutions qui ne permettrait pas de dégager une ligne directrice et une stratégie, notamment incluant le CAGI, ce qui sera utile au moment du budget.

Au sujet du CAGI, un député (R), relève que cela fait plus de 18 mois qu'ils attendent un plan de fusion entre le CAGI et son équivalent pour le secteur privé. Ils seront attentifs sur ce point au moment du budget.

Un député (MCG) estime que la Chancellerie devrait mettre un accent particulier sur la Genève Internationale et l'invite à mettre un accent particulier sur la communication aux députés.

Un député (S), au sujet de la remarque qui a été faite concernant le supplément de 500 000 F et de la liste fournie qui fait état de 400 000 F d'utilisation, estime qu'ils devraient vérifier que cela recoupe bien les mêmes actions.

Le compte de fonctionnement 2010 de la Chancellerie est accepté par :

Pour :	8 (2S, 2V, 2PDC, 1R, 1MCG)
Contre :	--
Abstentions :	3 (2L, 1UDC)

Département des finances (DF)

Le compte de fonctionnement 2010 du DF est accepté à l'unanimité des commissaires présents par :

11 (2S, 2V, 2PDC, 1R, 2L, 1UDC, 1MCG)

Le Président rappelle, comme indiqué sur la procédure, que les listes de subventions sont incluses dans le vote du compte de fonctionnement des départements.

Département de l'instruction publique (DIP)

Un député (S) se dit préoccupé par le nombre d'enseignants à l'école primaire. Il évoque des problématiques importantes, comme l'école le mercredi matin et l'harmonisation scolaire intercantonale. Le problème majeur serait en lien avec les effectifs à l'école primaire. Le DIP communique aujourd'hui sur un chiffre d'encadrement global qui avoisine les 20 mais, en réalité, nombre de classes ont 24 à 26 élèves.

Une députée (S) relève que le PAT, soit le personnel qui n'est pas dans les classes, n'a pas suivi l'augmentation du nombre d'élèves, notamment dans l'enseignement postobligatoire. Il y a des manques, qui sont ressentis sur le terrain et, contrairement à ce que certains pensent, l'argent n'est ici pas gaspillé ; au contraire, il n'y a probablement pas assez de moyens qui sont mis là.

Le compte de fonctionnement 2010 du DIP est accepté à l'unanimité des commissaires présents par :

13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 1MCG)

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)

Une députée (S) considère qu'un effort est fourni par ce département en vue de régler les problèmes. Elle souhaite remercier ledit département pour les réponses très circonstanciées qu'il a apportées.

Une députée (V) relève les efforts fournis par ce département pour régler les problèmes identifiés.

Le compte de fonctionnement 2010 du DSPE est accepté par :

Pour :	7 (1S, 2PDC, 2R, 2L)
Contre :	2 (2MCG)
Abstentions :	5 (1S, 3V, 1UDC)

Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

Concernant les compléments de réponses aux questions transversales demandés précédemment, le DCTI va fournir au plus vite la liste des entreprises qui étaient comprises dans le montant de 20 mios.

S'agissant de la maintenance des PC, le DCTI va fournir l'information au plus vite.

Concernant la problématique des photocopieuses, il concerne la CCA, qui devrait envoyer les informations nécessaires d'ici la fin de la matinée.

Un député (Ve) revient sur manque de contrôle interne au sein de ce département et sur fait que M. Muller a déjà évoqué sa crainte de devoir consacrer plus de temps aux questions organisationnelles qu'au question de construction de logements de d'aboutissement de grands projets.

Un député (S) a l'impression que M. Muller balaye d'un revers de la main les problèmes soulevés par l'ICF ainsi que le rapport et les recommandations de l'ICF. Il conclut en disant que les comptes de ce département sont inacceptables en l'état.

Un député (MCG) passe en revue les dysfonctionnements, même s'il estime que M. Muller a réalisé des choses positives. Il note que cela reste toutefois globalement insuffisant, raison pour laquelle le MCG refusera d'approuver les comptes du DCTI.

Une députée (S) relève qu'il y a certes de gros dysfonctionnements au DCTI, mais que la question porte surtout sur la manière de les traiter et de les résoudre. Elle peut entendre que, si on ne peut pas tout faire, on mette des priorités et qu'en l'espèce elles soient misent sur le logement ; or, elle constate que, même dans ce domaine, les choses n'avancent pas, même lorsqu'il n'a pas d'oppositions.

Une députée (Ve) rappelle que, lorsqu'ils ont auditionné de DCTI, elle avait relevé que le rapport de l'ICF contenait 70 remarques d'importances variables et avait demandé le constat que portait M. Muller sur le DCTI. Ce dernier n'avait pas répondu, ce qui est regrettable. Elle attendait, de la part du chef du Département, une démarche beaucoup plus proactive, qu'il donne un constat sur ce qui se passe dans son département et sur les moyens qu'il allait mettre en œuvre pour répondre à toutes ces questions, notamment soulevées par l'ICF. Or, elle n'a pas eu ce constat, raison pour laquelle son groupe ne va pas voter les comptes de ce département.

Un député (L) croit que, sur ce problème qui les occupe, il y a une difficulté relationnelle qui existe entre le chef du DCTI et notamment cette Commission, notamment dans le cadre de la sous-commission informatique qui n'a pas toujours reçu les réponses attendues.

Il considère que cette difficulté relationnelle ne doit toutefois pas empêcher de considérer sereinement les rapports qui sont portés à la connaissance des Commissaires. Le CTI poursuit sa réforme ; ces réformes ne sont pas terminées et pas suffisantes, mais il faut aussi regarder globalement comment fonctionne l'informatique de l'Etat, c'est-à-dire à satisfaction, globalement, comme en attestent les enquêtes de satisfaction que les commissaires ont demandées.

Pour la Gérance immobilière de l'Etat, il faut voir l'importance de ce service par rapport au PAV notamment.

Un député (L) pense qu'ils sont en train de confondre gestion et comptes. Il peut comprendre que la gestion du DCTI soit critiquée. Par contre, s'agissant des comptes en tant que tels, les chiffres sont justes.

Un député (R) voit qu'il y a, depuis quelques temps, clairement un acharnement contre le DCTI. Il respecte les groupes qui refusent les comptes, mais aimerait savoir sur quelle base ils le font. Il faut que les groupes argumentent un peu mieux leur refus, afin de notamment voir si une action demandée par l'ICF n'aurait pas été respectée et qu'il y aurait dès lors de bonnes raisons de refuser ces comptes.

Un député (PDC) remarque que cela fait 8 ans qu'il siège à la Commission des finances ; il constate que, chaque année, il y a un département dans le collimateur des Commissaires pour une raison ou une autre. Cette année, c'est le tour du DCTI. Il y a des remarques tout à fait fondées et il considère que les réserves de l'ICF sont à prendre au sérieux. Cela dit, il estime qu'il n'y a pas de raison d'être aujourd'hui plus virulent contre le DCTI que par le passé contre d'autres départements.

Le CTI est complexe mais, en même temps, le GC, (et le CE probablement aussi), n'ont jamais pris des mesures nécessaires pour le restructurer en profondeur. Faute de moyens et de ressources humaines suffisantes à l'interne, le CTI fait appel à des mandataires externes à prix d'or. Il faudrait se demander s'il ne serait pas judicieux et moins coûteux d'internaliser ces ressources.

Il rappelle que l'indice de satisfaction des usagers, concernant l'informatique, est très important, ce qui signifie que le CTI fonctionne tout de même et même plutôt bien.

Les dysfonctionnements de la Gérance immobilière ont été identifiés mais cela ne représente même pas 5% de tous les bâtiments.

Il conclut en disant qu'il faut inciter le DCTI à se réformer là où il faut, certes, mais que la situation n'est pas à dépeindre comme étant globalement catastrophique. Le PDC approuvera les comptes de ce département.

Un député (L) indique que, dans cette discussion sur les comptes du DCTI, il faut savoir si les comptes sont justes ou faux et s'ils sont, y compris avec les remarques de ICF, acceptables avec réserves, acceptables sans réserves ou inacceptables. D'un point de vue formel, l'ICF dit que ces comptes sont acceptables avec réserves. De ce fait, les libéraux accepteront les comptes.

Le Président, au nom de l'UDC signale que le PL, que les commissaires vont voter, inclut les comptes et la gestion, d'où son refus des comptes du DCTI, en raison aussi de cette gestion qu'il trouve catastrophique.

Le compte de fonctionnement 2010 du DCTI est refusé par :

Pour :	7 (2PDC, 2R, 3L)
Contre :	8 (2S, 3V, 1UDC, 2MCG)
Abstentions :	--

Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)

Un député (MCG) souhaite connaître les montants qui ont été dépensés pour les feux de signalisation et les travaux y relatifs, ainsi que le nombre d'entreprises mandatées pour ce faire.

Le secrétaire de la commission explique que, concernant les feux de signalisation, le DCTI a confirmé que tout était au DIM et qu'aucune dépense

ne figurait aux comptes du DCTI. Le DIM répondra donc dès que possible.

Un député (L) relève qu'il y a toute la question du Service de la mobilité et de l'audit relatif à ce service. Mme Künzler a annoncé aux commissaires que l'audit était en cours et il estime que ce qu'elle a annoncé doit être salué.

Lors du budget 2011, les commissaires ont demandé qu'un audit soit mené. Il s'agit cette fois-ci de rendre des comptes aux Genevois et il faut dire que ce qui s'est passé en 2010 en matière de mobilité était catastrophique.

En raison même de cette politique de la circulation, il n'est pas possible d'avoir une approche positive de la gestion menée par le DIM et, pour cette raison, son groupe refusera la gestion.

Un député (Ve) admet que la gestion de la mobilité a été catastrophique l'an dernier car selon lui, l'erreur a été de confier les travaux au DCTI....

Pour les Verts, il a été demandé au service de la mobilité de pallier aux manquements du DCTI.

Un député (L) pense que, finalement, le DCTI et le DIM peuvent être mis dans le même panier, car ils ont travaillé ensemble

Il relève que, dans le rapport de l'ICF, il y a 20 observations ouvertes au sujet du DIM. Il a bien écouté ce qu'il s'est dit à propos des remarques de l'ICF pour le DCTI et, rien que pour cela, il suggère de refuser les comptes.

Une députée (PDC) veut ramener la réflexion au niveau systémique. Tant le DCTI que le DIM ont rendu les commissaires attentifs à divers éléments avec lesquels ils sont tous d'accord, à savoir qu'ils ont 20 ans de retard pour les travaux d'aménagement, que ce soit dans les transports publics ou dans d'autres domaines. Ils ont voté presque 1 mia d'investissements, dont une grande partie pour l'aménagement, et, quels que soient les responsables du DIM et du DCTI, ils ne peuvent rattraper ces 20 ans de retard sans avoir des trous dans la chaussée et de problèmes de déplacement. Continuer à renvoyer la balle d'un département à l'autre est une preuve d'irresponsabilité. Ils prennent donc acte que c'est compliqué et qu'il y a 20 ans de retard. De plus, elle dit que quelles que soient les personnes à la tête de ces départements, elles auraient de toute façon des complexités pharaoniques à surmonter. Le PDC votera les comptes du DIM.

Un député (L) reconnaît que rattraper le retard provoque des problèmes.

Un député (MCG) critique la gestion du DIM en matière de circulation.

Un député (S) admet que les déplacements sont difficiles à Genève ces derniers temps. Elle souhaite toutefois rappeler l'historique des choses : s'il y a autant d'investissements aujourd'hui, qui engendrent notamment des

travaux partout dans le canton, c'est parce qu'ils ont bloqué les investissements durant les années 1990.

Elle critique la gestion des chantiers et du matériel encombrant.

Le Président cite des exemples de chantiers encombrants qui semblent inactifs.

Un député (S) indique que, sur les 20 observations ouvertes à l'encontre du DIM, il n'y a pas d'observation 3 étoiles nouvellement signalée ou relevée pour la première fois. Il y a un nombre modeste d'observations de 2 et 1 étoiles.

Des questions relatives à la CGN ont par ailleurs été relevées. Il lui semble que le CE a été particulièrement transparent sur ce dossier, dans la mesure où il s'oppose aux autres actionnaires de la CGN et au canton de Vaud, notamment au sujet de la répartition des activités de la CGN entre la flotte belle époque et les autres bateaux passager

Il conclut en disant que les observations sur ce département sont extrêmement modestes au niveau de la gestion et des comptes.

Pour les questions de circulation, il relève que le GC vote, année après année, des lois favorables à la mobilité motorisée, aux voitures, ce qui tente à accroître le nombre de véhicules sur le territoire cantonal. De plus, certains s'opposent encore au CEVA et bloquent les transports publics, ce qui fait qu'il est de plus en plus compliqué de circuler à Genève, car il y a toujours plus de voitures sur le même territoire. Cela ne peut être reproché au DIM.

Un Commissaire (L) relève, dans le rapport de l'ICF, qu'au niveau des erreurs non corrigées au moment de boucler, ils arrivent à un total de 20 millions. Il y a donc un seuil de matérialité de 5.9% ; il s'en remet à l'expérience des commissaires aux finances pour savoir si cela doit ou ne doit pas être discuté ; il pense personnellement que tel devrait être le cas. Il constate qu'il y a 4 remarques pour lesquelles l'ICF n'est même pas capable de déterminer le montant de l'erreur. Il estime que, lorsque les commissaires doivent approuver ou désapprouver des comptes, c'est sur ce genre de choses et sur celles-ci uniquement qu'ils doivent se prononcer. Voilà les raisons pour lesquelles son groupe refusera les comptes du DIM.

Le compte de fonctionnement 2010 du DIM est accepté par :

Pour :	7 (2S, 3V, 2PDC)
Contre :	4 (1L, 1UDC, 2MCG)
Abstentions :	1 (1R)

Le Président indique que les Commissaires ont reçu différentes réponses, distribuées sur les places.

Il y a notamment celle qui concerne les photocopieurs en location (voir annexe 16 de ce rapport).

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Le Président, au nom de l'UDC, dit que la réponse de l'Hospice général au sujet des logements attribués aux requérants d'asile ou aux personnes bénéficiant de l'aide sociale l'a peu convaincue. Il ne sait toujours pas ce que recouvre la notion de logement populaire. De ce fait, il s'abstiendra au niveau du vote du compte de fonctionnement de ce département.

Une députée (S), si l'on veut aborder la question fondamentale du parc immobilier de l'Hospice général et de son utilisation, rappelle qu'il existe un projet, toujours gelé au niveau de la Commission des affaires sociales. Si cette problématique intéresse les commissaires, il leur faudrait remettre ce PL à l'étude, ce qui permettra d'obtenir les réponses aux questions qu'ils pourraient se poser à ce sujet.

Sur l'ensemble du Département, elle constate que les choses se passent bien au niveau comptable. Il n'y a pas de remarques graves de l'ICF. Elle relève que le STA, qui allait mal, va plutôt mieux.

Plus politiquement parlant, le parti socialiste aurait bien sûr des choses à dire. Elle signale encore qu'à l'avenir, les socialistes seront attentifs à la manière dont les problèmes de l'OCE et du chômage vont se régler. Elle cite le rapport du SECO sur l'OCE et un projet de réforme de certaines lois, notamment la loi en matière de chômage, à l'ordre du jour de la Commission de l'économie, qui est censée tenir compte d'un certain nombre de remarques émises par le SECO ou autrement en lien avec la politique de l'emploi à Genève. Les socialistes seront donc attentifs, car ils ne sont pas certains que les mesures prises sur ce point soient toujours adéquates.

Un député (L), s'agissant de la gestion du parc immobilier de l'Hospice général, croit que l'Etat n'est pas en droit de pouvoir donner le bon exemple ; il suffit de voir ce qui se passe à la Gérance immobilière. Il rappelle que la Cour des Comptes avait reçu une demande pour enquêter sur la gestion de ce parc et qu'elle n'avait même pas ouvert une enquête approfondie, car ses premières constatations étaient de dire que le parc était bien géré. La direction de l'Hospice général l'a dit clairement : son objectif est de maximiser ses profits sur la gestion de ce parc, afin de pouvoir utiliser ces revenus pour aider les plus démunis dans ce canton.

Le compte de fonctionnement 2010 du DSE est accepté par :

Pour :	12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L)
Contre :	--
Abstentions :	2 (1UDC, 1MCG)

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)

Une députée (Ve), n'est pas satisfaite des réponses aux réponses transversales du DARES, relative à la politique du personnel et des emplois de solidarité. Elle trouve courte l'explication disant que le DARES a pas contacté l'OCE car ce dernier avait accès à ses publications de postes mis aux concours. Elle regrette cette réponse et le fait que ce département n'a entrepris, contrairement aux autres, aucun effort pour engager des personnes qui en avaient besoin.

Un député (L) explique que, ce qui l'a frappé dans les auditions des HUG et de la FSASD, au sujet de la gestion du personnel, est l'effet dévastateur des PLENDs. Les PLENDs nécessitent des dissolutions de provisions considérables, ils coûtent cher et déstabilisent le fonctionnement de ces institutions ; ils ont donc un effet fortement néfaste.

Il constate que les commissaires ont eu peu d'informations sur la planification hospitalière 2012. Sa crainte est qu'il n'y ait pas seulement une modification de la répartition de la même enveloppe, mais qu'il y ait aussi une couche supplémentaire à ce qui se fait déjà. Ils verront, dans quelques temps, les effets financiers de cette planification hospitalière.

Au sujet de la FSASD, il pense que personne ne met en doute les qualités indispensables et nécessaires des prestations fournies par celle-ci. Il se réjouit de l'arrivée de la nouvelle directrice générale, laquelle insuffle une dynamique différente et une nouvelle culture.

Il lui semble qu'il convient de suivre cette institution de près. Il ajoute que les budgets de la FSASD vont augmenter de par le vieillissement de la population. Des gains d'efficience et d'efficacité seront certainement à trouver. Enfin, il signale que l'utilisation de sa thésaurisation par la FSASD pour payer de nouveaux postes, sur la base d'un extrait de procès-verbal du CE, lui est restée en travers de la gorge. Il ne voit pas pour quelle raison la

FSASD a bénéficié d'un traitement de faveur alors que d'autres institutions, dans de telles situations, doivent venir demander un dépassement de crédit.

Un député (R) rappelle que M. Unger avait rapidement évoqué le projet que, selon ce dernier, lui impose le GC sur la rationalisation des outils en faveur de la promotion du tourisme. Il indique qu'une loi sur le tourisme permet à l'Etat de percevoir des taxes auprès d'un certain nombre d'entreprises et commerçants, lesquelles sont collectées par une fondation qui, elle-même, verse de l'argent à une structure qui s'appelle Genève Tourisme et Bureau des Congrès. En plus des taxes sur le tourisme, une subvention est versée par l'Etat à cette fondation. Il rappelle que, dans cette Commission, il y a quelques mois, ils avaient amendé le PL du CE relatif à cette fondation, pour que la période du contrat soit réduite de 4 à 2 ans ; il avait également été demandé de faire fusionner la fondation et Genève tourisme. M. Unger a dit que le chantier était en cours. Depuis, il a eu des informations un peu plus concrètes sur le « wagon à 3 roues » que doit traîner la locomotive qui consiste à amortir les 20 mio de la halle 6 de Palexpo. Il est fort inquiet sur cette question. Il admet toutefois que cette problématique a plus trait au prochain budget 2012 qu'aux comptes 2010, raison pour laquelle il y reviendra au moment du budget.

Un député (L) souhaite ajouter un point relatif à l'aspect économique, qu'ils ont peu évoqué, qui est provoqué par les déclarations de certains membres du CE dans la presse, au sujet de la prétendue absence de responsabilité sociale des entreprises en matière de chômage dans le canton de Genève. Il annonce que ces déclarations ne sont pas passées inaperçues dans les milieux économiques et que cela a été considéré comme des attaques assez injustifiées.

Il cite le secteur de l'horlogerie, que M. Unger avait, en audition, qualifié d'exemplaire durant la crise, notamment parce qu'il avait recouru au chômage partiel de manière importante, ce qui lui avait permis de repartir du bon pied une fois la crise passée. Les horlogers ont en tous cas rempli leur devoir, car ils n'ont pas licencié massivement alors qu'ils auraient pu avoir la tentation de le faire. Il estime que c'est faire un procès d'intention inacceptable à l'économie de dire qu'elle n'a pas joué son rôle. Le CE aurait dû avoir la décence de dire que, grâce à son dynamisme, à sa diversification et à son orientation internationale, l'économie genevoise a bien mieux passé la crise que celle d'autres régions. Il conclut en disant que ces accusations sont totalement déplacées et qu'il faut commencer par voir ce qui se passe à l'OCE avant d'attaquer les entreprises. (Un député (L) annonce que, dans le domaine de l'horlogerie, il y avait 298 chômeurs à Genève en décembre 2010

et 467 en décembre 2009, ce qui montre une diminution. En ce qui concerne la restauration, il y en avait 994 à fin décembre 2010.)

Un député (L) remarque que cela pose toute la question de la coordination entre les différentes politiques menées par l'Etat. Il cite la politique de recherche de nouvelles entreprises, soit la promotion économique, celle de lutte contre le chômage et celle de qualification initiale ou de requalification par la formation continue. Dans un monde complexe dans lequel les choses n'avancent pas toutes au même rythme, il est difficile pour le CE d'avancer sur tous les plans avec la même vitesse et d'avoir la même possibilité de correction des cours qui peuvent être différents entre les politiques menées par les uns et par les autres.

Ils voient ainsi bien les raisons qui amènent dans ces impasses partielles pour l'Etat. S'ils devaient se baser sur des déclarations récentes, il constate qu'ils ne pourraient que condamner la gestion globale du CE. Il estime que les commissaires peuvent donner à ce dernier un avertissement pour l'amener à d'avantage de coordination dans la politique qu'il mène.

Un député MCG estime que le CE a effectivement raison d'appeler les entreprises à plus de responsabilité et de cohésion sociale.

Une députée (S) croit que les entreprises ont une part de responsabilité. Elle songe aux gens qui n'ont pas les qualifications et ne les auront peut-être jamais ; les petits travaux qu'ils pouvaient faire n'existent plus car ils ne sont pas rentables. L'AI, qui était une porte de sortie pour les chômeurs en fin de droit, a restreint le cercle de ses rentiers et, si ces personnes ne sont pas prises sur le marché du travail, il faudra que l'Etat, tout comme les entreprises, se demandent ce qu'il faut en faire. Enfin, elle relève qu'à Genève, l'économie est essentiellement tournée vers des secteurs de pointe ; il faudra se demander comment il est possible de trouver de l'emploi pour des gens sans ou avec peu de qualifications.

Une députée (Ve) signale que, de ce qu'elle a entendu du CE, M. Muller n'a jamais remis en question le secteur international des entreprises ; il a même dit que c'était grâce à ces entreprises que Genève connaissait sa prospérité actuelle. La seule chose observable en Suisse est un recul du chômage plus grand ailleurs qu'à Genève. Il faudrait peut-être une prise de conscience des entrepreneurs genevois consistant à ne pas forcément toujours chercher la perle rare ailleurs, mais à donner sa chance par exemple à un jeune qui sort de l'Université et à penser à améliorer la cohésion sociale à Genève. On ne peut promouvoir la libre circulation des personnes sans vouloir renforcer les contrôles et sans vouloir donner la chance aux gens qui

habitent ici d'être traités de manière égale par rapport aux gens qui viennent travailler en Suisse.

Pour un député (L), dans la présentation des comptes, M. Hiler a vanté le dynamisme des entreprises genevoises. Cela explique l'incompréhension des milieux économiques lorsqu'il a fait une déclaration au sujet de l'absence de responsabilité sociale des entreprises, qui se sont pourtant démenées pour sortir de la crise et qui sont, sous cet angle, enviées dans le monde entier. Cette contradiction entre les différents discours de M. Hiler l'étonne.

Un député libéral précise qu'en 2010, il y a eu plus de formations d'apprentis qu'en 2009 et que cette tendance se poursuit en 2011. Ainsi, la responsabilité des entreprises en matière de formation des apprentis est tout à fait prise au sérieux par lesdites entreprises.

Une députée (S) encourage les Commissaires à consulter l'étude de l'OCStat parue le 17 mai 2011, laquelle porte sur l'évolution des salaires à Genève et des écarts salariaux ; elle s'intitule « Salaires et main d'œuvre étrangère dans le canton de Genève, de 2000 à 2008 ». Ils auront certainement l'occasion, un jour, de débattre sur ces chiffres.

Le compte de fonctionnement 2010 du DARES est accepté par :

Pour :	13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Contre :	2 (2 MCG)
Abstentions :	--

Grand Conseil (GC)

Le compte de fonctionnement 2010 du GC est accepté à l'unanimité par :

15 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Cour des comptes

Un député (L) rappelle que se pose toujours la question d'un montant de 45 000 F, dont le sort n'est pas réglé. Les libéraux le rappelleront tant que ce sort ne sera pas réglé. Il évoque cela maintenant, car la Cour des Comptes a fait un rapport qui intéresse la Constituante.

Le compte de fonctionnement 2010 de la Cour des Comptes est accepté à l'unanimité des commissaires présents par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Constituante

Un député (L) réitère la remarque qu'il vient de faire au sujet de la Cour des Comptes.

Le compte de fonctionnement 2010 de la Constituante est accepté par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)

Contre : 1 (1MCG)

Abstentions : --

Pouvoir judiciaire

Un député (L) rappelle qu'il y a eu un petit dépassement de crédit et que le PJ a fait son mea culpa à ce sujet. Les commissaires ont été assez magnanimes, vu la situation dans laquelle se trouvait le PJ durant cette année. Il évoque les problèmes d'infrastructure et l'urgence de rassembler les services du PJ dans un même lieu. Il rappelle encore la difficulté à trouver les compétences voulue en un temps restreint.

Le compte de fonctionnement 2010 du PJ est accepté à l'unanimité des commissaires présents par :

14 (2S, 3V, 2P, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Compte de fonctionnement dans son ensemble

Le compte de fonctionnement 2010, dans son ensemble, est accepté par :

Pour : 12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L)

Contre : 2 (2MCG)

Abstentions : 1 (1UDC)

Compte d'investissement

Chancellerie

Le compte d'investissement 2010 de la Chancellerie est accepté à l'unanimité par :

15 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Département des finances (DF)

Le compte d'investissement 2010 du DF est accepté par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)

Contre : --

Abstentions : 2 (2MCG)

Département de l'instruction publique (DIP)

Le compte d'investissement 2010 du DIP est accepté par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)

Contre : 2 (2MCG)

Abstentions : --

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)

Le compte d'investissement 2010 du DSPE est accepté par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)

Contre : 2 (2MCG)

Abstentions : --

Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)**Le compte d'investissement 2010 du DCTI est accepté par :**

Pour : 7 (2PDC, 2R, 3L)
Contre : 2 (2 MCG)
Abstentions : 6 (2S, 3V, 1UDC)

Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)**Le compte d'investissement 2010 du DIM est refusé par :**

Pour : 7 (2S, 3V, 2PDC)
Contre : 7 (1R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Abstentions : 1 (1R)

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)**Le compte d'investissement 2010 du DSE est accepté par :**

Pour : 12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L)
Contre : 2 (2MCG)
Abstentions : 1 (1UDC)

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)**Le compte d'investissement 2010 du DARES est accepté par :**

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Contre : 2 (2MCG)
Abstentions : --

Grand Conseil (GC)

Le compte d'investissement 2010 du GC est accepté par :

Pour : 14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 1 (1L)

Cour des Comptes

Le compte d'investissement 2010 de la Cour des Comptes est accepté à l'unanimité par :

15 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Constituante

Le compte d'investissement 2010 de la Constituante est refusé par :

Pour : 7 (2S, 3V, 2PDC)
Contre : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Abstentions : --

Pouvoir judiciaire (PJ)

Le compte d'investissement 2010 du PJ est accepté à l'unanimité par :

15 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Etats financiers

Le Président indique que les états financiers figurent dans le tome 1. Il suggère un vote d'ensemble pour ces différents éléments, à savoir le bilan, l'état des variations de l'actif net et le tableau de flux de trésorerie ; ceci convient aux commissaires.

Les états financiers 2010 de l'Etat sont acceptés par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Contre : 1 (1MCG)
 Abstentions : --

Le secrétariat de la commission fait un rapide bilan des questions posées par les commissaires ce matin, qui ont obtenu des réponses :

Le DCTI a répondu aux questions, dans le courrier venant d'être distribué aux commissaires, y compris au sujet des coûts des chantiers et calendriers, soit la question posée dans un second temps par une députée socialiste.

La CCA a répondu aux questions relatives aux photocopieurs.

Le DARES a confirmé que les chiffres figurant dans les réponses aux questions transversales sont corrects.

Le DIM, par rapport aux montants relatifs aux feux de circulation, souhaite apporter une réponse circonstanciée par écrit, d'ici une semaine (*voir annexe n° 14 de ce rapport*).

Vote en deuxième débat du PL 10809

Le PRESIDENT met aux voix l'article 1^{er} « Etats financiers ».

L'article 1^{er} « Etats financiers » est accepté par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Contre : 1 (1MCG)
 Abstentions : --

Le PRESIDENT met aux voix l'article 2 « Attribution à la réserve conjoncturelle ».

L'article 2 « Attributions à la réserve conjoncturelle » est accepté par :

Pour : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Contre : 1 (1MCG)
 Abstentions : 6 (2R, 3L, 1UDC)

Le **PRESIDENT** met aux voix l'article 3 « Crédits supplémentaires et extraordinaires ».

L'article 3 « Crédits supplémentaires et extraordinaires » est accepté par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Contre : 1 (1MCG)
Abstentions : --

Le **PRESIDENT** met aux voix l'article 4 « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat ».

L'article 4 « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » est accepté par :

Pour : 10 (3V, 2PDC, 2R, 3L)
Contre : 2 (1 UDC, 1MCG)
Abstentions : 2 (2S)

Une députée (S) explique qu'elle a préféré s'abstenir au sujet de l'article 4, puisque le vote de ce dernier consiste à approuver ou pas le rapport de gestion du CE.

Déclaration des groupes

Un député (L) constate que les Commissaires ont reçu une réponse de la part de la Chancellerie, laquelle les informe qu'elle ne peut leur donner l'extrait de procès-verbal du CE car il n'est pas public. Il en prend note, mais il estime que les commissaires ont droit à des explications au sujet de l'utilisation de tous les fonds en lien avec le protocole et de l'utilisation des 500 000 F qui lui ont été alloués. Il maintient donc cette demande, en espérant qu'elle sera suivie par la Commission. Il précise que le sujet sera largement débattu au niveau du budget 2012. De plus, il attend des comparatifs sur l'importance numérique des forces mises par les différents cantons suisses en matière de transparence. Il considère que les informations fournies ce jour sont incomplètes, raison pour laquelle il demande que d'autres informations soient apportées.

Cela conforte son abstention sur les comptes de la Chancellerie.

Un député (Ve) rappelle qu'à chaque dépense engagée doit correspondre une base légale. De plus, la mission du Bureau n'est pas définie et il manque les bases légales qui obligerait le Bureau à faire les actions qu'il a réalisées. Il y a une réelle problématique d'autorisation des dépenses.

Le directeur général des finances de l'Etat (DF) explique que les dépenses de journaux se font sur un budget sur la nature des dépenses générales, s'il y a un budget disponible. Il indique qu'il y a donc normalement un budget pour ce genre de dépenses mais qu'en l'espèce, le budget de la nature 31 a été dépassé.

La PPDT a dit clairement qu'elle était indépendante des directives du CE.

Le Bureau PPDT n'est rattaché qu'administrativement à la Chancellerie.

Concernant le rôle de l'ICF :

Le directeur général des finances de l'Etat (DF) donne une information à la Commission :

Il a été décidé d'inscrire dans un règlement la façon d'interpréter les normes IPSAS, laquelle est différente de celle employée par l'ICF, de sorte que cette réserve disparaisse l'an prochain. Il rappelle que l'ICF a pour mission de certifier la conformité par rapport à un référentiel comptable ; ce référentiel comptable est les normes IPSAS et le règlement du CE qui définit l'interprétation et les dérogations aux normes IPSAS. Dès lors, la base du référentiel est très claire. Le rôle de l'ICF est d'étudier les éventuelles déviations par rapport à ce référentiel comptable. Du moment que ledit référentiel est mieux défini, ils ne devraient plus avoir de problèmes dès l'an prochain.

Planning de boucllement des comptes

Il a aussi été décidé de convoquer l'ICF sur le planning de boucllement.

A Genève, le boucllement se fait très tard et l'idée est d'aller plus vite. Le boucllement des comptes a eu lieu le 10 mars et les Commissaires ont reçu le compte d'Etat au début du mois d'avril ; entre deux, il y a eu plus de 2 semaines de tractations avec l'ICF. Il serait souhaitable de changer le processus de boucllement afin de se rapprocher des méthodes usuelles en la matière, notamment dans le privé, où l'auditeur interne intervient **avant** le boucllement des comptes. L'idée est de demander à l'ICF de faire ses audits dès décembre déjà, s'agissant de la comptabilisation des gros flux, plutôt que d'attendre mars pour le faire.

Si ce but est atteint, les comptes individuels pourraient sortir autour du 15 mars, ce qui permettrait aux Commissaires d'avoir les rapports départementaux plus tôt.

En 2012, les comptes consolidés 2011 devront aussi être approuvés par la Commission des finances, ce qui lui donnera plus de travail.

Afin d'approuver les comptes à fin mai, il est nécessaire de pouvoir commencer les travaux d'approbation des comptes le plus tôt possible.

Contestation par le CE des 3 réserves de l'ICF :

Le directeur général des finances de l'Etat (DF) précise qu'il s'agit d'une contestation des 3 réserves qui ont été inscrites. Ils se projettent pour l'année prochaine, afin de ne pas retrouver ces réserves, car ce sont des points qui doivent être réglés. Il rappelle que cela a déjà été contesté une fois par le CE, et qu'il y a déjà une de base de décision du CE sur la méthode qu'il appliquait. Normalement, l'ICF devrait s'en remettre à cette méthode et l'appliquer, ce qu'elle n'a en l'occurrence pas fait.

Un député (L) suggère que le directeur de l'ICF revienne en Commission évoquer ce problème avec M. Hiler, afin qu'ils aient une discussion approfondie sur ce point.

Faire disparaître des comptes 2011 et des années suivantes les réserves actuelles, parce que l'interprétation change, n'est pas une chose qui peut se régler aussi rapidement ; les commissaires doivent étudier les enjeux de plus près. Les objections techniques qui peuvent être données par l'ICF doivent être prises en comptes, tout comme les objections politiques données par le CE.

Un député (Ve) a personnellement entendu le directeur de l'ICF, il a voté le transfert d'actifs au niveau du Parlement et l'a revoté en tant que citoyen. L'ICF dit que le Parlement et le peuple ont tort et qu'elle entend comptabiliser les choses autrement. Il y avait eu un choix politique de cette valeur à ce moment pour les transferts d'actifs. Ils ont fait un choix, celui du transfert d'actifs pour faire diminuer la dette de Genève et afin que ces entités autonomes puissent aller chercher de l'argent dans les milieux financiers. Une majorité du Parlement et du peuple a accepté ces transferts d'actifs.

Il en a assez que les comptables passent leur temps à expliquer aux commissaires qu'ils savent mieux que le monde politique et le peuple ce qui est la réalité et que leurs décisions sont plus importantes que les décisions populaires. Il est estomaqué d'entendre que l'ICF prime sur le peuple.

Un député (MCG) estime que prendre une décision ce jour sur ce que doit dire ou pas l'ICF est un peu cavalier. Sur la proposition du CE, il suggère de recevoir le directeur de l'ICF et M. Hiler et de décider alors de ce qu'ils vont faire. Le MCG voit une tentative de manipulation de la Commission par le CE. Les commissaires n'ont pas à jouer les entremetteurs et, si le CE n'est pas d'accord avec l'ICF, c'est entre eux mais non avec les commissaires qu'ils doivent s'entendre sur les normes comptables qu'il convient d'appliquer.

Les commissaires formuleront leur avis au sujet des ces remarques de l'ICF au travers des rapports de majorité et minorité du PL 10809.

Le Président comprend les arguments des uns et autres. Il rappelle les effets dommageables de ces réserves, ce que le directeur de l'ICF contestait ; il pensait, au contraire, que ces réserves étaient le signe d'une grande transparence, qui pouvait être bien accueillie par ceux qui pourraient découvrir les réserves en regardant les comptes de l'Etat de plus près.

Un député (S) se dit attaché à la transparence. Il trouve normal que l'ICF formule ses observations dans un rapport, mais pas que celles-ci figurent dans les comptes consolidés. C'est le lieu de l'information qui lui pose problème.

Un député (PDC) indique qu'il n'est pas question de supprimer des mentions de réserves de la part de l'ICF, qui peuvent très bien apparaître dans les comptes individuels, sous les rubriques mentionnées. Ils peuvent avoir des discussions pour qu'elles ne figurent pas dans les comptes consolidés, lesquels sont donnés à l'extérieur et servent de jugement pour des emprunts.

Un député (L) estime que la démarche normale, en termes de gouvernance, est que c'est au CE de négocier avec son auditeur pour trouver une solution à ce problème, et non aux commissaires de faire pression sur l'ICF.

Position du département

Le directeur général des finances de l'Etat (DF) explique que la demande ne consiste pas à supprimer les réserves qui sont sur les comptes 2010. En effet, l'ICF est une autorité indépendante dont les réserves émises ne peuvent être supprimées.

Il explique que ces rapports consolidés servent pour financer l'Etat, à chaque appel d'offres. A la rapide lecture des comptes consolidés, le lecteur ne peut savoir que les réserves sont uniquement positives et ne peuvent qu'améliorer les comptes de l'Etat, mais il se dit que ces réserves péjorent les

états financiers. Il ne s'agit pas de demander à l'ICF de changer son avis puisqu'elle est indépendante.

Le directeur général des finances de l'Etat (DF) a bien compris les arguments des Commissaires. La délégation du CE des finances discutera avec l'ICF ; ils ne vont pas enlever les réserves dans les comptes 2010 mais vont entreprendre toutes les actions pour qu'elles ne figurent plus dans les comptes de 2011.

Conclusion

C'est au CE de négocier avec son auditeur (ICF) la résolution de ce problème. Les députés n'ont pas à s'immiscer dans cette démarche.

Une audition après les comptes, pour la compréhension réciproque et afin que chacun puisse donner son avis, semble éventuellement envisageable.

Position des groupes

Groupe Vert

Malgré leur refus des comptes du DCTI et leur abstention sur les comptes du DSPE, les Verts votent les comptes dans leur ensemble.

Groupe socialiste

Les socialistes voteront les comptes 2010. Les comptes de l'Etat sont, en réalité, déficitaires pour la raison essentielle qu'est la baisse des impôts, dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences négatives pour les Genevois. Ils estiment que ces comptes sont positifs par 2 artifices, à savoir la réévaluation de certains actifs et le transfert des terrains du PAV avant le 31 décembre. Le dossier est certes urgent et important, mais ils s'interrogent sur la raison pour laquelle il fallait procéder à ce transfert de terrains du PAV sur 2010 et non sur 2011. Les socialistes en prennent acte et accepteront ces comptes malgré tout.

Groupe PDC

Le PDC soutiendra ces comptes malgré les réserves et critiques qui ont été émises au sujet de certains départements, mais des restructurations sont entreprises, notamment au DCTI. Au DSPE, la situation est déjà prise en mains et des effets positifs se font déjà ressentir. Il est attendu les mêmes efforts au DCTI. Pour le groupe PDC, il est important de parler d'opposition,

de critiques et de dysfonctionnements. Autant une opposition saine et vigoureuse est extrêmement utile au développement de la démocratie, autant les attaques perverses et malsaines des institutions représentent un danger pour la démocratie.

Il n'y a pas lieu de refuser ces comptes, ni de refuser ceux d'aucun département en particulier.

Groupe MCG

Le MCG s'opposera aux comptes et à la gestion et annonce un rapport de minorité sur ces comptes.

Groupe UDC

L'UDC s'opposera aux comptes et à la gestion et annonce un rapport de minorité.

Groupe Libéral et groupe Radical

Le groupe pense que, face à un budget de 7.5 mias, le sens de la mesure dans l'appréciation s'impose.

A teneur des comptes, il y a une différence importante d'avec le budget. Des imprécisions constantes ont été constatées à Genève au fil des ans, entre les budgets proposés aux Commissaires et les comptes ensuite soumis à leur examen. A certains égards, ces comptes sont des comptes artificiels, aménagés par des produits, pour certains non récurrents, ou par des réévaluations de terrains. De ce point de vue-là, ils donnent une vue qui n'est pas totalement fidèle de la réalité, même si la vue globale est positive.

Ces comptes 2010 sont probablement les derniers ou avant-derniers comptes de la rigueur de l'ancienne déclaration de St-Pierre, qui mettait en œuvre les plans de réforme et d'économie P1 et P2, avant le dérapage qu'ils ont pu constater avec le budget 2011 où c'est par centaines que les postes de fonctionnaires se sont ajoutés.

Dans le budget 2011, ils ont voulu donner à l'Etat les moyens d'accomplir ses actions essentielles (offrir une formation de qualité, des soins à la population, des investissements à hauteur de un milliard, etc.) et, pour permettre cela, il y avait un effet négatif qui consistait à accepter que le nombre de fonctionnaires augmente par centaines.

Pour le groupe Libéral, les comptes 2010 étant probablement les derniers comptes de rigueur, ils comportent des aspects d'artificialité dans la présentation, lesquels enjolivent la situation.

Le groupe libéral et le groupe radical ont décidé de s'exprimer de façon résolue en faveur de ces comptes.

Vote en troisième débat du PL 10809

Le PL 10809 dans son ensemble est adopté à par :

Pour:	12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L)
Contre:	3 (1 UDC, 2MCG)
Abstentions:	--

Catégorie : débat libre (I)

RD 872 au Grand Conseil relatif aux états financiers consolidés pour l'exercice 2010 (séance du 1^{er} juin)

Le PRESIDENT propose de faire adopter le RD 872, ou plutôt d'en prendre acte, afin qu'il puisse être traité, dans le cadre des comptes, par le rapporteur de la majorité.

Les commissaires prennent acte du RD 872 au Grand Conseil relatif aux états financiers consolidés pour l'exercice 2010, à l'unanimité des commissaires présents par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Catégorie : débat libre (I)

Commentaires de la rapporteure

Mesdames les députées, Messieurs les députés, après des débats nourris, sans tabou et des réponses satisfaisantes pour celles et ceux qui ne sont pas partisans de stratégie de blocage du bon fonctionnement de l'Etat, la Commission des finances a voté le PL 10809 dans sa large majorité, approuvant les états financiers de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2010 et pris acte du RD 872 à l'unanimité relatif aux états financiers consolidés pour l'exercice 2010, et vous remercie de bien vouloir en faire autant.

Remerciements

La rapporteure tient à remercier tout particulièrement M. Nicolas Huber pour son aide précieuse, sans qui ce rapport n'aurait pu être déposé dans les délais. Un grand merci également à M. Didier Thorens et aux collaboratrices et collaborateurs du département des finances et de l'ensemble de l'administration pour la qualité des informations et des documents fournis.

Nota Bene : Afin d'économiser les forêts suisses, voire frontalières et en aucun cas amazoniennes, la rapporteure a décidé de ne pas faire imprimer certaines annexes volumineuses (voir liste des annexes). Elle propose au lecteur intéressé de les consulter au Secrétariat général du Grand Conseil.

La rapporteure laisse aux matheux le soin de calculer le nombre d'arbres épargnés, qu'il s'agisse de peupliers ou de chênes... Elle se réjouit toutefois que celle ou celui qui sera confronté à cela aura peut-être lu ce rapport jusqu'au bout !

Liste des annexes

- 1) Présentation sur les sujets transversaux (13 avril 2011) et note sur la justification de l'utilisation des reports budgétaires
- 2) Présentation sur les états financiers consolidés (20 avril 2011)
- 3) Présentations de l'ICF des 23 mars (3a) et 18 mai 2011 (3b)
- 4) Questions transversales posées par la Commission des finances au Conseil d'Etat
- 5) Réponses du Conseil d'Etat aux questions transversales de la Commission des finances (*les annexes à ces réponses sont consultables au SGGC/voir ci-dessous*)
- 6) Réponses du Pouvoir judiciaire aux questions transversales
- 7) Réponses du Grand Conseil aux questions transversales
- 8) Réponses de la Cour des comptes aux questions transversales
- 9) Réponses de l'Assemblée constituante aux questions transversales
- 10) Justification de l'utilisation des reports budgétaires et crédits supplémentaires accordés par la COFIN
- 11) Courrier du DSPE suite à son audition en commission
- 12) Liste des abonnements de la PPDT à des journaux
- 13) Note du DCTI suite à son audition en commission
- 14) Courrier du DIM suite à son audition en commission (*sans la deuxième partie des annexes, consultable au SGGC/voir ci-dessous*)
- 15) Courrier de l'Université suite à son audition en commission
- 16) Note de la Centrale commune d'achats suite à une demande en commission (*deux courriels/les annexes à ces réponses sont consultables au SGGC/voir ci-dessous*)
- 17) Courrier de la Chancellerie suite à son audition en commission

Annexes disponibles sur Internet

- 18) Présentation du compte d'Etat 2010 (7 avril 2011) : <http://ge.ch/finances/comptes-2010>
- 19) Discours de Saint-Pierre du 7 décembre 2009 : http://www.geneve.ch/conseil_etat/2009-2013/communications/20091207.asp

Annexes consultables au Secrétariat général du Grand Conseil :

- 20) Annexes aux réponses du Conseil d'Etat aux questions transversales de la Commission des finances
- 21) Seconde partie des annexes à la note du DIM suite à son audition en sous-commission

- 22) Seconde partie des annexes à la note de la Centrale commune d'achats suite à une demande de la commission
- 23) Annexes au rapport de sous-commission sur la Chancellerie
- 24) Seconde partie des annexes au rapport de sous-commission sur le DARES

Projet de loi (10809)

approuvant les états financiers de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2010

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu les articles 49, 55 et 67A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993;
vu la loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'année 2010, du 18 décembre 2009;
vu les états financiers de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2010,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

¹ Les états financiers de la République et canton de Genève comprennent les tableaux financiers principaux et les notes annexes, ainsi que le rapport de l'organe de révision.

² Les états financiers pour l'année 2010 sont approuvés.

Art. 2 Attribution à la réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle, d'un montant de 136 642 311 F, est acceptée.

Art. 3 Crédits supplémentaires et extraordinaires

Les crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 2010, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2010 est approuvée.

Etats financiers 2010

Commission des finances

Sujets transversaux

13 Avril 2011



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Sommaire

1. Introduction	P. Béguet	15'
2. Compte de fonctionnement		45'
Résultat net	Y. Fornallaz	5'
Revenus fiscaux	D. Miceli	10'
Charges de personnel et postes	N. Bouzidi	10'
Dépenses générales et utilisation des reports budgétaires	Y. Fornallaz	10'
Autres charges	Y. Fornallaz	5'
Intérêts de la dette	P. Béguet	5'
3. Compte d'investissements	D. Anklin	30'
Changement de présentation (mode d'emploi du tome 3)		
Boucllement des PL d'investissement		
4. Mise en œuvre du SCI transversal	C. Apffel	30'
Planning		
Organisation du projet		
Prochaines étapes		
	total	2h00



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

1

Introduction

P. Béguet - DGFE



Page 3

Structure des rapports sur les comptes 2010

Tome 1	<p>Exposé des motifs du Conseil d'Etat</p> <p>Etats financiers individuels</p> <p>Rapport de l'organe de révision</p>	<p>Objectif : fournir une image fidèle de la situation financière, des performances et des flux de trésorerie de l'Etat.</p> <p>Déjà présenté le 7 avril 2011</p>
Tome 2	<p>Rapport détaillé sur le Compte de fonctionnement par département et service</p>	<p>Objectif : répondre de l'utilisation du budget de fonctionnement.</p> <p>Présenté le 13 avril 2011</p>
Tome 3	<p>Rapport détaillé sur le Compte d'investissement par département et service</p>	<p>Objectif : répondre de l'utilisation du budget d'investissement.</p> <p>Présenté le 13 avril 2011</p>
Tome 4	<p>Rapport divers Etats financiers consolidés</p>	<p>Objectif : présenter une vision économique agrégée de l'Etat et des entités qu'il contrôle</p> <p>Présenté le 20 avril 2011</p>



Réserves ICF

2009 : 5 réserves

2010 : 2 réserves



Corrections d'erreurs : annexe 3.2

Impact de la dérogation à la norme IPSAS 3 : +116 millions

- réévaluation des subventions aux communes pour le réseau secondaire d'assainissement : **+74 millions**
- réévaluation des subventions EMS, rectification durée d'utilité : **+60 millions**
- réévaluation des immobilisations du domaine portuaire : **+54 millions**
- études de la DGM pour la construction de tramways : **+32 millions**
- Régularisation de l'exhaustivité des revenus du service de la gérance : **+15 millions**
- provision pour réserve de carrière des enseignants (recommandation ICF) : charge de **108 millions**



Proposition de suppression de la dérogation à la norme IPSAS 3 corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

	Année n-1	Année n
Actuellement : dérogation à IPSAS 3	Résultat n-1 voté par le Grand Conseil	Résultat n Correction d'erreurs Voté par le GC
Alternative 1 : Conformité à IPSAS 3	Résultat n-1 voté par le Grand Conseil Correction d'erreurs	Résultat n Explication dans les états financiers n
Alternative 2 : légère dérogation à IPSAS 3	Résultat n-1 voté par le Grand Conseil	Résultat n Correction d'erreurs dans les fonds propres



Echange de terrains avec la FTI annexe 3 événements majeurs de l'année

Objectifs (rappel)

Maîtrise par l'Etat de tous les terrains destinés à être déclassés pour y réaliser des logements, des immeubles commerciaux et des équipements publics (PAV)

Donner pleine propriété à la FTI des terrains industriels qu'elle est chargée d'exploiter dans les différentes zones industrielles du canton

Plus-value de 316 millions

L'Etat a ainsi reçu de la FTI 49,2 hectares de terrains et bâtiments pour une juste valeur de 391 millions

L'Etat a cédé à la FTI 49,2 hectares de terrains à vocation industrielle situés hors du périmètre du PAV d'une valeur nette comptable de 75 millions



2

Compte de fonctionnement

D. Miceli – AFC
Y. Fornallaz – DGFE
N. Bouzidi - OPE



2.1

Résultat net

Y. Fornallaz – DGFE



Résumé sur les charges et les revenus

	C 2010	B 2010	C 2009	C2010 - B2010	C2010 - C2009
Charges	7868.7	7635.7	7831.6	233.1	37.1
Revenus	8142.0	7277.8	8154.1	864.2	-12.1
Résultat	273.3	-357.8	322.5	631.1	-49.2

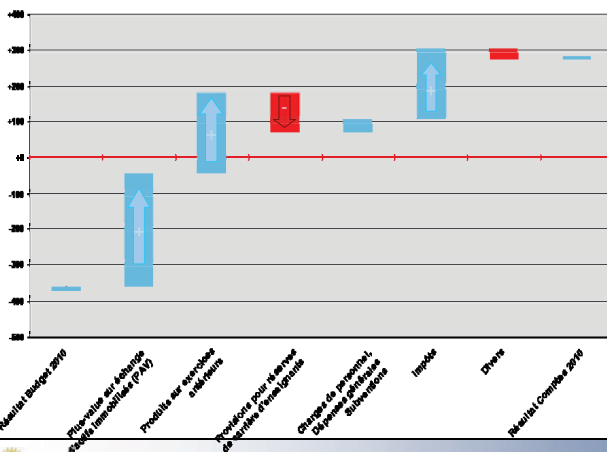


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 11

Comptes meilleurs que le budget

Principaux écarts entre le résultat budgété (-358 millions) et le résultat net 2009 (+273 millions)



Effets positifs:
plus-values sur échanges d'actifs, produits sur exercices antérieurs, impôts

Principal effet négatif:
provision pour réserve de carrière des enseignants

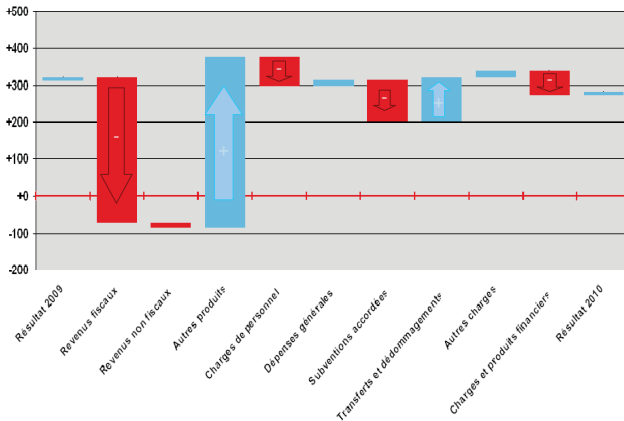


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 12

Evolution contrastée

Principaux écarts entre le résultat net 2009 (+322 millions) et le résultat net 2010 (+273 millions)



Effets négatifs:
Recettes fiscales,
charges de
personnel,
subventions

Effets positifs:
Autres produits
(plus-values),
transferts et
dédommagements

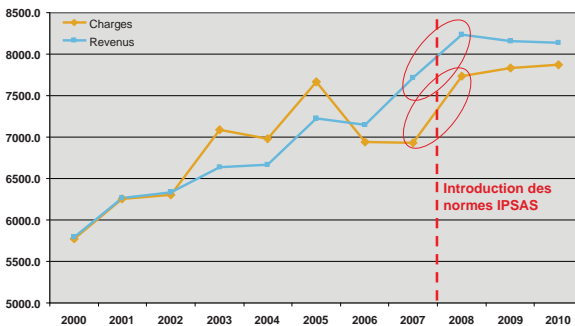


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 13

Evolution des charges et revenus sur la décennie

Evolution des charges et des revenus de 2000 à 2010



Croissance
annuelle
moyenne sur la
période 2000 à
2010 :

- Sur les charges
de 3.2%
- Sur les revenus
de 3.5%



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 14

2.2

Revenus fiscaux – Impôts

D. Miceli - AFC

voir notes 3.3, 4.5 et 6 de l'annexe



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Diminution des recettes fiscales

- **Produit des impôts par rapport à 2009 : -395 millions**

- **Dont :**
 - **Impôt de l'année en cours : - 435 millions**
 - **Correctifs et rectifications : +32 millions**
 - **Amendes : +8 millions**



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 16

Facteurs influençant l'impôt des personnes

- Revenu et fortune des personnes physiques :
 - réforme fiscale en faveur des couples et des familles
(- 350 millions)
(- 265 millions, barème ordinaire,
-85 millions impôt source)
 - arrêt du Tribunal fédéral relatif à la déduction des frais effectifs pour l'impôt à la source (- 84 millions)

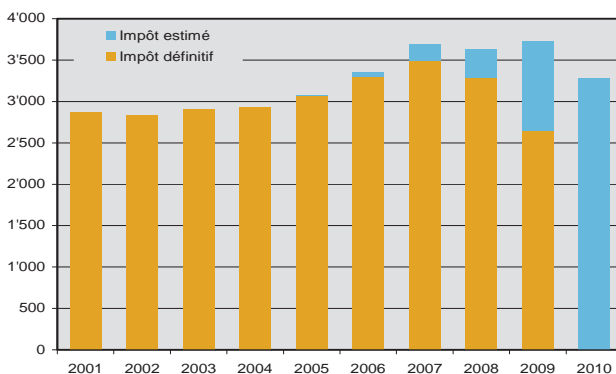


Impôts des personnes physiques

Évolution de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

en restituant les correctifs aux années correspondantes

en millions CHF



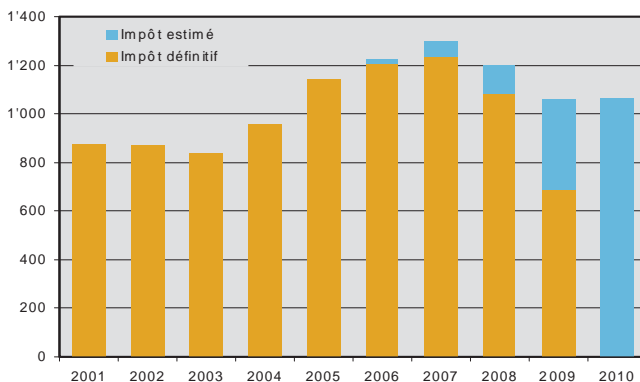
Facteurs influençant l'impôt des sociétés

- **Bénéfice et capital des personnes morales :**
 - **report sur 2010 des pertes essuyées en 2008 et 2009**
 - **résultats du secteur banque et finance inférieurs aux niveaux d'avant 2008**



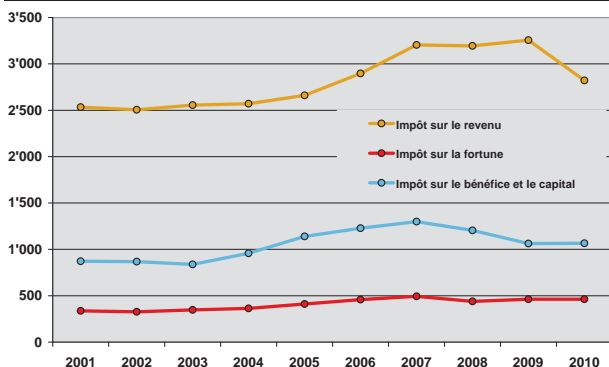
Impôts des personnes morales

Évolution de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales
en restituant les correctifs aux années correspondantes en millions CHF



Personnes physiques et morales

Évolution des impôts personnes physiques et morales en restituant les correctifs aux années correspondantes En millions CHF



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 21

Estimations dans les comptes

- Imposition selon le système postnumerando
 - Calcul sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours
- Remise des déclarations fiscales après la préparation des états financiers
- Comptabilisation des impôts périodiques sur la base d'estimations



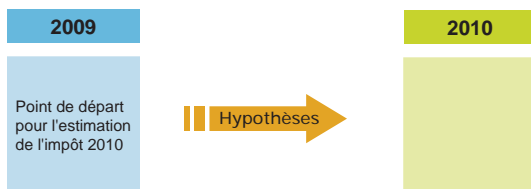
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 22

Modèle

- Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2010
 - Dernière situation fiscale suffisamment connue: 2009
- Hypothèses de croissance



Estimation de l'impôt 2010 des personnes physiques (PP) imposées au barème ordinaire (IBO)

- Evaluation de l'impôt 2009 des PP IBO
 - 2'836,1 millions de francs
- Hypothèses de croissance 2009-2010
 - Revenu brut + 2,7%
 - Renchérissement 2009 - 0,5%
 - Impôt sur la fortune + 0,9%
- Réforme fiscale en faveur des couples et des familles
 - -264,5 millions de francs (PP IBO)

Estimation de l'impôt 2010 des PP IBO : 2'667,7 millions



PP IBO - 1er Correctif 2009

- Estimation de l'impôt 2009 dans les comptes 2009
 - 2'810,2 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2009 dans les comptes 2010
 - 2'836,1 millions de francs

Correctif 2009 : **+ 26,0** millions



PP IBO - 2e Correctif 2008

- Estimation de l'impôt 2008 dans les comptes 2009
 - 2'849,6 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2008 dans les comptes 2010
 - 2'954,5 millions de francs

Correctif 2008 : **+104,9** millions



PP IBO - 3e Correctif 2007

- Estimation de l'impôt 2007 dans les comptes 2009
 - 2'948,2 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2007 dans les comptes 2010
 - 2'963,8 millions de francs

Correctif 2007 : **+15,6 millions**



Estimation de l'impôt à la source 2010 (IS 2010)

- Perception de l'IS 2010 jusqu'à fin décembre 2010
- Perception inconnue (principalement remboursements) extrapolée à partir de celle des deux années précédentes
- Au total : 690,0 millions de francs
 - dont -85 millions liés à la réforme fiscale en faveur des couples et des familles
- Arrêt du TF du 26 janvier 2010 relatif aux déductions pour frais professionnels
 - -83,5 millions de francs

Estimation de l'impôt à la source 2010 : **606,5 millions**



IS - Correctif 2009

- Estimation de l'impôt 2009 dans les comptes 2009
 - 756,1 millions de francs

- Production de l'impôt 2009 au 31 décembre 2010
 - 874,2 millions de francs

Correctif 2009 : **+118,1 millions**



Estimation de l'impôt 2010 des personnes morales (PM)

- Evaluation de l'impôt 2009 des PM
 - 1'063,0 millions de francs

- Hypothèses de croissance de l'impôt 2009-2010

■ Bénéfice	+ 0,4%
■ Capital	- 0,4%

Estimation de l'impôt 2010 des PM : **1'065,4 millions**



PM - 1er Correctif 2009

- Estimation de l'impôt 2009 dans les comptes 2009
 - 1'015,4 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2009 dans les comptes 2010
 - 1'063,0 millions de francs

Correctif 2009 : **+47,6 millions**



PM - 2e Correctif 2008

- Estimation de l'impôt 2008 dans les comptes 2009
 - 1'217,8 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2008 dans les comptes 2010
 - 1'205,3 millions de francs

Correctif 2008 : **-12,5 millions**



Rubrique 40 (tome 2) : C2010 / C2009

		C2009	C2010	Ecart
400	Impôt sur le revenu et la fortune	3'727	3'570	-157
401	Impôt sur le bénéfice et le capital	1'183	1'081	-102
402	Impôt immobilier complémentaire	150	177	+27
403	Impôt s/ bénéfiques et gains immobiliers	100	87	-13
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	218	185	-33
405	Produit des successions	308	195	-114
406	Autres impôts cantonaux	152	124	-28
40	Impôts	5'838	5'418	-420



Rubrique 40 (tome 2) : C2010 / B2010

		B2010	C2010	Ecart
400	Impôt sur le revenu et la fortune	3'550	3'570	+19
401	Impôt sur le bénéfice et le capital	1'027	1'081	+54
402	Impôt immobilier complémentaire	130	177	+47
403	Impôt s/ bénéfiques et gains immobiliers	85	87	+2
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	178	185	+7
405	Produit des successions	158	195	+37
406	Autres impôts cantonaux	134	124	-10
40	Impôts	5'262	5'418	+156



2.3

Charges de personnel

N. Bouzidi - OPE

voir note 12 de l'annexe



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Charges de personnel C2010 / C2009

- Total : **2,16 milliards**, en hausse de **78 millions (+3,8%)** par rapport à 2009
- La progression est due aux éléments suivants :

■ Annuité et indexation dues au personnel :	29 millions
■ Postes supplémentaires pour les domaines prioritaires de la justice, de la formation et de la sécurité :	30,5 millions
■ Paiement des heures supplémentaires 2010 de la police :	3,5 millions
■ Coût du PLEND, temporairement en hausse à cause du relèvement à 58 ans de l'âge de la retraite anticipée :	16 millions
■ Variation des éléments non récurrents (55 millions en 2010 et 56 millions en 2009):	-1 million
TOTAL	78 millions



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 36

Éléments relatifs aux principaux écarts C2010 / B2010

Pour l'exercice 2010, les charges de personnel se montent à **2'160** millions, excédant de **65** millions le budget voté (+3.0%).

Le dépassement résulte principalement de décisions prises par le Conseil d'Etat, la Commission des finances et le Grand Conseil.

Cet excédent est entièrement couvert par différentes demandes de dépassement de crédit d'un montant total de **79** millions.



Éléments relatifs aux principaux écarts C2010 / B2010

- Les principaux dépassements de crédit :
 - Heures supplémentaires police (**28,3 millions**),
 - Cotisation spéciale caisse de pension police (**25,3 millions**),
 - PLEND (**16,0 millions**),
 - Organisation pouvoir judiciaire (**3,6 millions**),
 - Postes enseignement post-obligatoire (**2,4 millions**),
 - Pool de remplaçants et TAMI à l'office de la jeunesse (**2,0 millions**)



Charges de personnel

■ Mécanismes salariaux inscrits au budget 2010:

- Indexation annuelle de 0,3 %, décidée lors du vote du budget 2010.
- Versement des annuités:
 - pour le PAT, versement au 1er janvier 2010,
 - pour le personnel enseignant, versement au 1er septembre 2010
 - (1er août pour l'UNI).
- Versement du 13ème salaire en deux fois (juin-décembre)



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Postes de l'administration cantonale

DEPARTEMENTS	Nouvelle structure				Nouvelle structure			
	Budget 2009	31 décembre 2009	Postes non consommés au 31 décembre 2009		Budget 2010	31 décembre 2010	Postes non consommés au 31 décembre 2010	
	Nombre de postes	Nombre de postes consommés	Nombre de postes	en % du budget 2010	Nombre de postes	Nombre de postes consommés	Nombre de postes	en % du budget 2010
Chancellerie	82.53	78.15	-4.38	-5.31%	84.83	82.55	-2.28	-2.69%
Finances	994.93	976.37	-18.56	-1.87%	1'011.70	1'007.45	-4.25	-0.42%
Instruction publique, culture et sport	7'143.11	7'162.39	19.28	0.27%	7'188.21	7'171.36	-16.85	-0.23%
Personnel administratif et technique	1'770.24	1'762.29			1'791.62	1'763.35		
Personnel enseignant	5'372.87	5'400.10			5'396.59	5'408.02		
Sécurité, police et environnement	2'556.55	2'553.88	-2.67	-0.10%	2'656.48	2'725.91	69.43	2.61%
Personnel administratif	984.00	982.88			1'010.93	1'047.56		
Personnel Police/Sureté/Prison	1'572.55	1'571.00			1'645.55	1'678.35		
Constructions et technologies de l'information	1'087.25	1'059.81	-27.44	-2.52%	1'098.55	1'044.36	-54.19	-4.93%
Intérieur et mobilité	380.53	356.83	-23.70	-6.23%	363.95	354.35	-9.60	-2.64%
Solidarité et emploi	683.65	657.15	-26.50	-3.88%	678.35	643.70	-34.65	-5.11%
Affaires régionales, économie et santé	230.13	215.05	-15.08	-6.55%	230.13	220.35	-9.78	-4.25%
Secrétariat Général du Grand Conseil	22.97	21.60	-1.37	-5.96%	22.97	21.90	-1.07	-4.66%
Cour des comptes	1.00	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00	0.00	0.00%
Pouvoir judiciaire	441.92	441.21	-0.72	-0.16%	480.42	483.15	2.73	0.57%
Magistrats	95.00	95.00			95.00	106.00		
Personnel administratif	346.92	346.21			385.42	377.15		
Total général Etat	13'624.57	13'523.43	-101.14	-0.74%	13'816.59	13'756.08	-60.51	-0.44%



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Postes dans d'autres entités

Entités subventionnées	Budget 2009	31 décembre 2009	Postes non consommés au 31 décembre 2009		Budget 2010	31 décembre 2010	Postes non consommés au 31 décembre 2010	
	Nombre de postes	Nombre de postes consommés	Nombre de postes	en % du budget 2009	Nombre de postes	Nombre de postes consommés	Nombre de postes	en % du budget 2010
DIP - HES	577.51	575.96	-1.55	-0.27%	601.78	577.52	-24.26	-4.03%
DIP - UNI	1'959.78	1'926.84	-32.94	-1.68%	2'013.93	1'922.97	-90.96	-4.52%
JOLIMONT-MONTANA	212.00	207.85	-4.15	-1.96%	212.00	206.45	-5.55	-2.62%
HUG	8'298.00	8'448.10	150.10	1.81%	8'343.00	8'557.60	214.60	2.57%
Hospice Général	704.40	692.30	-12.10	-1.72%	703.40	687.50	-15.90	-2.26%
EPI (CIP - EPSE)	414.50	423.45	8.95	2.16%	459.10	432.00	-27.10	-5.90%

Entités privées subventionnées

FSASD	1'390.40	1'380.28	-10.12	-0.73%	1'453.34	1'390.90	-62.44	-4.30%
-------	----------	----------	--------	--------	----------	----------	--------	--------

Entités publics et/ou privées subventionnées

EMS	3'253.25	3'199.35	-53.90	-1.66%	3'362.26	3'349.79	-12.47	-0.37%
-----	----------	----------	--------	--------	----------	----------	--------	--------

Etablissements de droit public autonomes

Aéroport International de Genève	710.00	683.70	-26.30	-3.70%	719.55	712.60	-6.95	-0.97%
----------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	-------	--------



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

2.4

Dépenses générales et utilisation des reports budgétaires

Y. Fornallaz - DGFE

voir note 13 de l'annexe



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Dépenses générales et reports budgétaires

- Au comptes 2010, les dépenses générales se sont élevées à 419.0 millions pour un budget voté de 418,8 millions.
- Des reports budgétaires sur les dépenses générales d'un montant total de 37,5 millions ont été accordés en 2010, auxquels s'ajoutent des crédits supplémentaires de 6,3 millions.
- L'intégralité des budgets et des crédits n'ont pas été utilisés et aboutiront à une demande de crédits supplémentaires pour les reports budgétaires de 2010 sur 2011.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

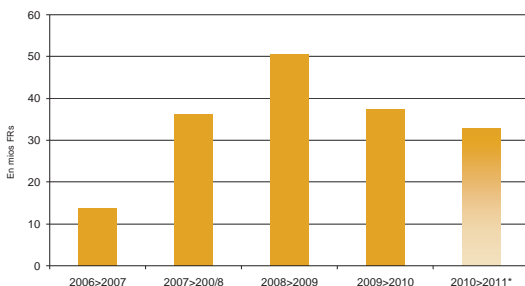
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 43

Dépenses générales et reports budgétaires

Les reports budgétaires 2010 sur 2011 s'élèvent à 32.7 millions et seront donc soumis à la Commission des finances. La tendance décroissante se confirme et démontre que les budgets sont faits au plus juste.

Evolution des reports budgétaires des comptes 2007 aux comptes 2010



* Les reports budgétaires aux compte 2011 doivent être soumis à la Commission des finance



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Dépenses générales et reports budgétaires

L'utilisation conforme des reports budgétaires et autres dépassements de crédits acceptés par la Commission des finances, pour les dépenses générales, sera présentée par centre de responsabilité dans un rapport annexe.

Chaque département ou entité fait l'objet d'un point de situation par centre de responsabilité. Une justification est fournie lorsque les reports de budget sont utilisés de manière significative.

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports
02 Finances	23'311'580	4'564'449	-	27'876'029	23'302'639.55	2'015'815
02.21 Secrétariat général	4'006'952	3'104'300	-542'051	6'569'201	5'191'420.25	1'184'468
02.22 Direction générale des finances de l'Etat - DGFE	1'474'540	276'832	512'422	2'263'794	2'263'793.71	789'254
02.24 Administration fiscale - AFC	7'159'865	355'022	-	7'514'887	6'053'316.49	-



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

2.5 Autres charges

Y. Fornallaz - DGFE

Voir notes 14 à 16 de l'annexe



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Les subventions accordées

Les subventions accordées s'élèvent à 3'470 millions, soit 44% des charges aux Comptes 2010.

+ 114 millions (+3,4%) par rapport au compte 2009

- 82 millions (-2.3%) par rapport au budget 2010

	C 2010	B 2010	C 2009	Variation C2010/B2010	Variation C2010/C2009
Indemnités	2'002	2'032	1'957	-29	45
Aides financières	95	105	96	-10	-1
Allocations accordées à des tiers	1'113	1'152	1'036	-40	76
Autres	20	26	31	-6	-11
Subventions monétaires accordées	3'230	3'315	3'121	-86	109
Indemnités	232	228	227	4	5
Autres	8	9	8	-1	-0
Subventions non monétaires accordées	241	237	236	4	5
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES	3'470	3'552	3'357	-82	114

Les subventions accordées

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont inférieures de 40 millions au montant prévu au budget. Cet écart provient principalement

- des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (-8 millions)
- des subventions accordées par le service des prestations complémentaires (non dépensé de 25 millions par rapport au budget).

Par rapport au compte 2009, ces mêmes allocations à des tiers bondissent de +7,3% (+76 millions) sous l'effet de la crise sociale. Les principaux écarts sont :

- les prestations de l'Hospice général qui augmentent de 29 millions (+17,4%)
- les subsides aux assurés à ressources modestes varient de +22 millions (+10,3%).

Les subventions accordées

Principales variations sur les subventions

LIBELLÉ	COMPTES 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009	VARIATION C 2010 / B 2010	VARIATION C 2010 / C 2009
INDEMNITES					
Transports Publics Genevois (TPG)	166.4	165.9	162.2	0.5	-4.2
Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	647.6	647.7	635.0	-0.1	12.6
EMS - subvention d'exploitation	108.5	109.9	101.6	-1.4	6.8
Université de Genève	316.2	319.9	302.3	-3.7	13.9
Fondation d'aide aux entreprises FAE	4.4	8.9	5.9	-4.5	-1.5
FSASD (fondation des services d'aide et de soins à domicile) - indemnité de fonctionnement	117.2	123.9	117.9	-6.7	-0.7
Hospice Général : fonctionnement	71.9	79.4	82.8	-7.5	-10.8
SUBVENTIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES					
Subvention au logement social	25.5	29.8	31.5	-4.3	-6.0
Hospice Général : prestations	196.0	184.3	166.7	11.7	29.2
Allocation familiales pour personnes non actives	16.7	25.1	14.3	-8.4	2.4
Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC	326.9	343.7	312.5	-16.8	14.4
Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs	234.9	242.6	213.2	-7.7	21.7
Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC	124.1	132.1	126.9	-8.0	-2.9

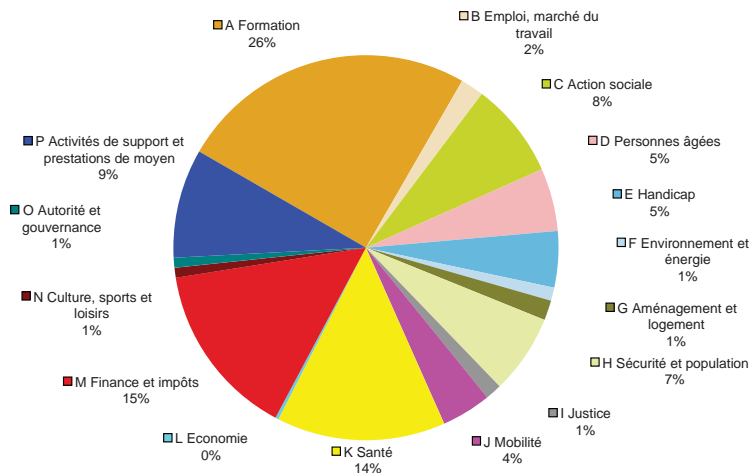
Les autres charges

Les "autres charges" dépassent le budget de 214 millions et atteignent 843 millions, ces dépassements sont liés à des écritures comptables difficilement prévisibles.

	C 2010	B 2010	C 2009	C 2010 / B 2010	C 2010 / C 2009
Dotations aux amortissements	313	271	291	42	22
Provisions	244	101	144	143	100
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus fiscaux	92	93	197	-1	-105
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	20	12	14	8	6
Autres pertes de valeur	22	-	33	22	-11
Provisions et pertes de valeur supplémentaires	378	206	388	172	-10
Pertes sur créances irrécouvrables	139	152	148	-12	-9
Charges sur exercices antérieurs (corrections d'erreurs)	-	-	20	-	-20
Autres charges	12	0	14	12	-2
Divers	152	152	182	-1	-31
TOTAL AUTRES CHARGES	843	630	861	214	-18

- Les amortissements sont supérieurs de 42 millions aux montants initialement prévus et de 22 millions par rapport à 2009. Cet écart est dû à la mise en service des nouveaux bâtiments et ainsi qu'aux réévaluations d'actifs.
- Les provisions présentent un écart au budget de 172 millions dont 111 millions liés à la provision pour réserve de carrière des enseignants.

Répartition des charges 2011 par politique publique



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

2.6 Intérêts de la dette

P. Béguet - DGFE

voir notes 18 et 35 de l'annexe



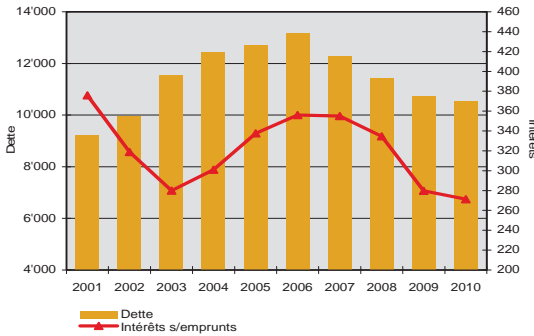
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Diminution de la dette

Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts entre 2001 et 2010

en millions CHF



- La **dette diminue**, malgré le niveau record des investissements
- Endettement total : **10,5 milliards** à fin 2010, soit **-266 millions** depuis fin 2009
- **-2,7 milliards** depuis fin 2006
- Les **intérêts passifs** diminuent de **-8 millions** en 2010



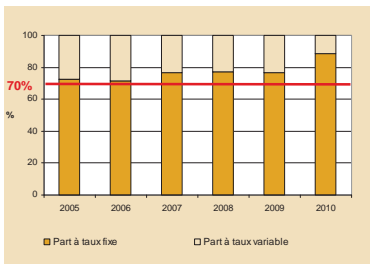
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 53

Structure de la dette

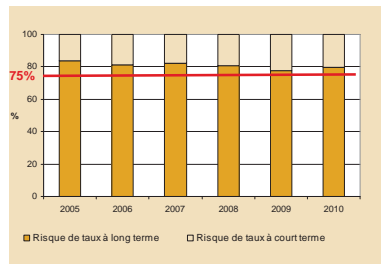
Objectif de structure 2010 :

Proportion maximale des emprunts à taux **variable** : **30%**



Objectif de structure 2010 :

Proportion maximale des emprunts à **court terme** : **25%**



Durée moyenne	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(années)	3.31	3.59	4.26	5.08	5.46	5.83	5.67	6.31

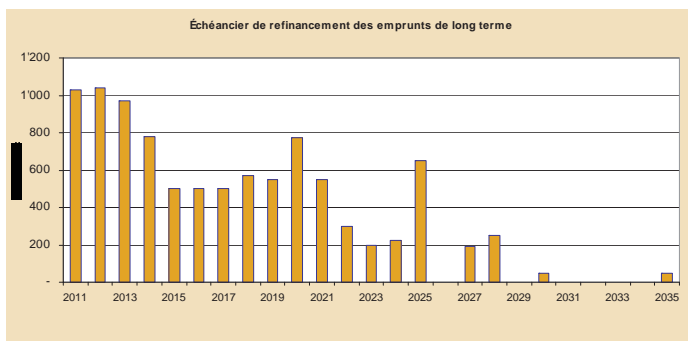


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 54

Echéancier de la dette

Objectif de lissage de l'échéancier avec plafond annuel moyen



3

Compte d'investissement

D. Anklin & A. Rosset – DGI

voir note 46 de l'annexe

Contenu du compte d'investissement

Le compte d'investissement reflète les **mouvements du patrimoine administratif**, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique. Le compte d'investissement est composé de dépenses et de recettes :

- Les **dépenses** d'investissement correspondent aux dépenses induites par l'acquisition ou la construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, et par l'octroi d'une subvention d'investissement à un tiers d'un prêt ou d'un capital de dotation inscrits au patrimoine administratif.
- Les **recettes** d'investissement représentent, soit le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif, soit le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.
- Les **investissements nets** expriment le total des dépenses effectuées déduction faite des recettes comptabilisées.



Remarquable progression des investissements

- Les dépenses d'investissement atteignent **800 millions (+33%)**
- Les recettes comptabilisées s'élèvent à **324 millions (+ 71%)**
- Les investissements nets se montent à **476 millions (+ 17%)**

La très forte croissance des dépenses et recettes enregistrées en 2010 par rapport à celles constatées dans les comptes 2009 confirme la tendance qui a débuté il y a 5 ans.



Compte d'investissement – vue d'ensemble

	C 2010	B 2010	C 2009
Prêts et créances	10	4	4
<i>Créances de location-financement</i>	<i>105</i>	<i>98</i>	<i>102</i>
Subventions acquises	115	71	69
Remboursements de subventions accordées		5	
<i>Cessions d'actifs FTI (Echange)</i>	<i>75</i>		
Cessions d'actifs (Ventes)	19	43	15
Transferts au patrimoine financier			
Recettes d'investissements	324	221	190
Prêts et créances	13	14	35
Participations	11	28	32
Immobilisations corporelles	551	589	422
Immobilisations incorporelles	51	58	39
Subventions accordées	174	293	69
Réduction linéaire au budget		-50	
Dépenses d'investissements	800	933	596
INVESTISSEMENT NET	476	712	407
INVESTISSEMENT NET (hors cessions et location-financement)	656	810	509

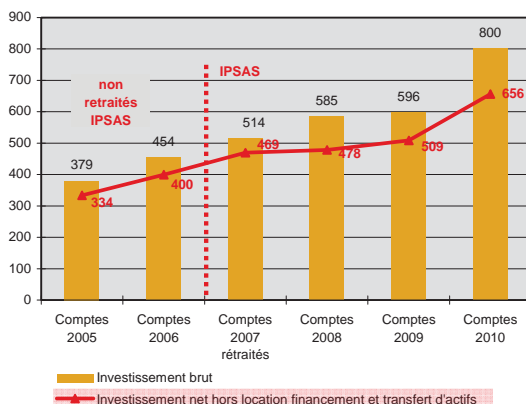


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 59

Evolution des investissements 2005-2010

Hors transferts d'actifs & location-financement



La progression entamée au début de la précédente législature se renforce très sensiblement en 2010 avec un niveau d'investissements deux fois plus élevé qu'en 2005

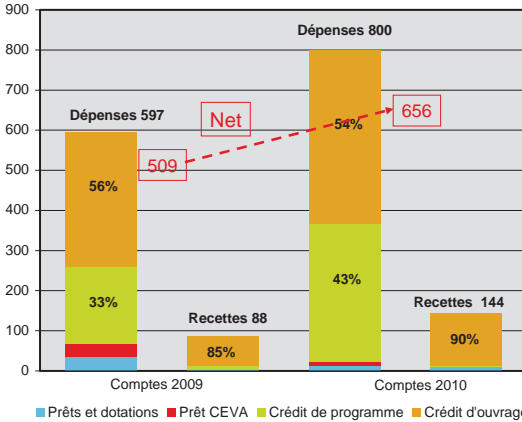


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Comparaison comptes 2009 – 2010

Hors cessions d'actifs & location-financement



Les dépenses et les recettes progressent respectivement de **33%** (+200 millions) et **64%** (+55 millions), soit **29%** (+ 147 millions) nets.

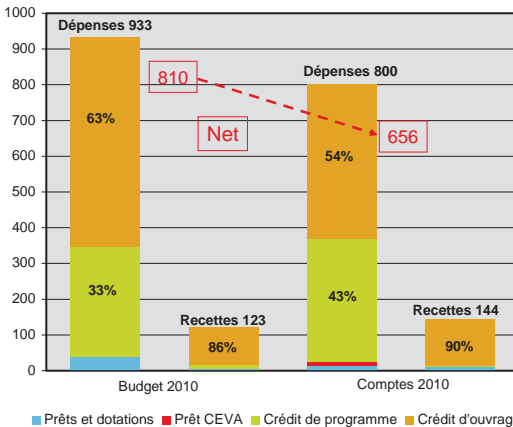


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 61

Comparaison budget – comptes 2010

Hors cessions d'actifs & location-financement



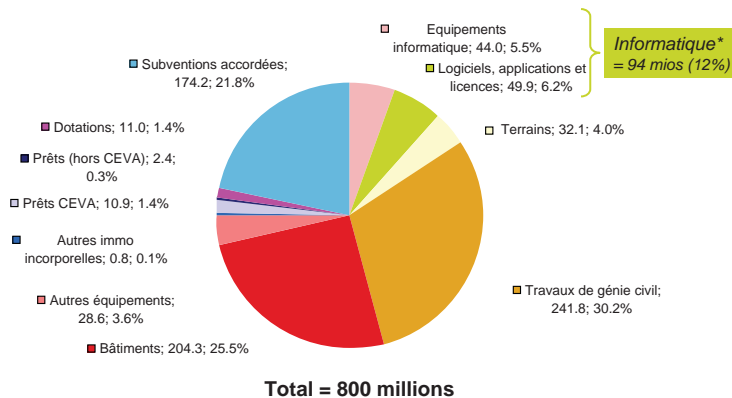
Le taux de réalisation est de **86%** des dépenses et de **118%** des recettes prévues au budget



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Dépenses par nature



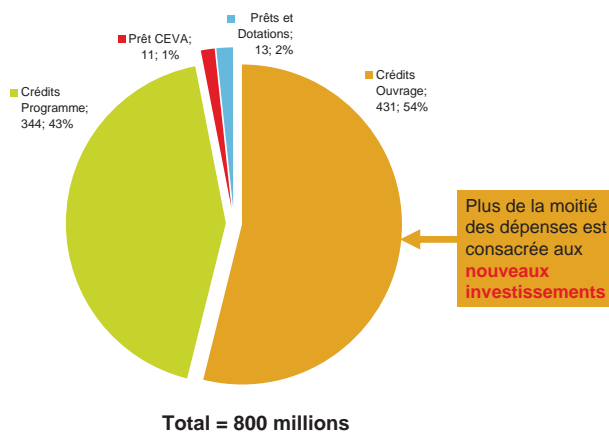
* Dépenses informatiques hors subventions



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 63

Dépenses par catégorie



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Crédits de programme

N° Loi	Libellé projet	Crédit total	C2010	%
10138	DCTI - BATIMENTS	274.9	115.5	42%
10141	HOPITAUX UNIVERSITAIRES HUG	133.1	74.1	56%
10140	DCTI - CTI	148.1	65.2	44%
10139	DCTI - GENIE CIVIL	108.2	33.1	31%
10142	UNI	55.1	26.4	48%
10135	DIM	44.1	7.7	17%
10132	INSTRUCTION PUBLIQUE DIP	29.5	6.8	23%
10133	DSPE	15.0	6.4	43%
10063	RENOUVELEMENT INFORMATIQUE FSASD et HG	9.7	2.1	22%
10137	DARES	3.6	1.5	42%
10134	DCTI	4.4	1.2	28%
10567	FSASD (2010)	1.8	1.1	61%
10136	SOLIDARITE ET EMPLOI DSE	3.5	1.0	30%
10143	FONDATION DES TERRAINS INDUSTRIELS FTI	5.6	1.0	18%
10131	FINANCES DJF	0.8	0.5	67%
10129	POUVOIR JUDICIAIRE PJ	0.5	0.3	57%
10128	GRAND CONSEIL GC	1.2	0.2	14%
10130	CHANCELLERIE	0.2	0.1	43%
		839.3	344.4	41%

Les dépenses liées sont sensiblement plus élevées que durant les 2 années précédentes



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 65

Crédits d'ouvrage & Prêt CEVA

N° Loi	Projet	Crédit total	C2010	%
H.1.50	Extension du réseau tramway	1293.4	202.0	16%
10008	LUP - achats terrains et bâtiments	90.0	18.1	20%
9955	CMU - 5e étape - Construction / Equipement	193.5	15.2	8%
10059	Fusion / transfert Palexpo - Acquisition terrain	14.4	14.4	100%
9015	Collège Sismondi - Reconstruction / Equipement	73.2	14.2	19%
9422	HUG - Maternité - 3e étape - Construction / Equipement	86.9	12.8	15%
9610	EMS -Les Mouilles, La Poterie, Happy Days et Les Bruyères - construction	37.6	11.3	30%
8719 - 10444	Liaison CEVA (Prêt)	479.0	10.9	2%
9897	CO Drize - Construction / Equipement / Informatique	65.2	10.7	16%
10418	Curabilis - extension et transformation	108.8	10.7	10%
10407	IHEID Maison de la Paix	42.9	8.2	19%
10668	Annexe Prison Champ-Dollon - Construction / Equipement / Informatique	25.0	8.2	33%
10310	EMS Avanchets, Drize et Lausanne - Construction	26.6	7.6	28%
10188	Extension et nouvelles TIC (technologies de l'information)	25.6	5.3	21%
8662-10441	Traversée de Vesenez	57.2	5.0	9%
10177	Administration en ligne (AEL)	26.3	4.4	17%
10409	HUG - HDE - 3e étape - Construction / Equipement	22.0	4.3	19%
10408	FHP Les Marronniers	5.4	4.1	76%
10312	EMS Vandalle et Maison de la Tour - Construction	17.1	3.5	21%
8822	HUG Sécurité incendie bâtiments	25.8	3.2	13%
		2'715.9	374.1	14%

Les 20 principaux projets représentent presque 50% des nouveaux investissements

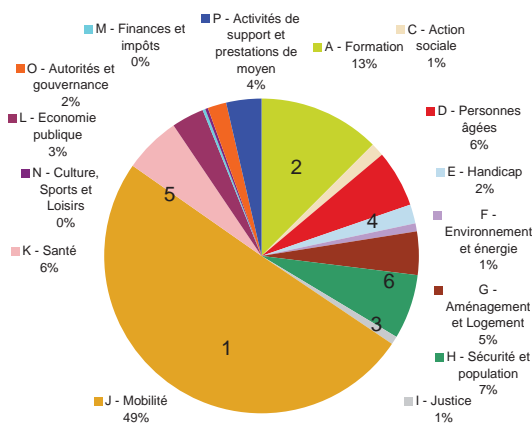


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Répartition des nouveaux investissements par politique publique



Les **nouveaux investissements** concernent principalement: la mobilité, la formation, la sécurité, les personnes âgées, la santé et le logement



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

Amortissements

Les amortissements (hors produit différé) se montent à **313.2 millions**

+ **42.3 millions (+15%)** par rapport au budget 2010

+ **22.1 millions (+7%)** par rapport aux comptes 2009

En millions de Frs	Comptes	Comptes	Budget	Ecart	%	Ecart	%
	2009	2010	2010	Budget C2010		Comptes 2009-10	
Amortissement - Immobilisations corporelles	247.7	249.7	235.5	14.2	6.0%	2.0	0.8%
Amortissement - Immobilisations incorporelles	3.8	14.9	3.1	11.8	385.8%	11.1	74.3%
Amortissement - Subventions accordées	39.6	48.6	32.3	16.3	50.6%	9.0	18.4%
Charge d'amortissement totale	291.1	313.2	270.9	42.3	15.6%	22.1	7.0%
Produit différé - Subventions reçues	-2.9	-7.2	-2.0	-5.2	267.3%	-4.3	59.2%
Charge d'amortissement nette totale	288.2	306.0	268.9	37.1	13.8%	17.8	5.8%

En vertu de la nouvelle méthode de calcul des amortissements qui prévoit de comptabiliser ces derniers lors de la mise en service effective des immobilisations, les comptes ne peuvent désormais plus coïncider exactement avec les prévisions budgétaires qui sont fondées sur des estimations.



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 68

Lois à boucler

- A l'issue de la clôture des comptes d'investissement 2010, une cinquantaine de lois arrivent à leur terme.
- Elles seront progressivement bouclées, courant 2011, par lot regroupant chacun une dizaine de projets.
- Par ailleurs les 16 crédits de programme 2008-2010 seront bouclés début 2012 avec les comptes 2011.



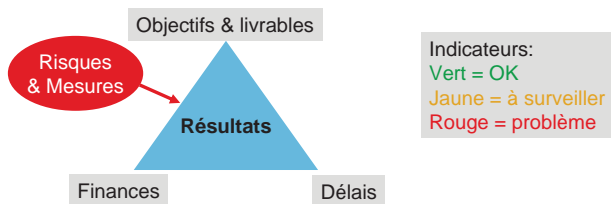
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 69

Suivi des lois en cours

- Les lois de type crédit d'ouvrage non terminées font désormais l'objet d'un suivi périodique dans l'outil GE-INVEST sous les aspects suivants:
 - Finances (crédit total, budget, comptes, engagements, prévisions)
 - Objectifs et livrables des projets
 - Macro-planification des étapes, phases ou lots
 - Identification des risques et des mesures pour les réduire



[Voir exemple de fiche de suivi]



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 70

Contenu des exposés des motifs

- **CR en charge du projet, responsable de l'utilisation du crédit**
- **Numéro du projet (loi) + intitulé**

- **Données chiffrées : Dépenses & Recettes (tableau)**
 - Crédit total (= crédit voté ou à voter + éventuels crédits complémentaires)
 - Cumul au 31.12.2009
 - Comptes 2010
 - Ecart absolu et relatif entre comptes et budget 2010
 - Les dépenses (5) et les recettes (6) sont indiquées de manière globale (nature à 1 position)

- **Résumé de la loi & but du crédit**
 - Base légale + date(s) de vote
 - Crédit initial + crédit(s) complémentaire(s) éventuel(s) + enveloppes dédiées
 - Description succincte centrée sur le but final du projet

- **Explication des écarts**
 - Justification des dépenses et recettes comptabilisées par rapport au budget
 - Mention si loi à boucler



Structure des exposés des motifs

Département / CR

Catégorie (CO/CP/D/P)

99 9999 – Projet XYZ → Catégorie + Numéro de projet + intitulé court

	Crédit total	Cumul au 31/12/2009	Budget 2010	Comptes 2010	Ecarts C2010-B2010
Dépenses					Frs. %
Recettes					

 Crédit initial
 (voté ou à voter)
 +
 compléments
 éventuels

 Montants comptabilisés
 jusqu'au précédent
 bouclement
 annuel des comptes

Résumé de la loi et but du crédit

Base légale + date de vote + crédit total + but final (= vision pluriannuelle)

Mention du crédit partiel ou de l'enveloppe si loi multi CR

Explication des écarts

Résultats intermédiaires atteints et justification des comptes (= vision annuelle)



4

Mise en œuvre du système de contrôle interne comptable et financier transversal

C. Apffel - DGFE



Page 73

4.1

Organisation de la fonction comptable

Macro-processus et analyse de l'existant



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

4.1 Organisation de la fonction comptable

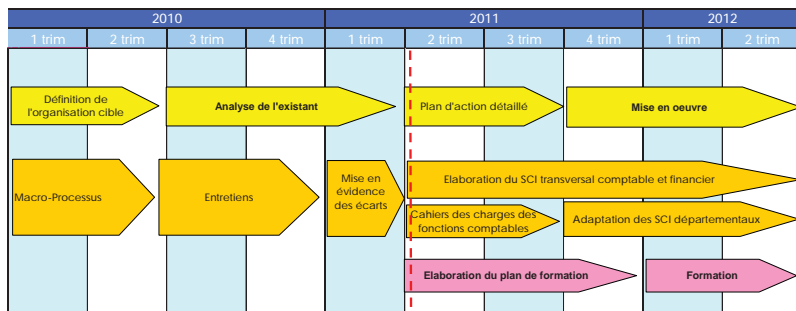
Projet Organisation de la fonction comptable

- Mandat du Conseil d'Etat (30 novembre 2009)
 - approbation de la vision organisationnelle de la fonction finance
 - lancement d'un projet d'organisation de la comptabilité au sein de l'Etat
- Délai
 - Formalisation à fin 2011
- Objectifs
 - Homogénéité et meilleure qualité de l'information comptable et financière produite
 - Standardisation des processus
 - Meilleure utilisation des outils, notamment la CFI
 - Soutien pour la mise en œuvre du contrôle interne transversal



4.1 Organisation de la fonction comptable

Planning projet organisation de la fonction comptable

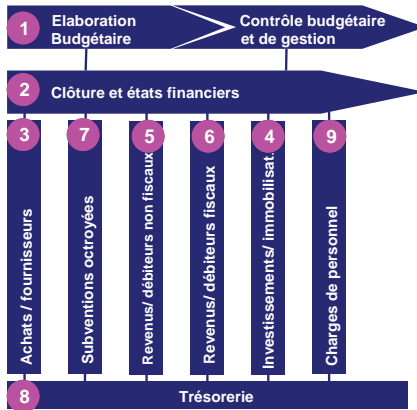


Au 13 avril 2011, le planning est respecté



4.1 Organisation de la fonction comptable

Articulation des macro-processus

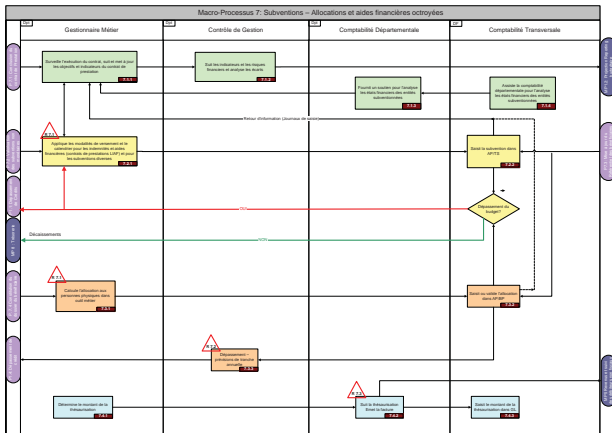


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 77

4.1 Organisation de la fonction comptable

Logigramme: un exemple



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 78

4.1 Organisation de la fonction comptable

Matrice de contrôles: un exemple

Action			Risque		Contrôle			
Réf étape	Description de l'étape	Réf objectif	Objet du contrôle	Réf. risque	Description du risque	Réf contrôle	Description du contrôle (quoi, comment)	Resp. contrôle (fonction)
2	Vérification du bien fondé de la demande		La demande de paiement est envoyée et a suivi le processus de validation approprié (formulaire, autorisation)		La demande de paiement n'est pas émise autorisée. Donner une somme indue (mauvais montant à la "bonne" personne)	1	Avant de transmettre le bon à la TG, le service émetteur vérifie le bien fondé de la demande et que le processus interne de validation a bien été appliqué. Ce contrôle est matérialisé par l'établissement du bon de paiement et de l'envoi à la TG (voir étape 3).	Le collaborateur du service émetteur du bon.
3	Etablissement du bon de paiement et envoi de l'e-mail à la TG		Seules les personnes autorisées peuvent émettre un bon de paiement et envoyer les e-mails à la TG		Emission de bon de paiement / envoi d'e-mail non autorisés Fraude	2	Une liste des collaborateurs des services émetteurs de bon (en email), avec leur signature, est mise à jour périodiquement, validée par le responsable hiérarchique du service émetteur et transmise à la TG.	Responsable hiérarchique du service émetteur
3	Vérification (réconciliation du bon de paiement avec l'e-mail reçu)		Vérifier la cohérence des données entre le bon de paiement et l'e-mail		Effectuer un paiement erroné	1	Le caissier compare les données figurant dans l'email avec celles sur le bon de paiement. Il vérifie que le bon de paiement a été émis par un collaborateur autorisé par le service émetteur Il vérifie également l'identité du demandeur et l'authenticité du bon de paiement et autre justificatif. Le contrôle est matérialisé par le reçu. Toute la documentation justificative : e-mail, bon de paiement, décision de paiement est conservée auprès de la TG.	Cassier
3	Vérification (réconciliation du bon de paiement avec l'e-mail reçu)		Effectuer le paiement à la bonne personne pour le bon montant		Donner une somme indue Fraude	1	voir 5.1	
3	Vérification (réconciliation du bon de paiement avec l'e-mail reçu)		Tous documents justificatifs du paiement sont authentiques		Falsification de document Fraude	1	voir 6.1	
3	Vérification de la documentation du bon		Tous documents justificatifs du paiement sont authentiques		Faux bon de paiement	1	Sur requête du caissier, le supérieur hiérarchique / direction TG vérifie les pièces présentées en cas de doute reforme le service émetteur du bon. En retour, ce dernier l'informe par écrit (e-mail) de sa décision : paiement ou non paiement. Le contrôle est matérialisé par la confirmation écrite du service émetteur.	Supérieur hiérarchique / direction TG



4.1 Organisation de la fonction comptable

Analyse de l'existant

- 140 entretiens réalisés dans tout l'Etat
 - Personnes interviewées : directions financières, contrôleurs internes, services financiers décentralisés, comptables, assistants administratifs, utilisateurs de la CFI
- Mise en évidence des spécificités métier
- Identification des problèmes rencontrés (organisation, outil, formation)
- Etablissement d'une synthèse des caractéristiques des départements (sauf DARES, PJ et Chancellerie)



4.2

Formalisation du SCI comptable et financier transversal

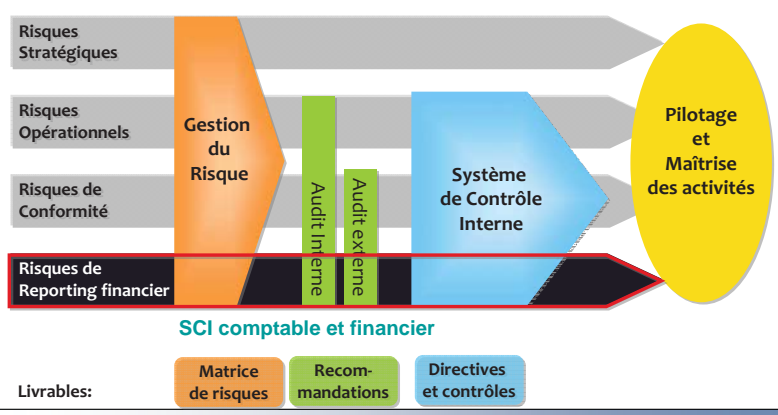


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 -

4.2 Formalisation du SCI

Qu'est-ce-que le SCI comptable et financier?



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 82

4.2 Formalisation du SCI

Rôle du DF

- Responsable du projet SCI comptable et financier
 - Consulte les parties prenantes
 - Formalise et met en œuvre le SCI
 - Fixe des règles homogènes avec des exceptions clairement identifiées et limitées, à travers des directives transversales
 - Reste le décideur in fine, afin d'éviter les situations de blocage
- Contribue à l'environnement de contrôle interne
 - Cahier des charges des fonctions comptables
 - Formation



4.2 Formalisation du SCI

Les autres contributeurs

- ICF et Cour des comptes
 - Consultés sur les macro-processus et certaines directives
 - Régulièrement informés de l'avancement
 - Vérifieront la bonne application du SCI transversal
- Tous les départements / Collège finances
 - Sont consultés sur tous les projets de directives transversales
 - Etablissent les directives départementales documentant les exceptions du SCI transversal
- Autres collègues au cas par cas
 - Inventaires
 - Risques assurables



4.2 Formalisation du SCI

Premières directives transversales adoptées ou en consultation auprès du CSFI

- Gestion des débiteurs et transfert des dossiers au Service du contentieux de l'Etat
- Sécurisation des paiements des bons de caisse
- Gestion des titres et récupération de l'impôt anticipé
- Demandes de dépassement de crédits
- Traitement des chèques bancaires et postaux (en consultation)
- Registre des signatures (compétences financières, en consultation)
- Suivi des indicateurs de performance (en consultation)
- Gestion des caisses de l'Etat (en cours de rédaction)



4.2 Formalisation du SCI

Prochaines étapes

- **SCI comptable et financier transversal (NAS 890)**
 - Rédaction de directives transversales
 - Formalisation du SCI pour toutes les activités transversales DF
 - Assistance aux départements pour compléter leur SCI départemental
- **Organisation de la comptabilité**
 - Rédaction de cahiers des charges types des fonctions comptables
 - Plan de formation
 - Contribution au plan comptable MCH2
 - Projet référentiel unique des fournisseurs



4.2 Formalisation du SCI

Directives transversales à rédiger (1/2)

- Clôture des comptes
 - Instructions de bouclement
 - Justification des comptes, revue analytique et documentation des bouclements
 - Identification et traitement des comptes inter-compagnies (consolidation)
 - Contrôle des écritures avant transmission à la Comptabilité générale
 - Valorisation des stocks
- Facturation clients ou fournisseurs
 - Facturations internes
 - TVA
 - Gestion des factures de régularisation (= non engagées)



4.2 Formalisation du SCI

Directives transversales à rédiger (2/2)

- Subventions versées
 - Analyse des états financiers des entités subventionnées
- Charges de personnel
 - Suivi/prévisions des charges de personnel par les départements
 - Traitement des débours/indemnités et notes de frais
 - Evaluation des provisions et charges à payer lors des bouclements et documentation des données chiffrées émises par l'OPE
- Trésorerie
 - Approvisionnement et suivi des petites caisses de l'Etat
 - Purge des comptes d'attente trésorerie
 - Remboursement des trop-perçus



Questions ?

Merci de votre attention



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

14.04.2011 - Page 89

Etats financiers consolidés 2010

Conseil d'Etat Commission des finances

20 avril 2011



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 -

Sommaire

1. Introduction	30'
Les états financiers consolidés en bref	
Structure des états financiers	
Pourquoi des comptes consolidés ?	
Statut des comptes consolidés	
Processus de consolidation	
2. Etat de la performance financière (compte de fonctionnement)	30'
Revenus	
Charges	
Résultat net	
3. Etat de la situation financière (bilan)	30'
Actif	
Passif	
4. Flux de trésorerie	10'
5. Conclusion	20'
total	2h00



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 -

1

Introduction



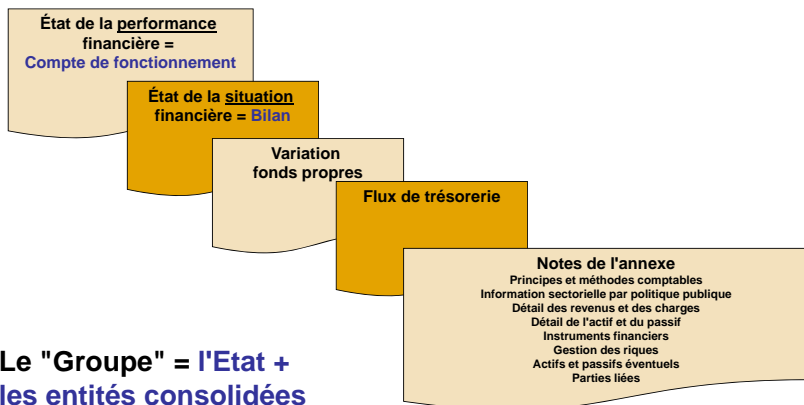
Introduction : structure des états financiers 2010

Tome 1	<p>Exposé des motifs du Conseil d'Etat</p> <p>Etats financiers individuels</p> <p>Rapport de l'organe de révision</p>	<p>Objectif : fournir une image fidèle de la situation financière, des performances et des flux de trésorerie de l'Etat</p> <p>Déjà présenté le 7 avril 2011</p>
Tome 2	<p>Rapport détaillé sur le Compte de fonctionnement par département et service</p>	<p>Objectif : répondre de l'utilisation du budget de fonctionnement</p> <p>Déjà présenté le 13 avril 2011</p>
Tome 3	<p>Rapport détaillé sur le Compte d'investissement par département et service</p>	<p>Objectif : répondre de l'utilisation du budget d'investissement</p> <p>Déjà présenté le 13 avril 2011</p>
Tome 4	<p>Rapport divers</p> <p>Etats financiers consolidés</p> <p>Rapport de l'organe de révision</p>	<p>Objectif : présenter une vision économique agrégée de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle</p> <p>Présenté le 20 avril 2011</p>



Introduction : structure des états financiers consolidés

Selon les normes IPSAS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 5

Introduction : pourquoi des comptes consolidés ?

Modification LGAF en 2005 :

- Application des normes IPSAS dès l'exercice 2008 pour les comptes individuels
- Application différée à l'exercice 2010 pour les comptes consolidés (avec année comparative 2009)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 6

Introduction : pourquoi des comptes consolidés ?

Les comptes consolidés :

- présentent la performance et la situation financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait de celles d'une seule et même entité (le "Groupe")
- délivrent une vision d'ensemble de la performance et de la situation financière des activités de l'Etat, que celles-ci soient effectuées par l'Etat lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle



Introduction : statut des comptes consolidés

- Pourquoi un rapport divers ?
 - Le Grand Conseil devrait approuver les comptes consolidés
 - Mais :
 - Cas SIG : approbation postérieure par le Grand Conseil (Cst. Art 160 al 1), examen par la Commission de l'énergie
 - PL 10679 sur l'organisation des institutions de droit public en cours d'examen par la Commission législative, prévoit une approbation des comptes par le Conseil d'Etat
 - Le projet de constitution aborde également l'approbation des états financiers des différentes entités
- ⇒ Nécessité de clarifier le statut de ces états financiers consolidés
- Le Conseil d'Etat propose de s'inspirer des bonnes pratiques de gouvernance



Introduction : périmètre de consolidation (1/3)

- **Établissements de droit public :**
 - Services industriels de Genève (SIG) consolidant EOS Holding, Gaznat, SFMCP, etc.
 - Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
 - Aéroport international de Genève (AIG)
 - Transports publics genevois (TPG)
 - Université de Genève (UNIGE)
 - Hospice général (HG)
- **Fondations de droit public :**
 - Fondation des parkings (FdP)
 - Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)
 - Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)



Introduction : périmètre de consolidation (2/3)

- **Fondations immobilières de droit public (FIDP) :**
 - Fondation HBM Camille Martin
 - Fondation HBM Emma Kammacher
 - Fondation HBM Jean Dutoit
 - Fondation HBM Emile Dupont
 - Fondation HBM René et Kate Block
- **Fondations de droit privé :**
 - Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)
 - Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)
- **Société anonyme :**
 - Palexpo SA



Introduction : périmètre de consolidation (3/3)

- Notion de contrôle : affaire de jugement, politiques publiques de l'Etat, circonstances particulières

- BCGE : exclue du périmètre
 - Actuellement contrôlée par l'Etat, mais l'activité bancaire ne fait pas partie des politiques publiques
 - Bilan atypique par rapport aux entités du Groupe

- FSASD : incluse
 - perçoit des indemnités de l'Etat supérieures à 100 millions
 - n'est pas actuellement propriété de l'Etat
 - Loi 10500 du 18 mars 2011 crée un établissement public autonome contrôlé par l'Etat, qui reprendra intégralement les activités, les actifs et les passifs de la FSASD



2

État de la performance financière (compte de fonctionnement)



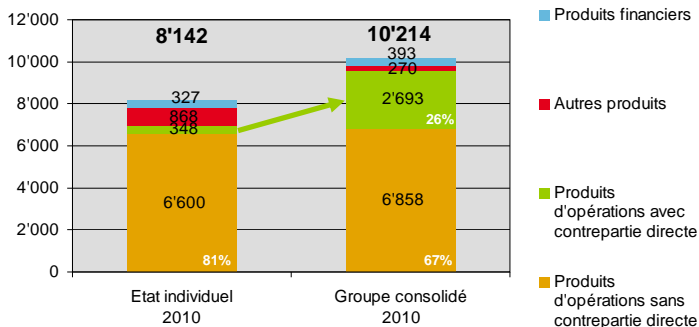
2.1

Revenus



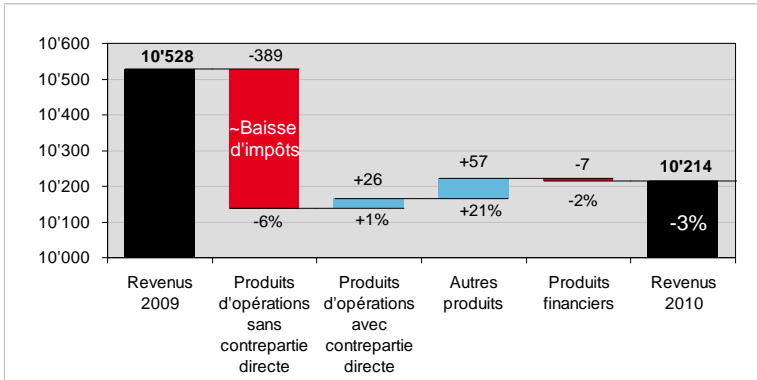
2.1 Revenus

Revenus 2010: Etat individuel vs Groupe



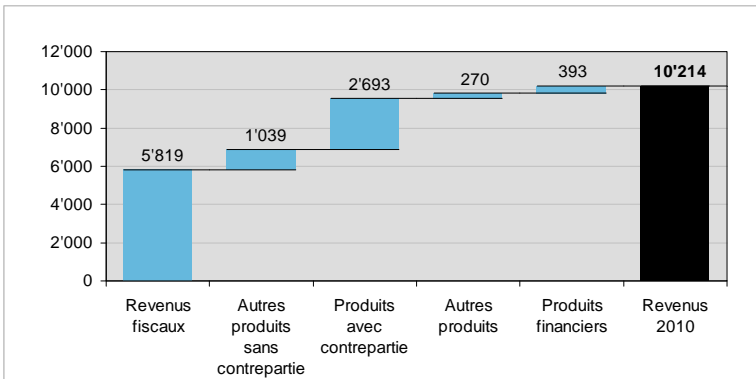
2.1 Revenus

Evolution des revenus 2010 vs 2009



2.1 Revenus

Éléments principaux des revenus 2010



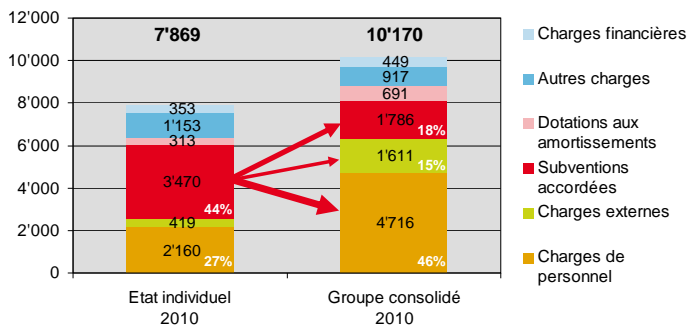
2.2

Charges



2.2 Charges

Charges 2010: Etat individuel vs Groupe

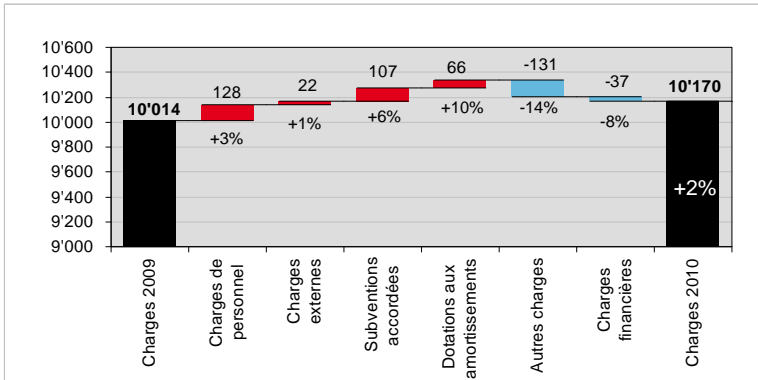


Transformation des subventions de l'Etat en charges de personnel, charges externes, etc.



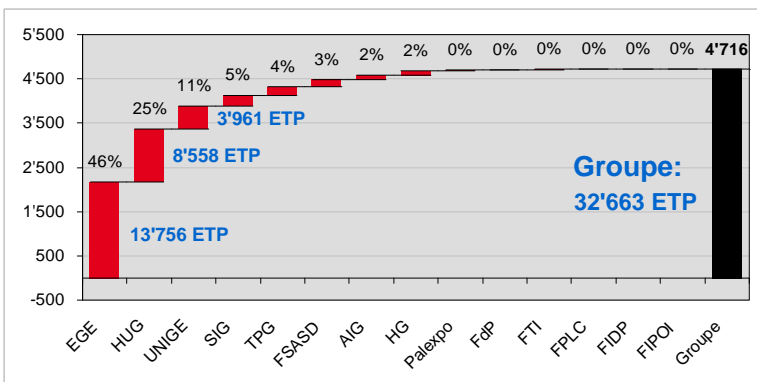
2.2 Charges

Evolution des charges 2010 vs 2009



2.2 Charges

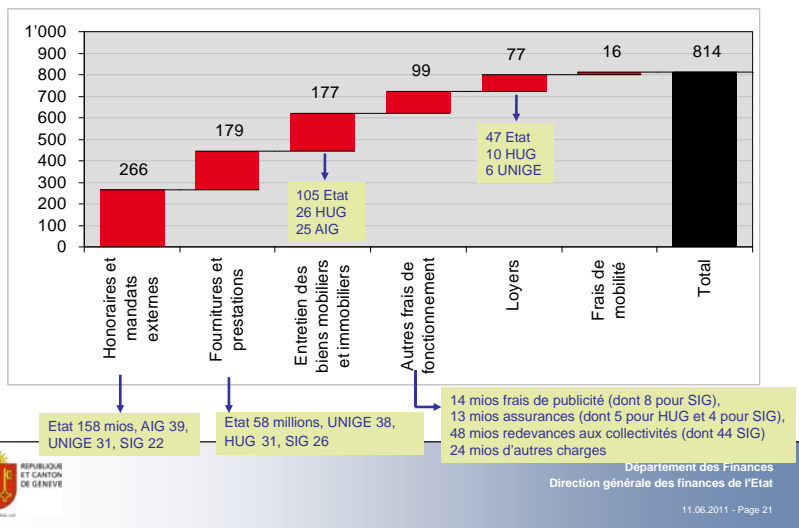
Charges de personnel 2010



2.2 Charges

Note 10

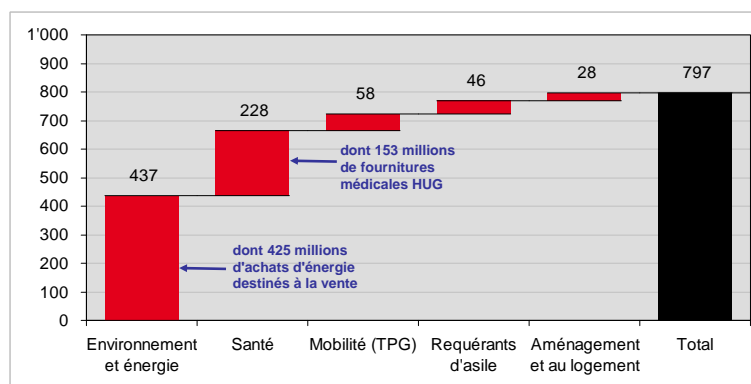
Charges de fonctionnement 2010



2.2 Charges

Note 10

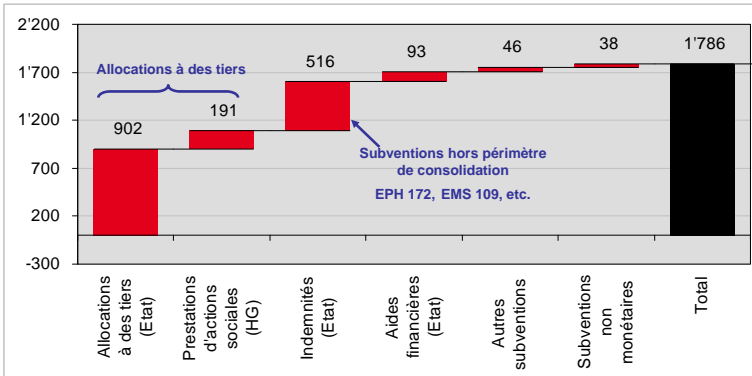
Charges liées aux tâches déléguées 2010



2.2 Charges

Note 11

Subventions accordées à des tiers 2010



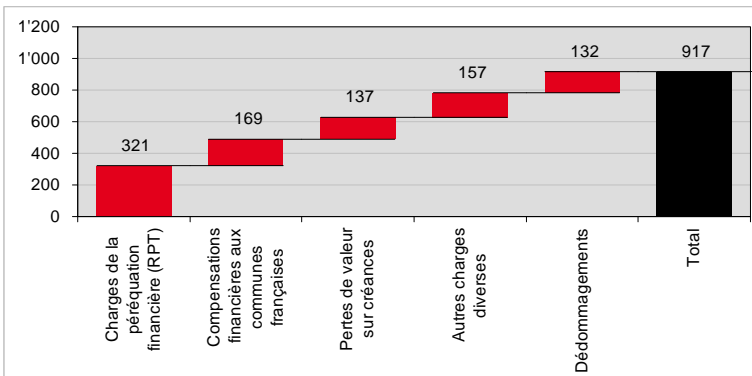
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 23

2.2 Charges

Note 13

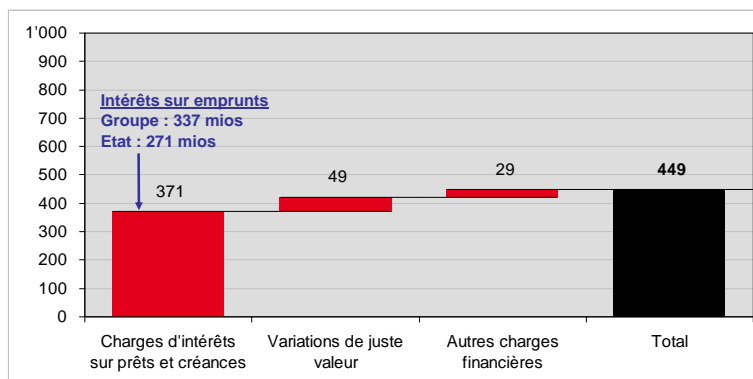
Autres charges 2010 Essentiellement Etat



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 24

Charges financières 2010



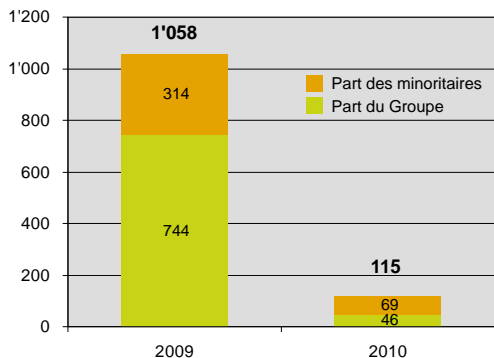
2.3

Résultat net



2.3 Résultat net

Résultat net

**Résultat part minoritaire**

Part du résultat net des entités consolidées par intégration globale qui revient aux actionnaires minoritaires. En 2010, 68 millions proviennent des participations de SIG mises en équivalence (EOS Holding, Gaznat)

Résultat part du Groupe

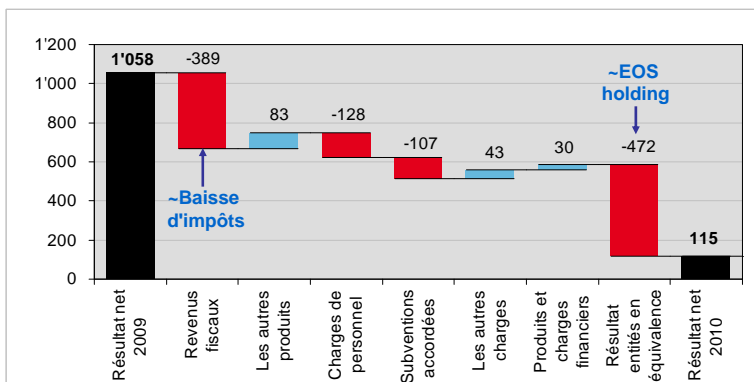
Part du résultat après déduction de la part minoritaire.

Le résultat net 2009 est impacté par un produit non récurrent de 490 millions réalisé par EOS Holding dans le cadre du transfert de ses actifs d'exploitation à Alpiq.



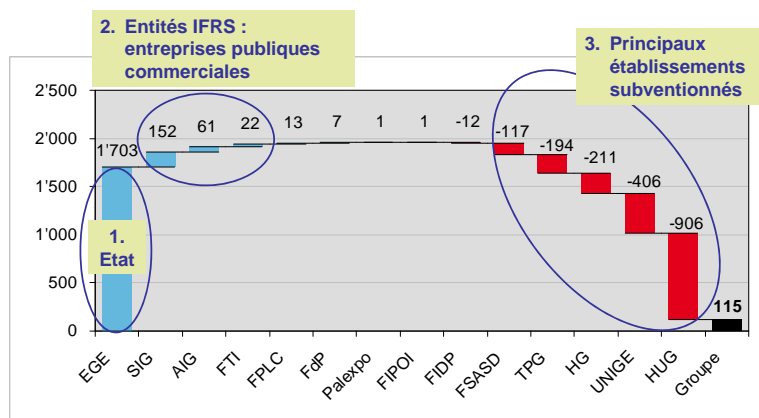
2.3 Résultat net

Comparaison du résultat net 2009 vs 2010



2.3 Résultat net

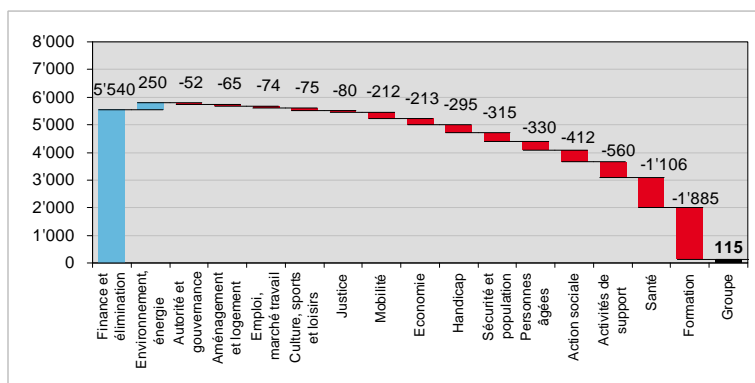
Contribution au résultat net 2010 par entité



2.3 Résultat net

Note 5.3

Contribution au résultat net 2010 par politique publique



3

État de la situation financière (bilan)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 31

3.1

Actif



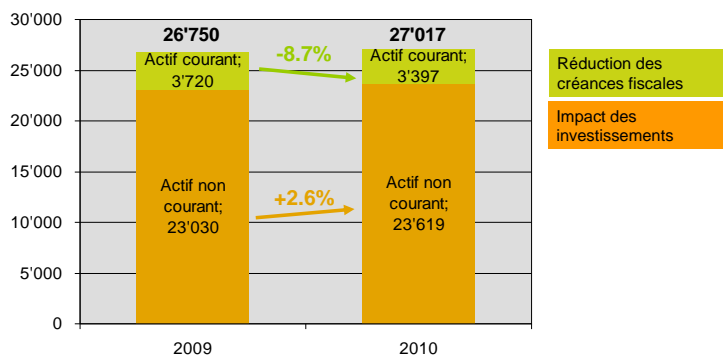
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 32

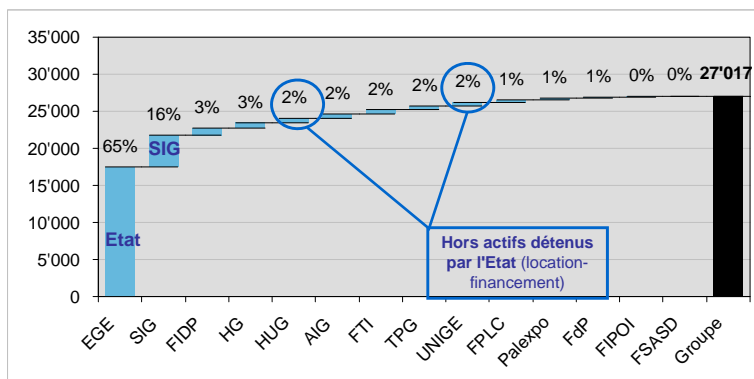
3.1 Actif

Actif du bilan consolidé



3.1 Actif

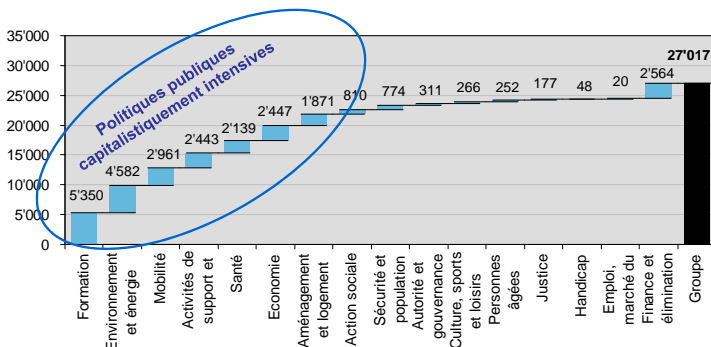
Contribution de chaque entité à l'actif du bilan 2010



3.1 Actif

Note 5.4

Répartition de l'actif du bilan 2010 par politique publique

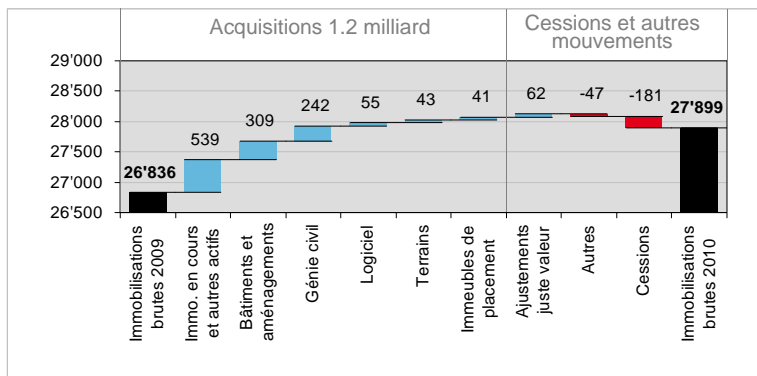


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 35

3.1 Actif

1.1 milliard d'investissements nets en 2010



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 36

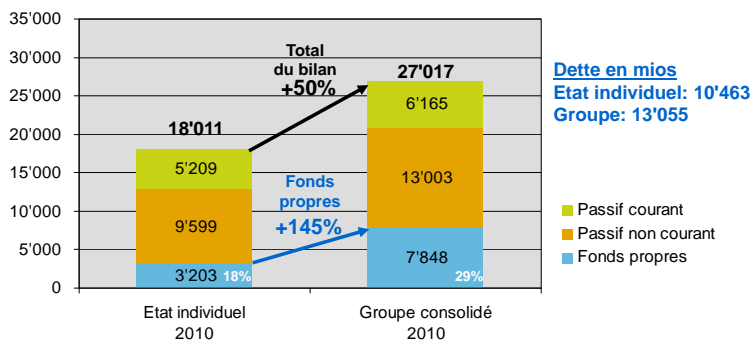
3.2

Passif



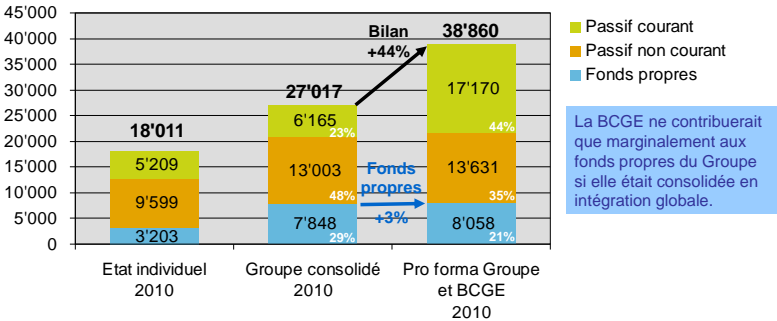
3.2 Passif

Passif 2010: Etat individuel vs Groupe



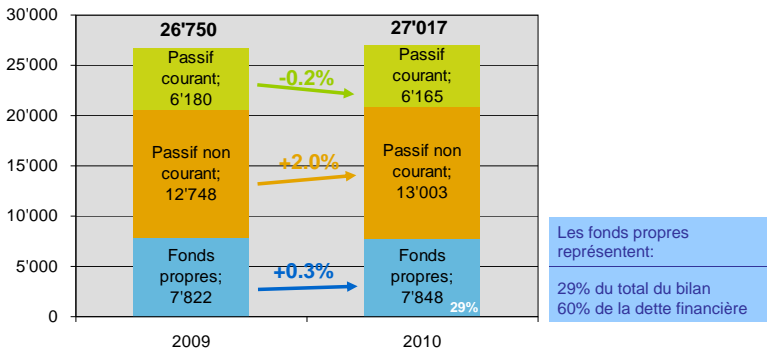
3.2 Passif

Passif 2010: Pro forma Groupe et BCGE



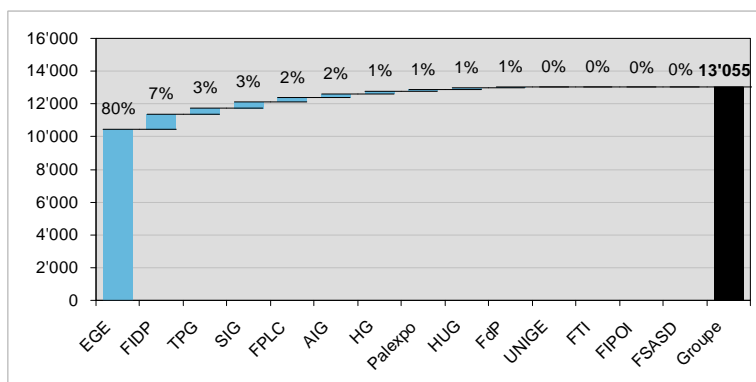
3.2 Passif

Passif du bilan consolidé de 2009 à 2010



3.2 Passif

Endettement par entité 2010

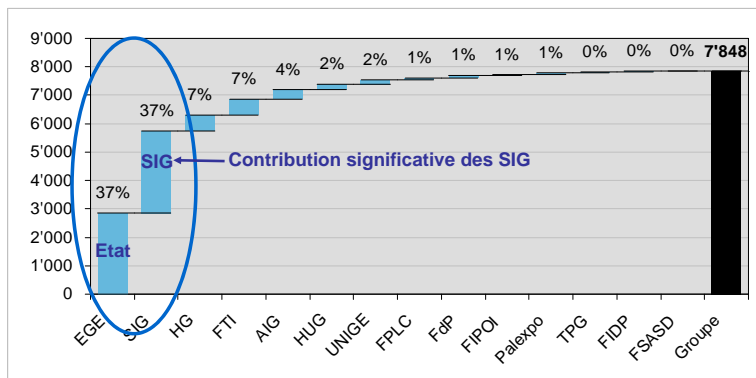


La dette est presque entièrement supportée par l'Etat



3.2 Passif

Contribution aux fonds propres 2010 par entité



4

Tableau des flux de trésorerie



4. Flux de trésorerie

Comparaison 2010 vs 2009

	2010		2009	
	Individuel	Consolidé	Individuel	Consolidé
Autofinancement lié aux activités d'exploitation	290	754	751	1'255
Variation du besoin en fonds de roulement	675	747	663	647
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation	965	1'501	1'413	1'903
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	-648	-1'178	-508	-944
Flux de trésorerie libre (hors financement)	317	324	906	958

Même ordre de grandeur pour les flux individuel et consolidé

Baisse du flux de trésorerie libre : forte baisse des revenus monétaires de l'Etat, augmentation des investissements

Dette financière de 13'055 millions en 2010

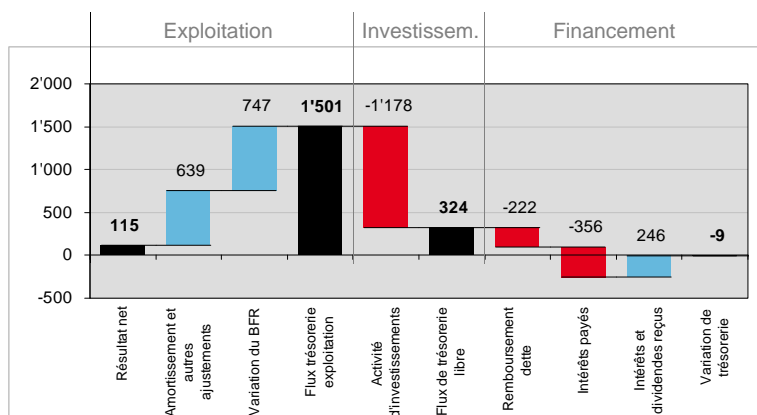
= 40 x Flux de trésorerie libre

= 9 x Flux de trésorerie exploitation



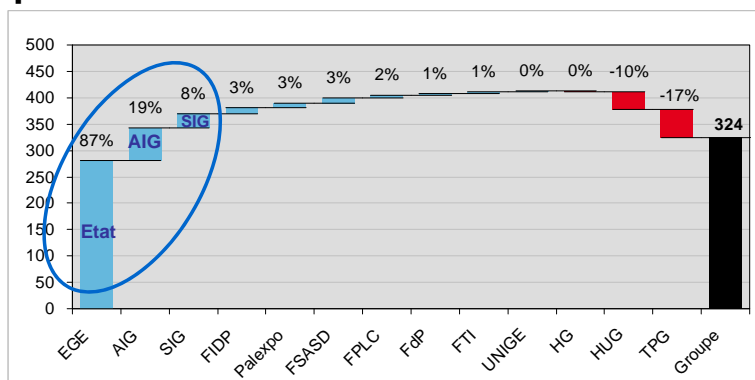
4. Flux de trésorerie

Éléments principaux du flux de trésorerie 2010



4. Flux de trésorerie

Contribution au flux de trésorerie libre par entité



5

Conclusion



Résultat atteint

- Première consolidation réalisée avec succès dans un délai très court (loi votée en février 2010)
- Donne une vision d'ensemble de la performance et de la situation financière des activités du Groupe

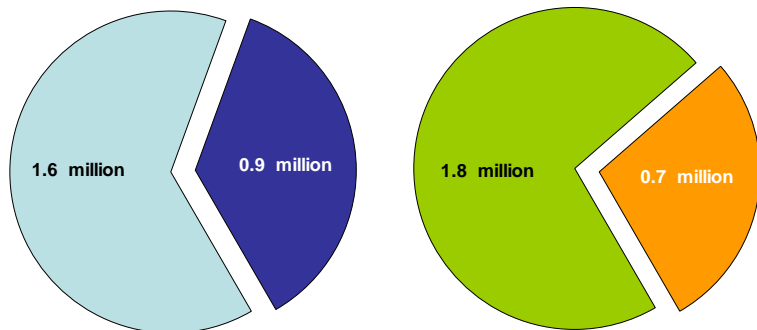
en millions CHF	2010	2009	Δ 10/09
Revenus	10'214	10'528	-3%
Charges	10'170	10'014	+2%
Résultat net	115	1'058	-89%
Flux de trésorerie libre	324	958	-66%
Investissements nets	1'062	962	+10%
Total du bilan	27'017	26'750	+1%
Dettes financières	13'055	13'325	-2%

- Revenus impactés par la baisse d'impôts en 2010
- Résultat non récurrent en 2009 lié au transfert d'actifs d'EOS vers Alpiq (490 mios)
- Investissements records



Coûts de la première consolidation

2,5 millions - 2'000 jours homme



Audit et prestataires externes
 Interne au Groupe
 Etat de Genève
 Entités consolidées



Réserves de l'ICF

- Transferts d'actifs de l'Etat aux TPG et à AIG effectués en 2007 à la valeur nette comptable et non à la juste valeur
 - Position de l'Etat : réévaluation contestée
- "Impairment" des SIG (Cheneviers et eaux usées) calculé selon les flux de trésorerie actualisés, contraire au principe de causalité et non applicable car les prix de vente sont régulés
 - Position de l'Etat : (i) "impairment" justifié car les SIG exercent une activité commerciale et génératrice de trésorerie, contrairement aux entités publiques subventionnées, (ii) principe de causalité inexistant dans les normes IPSAS qui privilégie la substance sur la forme juridique, (iii) SIG peut tenir une comptabilité régulée à part pour négocier ses tarifs selon le principe de causalité



Réserves de l'ICF

- Sous-évaluation des revenus du service des contraventions, comptabilisés à l'encaissement et non selon le principe de la comptabilité d'exercice
 - Position de l'Etat : (i) sous-évaluation des créances nettes et des produits correspondants se reportant d'année en année : incidence faible sur le résultat, (ii) nouveau logiciel en cours de développement et devant être mis en production courant 2011
- Sous-évaluation des immobilisations incorporelles acquises ou créées avant le 1^{er} janvier 2008 non réévaluées, amorties sur des durées d'amortissement différentes et non dissociées des immobilisations corporelles
 - Position de l'Etat : sous-évaluation devenue immatérielle compte tenu des durées d'amortissement



Prochaines étapes

- Sur le plan technique, faciliter la réconciliation des flux internes au Groupe et poursuivre le paramétrage de l'application de consolidation d'ici fin 2011
- Sur le plan organisationnel, assurer la pérennité du processus initié
- Sur le plan législatif, clarifier le statut des états financiers consolidés



Questions ?

Merci de votre attention



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 53

Annexes



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 -

Introduction : référentiel comptable

- LGAF : normes IPSAS, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat
- Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF adopté en 2010) :
 - DiCo-GE obsolètes => abrogées et remplacées par le REEF
 - Entités consolidées soumises au REEF : l'harmonisation des pratiques comptables entre les entités permet de consolider des chiffres homogènes
 - SIG, AIG, FTI aux normes IFRS => retraitements
 - Dérogations précisées
 - Périmètre de consolidation fixé



Introduction : processus de consolidation

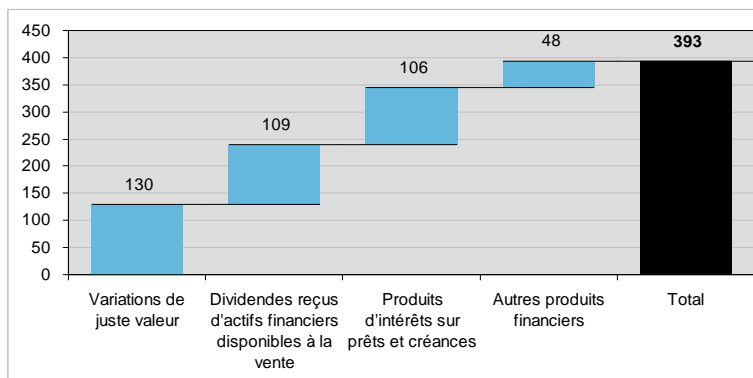
- **Élimination de toutes les transactions intra-groupe**
 - N'augmente pas artificiellement les soldes finaux
 - Fait apparaître dans les états financiers consolidés les seules opérations du Groupe avec l'extérieur
- **Intégration globale**
 - Intégration des états financiers de l'entité-fille, en additionnant ligne à ligne chacun des postes de sa situation et de sa performance financière (toujours avec élimination des opérations intra-groupe)
- **Mise en équivalence**
 - FIPOI pour l'Etat
 - EOS Holding et Gaznat pour SIG
 - Substitution de la participation et des dividendes par la quote-part des fonds propres et du résultat net de l'entité-fille



2.1 Revenus

Note 14

Produits financiers 2010

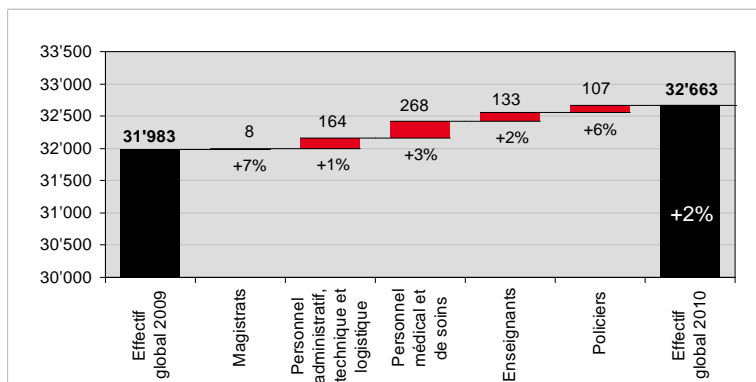


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 57

2.2 Charges

Stabilité de l'effectif global en 2010 vs 2009 en équivalent temps plein (ETP)



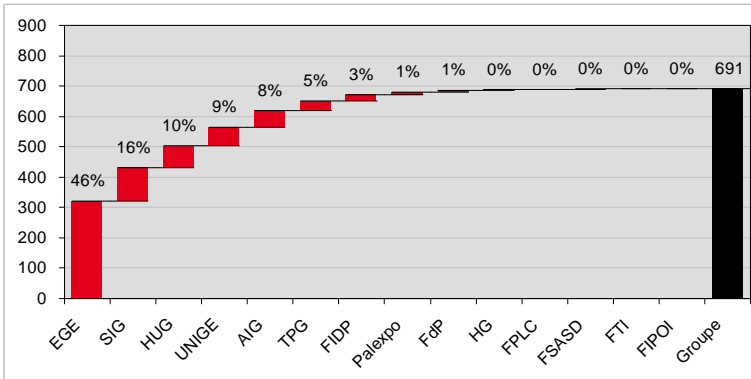
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

11.06.2011 - Page 58

2.2 Charges

Note 12

Dotations aux amortissements 2010



Rapport sur le Compte d'Etat 2010

Présentation de l'ICF à la Commission des finances



Sommaire

- **Comptes individuels**
 - Intervention de l'ICF
 - Propositions de corrections en cours d'audit
 - Recommandations d'amélioration
 - Evolution des états financiers individuels
 - Rapport de l'auditeur
 - Réserves
 - Compléments
 - Opinions
 - Autres problématiques sur les comptes 2010

- **Comptes consolidés**
 - Intervention de l'ICF
 - Réserves



Comptes individuels



Intervention de l'ICF

- L'ICF intervient en amont et en aval de la clôture des comptes afin d'améliorer la qualité des états financiers :
 - a) en amont : l'ICF propose des **corrections** durant son audit afin d'améliorer la qualité des états financiers de l'exercice révisé (exercice 2010);
 - b) en aval : l'ICF **recommande** dans ses rapports des mesures correctives qui permettront d'améliorer la qualité des prochains états financiers (exercice 2011 et suivants).
- L'objectif de la révision n'est pas de relever le maximum de problèmes (point b), mais d'améliorer la qualité de l'information des états financiers publiés (point a).



Intervention de l'ICF

Propositions de corrections en cours d'audit

- Le cumul des anomalies identifiées par l'ICF et corrigées durant le bouclage des comptes 2010 s'élève à **F 241 millions**; ces corrections ont permis de corriger le résultat net de + F 19 millions.
- Pour les départements concernés, les erreurs corrigées en 2010 sont présentées au début du rapport départemental sous le tableau II «Ecritures correctives comptabilisées sur proposition de l'ICF».



Intervention de l'ICF

Recommandations d'amélioration

- En dépit du processus de correction, toutes les erreurs n'ont pas pu être corrigées avant la publication des états financiers. Ces anomalies font l'objet de recommandations.
- Ces recommandations sont contenues dans :
 - le **rapport sur le Compte d'Etat 2010** (opinion d'audit) : 2 réserves (5 réserves en 2009);
 - le **rapport général détaillé sur le Compte d'Etat 2010** : 27 recommandations d'amélioration;



Intervention de l'ICF

Recommandations d'amélioration (suite)

- **12 rapports « départementaux »** totalisant :
 - 84 nouvelles observations/recommandations (116 en 2009);
 - 112 suivis d'observations/recommandations non réglées (135 en 2009);
 - 140 suivis d'observations/recommandations réglées (101 en 2009).

Globalement, la tendance est positive : le nombre d'observations ouvertes est en diminution. Le nombre d'observations réglées est en augmentation.

Sur les 196 observations ouvertes, la répartition par degré d'importance est d'environ 10% (***), 50% (**) et 40% (*).



Intervention de l'ICF

Recommandations d'amélioration (suite)

- Le cumul des anomalies relevées dans les rapports départementaux avoisine **F 400 millions**, dont :
 - **F 160 millions** concernent des anomalies liées à la délimitation des exercices, à l'évaluation ou à l'intégralité des comptes de bilan. **Ces anomalies ont finalement un impact mineur sur le résultat de l'exercice**, car certaines erreurs n'ont pas d'impact sur le compte de fonctionnement (écritures bilan-bilan, écritures d'investissement), se compensent entre elles ou, en raison de leur ancienneté, n'ont pas d'incidence sur le résultat de l'exercice mais sur celui des années antérieures.



Intervention de l'ICF

Recommandations d'amélioration (suite)

- **F 220 millions** concernent des anomalies liées à un non-respect du plan comptable des collectivités publiques (imputation de montant sur des mauvaises natures de compte de bilan ou de fonctionnement).

Ces anomalies n'ont aucun impact sur le résultat de l'Etat.

- **F 20 millions** concernent des problèmes liés à la justification du solde de comptes de bilan.
- Pour les départements concernés, les erreurs qui n'ont pas pu être corrigées sont présentées au début du rapport départemental sous le tableau I.



Evolution des états financiers individuels

- Pour la troisième année consécutive, les états financiers individuels sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat.
- Comme en atteste l'évolution du nombre de réserves (7 en 2008, 5 en 2009 et 2 en 2010) et d'observations dans les rapports départementaux (cf. p.7), l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des états financiers de l'Etat de Genève constatée depuis 2008 se poursuit.
- Une réserve consigne notamment le non-respect d'une prescription de la LGAF portant sur la comptabilité ou l'établissement des comptes (importance significative).



Rapport de l'auditeur

Réserves

- En 2010, les trois réserves suivantes ont été réglées :
 - Absence de consolidation
 - Sous-évaluation des subventions d'investissement accordées
 - Réserves de carrières non comptabilisées
- Deux réserves déjà présentes en 2010 demeurent. Les raisons de ces réserves ne résultent pas d'une divergence d'opinion avec le Conseil d'Etat, mais de difficultés d'ordre technique de mise en œuvre des mesures correctives.



Rapport de l'auditeur

Réserve 1 - Débiteurs du service des contraventions

- Les revenus du service des contraventions sont comptabilisés selon le principe de caisse (vs principe d'échéance prescrit par les normes comptables).
- A titre indicatif, en 2007, le service des contraventions avait estimé que le montant des débiteurs 2007 non comptabilisés au 31.12.2007 avoisinait F 33,5 millions (montant net après déduction de la provision pour débiteurs douteux). L'estimation du service ne peut être considérée comme fiable.
- L'absence de comptabilisation des débiteurs du service des contraventions péjore la situation patrimoniale de l'Etat de Genève (sous-évaluation de l'actif et des fonds propres de l'Etat à hauteur du solde net (après provision) des débiteurs non comptabilisés au 31 décembre 2010). La sous-évaluation avoisine un quart du solde de la rubrique et l'impact sur le résultat est indéterminé.



Rapport de l'auditeur

Réserve 2 - Immobilisations incorporelles

- Le solde du poste «Immobilisations incorporelles» au 31 décembre 2010 s'élève à F 110 millions.
- Ce montant est fortement sous-évalué, car il correspond essentiellement aux immobilisations incorporelles acquises ou créées sur les exercices 2008, 2009 et 2010.
- En effet :
 - d'une part, les dépenses de personnel liées à des projets sont portées au bilan depuis 2008 uniquement (mise en place par le DCTI d'un système de valorisation des charges de travail par projet).



Rapport de l'auditeur

Réserve 2 - Immobilisations incorporelles (suite)

- d'autre part, les dépenses antérieures à 2008 liées à des immobilisations incorporelles sont comptabilisées sous le poste «Immobilisations corporelles» qui s'élève à F 11,1 milliards (le travail de reclassification est jugé trop important par la DGFE en regard des bénéfices attendus en termes d'information comptable).
- Cette problématique se réglera d'elle-même selon le rythme des amortissements pratiqués sur les immobilisations incorporelles actuellement incluses dans le poste immobilisations corporelles, soit entre quatre et huit ans.
- La sous-évaluation de la rubrique «Immobilisations incorporelles» est estimée à environ 30 % du solde de la rubrique et l'impact sur le résultat (charges d'amortissement non comptabilisées) se monte à plus de F 5 millions.



Rapport de l'auditeur Compléments

- Cette année, notre rapport intègre des *compléments*.
- Un complément est un paragraphe destiné à mettre en évidence un élément qui n'influence pas l'opinion d'audit. Un complément fait ressortir un élément ayant une incidence sur les états financiers et au sujet desquels les états financiers comportent des indications plus précises. Un complément peut notamment porter sur une incertitude importante dont l'issue dépend d'événements futurs et qui est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.



Rapport de l'auditeur Compléments (suite)

- Premier complément : l'information donnée au point No 3.3 des notes relatives aux états financiers intitulée «Arrêts du Tribunal fédéral concernant l'impôt à la source» fait état d'incertitudes importantes en ce qui concerne l'estimation des revenus 2010 de l'imposition à la source.



Rapport de l'auditeur Compléments (suite)

- Deuxième complément : l'information donnée aux points No 3.2 et 19 des notes relatives aux états financiers mentionne qu'en l'absence de la dérogation à la norme IPSAS 3 sur les corrections d'erreurs, le résultat net de l'Etat au titre de l'année 2010 ne serait pas de F 273 millions mais de F 157 millions.

C'est ce dernier montant qui reflète la performance 2010 de l'Etat.

NB: pas de complément dans le rapport de l'auditeur 2009 car dans les états financiers 2009 le résultat net retraité des corrections d'erreurs (F 273 millions) était présenté en dessous du résultat net (F 322 millions).

	Note	Compte 2009
RÉSULTAT NET		322
Dont éléments d'ajustements	22	-50
Résultat net retraité des éléments d'ajustements		273

Source : Rapport sur les comptes 2009, tome 1



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 18 mai 2011

11.06.2011 - Page 17

Rapport de l'auditeur Compléments (suite)

19 Résultat net

	C 2010	B 2010	C 2009
Résultat net (Etat de la performance financière)	273	-358	322
Reconnaissance de provisions	108	-	-
Réévaluations de subventions d'investissement accordées	-136	-	-49
Réévaluations d'immobilisations corporelles	-86	-	-
Réévaluations de subventions d'investissement reçues	-	-	15
Reconnaissance de revenus par le service de la gérance	-15	-	-4
Reconnaissance de revenus fiscaux	-	-	-17
Reconnaissance de charges de personnel	-	-	10
Reconnaissance de produits et charges financières	11	-	-
Autres corrections d'erreurs	2	-	1
Total corrections d'erreurs	-116	-	-45
Résultat net retraité des corrections d'erreurs	157	-358	278



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 18 mai 2011

11.06.2011 - Page 18

Rapport de l'auditeur Compléments (suite)

- Le résultat de F 157 millions est plus fiable et plus pertinent que le résultat net. Cette information est soustraite à l'identification immédiate du lecteur qui doit consulter la note 3.2 ou la note 19 de l'annexe des états financiers pour prendre connaissance de ce résultat.
- C'est pour cette raison que l'ICF a attiré l'attention sur ce point dans son opinion d'audit.
- Si la dérogation à la normes IPSAS 3 est maintenue, le résultat net retraité des corrections d'erreurs devrait être présenté dans l'état de la performance financière (compte de fonctionnement) du rapport sur les comptes.



Rapport de l'auditeur Opinion

- Selon les normes d'audit suisses (NAS) :
 - Une *opinion sans réserve** (recommandation d'approbation des comptes) doit être exprimée lorsque l'auditeur estime que les états financiers sont conformes, à tous les égards importants, au référentiel comptable applicable.
 - Une *opinion d'audit avec réserve* (recommandation d'approbation avec réserve) doit être exprimée lorsque l'auditeur estime que les anomalies relevées ne sont pas d'une importance telle qu'elles modifieraient fondamentalement l'image donnée dans son ensemble par les états financiers.

* Rappel: une définition du terme « réserve » est donnée en page 10 de cette présentation



Rapport de l'auditeur

Opinion

- Une *opinion défavorable* (recommandation de renvoi des comptes) doit être exprimée par l'auditeur lorsqu'il existe une divergence d'opinion avec la direction de l'entreprise au sujet d'anomalies résultant de règles de présentation des comptes et dont l'incidence peut modifier radicalement l'image que donnent les états financiers. L'auditeur conclut qu'une opinion avec réserve ne ferait pas suffisamment ressortir la nature trompeuse ou incomplète des états financiers
- Dans le cas présent, l'impact des anomalies relevées ne modifie pas radicalement l'état de la situation financière (total du bilan de F 18 milliards et des fonds propres de F 3,2 milliards) et de la performance financière (résultat après éléments d'ajustement de F 157 millions) de l'Etat de Genève.
- **Nous recommandons d'approuver les comptes annuels 2010.**



Autres problématiques sur les comptes 2010

- Il existe d'autres problématiques moins importantes mais dont la résolution permettra une amélioration des états financiers de l'Etat.
- Ces recommandations d'améliorations (27) figurent dans le Rapport général détaillé sur le Compte d'Etat 2010.



Comptes consolidés



Intervention de l'ICF

- L'ICF est l'auditeur des états financiers consolidés de l'Etat de Genève.
- La responsabilité globale de la mission d'audit incombe à l'ICF même si les travaux menés à l'échelon des comptes annuels individuels des entités du groupe sont attribués aux auditeurs de ces entités.
- Instructions d'audit remises aux fiduciaires des entités du groupe.



Intervention de l'ICF

- Rencontres avec les fiduciaires et les directions financières des entités du groupe.
- Audit de l'application Hyperion Financial Management.
- Vérification du traitement des écarts matériels des soldes inter-compagnies.



Rapport de l'auditeur

Réserve 1 – Immobilisations corporelles

- Le poste «Immobilisations corporelles» est sous-évalué de plusieurs centaines de millions en raison de la valorisation d'actifs de l'AIG et des SIG.
- Cette sous-évaluation a une incidence de plus de F 10 millions sur les charges d'amortissements et a un impact très important sur le résultat net attribuable au groupe (F 46 millions).



Rapport de l'auditeur

Réserve 1 – Immobilisations corporelles (suite)

Valorisation des actifs de l'AIG

- Suite à la loi 9827, les actifs aéroportuaires détenus par l'Etat ont été transférés en 2007 à l'AIG contre un prix F 147'821'147,--.
- Ce prix était fondé sur la valeur comptable de ces actifs au 31.12.2007. En raison des défaillances dans la tenue de la comptabilité des investissements, cette valeur était sans réelle signification économique.
- Rappelons que ces défaillances ont généré une sous-évaluation des immobilisations corporelles **de l'Etat de Genève** de F 8,2 milliards (corrigée dans le bilan d'entrée 2008).



Rapport de l'auditeur

Réserve 1 – Immobilisations corporelles (suite)

Valorisation des actifs de l'AIG (suite)

- Les normes IPSAS exigent que ces actifs soient reconnus dans les comptes de l'AIG à une valeur supérieure à celle du prix de transfert (sur la base d'un rapport d'experts, différence estimée à **F 265 millions** à la date du transfert).
- Ce problème de valorisation ne remet pas en question les prix de transfert de ces actifs fixés par le Grand Conseil et par le peuple (lois 9827 et 9845), mais porte sur la sous-évaluation des actifs aéroportuaires.



Rapport de l'auditeur

Réserve 1 – Immobilisations corporelles (suite)

Valorisation des actifs SIG

- Au 31 décembre 2010, les actifs de l'Usine des Cheneviers sont diminués d'une dépréciation nette de **F 114,4 millions** (F 121,4 fin 2009) et les actifs du réseau primaire d'assainissement des eaux usées sont diminués d'une dépréciation nette de **F 34,7 millions** (F 35,8 millions fin 2009).
- Ces dépréciations découlent de l'application de la méthode dite des «Discounted Cash Flow» («Actualisation des flux de trésorerie», ci-après DCF) qui consiste à valoriser une immobilisation corporelle sur la base des revenus nets futurs qu'elle sera capable de générer.



Rapport de l'auditeur

Réserve 1 – Immobilisations corporelles (suite)

Valorisation des actifs SIG (suite)

- La méthode des DCF ne peut pas être utilisée pour les domaines de la gestion des déchets et de l'assainissement des eaux car elle est notamment contraire au principe de causalité consacré par la Constitution fédérale, les lois fédérales et le plan directeur cantonal.
- La méthode des DCF va à l'encontre d'une présentation fidèle et transparente de la situation financière car elle dissimule:
 - le résultat réel de l'activité d'élimination des déchets (déficit de **F 13,5 millions** en 2010) et d'épuration des eaux (déficit de **F 3,4 millions** 2010);
 - le fait que les tarifs perçus pour l'élimination des déchets et l'épuration des eaux usées ne couvrent pas les coûts réels et partant;
 - le non-respect du principe de causalité.



Rapport de l'auditeur

Réserves 2 et 3

- Reprise des 2 réserves du rapport sur les comptes individuels, soit:
 - Sous-évaluation des immobilisations incorporelles estimée à environ un quart du solde de la rubrique et impact sur le résultat (charges d'amortissement non comptabilisées) de plus de F 5 millions, soit plus de 10 % du résultat net attribuable au groupe.
 - Sous-évaluation des débiteurs du service des contraventions de plusieurs dizaines de millions et incidence indéterminée mais importante sur le résultat.



Fin de la présentation

Merci de votre attention !

Questions ?



Système de contrôle interne comptable et financier à l'Etat

Audition de l'ICF par la Commission des finances



Rapport transversal (Rapport No 10-32)

- **Absence de formalisation des directives transversales suivantes :**
 - Gestion des compétences financières;
 - Gestion des caisses;
 - Gestion des débiteurs et du contentieux;
 - Gestion des inventaires;
 - Gestion des investissements.
- ➔ **Projet de macro-processus en cours qui permettra de régler cette problématique.**



Rapport transversal (Rapport No 10-32)

• SCI informatisé (CFI + SIRH)

- Absence de définition du propriétaire des données;
- Règles relatives à la sécurisation des données manquantes;
- Fiabilité des données des fournisseurs pas garantie;
- Lacunes dans la formalisation du SCI sur les investissements;
- Gestion des comptes utilisateurs à améliorer en limitant au minimum les profils utilisateurs;
- Pour certaines rubriques de paie, l'imputation comptable peut être modifiée manuellement. Cette situation risque de générer des erreurs.



Rapport DIP (Rapport No 10-34)

- Directive transversale relative à la clôture intermédiaire au 31.08.2010 non respectée par le département;
- Absence dans certains services des matrices de contrôle (DGCO);
- Risques concernant le SCI comptable et financier pas traités;
- Absence d'adaptation ou de formalisation des directives départementales et procédures des services notamment pour :
 - la gestion des caisses;
 - la gestion des débiteurs;
 - la gestion des comptes bancaires et des comptes postaux;
 - la gestion des inventaires.



Rapport DIP (Rapport No 10-34)

- Contrôles permettant de s'assurer que les services et/ou directions générales respectent les règles énoncées par le département insuffisants.



Rapport DSPE (Rapport No 10-35)

- Absence de matrices de contrôle pour la plupart des services et des processus financiers.
- Directive sur la clôture intermédiaire pas respectée (75 % des comptes n'ont pas été justifiés).
- Absence de contrôle de la direction des finances quant au respect des directives départementales (notamment les directives sur la gestion comptable et le suivi financier, la gestion des comptes bancaires et postaux, la gestion des débiteurs).



Rapport DCTI (Rapport No 10-36)

Niveau de maturité du système de contrôle interne

- Les processus clés financiers et comptables n'ont pas tous été identifiés par le département.
- Divers travaux sont en cours à la Direction des finances afin que le SCI atteigne un niveau standardisé.



Rapport DCTI (Rapport No 10-36)

SCI relatif au processus de clôture intermédiaire des comptes :

- Directive transversale relative à la clôture intermédiaire au 31.08.2010 pas respectée par le département;
- Absence de justification de plusieurs comptes de bilan;
- Absence de mise en place de contrôles spécifiques pour couvrir le risque lié à l'évaluation et à l'intégralité des états financiers.

→ Ces manquements résultent principalement du fait des défaillances dans la définition de la responsabilité de la gestion des comptes.



Constats généraux

- Le niveau de maturité du système de contrôle interne financier et comptable des départements n'atteint pas encore le niveau requis par le Conseil d'Etat.
- Les directions financières départementales n'assument pas suffisamment un rôle de contrôle des services dans le cadre notamment du bouclage des comptes.
- Les lacunes relevées en matière de SCI ont une corrélation directe avec le nombre et l'importance des erreurs constatées dans les comptes de l'Etat.



Causes de la situation du SCI financier et comptable à l'Etat

- Problèmes dus aux éléments suivants:
 - Priorité au SCI stratégique avant le SCI opérationnel;
 - Désaccords au sein du Collège spécialisé finance et au sein du Collège spécialisé des Secrétaires généraux (non-acceptation du leadership du DF);
 - Le projet SCI n'est pas géré comme un projet;
 - Implication parfois pas assez forte des directions métiers;
 - Compétences en matières financière et gestionnelle insuffisantes à l'Etat;
 - Définition pas claire des rôles et responsabilités dans les départements en matière de SCI financier.



Problématiques comptables

- Service de la Gérance: problématiques de gestion qui ont une influence sur les comptes;
- Impôt à la source : impossibilité objective de contrôle;
- FTI - caractérisation du transfert;
- Problématiques liées aux actifs (doublons, cessions/acquisitions, biens non réévalués);
- Actifs des HUG (bâtiment et équipements);
- Présentation du résultat.





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 15 avril 2011

Conseil d'Etat
M. Mark MULLER
Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Examen du compte d'Etat 2010 - questions transversales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Faisant suite à sa dernière séance, la Commission des finances a l'honneur de vous adresser les questions transversales qu'elle a retenues dans le cadre de l'examen du compte d'Etat 2010.

1. Gestion des imprimantes et photocopieuses

La commission souhaiterait connaître la manière dont l'Etat paye l'acquisition et l'entretien de ses imprimantes, photocopieurs et autres appareils similaires (y compris consommables et dépannage).

Elle souhaite notamment savoir si l'utilisation des imprimantes peut impliquer le versement d'une redevance au vendeur de la machine pour chaque page imprimée, qu'elle le soit en noir-blanc ou en couleur.

2. Calculs automatiques

La commission est régulièrement confrontée, notamment lors des auditions menées par les sous-commissions départementales dans le cadre de l'examen des projets de budget et des comptes, à l'impossibilité d'obtenir des explications relatives au calcul des charges sociales. Elle constate également occasionnellement des décalages importants, entre le budget et les comptes d'une année donnée, sur des lignes de nature purement technique.

La commission souhaiterait ainsi connaître le mode de calcul des charges sociales imputées aux départements et autres entités concernées, ainsi que celui des charges relevant de la consommation d'énergie (tel par exemple le calcul figurant dans l'article « On change les feux sur les quais », *Tribune de Genève* du 13 avril 2011, p.24, figurant en annexe de ce courrier) ; elle souhaiterait également savoir qui a la responsabilité de ces calculs.

3. Politique du personnel

La commission souhaite connaître la pratique des départements en matière d'engagement de personnel, et savoir en particulier si un contact avec l'Office cantonal de l'emploi précède systématiquement les engagements.

Elle souhaite également obtenir les statistiques départementales sur l'emploi de chômeurs de longue durée (plus de 12 mois).

Enfin, la commission des finances s'était interrogée, lors de l'examen du projet de budget 2011, sur les mesures d'insertion professionnelle en vigueur, plus précisément quant au budget et au nombre de places prévus par département pour les emplois de solidarité, les

emplois-formation, les mesures d'insertion de l'Hospice général (contre-prestations) et les mesures prises par l'Office cantonal de l'emploi ; elle souhaiterait alors obtenir une mise à jour de ces chiffres à fin 2010.

4. Sous-traitance

La commission s'est déjà, à différentes reprises et dans différents domaines, penchée sur les mandats externes attribués par l'Etat.

A l'occasion de l'examen du compte 2010, la commission désire disposer d'une vision globale de la sous-traitance en obtenant un tableau récapitulatif détaillé des tâches sous-traitées par chaque département (nettoyage de bâtiments, sécurité, etc.).

5. Téléphonie mobile

Se permettant, afin d'en saisir tous les aspects, de revenir sur un thème qui l'avait déjà occupée au moment de l'examen des comptes 2009, la commission souhaite connaître le processus par lequel chaque département conclut ses contrats de téléphonie mobile.

Elle souhaite notamment savoir si un tarif collectif préférentiel est systématiquement négocié et connaître le nombre total et par département de fonctionnaires touchant l'indemnité mensuelle de cinquante francs pour leurs frais professionnels de téléphonie mobile.

6. Licences informatiques

Les données de l'Etat sont stockées sur Oracle, ceci bien qu'il existe des systèmes de bases de données libres très performants.

La commission aimerait alors connaître le montant total que représentent les licences Oracle, y compris les mises à jour.

7. Effets des plans de mesures

La commission des finances souhaite connaître les économies qu'ont permis de réaliser les différents plans de mesures depuis leur mise en œuvre.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses à ces questions transversales d'ici au **mercredi 18 mai 2011**.

Par ailleurs, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités auditionnées par la commission et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes, le Grand Conseil et l'Assemblée constituante, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission, si bien que les réponses y relatives n'auront pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération.



Eric Berjnat
Président

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

On change les feux sur les quais

SIGNALISATION | A l'orée du Jardin anglais, les installations de 1962 sont modernisées. Retour à la normale début mai.



© Olivier Vogelsang |

Marc Bretton | 13.04.2011 | 00:00

Les conducteurs des quelque 50 000 véhicules qui circulent quotidiennement dans le secteur devront être prudents. A l'angle Gustave-Ador et Général-Guisan, un des carrefours les plus fréquentés de la ville, les feux sont hors circuit depuis lundi. La situation durera en tout cas jusqu'au 5 mai.

«Nous changeons les signalisations qui datent de 1962», explique Olivier Caumel, chef du service trafic à la Direction générale de la mobilité. Posés en 1952, rénovés dix ans plus tard, les feux du carrefour sont déjà hors d'âge. De plus, avec la construction de la ligne du TCOB (Cornavin-Bernex) qui complique la situation du secteur de la gare, il devenait nécessaire de changer, histoire d'«assurer une meilleure régulation du trafic dans tout le périmètre», explique le responsable de la mobilité.

A partir du 5 mai, les nouveaux feux seront désormais reliés à une armoire électrique autonome, ainsi qu'à un centre de contrôle du trafic. Le travail d'installation est moins simple qu'il n'y paraît, puisqu'il nécessite l'intervention de trois corps professionnels: des serruriers, des monteurs électriciens et des programmeurs.

Grâce à une caméra posée en haut des poteaux, on pourra mesurer l'intensité du trafic

et allonger la durée de la séquence verte d'une dizaine de secondes, un délai jugé «énorme» par Olivier Caumel.

Fluidifier la circulation

L'objectif de toutes ces manœuvres? Fluidifier la circulation vers Chantepoulet bien sûr! Mais inutile de se faire trop d'illusions: la fluidité peut aussi consister à retenir les véhicules lorsque la rive de destination est bouchée...

Va-t-on assister à une vague de travaux sur les routes genevoises pour moderniser les feux? Apparemment pas. Car les installations sont modifiées au fur et à mesure des nécessités. Reste que l'opération est intéressante à un autre titre: «Elle nous permet d'économiser l'énergie», souligne Olivier Caumel. «Ainsi nous passons de 200 watts à 40. Nous avons déjà passablement diminué la consommation quand le système des ampoules à incandescence a été abandonné au profit des LED: nous franchissons une nouvelle étape.» La facture d'électricité de l'Etat devrait donc baisser. Il y a cinq ans, le Canton payait 1,2 million pour alimenter ses feux de signalisation. La facture pourrait passer à un peu plus de 200 000 francs.

Piétons et vélos en danger

Au bord de cette petite place qui sent le XIXe avec son monument central orné d'un baromètre et d'un thermomètre, les poteaux du carrefour Guisan-Ador, décapités, regardent passer la circulation d'un air un brin mélancolique. Problème: les piétons traversent désormais la route sans feux alors qu'il serait plutôt recommandé de tenter sa chance au Jardin anglais ou à la rue Fatio.

Pourquoi n'a-t-on pas posé des feux provisoires pour protéger ces usagers vulnérables? «La pose et la régulation prendraient autant de temps que la réfection», assure un technicien. Selon lui, les flux sont trop nombreux pour être efficacement contrôlés par un feu à l'ancienne.

Actu

Source URL (Extrait le 15.04.2011 - 17:40): <http://www.tdg.ch/geneve/actu/change-feux-quais-2011-04-12>



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 18 mai 2011

Le Conseil d'Etat

4208-2011

Monsieur Eric BERTINAT
Président de la commission des
finances
Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : Examen des comptes 2010 - questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen des comptes 2010, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat en date du 15 avril 2011 un courrier relatif aux questions transversales. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat par thématique.

Question 1 - Gestion des imprimantes et photocopieuses**1. Gestion des imprimantes**

La gestion des imprimantes est réalisée par le centre des technologies de l'information (CTI). Le CTI a émis à l'intention des départements des directives internes en vue d'appliquer la mesure 21 du Conseil d'Etat visant à réduire le parc des imprimantes au profit des photocopieurs multifonctions et ainsi réduire les coûts d'impression.

La centrale commune d'achats (CCA) a procédé à l'achat de 338 imprimantes en 2010. Ces imprimantes sont de tous types (bureautique laser, jet d'encre, photos, portables, plotter, badges, étiquettes, code barre, A enveloppes, etc.). Elles sont achetées avec une garantie d'une année et leur maintenance est confiée par le CTI à une société de service externe. Pour les imprimantes les plus courantes, les prix ont été fixés dans le cadre d'un appel d'offres ouvert effectué par le partenariat des achats informatiques romands conformément aux règles de l'AIMP.

Les coûts de maintenance sont pris en charge par le CTI et les coûts des toners par les départements.

Il n'y a pas de versement d'une redevance au vendeur ou fabricant d'imprimante par page imprimée.

2. Gestion des photocopieuses

Cette gestion est réalisée par la CCA en application de l'extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 18 juin 2008 concernant les normes d'acquisition pour les photocopieurs. Depuis 2004 et en respect de la réglementation sur la passation des marchés publics, la CCA a procédé à plusieurs appels d'offres ouverts afin de déterminer les fournisseurs et les modèles loués sur une période de 4 ans. Actuellement, le parc des photocopieurs est réparti entre quatre fournisseurs.

En conformité avec la pratique dans le domaine de la location de photocopieurs, l'Etat de Genève a des contrats de location sur 4 ans qui comprennent :

- un coût fixe pour la location des machines et des options y relatives. Ce coût inclut le droit d'utilisation ainsi que l'amortissement de la machine;
- un coût variable pour la maintenance des appareils. Ce coût inclut les dépannages, les consommables (toners), les pièces de rechange et la main d'œuvre.

Actuellement, ce coût variable correspond au coût copie noir/blanc, d'un montant de CHF 0.0070 à CHF 0.0108, et au coût copie couleur, d'un montant de CHF 0.07344 à CHF 0.078 TVA comprise, selon les modèles de photocopieurs, soit une gamme large avec en entrée de gamme un photocopieur 17 pages minutes et en fin de gamme un 90 pages minutes. De plus, aucun minimum de copies n'est exigé.

L'ensemble de ces coûts sont des frais de fonctionnement à la charge des départements.

Question 2 - Calculs automatiques

1. Charges sociales et cotisations de l'employeur

Vous trouverez en annexe 1 les taux relatifs aux charges sociales et aux cotisations de l'employeur (valeur 2010).

2. Charges relevant de la consommation d'énergie

a) Vision globale

Concernant les dépenses et la consommation énergétiques des bâtiments de l'Etat de Genève pour 2010, vous trouverez ci-dessous les données par type d'énergie ainsi que par type de bâtiments. Un bilan des consommations du parc immobilier de l'Etat de Genève a été établi par le service ingénierie & énergie de l'office des bâtiments (OBA) en regroupant les factures de chaque fournisseur d'énergie.

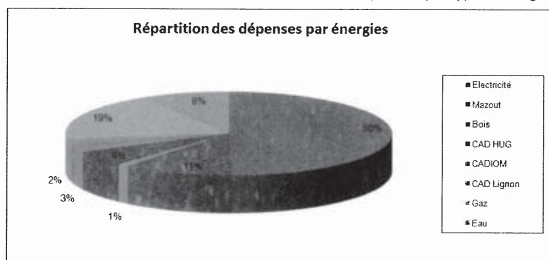
A noter que ces chiffres sont consolidés de manière manuelle. En effet, la CFI est avant tout une comptabilité financière et en aucun cas un outil de gestion métier. Afin d'améliorer cette situation, l'OBA teste avec les SIG un transfert automatique des factures non seulement en francs mais également avec les valeurs énergétiques. L'objectif final est la mise en place d'un rapport annuel sur le bilan énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève.

- 3 -

Bilan énergétique

Bilan annuel 2010 des consommations et des dépenses par énergies issu des factures des fournisseurs			
	Consommations	Dépenses	Coût spécifique
Electricité	92'683'241 kWh	16'109'343 CHF	0.174 CHF/kWh
Total thermique	183'656'832 kWh	13'511'790 CHF	0.074 CHF/kWh
<i>Mazout</i>	<i>47'923'459 kWh</i>	<i>3'518'407 CHF</i>	<i>0.073 CHF/kWh</i>
<i>Bois</i>	<i>6'460'000 kWh</i>	<i>394'060 CHF</i>	<i>0.061 CHF/kWh</i>
<i>CAD HUG</i>	<i>16'506'800 kWh</i>	<i>1'857'716 CHF</i>	<i>0.113 CHF/kWh</i>
<i>CADIOM</i>	<i>11'141'159 kWh</i>	<i>861'269 CHF</i>	<i>0.077 CHF/kWh</i>
<i>CAD Lignon</i>	<i>7'197'000 kWh</i>	<i>758'892 CHF</i>	<i>0.105 CHF/kWh</i>
<i>Gaz</i>	<i>94'428'414 kWh</i>	<i>6'121'447 CHF</i>	<i>0.065 CHF/kWh</i>
Eau	836'138 m³	2'793'811 CHF	3.341 CHF/m³
		32'414'945 CHF	

Graphique du Bilan annuel 2010 : Répartition des dépenses par type d'énergie :



Sur la base du système d'information des bâtiments, les consommations par type de bâtiment sont les suivantes :

Bilan annuel 2010 des consommations par type de bâtiment			
	Electricité	Thermique	Eau
Administration	16'916'037 kWh	21'952'690 kWh	81'400 m ³
Instruction publique	25'289'998 kWh	82'278'877 kWh	274'403 m ³
Universitaire	37'683'724 kWh	42'077'444 kWh	251'281 m ³
Hospitalier	32'123 kWh	0 kWh	988 m ³
Locatif	1'108'808 kWh	9'889'769 kWh	48'832 m ³
Judiciaire	1'517'497 kWh	2'089'352 kWh	7'238 m ³
Police/Pénitentiaire	8'611'150 kWh	24'766'243 kWh	109'342 m ³
Militaire	112'892 kWh	0 kWh	654 m ³
Environnement	102'160 kWh	0 kWh	0 m ³
Culture/Sport	1'227'735 kWh	602'457 kWh	61'562 m ³

Bilan annuel 2010 des dépenses par type de bâtiment				
	Electricité	Thermique	Eau	Total
Administration	3'085'229 CHF	1'553'267 CHF	316'741 CHF	4'955'238 CHF
Instruction publique	4'870'780 CHF	6'014'490 CHF	999'598 CHF	11'884'869 CHF
Universitaire	5'881'801 CHF	3'454'245 CHF	760'895 CHF	10'096'943 CHF
Hospitalier	7'111 CHF	0 CHF	3'617 CHF	10'728 CHF
Locatif	234'588 CHF	837'099 CHF	177'564 CHF	1'249'252 CHF
Judiciaire	287'655 CHF	152'608 CHF	25'491 CHF	465'754 CHF
Police/ Pénitentiaire	1'450'183 CHF	1'453'365 CHF	331'174 CHF	3'234'722 CHF
Militaire	21'388 CHF	0 CHF	6'167 CHF	27'555 CHF
Environnement	18'469 CHF	0 CHF	417 CHF	18'886 CHF
Culture/Sport	232'011 CHF	46'714 CHF	170'357 CHF	449'084 CHF
				32'414'945 CHF

Quant aux consommations et dépenses énergétiques par département, elles sont ventilées selon le principe des coûts complets en fin d'exercice comptable et imputés pour les différents services de l'Etat de Genève en fonction des m2 utilisés.

Les outils à disposition ne permettant pour l'instant pas d'autre approche, il n'est donc pas possible depuis la CFI d'imputer exactement la consommation par immeuble. Cependant, avec le principe des coûts complets ventilés et imputés, les frais portés globalement aux comptes de chaque service reflètent bien, non seulement la totalité des frais supportés, mais également les mesures d'économies en énergie. C'est donc globalement que les mesures visant à diminuer la consommation des bâtiments de l'Etat de Genève sont répercutées sur l'ensemble des différents locaux utilisés par les départements.

Outil énergétique

L'OPA vise en priorité à mettre à jour sa plateforme informatique WebNergie. Celle-ci permettra de classer chaque bâtiment selon la catégorie souhaitée, en intégrant toutes les données financières (application sur les consommations SIG et données des différents fournisseurs) pour chaque type d'énergie, ce qui permettra d'automatiser les calculs et facilitera le rendu du bilan énergétique et du bilan carbone annuel. Avec la nouvelle loi sur l'énergie, cet outil permettra de calculer automatiquement l'étiquette énergétique pour chaque bâtiment.

Cette plateforme WebNergie sera l'outil de gestion énergétique de référence à la fois technique et financier.

Plan efficacité énergétique "économies d'énergies"

Le tableau de bord ci-dessous répertorie les actions entreprises afin de réduire les dépenses énergétiques des bâtiments de l'Etat de Genève :

- 5 -

• Récapitulatif annuel des économies d'énergies réalisées entre 2005 et 2010

Année	Municipalités	Energie Énergétique - Environnementale						Energie Financière					Épargne Annexes	
		Électr.	Therm.	Eau	CO ₂ (t/ha)		Total	Électr.	Therm.	Eau	Total	Invest.	Exploitation	Extensité
					CO ₂ (t/ha)	CO ₂ (t/ha)								
2005	8	4138734	8144702	179282	113434	917734	148784	174724	58824	38234	248734	11734	148734	
2006	13	38734	934200	4	42332	62533	305273	170303	0	1070734	34334	0	106734	
2007	13	28734	10737632	4343	27482	274823	4814	818700	81870	848734	34334	13123	32596	
2008	13	34734	10388400	33377	120012	120012	139732	818032	81800	749734	479222	0	248134	
2009	9	1443700	1741700	44914	73173	73173	244600	381800	114800	821800	862380	90300	17898	
2010	13	1337638	8956371	56957	181673	262223	190622	723537	153051	1067211	420914	0	347161	

* **Coût externe de l'énergie (Loi sur l'énergie (LEn) L 2 30)** : Par coût externe de l'énergie, on entend le coût des conséquences de la consommation d'énergie, telle que l'émission de polluants, qui n'est pas pris en charge par le responsable de ladite consommation et est assumé par la collectivité.

A noter que le total des économies ne correspond pas à une simple addition des montants annuels puisque certaines mesures d'économies ont des impacts sur plusieurs années.

b) Article de la Tribune de Genève du 13.04.11 "On change les feux sur les quais"

La direction générale de la mobilité a une rubrique 31207010 "consommation d'électricité" dont le budget est utilisé pour payer les factures de la consommation électrique des signaux lumineux. Ce budget est passé progressivement d'environ CHF 1'000'000.- à CHF 500'000.- en 2011, suite au changement de toutes les ampoules des feux par des leds, opération qui a pris fin en 2009.

Actuellement, la direction générale de la mobilité effectue le remplacement de certaines armoires à feux pour passer à des armoires dites "intelligentes" (capables de gérer plusieurs carrefours) afin d'améliorer la gestion des carrefours et ainsi la circulation. Cette opération de remplacement n'est pas en lien avec un éventuel programme d'économies d'énergie, son but premier étant l'amélioration de la gestion du trafic. On peut toutefois relever que les anciennes armoires fonctionnaient en 220 Volts et les nouvelles en 40 Volts; ces dernières consomment donc 2 à 3 fois moins d'énergie, mais leur coût d'environ CHF 200'000.- l'unité est trop élevé pour systématiser le remplacement des anciennes armoires sans justification avérée du besoin en matière de gestion de la circulation.

Question 3 - Politique du personnel

1. Mesures d'insertion professionnelle

Les mesures d'insertion professionnelle en vigueur, en regard du budget et du nombre de places prévus par département pour les emplois de solidarité, les emplois formation, les mesures d'insertion de l'hospice général (HG) et les mesures prises par l'office cantonal de l'emploi (OCE) (chiffres au 31.12.2010) sont décrites ci-dessous :

Départements	Hospice général (bénéficiaires de l'aide sociale en activité de réinsertion et bénéficiaires du RMCAS en contre-prestation)	PCEF (programme cantonal d'emploi et de formation)	ETFI(PEF) (emploi temporaire fédéral d'insertion)	EDS (emploi de solidarité)	Total Etat
CHA	3	2	4		9
DF	3		18	5	26
DIP	49		16	7	72
DSPE			25	15	40
DCTI	4		20	7	31
DIM			8		8
DSE	18		45	24	87
DARES	0		0	0	0
Total Etat	77	128	62		267

Concernant l'aspect budgétaire, il y a lieu de relever que le coût des différentes mesures d'insertion délivrées par l'OCE (programmes fédéraux et cantonaux d'emploi et de formation) figure aux comptes des mesures cantonales. S'agissant des contre-prestations fournies par les bénéficiaires de l'HG - qui ne dépassent pas 20 heures d'activité par semaine - celles-ci sont le pendant direct des prestations d'aide sociale qui leur sont versées. Elles n'engendrent pas de coût additionnel pour l'Etat. Les dépenses des prestations d'aide sociale sont intégrées à la subvention versée à l'HG.

2. Emploi de chômeurs de longue durée (plus de 12 mois)

Pour ce qui a trait aux statistiques départementales sur l'emploi de chômeurs de longue durée (plus de 12 mois), une information sur le nombre d'engagements de chômeurs à l'Etat n'est pas disponible pour les motifs suivants :

- La base de données de l'OCE (NC PLASTA - commune à tous les cantons) ne contient pas une information exploitable sur ce point.
- Le champ PLASTA qui renseigne la "sortie vers l'emploi" ne contient pas l'indication précise sur le nom de l'employeur.
- L'information est de type auto-reportée (transmise par le demandeur d'emploi) et n'est pas vérifiée. Il n'est pas rare que le demandeur d'emploi n'informe pas son conseiller en personnel sur le motif d'annulation de son dossier.
- Il convient également de signaler que lors d'un engagement, la qualité de chômeur n'est pas mise en avant par les candidats à une postulation. Ainsi, bon nombre d'employeurs (y compris l'Etat) ne savent souvent pas l'origine "chômeur" des personnes engagées.

3. Politique en faveur de l'emploi et de lutte contre le chômage

Il faut également rappeler que, dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et de lutte contre le chômage, le Conseil d'Etat a présenté le 2 mai 2011 un rapport d'évaluation sur la loi cantonale en matière de chômage ainsi qu'un ensemble de mesures destinées à renforcer la lutte contre le chômage.

Déterminé à renforcer la réinsertion des chômeurs de longue durée ainsi que des personnes âgées de plus de 50 ans, le Conseil d'Etat en a appelé à la responsabilité des employeurs du secteur privé, mais également du secteur public et parapublic. C'est la raison pour laquelle les départements renforceront leur collaboration avec l'OCE, en particulier avec le service employeurs, créé en octobre 2010.

4. Pratique des départements en matière d'engagement de personnel

Les spécificités départementales vous sont présentées par département ci-dessous :

Chancellerie d'Etat

L'engagement du personnel fixe (employés/fonctionnaires) est progressivement mis en œuvre selon les lignes directrices en matière de recrutement communiquées par l'office du personnel de l'Etat (OPE).

L'engagement d'agents spécialisés est très rare et effectué selon les mêmes lignes directrices.

S'agissant des auxiliaires, tout engagement fait l'objet d'une demande préalable formelle à l'OCE afin d'auditionner les demandeurs d'emploi dont le profil correspond à celui recherché. Si l'OCE ne peut pas proposer de candidat-e correspondant au profil du poste, une annonce est alors publiée au bulletin des places vacantes de l'Etat de Genève (BPV).

Département des finances

Les modalités en matière de recrutement dépendent du statut du personnel engagé. Lors d'un engagement, l'Etat de Genève distingue trois catégories de personnel¹ :

- Employé/fonctionnaire
- Auxiliaire
- Agent spécialisé

A. Modalités d'engagements pour employés/fonctionnaires

- Les principes de base sont énoncés dans le document intitulé "Lignes directrices en matière de recrutement" (voir : http://intranet.etat-ge.ch/themes/ressources/docs/Information_sur_le_recrutement.pdf). Ces principes sont en cours de mise en œuvre et s'appliquent, à priori, aux postes permanents pour cadres supérieur-e-s (classe 23 et plus).

¹ LPAC (B5 05) Art. 4 à 8

Art. 4 Catégories

¹ Le personnel de la fonction publique se compose de fonctionnaires, d'employés, d'auxiliaires, d'agents spécialisés et de personnel en formation.

² Le Conseil d'Etat ou le conseil d'administration précise les caractéristiques de chaque catégorie; il peut leur donner des dénominations particulières.

Art. 5 Fonctionnaire

Est un fonctionnaire le membre du personnel régulier ainsi nommé pour une durée indéterminée après avoir accompli comme employé une période probatoire.

Art. 6 Employé

¹ Est un employé le membre du personnel régulier qui accomplit une période probatoire.

² Le Conseil d'Etat, la commission de gestion du pouvoir judiciaire, le conseil d'administration ou la commission administrative arrête la durée et les modalités de la période probatoire.^[12]

Art. 7 Auxiliaire

¹ Est un auxiliaire le membre du personnel engagé en cette qualité pour une durée déterminée ou indéterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires.

² Toutefois, la relation de service ne peut excéder une durée maximale de 3 ans. Cette limite ne s'applique pas à l'auxiliaire accomplissant des tâches intermittentes et de très courte durée.

³ La durée d'engagement est prise en compte comme période probatoire en cas d'accès au statut d'employé.

Art. 8 Agent spécialisé

Est un agent spécialisé le membre du personnel engagé en cette qualité, en raison de ses connaissances particulières et de son expérience, pour accomplir une mission déterminée de durée limitée.

- Les employé-e-s sont engagé-e-s sur des postes permanents. Tout poste permanent à repourvoir fait l'objet d'une annonce dans le BPV - en conformité avec la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC B5 05)². Une éventuelle publication dans un autre média est possible (Job Up, presse locale, etc.) et se pratique de manière ponctuelle et ciblée.
- Depuis le mois de mai 2011, le département des finances (DF) transmet systématiquement toutes les ouvertures de postes (postes fixes) au service employeur de l'OCE. Ce dernier s'est engagé à identifier des candidat-e-s (en situation de chômage) pouvant potentiellement répondre aux exigences décrites par le service recruteur à l'ouverture de postes. Ces personnes doivent formellement faire acte de candidature.
- La hiérarchie est responsable de l'analyse des compétences (clés, métiers et managériales) d'un candidat. La direction ressources humaines (DRH) apporte son appui, son expertise, son conseil et met à disposition d'éventuels outils d'analyse, tel que MPA (Master Person Analysis) pour l'appréciation des "softskills".
- Lors d'un recrutement, le critère prioritaire est celui de la compétence (métier, clé et managériale). A compétences égales, les critères suivants s'appliquent successivement dans l'optique d'un éventuel engagement :
 - a) La personne travaille déjà à l'Etat de Genève (mobilité interne) en tant qu'employé-e, fonctionnaire ou auxiliaire;
 - b) La personne est en situation de chômage ou au bénéfice des prestations de l'hospice général (RMCAS). Éventuellement la personne est déjà en place au sein du DF (PEF, etc.) ou d'un autre département;
 - c) La personne est une femme.
- Si la personne retenue n'est pas de nationalité suisse, le DF informe l'OCE de la situation, sollicite et justifie une autorisation de séjour et/ou de travail.

B. Modalités d'engagements pour auxiliaires

- L'OCE est sollicité pour tout poste non permanent, sauf pour les emplois estivaux pour écoliers ou étudiants (de durée maximale de 2-4 semaines). Cette pratique se base sur l'extrait de procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 2 juillet 2005.
- L'OCE identifie des candidat-e-s potentiel-le-s et les propose au service recruteur. Si une ou plusieurs personnes répondent aux exigences, l'engagement (sous la catégorie d'auxiliaire) est réalisé après sélection.
- Si l'OCE n'est pas en mesure de proposer un dossier, le DF a deux options :
 - a) Un poste non permanent (auxiliaire) est ouvert dans le BPV et le processus est identique à celui pour les postes permanents;
 - b) Le DF contacte lui-même des personnes qui seraient à même d'occuper la fonction : il s'agit avant tout de personnes qui ont déjà travaillé au DF; occasionnellement il

² LPAC (B5 05) Art. 3

Art. 3 Fonctions permanentes et non permanentes – Rapports de service

¹ Existent au sein de l'administration cantonale, des établissements publics médicaux et de l'Hospice général des fonctions permanentes et des fonctions non permanentes.³⁾

² Sont permanentes les fonctions exercées par le personnel régulier, fonctionnaires ou employés, pour assurer l'accomplissement des tâches dévolues de façon durable à l'administration ou aux établissements.

³ Sont non permanentes les fonctions exercées par les auxiliaires et les agents spécialisés pour permettre l'accomplissement de tâches dévolues occasionnellement à l'administration ou aux établissements.

⁴ Lorsqu'une fonction permanente est à pourvoir, une inscription est ouverte au sein de l'administration.^{1,5)}

⁵ Cette inscription fait notamment l'objet d'une publication dans les quotidiens genevois selon les procédures arrêtées par le Conseil d'Etat.^{1,11)}

⁶ Les rapports de service sont régis par des dispositions statutaires.^{1,12)}

s'agit de personnes qui soumettent une candidature spontanée. Les critères de sélections décrites pour les fonctions permanentes s'appliquent de la même manière.

- Si la personne retenue n'est pas de nationalité suisse, le DF informe l'OCE de la situation, sollicite et justifie l'émission d'un permis de travail.

C. Modalités d'engagements pour agents spécialisés

- Les engagements dans cette catégorie sont rares et liés soit à la réalisation d'un projet, soit à des exigences réglementaires (comme par exemple les postes d'agents spécialisés de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP)).
- Si le DF n'identifie aucun-e candidat-e potentiel-le ou pressenti-e pour ce type de poste, il procède de la même manière que pour les postes permanents. Par ailleurs, il sollicite de manière ponctuelle le service employeur de l'OCE ou les offices OCE afin d'élargir les opportunités de candidatures.
- Si la personne retenue n'est pas de nationalité suisse, le DF informe l'OCE de la situation, sollicite et justifie l'émission d'un permis de travail.

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

En 2010, la DRH du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a mis en place de nouvelles modalités de collaboration avec l'OCE, notamment pour le personnel remplaçant. Cette collaboration entre le DIP et l'OCE a été renforcée en plusieurs étapes :

- Lors de la première étape, le DIP a transmis à l'OCE une quinzaine de profils type, pour lesquels des recrutements sont fréquents. L'OCE s'est engagé à adresser des candidats correspondants à ces profils pour qu'ils s'inscrivent dans des pools de remplacements qui doivent être assurés dans des délais rapides, voire immédiats (enseignement primaire ou secondaire, gestionnaire, secrétaire d'établissement scolaire, bibliothécaire, assistant technique, employé-e de maison, etc.).
- Lors de la deuxième étape, les responsables RH de plusieurs directions générales du DIP sont allés présenter une quinzaine de profils dans les différentes agences de l'office régional de placement (ORP).
- Enfin, le service employeur de l'OCE a été invité pour présenter ses activités lors d'une séance de coordination RH du DIP réunissant l'ensemble des responsables des ressources humaines des directions générales du DIP.

A titre d'information, les profils transmis à l'OCE et présentés par le DIP dans les agences ORP concernent les fonctions suivantes :

- Médecin au service santé de la jeunesse (SSJ)
- Infirmier-ère spécialisé-e au SSJ
- Psychologue en orientation
- Conseiller-ère en formation
- Assistant-e social
- Secrétaire d'établissement – service
- Secrétaire de consultation
- Gestionnaire (service des allocations d'études et d'apprentissage SAEA / service de protection des mineurs SPMI)
- Caissier-ère comptable
- Assistant-e technique science

- 10 -

- Bibliothécaire
- Enseignant-e
- Assistant-e technique polyvalent-e et informatique
- Employé-e de maison.

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

L'ensemble des services du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) prend contact systématiquement avec l'OCE avant toute mise au concours d'un poste d'auxiliaire et ce quel que soit le niveau de qualification du poste considéré.

Pour les engagements sur des postes fixes, les services du DSPE publient en général le poste dans le BPV sans prendre de contact préalable avec l'OCE. Il se peut toutefois que des contacts interviennent par la suite.

Dans le cadre de recrutements d'un nombre important de personnes pour un même poste, tels que les assistants de sécurité publique que le DSPE engage en nombre depuis le début de l'année 2010, le DSPE a récemment fait appel à l'OCE, respectivement au nouveau service employeur. Ce service se charge de nous transmettre, avant ou simultanément à la mise au concours dans le BPV, les dossiers des candidatures dont le profil correspond aux besoins. Ces personnes seront ensuite soumises, au même titre que les autres, aux tests d'entrée liés à cette fonction.

En ce qui concerne la statistique départementale pour 2010 s'agissant de l'emploi de chômeurs pour une durée supérieure à 6 mois, le DSPE a employé 12 personnes en embauche pour une durée supérieure à 6 mois.

Département des constructions et des technologies de l'information

- L'OCE est informé de toute ouverture de poste (fixe, agent spécialisé et auxiliaire). Un délai minimal de 5 jours est laissé à l'OCE pour réagir avant la parution de l'annonce dans le BPV. Les candidats adressés par l'OCE sont intégrés et traités dans le processus de sélection.
- Pour les auxiliaires, en complément de cette annonce, la procédure décidée par l'OPE est scrupuleusement respectée. Dans les grandes lignes, cette procédure implique l'annonce à l'OCE, l'attente d'un retour (généralement avec proposition de candidats), l'analyse des dossiers proposés par la hiérarchie, la motivation des éventuels refus, la quittance de l'OCE des refus et ensuite (si aucun candidat ne convient) la parution de l'annonce dans le BPV.

Département de l'intérieur et de la mobilité

Tout engagement d'auxiliaire doit faire l'objet d'une demande préalable formelle à l'OCE, afin d'auditionner les demandeurs d'emploi dont le profil correspond à celui recherché. Si l'OCE ne peut pas proposer de candidat correspondant au profil du poste, une annonce dans le BPV peut alors être publiée. Le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) inclut à la demande de publication une copie de la réponse du service des mesures cantonales "libérant" le poste.

La politique de recrutement du DIM est conforme aux lignes directrices mises en œuvre en octobre 2010 suite aux recommandations du groupe de travail "Recrutement" issu du collège spécialisé ressources humaines.

Au DIM, ces principes dévolus aux fonctions de cadres, au stade actuel de déploiement, sont élargis à l'ensemble des postes publiés, afin de garantir une même qualité de sélection quelle que soit la fonction de la collaboratrice ou du collaborateur dans l'organisation.

Département de la solidarité et de l'emploi

La politique d'engagement du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) est extrêmement claire, puisque toutes les opportunités d'emploi au sein du département sont systématiquement soumises à l'OCE.

A titre d'exemple, les 15 postes ouverts au service des prestations complémentaires pour la mise en œuvre des prestations complémentaires famille, conformément à la décision du Grand Conseil, ont été repourvus par des chômeurs.

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

En matière d'engagement, les annonces pour les postes fixes sont systématiquement publiées sur le BPV. En 2010, la DRH du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) ne prenait pas contact avec l'OCE dans la mesure où il était ressorti des échanges au sein du collège spécialisé des ressources humaines que l'OCE consultait directement le BPV et adressait, cas échéant, un courrier pour recommander un-e demandeur d'emploi.

Depuis avril 2011, suite à un contact de la DRH du DARES avec l'OCE, le département s'est engagé à transmettre à l'OCE toutes les futures annonces de postes fixes, dans l'optique de recevoir de la part de l'OCE des candidatures présélectionnées par l'office. En cas d'adéquation avec les exigences du poste, ces personnes seront reçues en entretien.

En ce qui concerne l'engagement d'auxiliaires, le DARES passe systématiquement par le service des mesures cantonales.

Question 4 - Sous-traitance

Pour une lecture facilitée et pour répondre à la question de votre commission telle qu'elle est formulée, vous trouverez en annexe 2 un tableau des contrats de sous-traitance dans chaque département. Un seuil de CHF 20'000.- a été fixé au niveau des départements. Les contrats du DCTI sont des contrats globaux.

Département des constructions et des technologies de l'information

D'une manière générale, une grande majorité des dépenses de sous-traitance du DCTI concerne l'office des bâtiments, soit essentiellement (chiffres 2010 arrondis) :

- Contrats d'entretien techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, ascenseur, etc.) : CHF 6'300'000.-.
- Contrats d'entretien jardiniers : CHF 2'800'000.-.
- Contrat d'entretien de nettoyage : CHF 20'400'000.-.
- Travaux d'entretien courant des immeubles, exécutés par les entreprises : CHF 29'300'000.-.
- Honoraires divers (assurances, expertises amiantes, dépollution terrains, surveillance des immeubles, levée des déchets, frais de notaires-géomètres, etc.) : CHF 4'050'000.-.

- 12 -

- Honoraires de gestion pour régies externes (parkings, immeubles) y compris frais liés : CHF 4'700'000.-.

On peut également mentionner pour le CTI :

- Maintenance du parc des PC (env 25'000 PC) : CHF 1'000'000.-.
- Déséquipement (y compris effacement des données et transport) des PC : CHF 263'000.-.

Pour la logistique :

- Contrat pour le transport et la distribution du courrier. Coût annuel: CHF 246'620.- en 2010.

Chancellerie d'Etat

- A. Globe Limousine : mise à disposition de limousines avec chauffeurs pour les membres du Conseil d'Etat, de la chancellerie et du président du Grand Conseil, montant payé en 2010 : CHF 122'289.70.
- B. EMH Imagine : prises de procès-verbal pendant les séances de travail réunissant les délégations du Conseil d'Etat avec les Associations de personnel, montant payé en 2010 : CHF 24'060.40.

Département des finances

- A. Trésorerie générale : Contrat de transport de fonds avec BRINKS. Dépenses 2010 : CHF 67'200.-.
- B. Administration fiscale cantonale : contrat de surveillance avec PROTECTAS. Dépenses 2010 : CHF 189'000.-.

Il s'agit de la mise à disposition d'une personne de 06:00 à 20:00 pour le service sécurité du bâtiment Hofin I (couverture 12 heures par jour). Ce contrat inclut également les rondes de fermeture pour les bâtiments Hofin I, Hofin II et le centre de formation ainsi que les interventions de 1er niveau en cas de déclenchement d'une alarme hors des horaires d'ouverture (durant la nuit, les week-ends et vacances) et accompagnement de la police ou des pompiers dans les locaux.

- C. Office des poursuites : Contrat de présentation complémentaire avec POSTLOGISTIC. Dépenses 2010 : CHF 2'926'000.-.

Il s'agit d'une prestation de notification d'actes de poursuites (3 tentatives). La notification est faite en dehors des heures de travail (soir) de façon à trouver les débiteurs chez eux. Les frais payés sont refacturés dans l'intégralité aux créanciers et respectivement aux débiteurs.

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

- A.** Le montant 2010 consacré aux transports des élèves de l'office médico-pédagogique est de CHF 5'328'275.-.

Les prestataires sont : ALOHA Transports & Services, M. et Mme Pascal COLASANTO, Transports FONSECA, Geneva Limousine Sarl, M. Antonio MELANCIA, Transports Patricia & John MEYER, ODIER Excursions, Mme Marie-Hélène ONISTO, Transports Partners, Mme Angelina SACCO, Mme Carmela TUFO, Transports VARELA & Fils, Mme Anne-Marie Van Der Meerschen, WHT SA et les TPG.

- B.** Le montant 2010 consacré à l'approvisionnement pour les repas des élèves de l'office médico-pédagogique (aussi bien repas livrés que ceux assurés intra muros) est de CHF 1'395'392.-.

Les principaux prestataires sont : la Fondation PRO, Migros, Coop, Genecand, Communes de Meyrin, Vernier, Villes de Lancy, Carouge, Cuisines scolaires de Champel, Cité Rive, Clairbois, Plainpalais, St Gervais, Versoix, Europe, Malagnou, Pâquis, Onex, Plantaporêts, Trembley, les HUG, Goumaz, Gastromer, Boucherie du Palais, Dupasquier, Vivadis, Volailles Importation, Bonfrais Bongel.

Certains achats, de montants unitaires modestes, se font auprès d'autres supermarchés, cafétérias et fournisseurs alimentaires dans le cadre des repas préparés intra muros ou pris à l'extérieur de nos institutions.

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

CR	Service	Description de la prestation sous-traitée	Montant 2010
04.04.02.00	Police judiciaire	Surveillance nocturne des cellules Night Stop	70'723
04.04.06.00	Police de sécurité internationale	Surveillance de sites diplomatiques	133'634
04.05.04.00	Service de probation et d'insertion (SPI)	Surveillance des maisons d'hébergement	37'768
04.05.05.00	Service des établissements de détention et des peines alternatives (SEDPA)	Surveillance des maisons d'arrêt	1'301'031
04.10.07.00	Service cantonal de l'énergie	Gestion du ChèqueBâtimentEnergie 2010	406'104

Département de l'intérieur et de la mobilité

A. Direction générale de l'agriculture :

- Calcul des contributions à l'agriculture : mandat conclu entre 4 cantons (Vaud, Jura, Neuchâtel et Genève) et une association pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural. La prestation porte sur le développement et l'adaptation permanente d'un outil informatique spécifique servant au calcul des contributions fédérales à l'agriculture, à savoir essentiellement les paiements directs et les primes à la production végétale. Genève assume le 6% environ des coûts, ce qui a représenté une dépense de CHF 27'900.- pour 2010.
- Secrétariat de la commission foncière agricole : contrat de mandat en vue d'assurer le secrétariat administratif de la commission foncière agricole. Cette commission officielle, nommée par le Conseil d'Etat, est chargée d'appliquer la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR - RS 211.412.11). La dépense pour 2010 s'est élevée à CHF 108'275.45.

- 14 -

- Expertises à la valeur de rendement agricole : dans le cadre de ses activités et en vertu de l'article 9 de la loi d'application de la LDFR (LaLDFR - M 1 10), la commission foncière agricole précitée peut mandater des experts en vue notamment de procéder aux expertises des immeubles à la valeur de rendement. Le coût des expertises pour l'année 2010 s'est établi à CHF 27'295.50, lequel est entièrement refacturé aux intéressés.
- Certification de la marque de garantie "Genève Région Terre Avenir" : plusieurs cantons romands ont institué ensemble un organisme intercantonal de certification. La direction générale de l'agriculture confie par mandat à cet organisme des travaux de contrôles visant à s'assurer du respect des fondements de la marque de garantie "Genève Région Terre Avenir", laquelle est la propriété de l'Etat de Genève. La charge relative à cette prestation s'est montée à CHF 62'609.- en 2010.

B. Direction générale de la nature et du paysage :

- Transport de bois: contrat de 3 ans pour le transport des copeaux de bois produits par les services de la direction générale de la nature et du paysage, à destination des clients. CHF 72'000.- en 2010.
- Déchets de la zone de loisirs de l'Allondon: mandat pour vider les bennes à ordures de la zone de loisirs de l'Allondon. CHF 38'000.- en 2010.
- Port du Creux de Genthod: mandat pour le transport des navigateurs jusqu'à leurs bateaux amarrés à des corps morts. CHF 87'000.- en 2010.

C. Direction générale de la mobilité :

- Signalisation lumineuse : mandat pour travaux d'entretien de la signalisation lumineuse: CHF 265'772.- en 2010.

Département de la solidarité et de l'emploi

Prestataires	Prestation	Montant payé en 2010
Star Logistique	Distribution du courrier	45'166.30
Protectas	Surveillance OCE Glacis-de-Rive	112'954.20
GPA Guardian	Surveillance OCE Meyrin	125'866.80

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

A. Distribution du courrier interne du département :

Mandataire : Star Logistic : CHF 78'968.30 (cette prestation a été arrêtée fin 2010 suite à l'externalisation de l'ensemble de la distribution du courrier interne sous la responsabilité du DCTI).

B. Elaboration, graphisme et traduction du magazine biannuel Why Geneva :

Mandataires : Meyer de Stadelhofen : CHF 21'200.- et PAF Munication : CHF 26'942.90.

Question 5 - Téléphonie mobile

Pour tous les départements, seul le CTI est habilité à conclure des contrats de téléphonie mobile. Ces contrats sont basés sur les conditions systématiquement négociées au niveau suisse par la Conférence suisse sur l'informatique ou au niveau GE-VD par le « consortium des administrations publiques en matière de télécommunications ». Dans certains cas spécifiques, des conditions encore plus avantageuses peuvent découler d'appels d'offres AIMP.

En conséquence, tous les départements bénéficient des mêmes conditions-cadres, soit des abonnements de 5 à 6 francs par mois selon l'opérateur retenu. Cependant, ce prix ne comprend que les appels internes (au sein des abonnements de l'administration et des mobiles inclus dans ce tarif). Les montants facturés par mois peuvent donc être sensiblement plus élevés selon la consommation, en particulier lorsque le collaborateur concerné se déplace à l'étranger.

A noter que les établissements de droit public bénéficient exactement des mêmes conditions.

Cette tarification n'est cependant plus systématiquement appliquée au sein de l'administration centrale, car l'appel d'offres pour les mobiles de la police prévoyait d'étendre les conditions forfaitaires demandées pour les abonnements des conseillers d'Etat et des hauts cadres de l'administration. Désormais, le montant payé pour ces abonnements inclut les appels illimités en Suisse, que ce soit sur les réseaux fixe ou mobile, les SMS et le transfert de données. A ce propos, il faut relever que les montants mentionnés récemment dans un journal gratuit de la place sont totalement fantaisistes.

Le nombre d'abonnements mobiles conclu par le CTI est le suivant :

- Abonnements dont les dépenses sont intégralement prises en charge par l'Etat (abonnements réservés aux conseillers d'Etat, secrétaires généraux et directeurs généraux) : 66;
- Abonnements dont les dépenses sont partiellement prises en charge par l'Etat (police, sans les MMS, les appels à l'étranger, les frais de roaming ainsi que les appels à des numéros spéciaux) : 1'331;
- Abonnements dont les dépenses sont intégralement prises en charge par l'Etat mais avec des fonctionnalités très limitées (recherches de personnes : pas de données, pas de roaming, pas d'appels vers l'extérieur) et à des coûts très réduits : 211.

Quant aux indemnités versées aux collaborateurs qui ont besoin d'un téléphone portable ou d'un smartphone dans le cadre de leur activité professionnelle, la répartition par département est la suivante :

Département	Nb collab.
CHA	32
DF	103
DIP	387
DSPE	146
DCTI	375
DIM	198
DSE	53
DARES	51
GC	4
PJ	51
EGE	1
Total	1'401

En complément des informations transmises ci-dessus, vous trouvez en page 29 du bilan social, le montant des indemnités de téléphone par département.

Question 6 - Licences informatiques

La gestion des licences se fait de manière centralisée au CTI et les contrats sont négociés tous les 3 ans par la CCA. Suite à un appel d'offre public, l'Etat de Genève a choisi le logiciel Oracle comme centre financier intégré. A ce jour, il n'existe aucun logiciel libre qui puisse réaliser l'ensemble des fonctionnalités prises en charge par Oracle. Ce logiciel comprend des licences applicatives et de base de données. En 2010, l'Etat de Genève a acquis pour CHF 994'400.- de nouvelles licences Oracle (hors Hyperion). La maintenance globale 2011 est de CHF 1'500'000.-.

Les systèmes de bases de données Oracle sont mis en place non seulement dans le cadre des applications développées au sein de l'administration, mais également lors du choix de certains progiciels métiers utilisés aussi bien au sein du système d'information du territoire (SITG), que financier (CFI, Budget), que le système de gestion des RH (SIRH) et également pour les applications critiques comme P2000 pour la police.

Depuis 2006, une démarche a été mise en place, confirmée par la mesure P28 du Conseil d'Etat, afin de prendre également en compte les logiciels libres au niveau des systèmes de bases de données. Un effort particulier a été fait ces dernières années pour intégrer dans la mesure du possible les logiciels libres en fonction des besoins métiers et du degré de maturité de ces solutions ainsi que des compétences internes à faire évoluer.

Les évaluations sont faites de manière systématique lors de la construction du dossier d'architecture de toute solution informatique. Les critères de choix du système de base de données reposent notamment sur la criticité des applications pour lesquelles actuellement les logiciels libres ne sont pas recommandés ainsi que pour les progiciels qui exigent déjà Oracle comme base de données. En outre, il y a des critères supplémentaires comme l'interopérabilité avec d'autres applications existantes ou la complexité des fonctionnalités demandées par l'application (certaines fonctionnalités sont présentes pour l'instant uniquement avec Oracle).

Actuellement, le nombre de serveurs Oracle est de 160 et le nombre de serveurs avec des logiciels libres est de 17. Les montants des licences sont les suivants :

Type	Description	Valeur Patrimoine	Maintenance Annuelle
Logiciel Oracle Techno	Licences base de données (hors CFI)	4'018'000	883'960
Logiciel Oracle APPS	CFI	5'800'000	1'276'000
		9'818'000	2'159'960

Le coût des licences tient compte de rabais de 50 à 65 %.

Question 7 - Effets des plans de mesures

A ce jour, les gains nets réalisés par les différents plans de mesures totalisent 184.7 mios et se répartissent sur les périodes 2005 à 2010.

Ils se décomposent à raison de 182.9 mios pour le plan de mesures P1 et de 1.8 mios pour le plan de mesures P2. Le plan de mesures P+ n'a pas produit d'effet financier.

- 17 -

Vous trouverez, dans les tableaux en annexe 3, le détail des évaluations des mesures bouclées, regroupées selon leur statut (atteint, partiellement atteint, non atteint). Ces tableaux, identiques à ceux qui vous ont été transmis en décembre 2010, ont été complétés par les mesures P2 et P+ bouclées depuis août 2010.

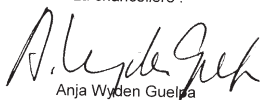
Question 8 - Entités auditionnées relevant des départements

Comme demandé par votre commission, les questions transversales ont été transmises aux entités auditionnées par votre commission. Vous trouverez en annexe 4 les réponses obtenues des entités concernées (HUG, FSASD, Hospice général, Université, IHEID, HES).

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelja

Le président :



Mark Muller

Annexes mentionnées

Annexe 1

**Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances
concernant l'examen des comptes 2010 - questions transversales**

Question 2 - Charges sociales

Question transversale n°2 de la Commission des finances

Taux relatifs aux charges sociales et aux cotisations de l'employeur (valeur 2010)

Natures	Taux selon normes	Taux appliqués au budget	Responsable	Explication des taux utilisés lors de l'élaboration budgétaire	Explication des écarts (CHF) Compte / Budget
303 Assurances sociales					
303.001 AVS-AI-APG	5.05%	5.05%	OPE	Les taux des assurances sociales sont appliqués sur la masse salariale des natures 300 à 302. Conforme au taux employeur appliqué lors de la paie.	Liés aux dépenses sur les natures de base (300 à 302).
303.002 Participation aux frais de gestion	0.146%	0.146%	OPE	Les taux des assurances sociales sont appliqués sur la masse salariale des natures 300 à 302. Conforme au taux employeur appliqué lors de la paie.	Liés aux dépenses sur les natures de base (300 à 302).
303.003 Cotisations assurance - chômage	1.00%	0.98%	OPE	Les taux des assurances sociales sont appliqués sur la masse salariale des natures 300 à 302. Taux linéaire minoré en raison du plafond salarial 126 000.-	Liés aux dépenses sur les natures de base (300 à 302).
303.004 Contributions service d'allocations familiales	1.40%	1.40%	OPE	Les taux des assurances sociales sont appliqués sur la masse salariale des natures 300 à 302. Conforme au taux employeur appliqué lors de la paie.	Liés aux dépenses sur les natures de base (300 à 302).
303.005 Formation	20 CHF par an / par employé	0.03% hors DIP 0.04% DIP	OPE	Les taux des assurances sociales sont appliqués sur la masse salariale des natures 300 à 302.	Liés aux dépenses sur les natures de base (300 à 302). Taux moyen rectifié à 0.03% pour tous sur B2011.
303.006 Assurance maternité	0.045%	0.020%	OPE	Les taux des assurances sociales sont appliqués sur la masse salariale des natures 300 à 302.	Liés aux dépenses sur les natures de base (300 à 302). Taux modifié sur B2011.
304 Coûts de pension et de prévoyance					
304.00100 Cotisation de l'Etat à la CIA	16.00%	10.80%	OPE	Le taux est appliqué uniquement sur les natures qui sont considérées comme salaire de base pour le personnel administratif et enseignant (coûtants CIA). Taux linéaire basé sur les comptes, minoré en raison du salaire cotocotonné.	Liés aux dépenses sur les natures concernées.
304.00101 Rattrapage CIA			DPT	Nature (en franc et non calculée selon un taux) pour le paiement des rattrapages suite aux promotions et/ou réévaluations des fonctions.	L'écart provient d'une sur ou sous estimation du montant. En 2010, le déassement représente environ 5.65 millions.
304.00200 Cotisation de l'Etat à la CP 304.00201 Rattrapage CP	21.80%	19.60%	OPE	Le taux (indépendant cotisation de base et rattrapages) est appliqué uniquement sur des natures qui sont considérées comme salaire cotocotonné (catégorie police-prison (coûtants; caisse de police). Taux linéaire basé sur les comptes, minoré en raison du salaire cotocotonné.	Liés aux dépenses sur les natures concernées.
305 Assurances maladie et accidents					
305.002 Assurance accidents	0.31%	0.31%	OPE	Conforme au taux employeur appliqué lors de la paie.	Liés aux dépenses sur les natures de base (300 à 302).

Annexe 2

**Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances
concernant l'examen des comptes 2010 - questions transversales**

Question 4 - Sous-traitance

Département	Service	Description de la prestation sous-traitée	Montant 2010
DCTI	Office des bâtiments	Contrats d'entretien techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, ascenseur, etc.)	6'300'000.-
DCTI	Office des bâtiments	Contrats d'entretien jardiniers	2'800'000.-
DCTI	Office des bâtiments	Contrat d'entretien de nettoyage	20'400'000.-
DCTI	Office des bâtiments	Travaux d'entretien courant des immeubles, exécutés par les entreprises	29'300'000.-
DCTI	Office des bâtiments	Honoraires divers (assurances, expertises amiantes, dépollution terrains, surveillance des immeubles, levée des déchets, frais de notaires-géomètres, etc.)	4'050'000.-
DCTI	Office des bâtiments	Honoraires de gestion pour régies externes (parkings, immeubles) y compris frais liés	4'700'000.-
DCTI	Centre des technologies de l'information	Maintenance du parc des PC (env 25'000 PC)	1'000'000.-
DCTI	Centre des technologies de l'information	Déséquipement (y compris effacement des données et transport) des PC	263'000.-
DCTI	Logistique	Contrat pour le transport et la distribution du courrier	246'620.-
CHA	Service du protocole	Mise à disposition de limousines avec chauffeurs pour les membres du Conseil d'Etat, de la chancellerie et du président du Grand Conseil	122'289.70
CHA	Secrétariat général	Prises de procès-verbaux pendant les séances de travail réunissant les délégations du Conseil d'Etat avec les associations de personnel	24'060.40
DF	Trésorerie générale	Contrat de transport de fonds	67'200.-
DF	Administration fiscale cantonale	Contrat de surveillance	189'000.-
DF	Office des poursuites	Contrat de présentation complémentaire	2'926'000.-
DIP	Office médico-pédagogique	Transports des élèves	5'328'275.-
DIP	Office médico-pédagogique	Approvisionnement pour les repas des élèves	1'395'392.-
DSPE	Police judiciaire	Surveillance nocturne des cellules Night Stop	7'0723.-
DSPE	Police de sécurité internationale	Surveillance de sites diplomatiques	133'634.-
DSPE	Service de probation et d'insertion (SPI)	Surveillance des maisons d'hébergement	3'7768.-
DSPE	Service des établissements de détention et des peines alternatives (SEDPA)	Surveillance des maisons d'arrêt	1'301'031.-
DSPE	Service cantonal de l'énergie	Gestion du ChèqueBâtimentEnergie 2010	406'104.-
DIM	Direction générale de l'agriculture	Développement et adaptation d'un outil informatique dédié au calcul des contributions à l'agriculture	27'900.-
DIM	Direction générale de l'agriculture	Secrétariat de la commission foncière agricole	108'275.45
DIM	Direction générale de l'agriculture	Expertises à la valeur de rendement agricole	27'295.50
DIM	Direction générale de l'agriculture	Certification de la marque de garantie "Genève Région Terre Avenir"	62'609.-
DIM	Direction générale de la nature et du paysage	Transport de bois	72'000.-
DIM	Direction générale de la nature et du paysage	Collecte des déchets de la zone de loisirs de l'Allondon	38'000.-
DIM	Direction générale de la nature et du paysage	Transport des utilisateurs du port du Creux de Genlhod	87'000.-
DIM	Direction générale de la mobilité	Travaux d'entretien de la signalisation lumineuse	265'772.-
DSE	Ensemble des services	Distribution du courrier	45'166.30
DSE	Office cantonal de l'emploi (OCE)	Surveillance OCE Glacis-de-Rive	112'954.20
DSE	Office cantonal de l'emploi (OCE)	Surveillance OCE Meyrin	125'866.80
DARES	Secrétariat général	Distribution du courrier interne du département	78'968.30
DARES	Service de la promotion économique	Traduction du magazine biannuel Why Geneva	21'200.-
DARES	Service de la promotion économique	Elaboration et graphisme du magazine biannuel Why Geneva	26'942.90

Annexe 3

**Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances
concernant l'examen des comptes 2010 - questions transversales**

Question 7 - Effets des plans de mesures

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures atteintes

Etat au 5 mai 2011

Plan de mesures	N° de la mesure	Libellé	Dpts, struct. transversale (en gras)	Bouclage de la mesure		
				Passage au CE	Statut	Gain net réalisé aux comptes de 2006 à 2009
						+100 994 336
P1	01	Recentrer l'offre de formation continue du personnel sur les matières utiles à l'exercice du métier et répondant aux exigences de l'administration.	OPE DF DIP DCTI DSE	18.11.2009	Atteint	+1791'000
P1	02	Développer les synergies et les rapprochements entre les divers centres de formation du «grand Etat».	OPE DF DSE DARES	18.11.2009	Atteint	+250'000
P1	04	Créer un office payeur unique pour gérer la paie de manière unifiée dès janvier 2007 et permettre un pilotage cohérent de la politique des ressources humaines à l'Etat.	OPE	18.11.2009	Atteint	Objectifs financiers inclus dans la P1-03
P1	05	Supprimer les directives internes relatives à la gestion du personnel non conformes aux règlements et aux lois.	OPE	18.11.2009	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	07	Imposer la rigueur en matière de gestion du PLEND (limite d'âge à 58 ans et non remplacement du poste pendant les six mois de carence).	OPE DIP	16.03.2010	Atteint	0
P1	10	Standardiser les organigrammes départementaux, harmoniser et réduire en nombre et en dimension les échelons hiérarchiques des états-majors des départements.	CHA	24.03.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	11	Distinguer la fonction de cadre, liée à l'exercice de responsabilités hiérarchiques, de la fonction d'expert.	CHA	24.03.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	12	Édicter un cahier des charges pour le recours aux prestations de tiers et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat, afin de diminuer les honoraires et le recours à des consultants externes. <i>Anciennement intitulée (avant fusion avec la mesure 25) "Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat".</i>	Tous	21.04.2010	Atteint	+8760'000
P1	25	Édicter un cahier des charges pour le recours aux prestations de tiers et diminuer les honoraires en fixant des normes.		28.02.2007		
P1	13	Supprimer les "placards dorés" en modifiant le règlement d'application.	OPE	23.11.2009	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	16	Réduire de 25% en quatre ans les dépenses globales de communication (postes et publications).	CHA Tous	23.11.2009	Atteint	+2'445'278
P1	17	Limiter le nombre de communiqués et d'annonces que l'Etat publie dans les quotidiens et utiliser la FAO.	Tous	10.03.2010	Atteint	+509'207
P1	18	Développer le flux d'informations et l'archivage par des moyens électroniques, évitant ainsi les achats complémentaires de matériel d'impression ou de papier.	DCTI	03.03.2010	Atteint	0
P1	20	Chiffrer préalablement les retours sur investissement avant de présenter des projets informatiques.	DCTI Tous	27.02.2008	Atteint	Objectifs financiers inclus dans la P2-40
P1	21	Introduire une nouvelle approche globale des moyens d'impression et du matériel bureautique.	DCTI	10.02.2010	Atteint	+650'000
P1	22	Développer le guichet universel.	CHA	16.03.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	23	Reporter sur l'exercice suivant tout ou partie des sommes non dépensées pour éviter les achats inutiles en fin d'année.	DF	23.11.2009	Atteint	+36'892'966
P1	24	Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus.	DF Tous GC	16.12.2009	Atteint	+5'999'954

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures atteintes

Etat au 5 mai 2011

Plan de mesures	N° de la mesure	Libellé	Dpts, struct. transversale (en gras)	Bouclage de la mesure		
				Passage au CE	Statut	Gain net réalisé aux comptes de 2006 à 2009
						-180'94'566
P1	26	Soumettre au préavis systématique de la centrale commune d'achats (CCA) les projets de lois d'investissement afin d'avoir une évaluation au plus juste des acquisitions (biens mobiliers, informatiques, etc.).	DF DCTI	23.11.2009	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	27	Diminuer la fréquence de renouvellement du parc informatique.	DCTI	10.02.2010	Atteint	+1'445'000
P1	28	Promouvoir l'utilisation de logiciels libres.	DCTI	03.03.2010	Atteint	+1'306'714
P1	31	Définir plus clairement le cahier des charges des équipes informatiques des départements.	DIM	23.11.2009	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	32	Diminuer de 25% les commissions officielles (CODOF) et le nombre d'observatoires au sein de l'Etat de Genève.	Tous	31.03.2010	Atteint	+1'523'568
P1	33	Renoncer aux certifications de type ISO non exigées par des dispositions légales, sans renoncer pour autant à une démarche de qualité.	Tous	16.12.2009	Atteint	+36'120
P1	35	Réduire les dépenses liées au protocole.	CHA	16.12.2009	Atteint	+967'000
P1	36	Faire disparaître le doublon et regrouper les services d'état-major du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et du centre des technologies de l'information (CTI).	DCTI	16.12.2009	Atteint	+800'000
P1	37	Confier en régie générale au secteur privé les tâches de maintenance et de surveillance des bâtiments administratifs.	DCTI	10.02.2010	Atteint	+156'000
P1	42	Utiliser le matériel scolaire romand.	DIP	28.04.2010	Atteint	+1'130'000
P1	43	Rééquilibrer le ratio entre le personnel en charge de prestations publiques par rapport au personnel en charge de prestations de moyens.	DIP	16.12.2009	Atteint	+8'042'426
P1	40	Réorganiser les services administratifs et financiers (SAF's)	DIP	04.04.2007		
P1	44	Constituer un nouveau service de protection des mineurs (intégration tuteur général mineurs et service de protection de la jeunesse) dans le cadre de l'office de la jeunesse.	DIP	10.02.2010	Atteint	+1'300'000
P1	45	Réorganiser la formation continue dans le domaine de la santé et, notamment, réintroduire des formations de courte durée en emploi pour personnes à faibles qualifications	DIP DSE	16.12.2009	Atteint	-93'449
P1	46	Réorganiser la formation continue concernant l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux au niveau du «grand Etat» (centre de formation des hôpitaux universitaires de Genève).	DARES	21.04.2010	Atteint	+1'177'000
P1	47	Atteindre l'objectif d'une proportion de 5% d'aidants naturels dans l'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et les établissements pour handicapés.	DIP DSE DARES	16.12.2009	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	48	Diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées.	DARES	16.12.2009	Atteint	+1'731'712
P1	49	Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour handicapés (EPH), garanti et bloqué. Suspendre parallèlement les procédures bureaucratiques des demandes de subventions.	DSE	16.12.2009	Atteint	+4'707'000
P1	50	Recentrer les activités du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sur les avances et le recouvrement des pensions alimentaires pendant une durée de 3 ans.	DSE	16.12.2009	Atteint	+20'450'000
P1	51	Créer une inspection cantonale du travail regroupant l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et élargir sa mission à la lutte contre le travail au noir.	DSE	16.12.2009	Atteint	+1'080'600
P1	52	Introduire, par étapes successives, le revenu déterminant unifié pour diverses prestations sociales sur la base des déclarations fiscales de l'année précédente.	DSE	16.12.2009	Atteint	+9'050'000

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures atteintes

Etat au 5 mai 2011

Plan de mesures	N° de la mesure	Libellé	Dpts, struct. transversale (en gras)	Bouclément de la mesure		
				Passage au CE	Statut	Gain net réalisé aux comptes de 2006 à 2009
						+180'994'556
P1	53	Regrouper les institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au département de l'instruction publique et pour adultes au département de la solidarité et de l'emploi.	DIP DSE	16.12.2009	Atteint	0
P1	57	Fusionner le service des autorisations et patentes (SAP) et l'office cantonal de l'inspection du commerce (CCIC).	DARES	10.03.2010	Atteint	+515'000
P1	62	Fixer des objectifs de recettes fiscales, respecter des objectifs quantitatifs de production de l'administration fiscale, en finir avec les retards de taxation.	DF	20.01.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P1	63	Effectuer les remboursements d'impôts par virements bancaires, afin de diminuer les frais de traitement.	DF	10.03.2010	Atteint	+1'750'000
P1	65	Mensualiser l'impôt fédéral direct (IFD), répondant ainsi aux attentes de nombreux contribuables, tout en favorisant une amélioration du rythme des rentrées fiscales.	DF	20.01.2010	Atteint	+600'000
P1	66	Perocevoir les intérêts moratoires pour l'impôt sur les personnes physiques, en application de la loi.	DF	20.01.2010	Atteint	+1'500'000
P1	70	Supprimer les doublons en matière de construction dans les divers services du «grand Etat».	DIP DCTI	03.03.2010	Atteint	0
P1	71	Responsabiliser les mandataires dans les procédures d'autorisation de construire.	DCTI	10.02.2010	Atteint	+200'000
P1	73	Réduire les standards de construction des ouvrages publics.	DCTI DIM	20.01.2010	Atteint	+6'180'000

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures partiellement atteintes
Etat au 5 mai 2011

Plan de N° de la mesure	Libellé	Dpts. struct. transversale (en gras)	Bouclage de la mesure			Remarques	Statut	Date de réalisation aux comptes de 2008 à 2009	Situation	Remarques	Statut	Date de réalisation	Remarques
			Passage au CE	Statut	Gain net réalisé								
P1	Réduire le taux d'absentéisme et accroître la productivité des collaborateurs et des collaborateurs par l'adoption de mesures incitatives	OPE	18.11.2009	Partiellement atteint	Objectifs financiers non livrés	Se poursuit jusqu'en 2011	-1 354 529	En cours	Suite au rapport d'évaluation du projet pilote, le CE a décidé le déploiement du programme pour une meilleure gestion des absences	Processus permanent	31.09.2011	Rapport intermédiaire remis en juillet 2010. Délai pour le rapport final : 31.09.2011.	
P1	Rendre obligatoire d'accepter les demandes de travail à temps partiel, sauf dérogation du Conseil d'Etat. La compensation du poste est du ressort du conseiller d'Etat de chaque département.	Tous	16.03.2010	Partiellement atteint	+1 874 000	Terminé		Terminé	Gain net réalisé inférieur à celui estimé (3.2 mois). Cette mesure n'a pas de responsabilité transversale (mise en œuvre départementale). Les départements ont été informés par la CHA, le DSPE, le DIM, le DSE et le DARES, partiellement atteints par le DF et le DCTI, non évalués par le DIP.	Processus permanent			
P1	Annuler le temps de travail là où c'est utile.	OPE	16.03.2010	Partiellement atteint	Objectifs financiers non livrés	Terminé		Terminé	Validation par le CE des principes et de la Charte. Le cadre réglementaire est posé et la réalisation prévue dès mai 2010. La mise en œuvre est proposée par l'OPE en collaboration avec les départements, la décision revenant à ces derniers.	Processus permanent		La mise en œuvre est sous la responsabilité des RH des départements. Le processus se poursuit en fonction des demandes des hiérarchies. Un état des lieux est programmé, dans le cadre du CSRH, pour la fin de l'année 2010.	
P1	Fusionner la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CA) et la caisse de prévoyance de personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (GEP).	DF	23.11.2009	Partiellement atteint	Objectifs financiers non livrés	Se poursuit jusqu'en 2012		En cours	La Charte du projet de fusion devrait être synchronisée avec les modifications du droit fédéral (en cours). Révision du calendrier visant le PL en 2010. Une loi PL 1080, l'application du nouveau plan nécessitera un délai d'un peu plus d'une année.	Repris dans le programme de législation de 2010-2013		Objectif n°10.02 (caisse de prévoyance CA/GEP) du programme de législation 2010-2013. Le projet est mené en parallèle des développements législatifs au niveau fédéral. Le Conseil d'Etat a fixé l'objectif d'adopter le PL en 2010 en fonction des besoins du personnel. Si la loi n'est pas adoptée, l'intervention en 2011. Il est estimé que le nouveau plan ne sera mis en application qu'au 1er janvier 2013 ou 2014 en fonction des contraintes opérationnelles (informatiques en particulier).	

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures partiellement atteintes
Etat au 5.mai.2011

Plan de mesures	N° de la mesure	Libellé	Cote, statut, transversalité (en gras)	Passage au CE	Statut	Date net réalisée sur comptes de 2006 à 2009	Situation	Remarques	Suivi	Remarques
P1	19	Developper la E-administration.	DCTI	23.11.2009	Partiellement atteint	-12'154'692	Se poursuit jusqu'en 2012	Loi 10177 (crédit d'investissement de 28,4 millions) en cours d'investissement (report au prochain an d'investissement (fin en 2012). Au 31.12.2009, le coût net réalisé est inférieur au coût net estimé (-15,2 mois).	En cours	Repris dans le programme de la législature 2010-2013 Objectif n°10.07 (AEL).
P1	29	Imposer à toutes les entités du «grand Etat» de passer par une centrale d'achat pour l'ensemble de leurs fournitures.	DF	31.03.2010	Partiellement atteint	Objectifs financiers non fixés	Se poursuit jusqu'en 2011	Baisse des prix d'achat et de la charge d'activité du domaine "achats" dans les entités. Conventions signées avec UNIGE, FHOAD, HC, TPO, etc. Les entités sont encore prévues mais les crédits sont encore du domaine pour les TPO et UNIGE.	En suspens	En raison de moyens limités (financiers et directs), la mesure n'a pu être mise en œuvre. La collaboration actuelle mise en place et les activités développées grâce à cette mesure se poursuivent.
P1	30	Mieux exercer les droits de l'Etat (locataire (mobilier) du foyer, location des travaux).	DCTI	03.03.2010	Partiellement atteint	Non évalué	Se poursuit jusqu'en 2011	Retard pris dans les inventaires et les chiffres (qui comprennent ceux de la mesure P1-68). Lien avec le projet d'optimisation des locaux de l'Etat (OLEO). Travail d'analyse en cours, cette mesure sera terminée en septembre 2011.	En cours	Repris dans le programme de la législature 2010-2013 Objectif n°10.06 (OLEG).
P1	41	Revoir le teneur des rapports d'accidents et d'expertises pour les policiers (gain de temps).	DSPE	16.12.2009	Partiellement atteint	+100'000	Se poursuit jusqu'en 2012	Objectif financier atteint. La mise en production de la saisie des rapports d'accidents dans MISTRA est effective à la grande majorité et la mise en œuvre de la nouvelle méthode de saisie est prévue au plus tard à la fin 2010. Selon les évaluations qui seront faites par l'Office fédéral des routes, des ajustements sont encore possibles. Un premier bilan pourra être fait au premier trimestre 2011.	En cours	Processus permanent Délai au 31.03.2011.
P1	54	Faire des économies d'énergie.	DCTI	10.02.2010	Partiellement atteint	+2721'949	Se poursuit jusqu'en 2011	Loi 10209 (crédit d'investissement de 8,0 mois), économies réalisées et recourtes (réduction sur achats et communication d'énergie), et décalage de l'investissement. En cours de décalage, au 31.12.2009 un gain net (économies - dépenses) est constaté au feu du coût net attendu (-0,2 mois).	En cours	Repris dans le programme de la législature 2010-2013 Objectif n°10.02 (bâtiments publics - émissions CO2).

DFEV/MCE_Mesures_evaluees_P1_questions_transversales_Cdf_02052011.xls/P1_evaluees_part_atteint:12.05.2011

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures partiellement atteintes
Etat au 5 mai 2011

Plan de N° de la mesure	Libellé	Dpts. struct. transversale (en gras)	Passage au CE	Statut	Bouclage de la mesure		Fermesures	Situation	Séances	Remarques
					Gain net réalisé aux comptes de 2008 à 2009	Financement				
P1 55	Simplifier les procédures administratives des professions et activités soumises à autorisations.	DARES	24.03.2010	Partiellement atteint	0	Se poursuit jusqu'en 2012	Suite au transfert du service des DARES (in 2005, le DSPF n'est plus concerné par cette mesure. Objectif non financé atteint : simplifications réalisées, gains de temps et maîtrise des effectifs pour l'Etat, gains d'efficacité pour les acteurs éco. Objectif financier non atteint (0.115 mio). D'autres étapes sont prévues dans le cadre de l'AIL (démarches en ligne, procédures simplifiées, site internet) et de l'ADP (site concernant les droits de pratique).	En cours	Répris dans le programme de mesures 2010-2013	Objectifs n°08.02b (amélioration des procédures administratives) (AeL), et 10.07 (AeL).
P1 56	Déclassement les services (services financiers, office national de l'inspection au commerce, service de protection de la consommation) et reventiler les prestations.	DARES	10.03.2010	Partiellement atteint	+150'000	Terminé	Déclassement avec résultats positifs (échange d'informations et rationalisation du travail), gain net réalisé inférieur à celui estimé (0.2 mio).	Terminé	Processus permanent	
P1 58	Mettre en place un centre unique de gestion du contenu de l'Etat.	DF	31.03.2010	Partiellement atteint	+203'272	Se poursuit jusqu'en 2010	Perimètre étape 1 : gestion des ADB (étape 2 traitée par la P2-42). Démarage du projet retardé expliquant un gain net réalisé inférieur à celui estimé (6.3 mio). Loi 10570 du 18.03.2010 mettant en place un centre de contenu de 2010 (étapes 1 et 2).	En cours	Processus permanent	Le logiciel destiné au traitement et suivi des procédures de recouvrement est toujours en phase de tests et de modifications. Il devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année 2010. Les travaux prévus dès 2011, des dossiers contiennent des dégarments. En ce qui concerne le traitement des ADB, le développement du logiciel spécifique a été mis en œuvre avec le retard. Il devrait être livré d'ici la fin août 2010 et être testé. La reprise planifiée de la gestion des ADB devrait être poursuivie au premier semestre 2010 et poursuivie au second semestre 2010.
P1 59	Centraliser et mettre en cohérence les directions financières départementales, sous l'égide de l'administration des finances de l'Etat.	DF	31.03.2010	Partiellement atteint	Non évalué	Se poursuit jusqu'en 2011	Finalisation de la 1ère étape (transfert ressources et activités) à la fin du 1er trimestre 2010. Vision organisationnelle de la fonction finance élaborée avec des objectifs et projets pluriannuels. La 2ème étape de la centralisation de la comptabilité sera lancée par un projet d'organisation de la comptabilité au sein de l'Etat.	En cours	Répris dans le programme de mesures 2010-2013	Objectif 07.02 (équilibre à moyen terme).

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures partiellement atteintes
Etat au 5 mai 2011

Plan de N° de la mesure	Libellé	Dpts. struct. transversale (en gras)	Passage au CE	Statut	Bouclage de la mesure		Remarques	Statut (statut)	Années
					Gains net réalisés aux comptes de 2006 à 2009	Situation			
P1	Centraliser les flux de liquidités au sens de la trésorerie générale (caisse centralisée).	DF	20.01.2010	Partiellement atteint	+7930'000	Se poursuit jusqu'en 2010	Projet décalé dans le temps. économie nette de fonctionnement inférieure à celle estimée (11,6 mio), pour une économie de frais bancaires de 2,2 mio. Le déploiement de la caisse centralisée est en cours. La caisse centralisée n'est pas terminée et se poursuivra encore en 2010.	Terminé	2010. L'atteste de la fin du projet est en cours. Les dépenses réelles s'élevaient à 2,2 mio, soit un non dépense de 1,7 mio. Le retour sur investissement est avéré et conforme à ce qui était attendu (taux 3"1 et 32). Le déploiement de la caisse centralisée sera terminé fin 2010.
P1	Etendre la perception des acomptes à la source, au moyen de la retenue des acomptes par l'employeur, sur une base volontaire.	DF	20.01.2010	Partiellement atteint	Objectifs financiers non atteints	Se poursuit jusqu'en 2011	Retard pris dans la mise en œuvre en raison d'autres projets prioritaires (dont la mensualisation de l'IFD). Prévision fin 2010, courant 2011.	En cours	Déjà au 31.12.2011.
P1	Déterminer les biens immobiliers à vendre ou à louer.	DCTI	03.03.2010	Partiellement atteint	Objectifs financiers inclus dans la P2-13 et la P1-30	Terminé	Inventaire des objets à vendre mis à disposition de la direction et communiqué aux objectifs financiers dans la P2-13 (plus-value des ventes) et P1-30 (valorisation des produits des locations).	Terminé	Repris dans le programme de législation 2010-2013 Objectif n°10.06 (OIEG).
P1	Augmenter le produit des droits de superficie en levant les impacts sur le logement.	DCTI	03.03.2010	Partiellement atteint	Non évalué	Se poursuit jusqu'en 2010	Travail en cours : liste des droits de superficie arrivant à échéance et examen d'une revalorisation, conclusion de nouveaux droits de superficie en fonction des résultats du projet OIEG (P2-12). Un chiffre sera tiré en juin 2010.	En cours	Repris dans le programme de législation 2010-2013 Objectif n°10.06 (OIEG).
P1	Simplifier et accélérer les procédures en matière d'autorisation de construire.	DCTI DIM	10.02.2010	Partiellement atteint	+200'000	Terminé	Objectif financier atteint. Modifications légales et réglementaires réalisées. Cette mesure n'a pas de responsabilité transversale (comité de pilotage interdépartemental présidé par les représentants de l'Etat, de la Région, de la DIM). Des modifications et projets sont encore prévus (cf. rapport intermédiaire), notamment dans le cadre de l'AeL (guichet).	Terminé	Repris dans le programme Objectifs n°10.01 et 10.07 (AeL). 2010-2013

Evaluation du plan de mesures P1 - Mesures non atteintes
Etat au 5 mai 2011

Plan de mesures	N° de la mesure	Liberté	Dpts. struct. transposable (en gras)	Passage au CE	Statut	Bouclage de la mesure		Remarques	Sélectivité effective	Suivi	Remarques
						Gain net réalisé sur comptes de 2008 à 2009	Situation				
P1	38	Créer une fonction des imposables administratifs de l'Etat de Genève afin de mieux contrôler la croissance des locaux utilisés par l'Etat.	DCF	23.01.2008	Pas atteint	Non évalué	Abandonné	La problématique du contrôle de la croissance des locaux est traitée dans le cadre du projet OLEG. Ce projet fait l'objet de la mesure P2-12 non encore bouclée et permettra de réunir plusieurs autres mesures (P1-30-68-69 bouclées et P2-13 non encore bouclée).	Terminé	Rapport dans le programme de législation 2010-2013	Objectif n°10.06 (OLEG).
P1	39	S'assurer que les moyens administratifs de l'ensemble de l'Etat soient alignés sur le même standard.	DF	28.04.2010	Pas atteint	Non évalué	Terminé	Les orientations demandées par le CE aux départements ne sont pas ou que partiellement suivies par le Pouvoir Judiciaire au motif de l'indépendance de la Justice (emplois temporaires et postes auxiliaires, budget, directes)	Terminé	Terminé	
P1	61	Abaisser de 500'000 à 200'000 francs le plafond de salaire manquant le passage de l'imposition à la source à l'imposition selon le barème ordinaire pour les contribuables résidents non suisses ni permis C.	DF	10.03.2010	Pas atteint	0	Abandonné	Objectif non atteint (dont 1.0 mio prévus). L'étude de faisabilité de cette mesure a démontré : - la possibilité de générer des pertes au lieu de gains (la taxation ordinaire accordée aux déductions); - la nécessité d'adopter un PI, afin de modifier la Loi sur l'impôt à la source (selon l'art. 6, si le revenu brut soumis à l'impôt source du contribuable ou de son conjoint (mariage commun) excède le montant annuel de 500'000.- F, une taxation est faite ultérieurement selon la procédure ordinaire); - éventuellement une votation populaire. De plus, un problème d'harmonisation avec la loi fédérale exist. le montant proposé ne correspond pas à la celui de la LIFD qui prévoit la taxation ordinaire des 120'000.- F.	Terminé	Mesure cabotage	Arrêt du TF du 26.01.2010 sur l'imposition à la source et l'application du régime de déductions fiscales.
P1	67	mettre annuellement les acomptes provisionnels.	DF	30.01.2008	Pas atteint	Non évalué	Abandonné	Les travaux relatifs à la loi de perception (L-perc), ainsi que les travaux de la Commission fiscale à ce sujet, ne prévoient pas d'instaurer la proposition de la P1-67.	Terminé	Terminé	La L-perc (ex-Lperc) entrée en vigueur le 01.01.2009, n'inclut pas la proposition de cette mesure.

Evaluation du plan de mesures P2 - Mesures atteintes

Etat au 5 mai 2011

Plan de mesures	N° de la mesure	Libellé	Dpts, struct. transversale (en gras)	Bouciement de la mesure		
				Passage au CE	Statut	Gain net réalisé aux comptes de 2007 à 2010
						+1'747'310
P2	08	Limiter le nombre de fonctionnaires d'un même département ou d'une même direction dans tout type de séance.	Tous	15.12.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P2	09	Mettre en place un suivi mensuel de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Etat.	CHA	22.12.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P2	16	Redimensionner l'inspection cantonale du feu.	DIM	24.11.2010	Atteint	+462'600
P2	17	Augmenter l'émolument perçu pour les rapports de police destinés aux assurances.	DSPE	10.11.2010	Atteint	+80'520
P2	18	Revoir le niveau des émoluments de la justice administrative.	PJ	04.05.2011	Atteint	+35'000
P2	22	Regrouper autour d'une structure commune les ateliers et institutions publiques pour personnes handicapées adultes.	DSE	09.03.2011	Atteint	+30'136
P2	23	Exiger une participation accrue des familles aisées au frais d'assistance.	DSE	04.05.2011	Atteint	+50'000
P2	24	Supprimer les doublons Vite-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés.	DSE DARES	15.12.2010	Atteint	-120
P2	25	Soumettre certaines prestations de transports publics transfrontaliers à des règles d'appels d'offres dès 2007.	DIM	28.07.2010	Atteint	+793'000
P2	27	Coordonner et renforcer le travail en réseau des structures aménagement du territoire - mobilité - environnement.	DIM	18.06.2008	Atteint	0
P2	30	Démarcher systématiquement les entreprises au bénéfice d'une aide de l'Etat et/ou de facilités fiscales pour engager des demandeurs d'emploi.	DSE DARES	16.02.2011	Atteint	0
P2	34	Maîtriser les investissements de renouvellement en les soumettant au Grand Conseil sous forme de crédit de programme quadriennal.	DCTI	15.12.2010	Atteint	0
P2	35	Etablir des directives à l'attention des fiduciaires des organismes subventionnés concernant le respect de la loi sur les indemnités et aides financières et de la loi sur la gestion administrative et financière.	DF	04.05.2011	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P2	37	Cesser de subventionner des organismes confédéraux par automatisme.	Tous	09.03.2011	Atteint	+73'174
P2	45	Assurer l'intégrité du rôle du contribuable en améliorant la tenue des rôles de la population et en augmentant les synergies entre le services des enquêtes de l'Administration fiscale cantonale et de l'Office cantonal de la population.	DF DSPE	28.04.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P2	47	Fusionner le Service sécurité - salubrité de la Police des constructions et le service identique de la Sécurité civile.	DCTI	01.09.2010	Atteint	+158'000
P2	48	Fusionner le service des constructions scolaires et le service des constructions universitaires et hospitalières.	DCTI	24.11.2010	Atteint	Objectifs financiers non fixés
P2	49	Recentrer l'activité des membres des fondations immobilières publiques sur leurs tâches institutionnelles.	DCTI	04.05.2011	Atteint	+65'000 *

* La mesure 49 a été mise en œuvre en 2006 et le gain net réalisé en 2006 est identifié dans la colonne des gains nets portant sur la période 2007 à 2010.

Evaluation des plans de mesures P2 et P+ - Mesures partiellement atteintes
Etat au 5.mai.2011

Plan de mesures	N° de la mesure	Libellé	Détail struct. transversale (en gras)	Bouclage de la mesure					Statut	Passage au CE	Remarque	Date	Remarques
				Gain net réalisé aux comptes de 2007 à 2010	Situation	Objectifs financiers non liés	Statut	Remarque					
P2	06	Encourager et favoriser les possibilités de travailler à domicile.	OPE	28.04.2010	Partiellement atteint	Objectifs financiers non liés	Terminé	Expérience pilote réalisée au Pouvoir Judiciaire. Mise en place d'un règlement d'application concernant le travail à domicile en juin 2010. Un rapport d'évaluation de la 1ère année sera remis au CE à fin septembre 2011.	Terminé	Processus permanents		Reclassement sur le télétravail adopté par le CE le 30.06.2010.	
P2	07	Augmenter la productivité des collaborateurs travaillant avec une informatique nomade.	Tous	04.05.2011	Partiellement atteint	Non évalué	Terminé	La mesure est mise en œuvre dans les départements lorsque la situation s'y prête. Elle n'a abouti à aucun résultat. Des plans d'efficacité ont été élaborés. Des outils en matière d'infrastructures matérielles, en développement informatique et en maintenance peuvent exister en fonction des situations et des projets en cours dans les départements.	Terminé	Processus permanents			
P2	21	Adopter le nombre de lits par chambre dans le nouveau bâtiment des lits de l'hôpital en fonction de la situation pathologique.	DARES	16.02.2011	Partiellement atteint	0	Se poursuit jusqu'en 2019	La loi 10730 ouvrait un crédit de 100 millions de francs suisses en vue de la construction et l'acquisition du nouveau bâtiment des lits (BDL2) à Jolliet le 19.11.10. Il est prévu que le nouveau bâtiment soit mis en service à l'horizon 2015 et que la rénovation de l'actuel bâtiment des lits (BDL1) soit terminée à l'horizon 2018. Ces deux bâtiments devraient permettre à terme de répondre à cette mesure mais avec un décalage dans le temps. A ce stade, il n'y a pas d'économie réalisée sur la période 2007 à 2010. Cette mesure est cessée et continue sous la forme de projet futur.	En cours	Après dans le programme de mesure 2010-2013		Objet 02.06 (nouveau bâtiment des lits aux HUG).	
P2	33	Regrouper au niveau régional les offres de promotion économique et de politique d'entreprise.	DARES	25.06.2008	Partiellement atteint	Non évalué	En suspens	A réactiver en 2009 selon le modèle de promotion économique régionale qui sera adopté par le COEP-SO fin 2008.	En cours	Processus permanent		Inscrits dans le cadre de la COEP-SO, une nouvelle structure de promotion économique regroupant les cantons de Suisse romande et Berne est opérationnelle depuis le 01.01.2010. Elle vise à promouvoir la coopération économique à l'étranger et de prospection d'entreprises.	

Evaluation des plans de mesures P2 et P+ - Mesures partiellement atteintes

Etat au 5 mai 2011

Plan de N° de la mesure	Libellé	Dpts. struct. financés (en gras)	Partage au CE	Statut	Bouclement de la mesure		Remarques	Date de fin		
					Quin net relatif aux comptes de 2007 à 2010	Situation				
P2	Cesser d'amorcer les terrains sans attendre l'entrée en vigueur des normes IPSAS (budget 2007 et bouclement des comptes 2008).	DCTI	02.04.2008	Partiellement atteint	Non évalué	Abandonné	L'Etat cessera d'amorcer les terrains dès la mise à disposition du module "Fixed Asset" de CFI à partir de juin 2008. La mesure sera mise en œuvre avec un décalage de deux ans.	Processus permanent	Termine	L'amorçage des terrains a cessé dès juin 2008, soit pour le budget 2009 et les comptes 2008.
P+	Rationalisation des centrales d'armes.	DIM	24.11.2010	Partiellement atteint	0	Termine	Le rapport final sur la rationalisation des centrales d'armes GE du groupe fédéral a été transmis au Conseiller fédéral chargé du DCTI à fin novembre 2008.	Processus permanent	Termine	
P+	Optimisation de la maintenance des matériels de l'administration cantonale genevoise	DF sous l'égide du Collège spécialisé Logistique	28.07.2010	Partiellement atteint	Objectifs financiers non atteints	Termine	<p>Actions réalisées : Concentration des installations, directive élaborée pour le recours aux véhicules et engins, planification des travaux à l'Aspenaj, des ateliers de la sécurité ou DF, installation du garde-meuble, unification de l'instrumentation de gestion informatique réalisée.</p> <p>Actions en cours : Relocation de la direction pour le recours aux véhicules, mise en œuvre de mobilier.</p> <p>Actions à réaliser : Normalisation des flux budgétaires et comptables à analyser et à concréter, entretien et réparation des bateaux à étudier.</p>	Processus permanent	Termine	Ce qui était une mesure du plan de législature du Conseil d'Etat sur la période 2007-2010 se transforme en démarche courante de gestion de la maintenance des matériels de l'Etat. En outre, soit le contrôle et la supervision sont assurés par le Collège spécialisé Logistique.

Evaluation du plan de mesures P2 - Mesures non atteintes
Etat au 5 mai 2011

Plan de N° de la mesure	Libellé	Cpils, struct. transversales (en gras)	Bouclage de la mesure			Remarques	Situation	Suivi	Remarques
			Passage au CE	Statut	Gain net réalisé aux comptes de 2007 à 2010				
P2	Supprimer la gratuité du port pour retour enveloppe du vote CHA par correspondance.		03.11.2010	Pas atteint	0	Terminé	Terminé	Le PL 10157 qui concernait cette mesure a été présenté au Grand Conseil le 31.10.07. Le Grand Conseil a renvoyé au PL, sans objet, à la demande de la commission juridique et des droits politiques et des droits sociaux et de la commission d'Etat le 15.11.07. Le PL a été renvoyé au Grand Conseil d'Etat le 14.05.09.	
P2	Passer à des bis-cadres de subventionnement pour les entités privées par domaine d'activité et non par entité.	DF DIP DSE DARES	04.05.2011	Pas atteint	Objets financiers non fixés	Abandonné	Terminé	Les subventions sont toujours votées entité par entité. La LIAR ne permet pas de voter des subventions par domaine et il n'existe aucune volonté de modifier ce principe ni du côté du Conseil d'Etat, ni du côté du parlement. Toutefois, aujourd'hui, la quasi-totalité des projets de loi LIAR sont présentés regroupés par programme ou par thème. Cette situation semble être tout à fait satisfaisante. Dès lors, le Conseil d'Etat renonce à mettre en œuvre cette mesure, qui peut être considérée comme close.	
P2	Reprendre les services de l'environnement dans un seul lieu, avec une organisation fonctionnelle adéquate.	DIM	07.05.2008	Pas atteint	Non évalué	En suspens	Abandonné	Mesure conditionnée à la réalisation de la maison de l'environnement.	Le projet de la maison de l'environnement n'est pas réactualisé. La plupart des services concernés ont changé de département. D'autres mesures d'organisation et de rationalisation ont été prises. Les réalisations ont bénéficié de crédits. Le budget 2011 prévoit dans la réduction de 5% des effectifs.

Annexe 4

**Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances
concernant l'examen des comptes 2010 - questions transversales**

Question 8 - Autres entités auditionnées



Direction générale

DEPARTEMENT DES AFFAIRES
REGIONALES, DE L'ECONOMIE
ET DE LA SANTE
Madame Michèle RIGHETTI
Secrétaire générale
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3984
1211 GENEVE 3

Réf. : BG / FT / of
Scan n° 104820

Genève, le 3 mai 2011

Objet : comptes 2010 – questions transversales de la Commission des finances

Madame la Secrétaire générale, chère Madame,

Par ces quelques lignes, je fais suite à votre courriel du 20 avril 2011 relatif aux questions posées par la Commission des finances concernant les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) dont vous trouverez, ci-dessous, les réponses :

1. Gestion des imprimantes et photocopieuses

- Les imprimantes sont achetées après avoir fait l'objet d'un appel d'offres publiques en collaboration avec le PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romand).
Les consommables sont achetés par la centrale d'achats Vaud-Genève (HUG-CHUV) après avoir fait l'objet d'un appel d'offres publiques.
La maintenance est assurée :
 - pour la partie matériel, par le mandataire en charge par contrat du maintien des postes informatiques,
 - pour la mise en place du matériel et les problèmes liés aux logiciels, par du personnel interne.
- Les mopieurs et les copieurs font l'objet de contrats de prêt à 48 ou 60 mois rémunérés au nombre de copies incluant la maintenance et les consommables à l'exception du papier qui fait l'objet, comme pour les imprimantes, d'un appel d'offres publiques. Les problèmes liés aux logiciels sont traités en interne.

2. Calculs automatiques

- Les charges sociales sont calculées automatiquement en fonction des différents taux applicables sur la base des salaires de l'année en cours augmentés de l'annuité et de l'indexation à N + 1 ainsi que d'une éventuelle modification de l'effectif.
- Les charges liées à la consommation d'énergie sont estimées à partir des consommations réelles de l'année N-1 et de l'année en cours N, corrigées des variations climatiques significatives qui pourraient avoir un impact, des nouvelles surfaces mises en exploitation, ou encore de modifications apportées à nos centrales thermiques et des actions prises dans le cadre du management environnemental.

Les tarifs de l'électricité font l'objet d'un contrat sur plusieurs années avec les SIG, le prix du kWh est connu lors de l'élaboration du budget.

En ce qui concerne les prix du baril de pétrole et du gaz, ils sont directement liés aux différents événements mondiaux, les prévisions en la matière sont donc plus aléatoires.

3. Politique du personnel

- Les HUG mettent systématiquement au concours les postes vacants au sein des HUG. Lorsqu'aucune candidature interne ne répond aux exigences du poste, les candidatures externes sont prises en considération en privilégiant le marché local.

A cet effet, des contacts étroits ont été noués avec le service employeurs de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) lequel reçoit automatiquement toutes les annonces publiées sur le site internet des HUG. Sur cette base, l'OCE nous communique, le cas échéant, une liste de candidats potentiels en les priant de déposer leur candidature en ligne. Les candidats sont reçus en entretien et un retour d'information est communiqué à l'OCE quant au suivi donné.

- En 2010, 17 chômeurs ont bénéficié de prestations équivalentes à 12 mois ou plus au sein des HUG.
- Les possibilités pour l'année 2011 sont du même ordre de grandeur.

4. Sous-traitance

- Pour les HUG, les tâches externalisées sont :
 - le nettoyage des zones hors soins et à faible sensibilité de sécurité (bureaux, locaux administratifs, garages, vestiaires, etc.),
 - la surveillance de nuit et des jours fériés des sites de Belle-Idee et de Loëx,
 - le transport inter-site des collaborateurs, du linge entre la centrale de production et les différents sites hospitaliers, le transport des patients couchés entre les différents sites ainsi que le transport des patients entre leur domicile et les hôpitaux de jour.

5. Téléphonie mobile

- Pour ce qui est de la téléphonie mobile, les HUG ont procédé à un appel d'offres selon le code des marchés publics. Le choix s'est porté sur Swisscom et la technologie GSM qui permet de supprimer tous les bips et de développer un réseau interne de téléphonie mobile.
- En dehors du prix des abonnements mensuels de raccordement, toutes les communications fixes ou mobiles entre le réseau sont gratuites. Les tarifs des autres communications font l'objet de négociation.
- Il n'y a pas d'indemnité versée aux collaborateurs des HUG, le GSM étant pris en charge par l'institution pour le personnel dont la fonction nécessite de pouvoir être atteint en tout temps (piquets médicaux, etc.).

6. Licences informatiques

- Les HUG travaillent avec Oracle depuis plus de 15 ans et disposent aujourd'hui de 180 licences ce qui représente, ramené au prix d'acquisition d'aujourd'hui, un montant de CHF 4'800'000.00 et un contrat de maintenance de CHF 1'100'000.00.
- La majorité des applications des HUG sont des progiciels qui ne fonctionnent que sur des bases de données commerciales (Oracle ou SQL Serveur).

Les bases de données représentent l'un des éléments clé du système d'information hospitalier dont l'accès doit être garanti 24 heures/24 et 7 jours/7, et qui doit répondre à un nombre élevé d'utilisateurs simultanés. Le choix d'Oracle a permis de couvrir nos attentes en matière de fiabilité, de performance et de support.

D'autres bases de données n'offrent pas forcément le même niveau de support, particulièrement dans le domaine «Open source», sans compter qu'il est également coûteux de multiplier les compétences dans les bases de données particulièrement complexes.

7. Effets des plans de mesures

- Lancée en 2007, l'opération Victoria, visant à améliorer le fonctionnement des HUG en alliant efficacité et qualité, a permis d'équilibrer les comptes et de contrôler la hausse des coûts.
- Les principales mesures ont porté sur :
 - le développement de l'ambulatoire afin d'offrir une alternative à l'hospitalisation,
 - l'optimisation des prises en charge afin d'éviter les journées inappropriées et de diminuer le nombre de lits,
 - la réorganisation d'activités cliniques,
 - le gain de productivité au niveau du plateau médico-technique et du département d'exploitation,
 - l'amélioration du processus de facturation,
 - la diminution des coûts de fonctionnement et d'exploitation.
- L'ensemble de ces mesures a permis sur 3 ans :
 - d'augmenter nos recettes de CHF 36'500'000.00,
 - de diminuer les charges de personnel de CHF 38'500'000.00,
 - de diminuer les charges de fonctionnement de CHF 10'000'000.00.

En restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard GRUSON
Directeur général



F S A S D

Direction générale
Avenue Cardinal-Mermillod 36
Case postale 1731
1227 Carouge

www.fsasd.ch

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
(DARES)
Monsieur Dominique Ritter
Directeur du service financier
Case postale 3178
1211 Genève 3

Date : 3 mai 2011
Concerne : examen des comptes d'Etat 2010 – questions transversales
Contact : Marie Da Roxa - tél. 022 420 20 80 - fax 022 420 20 81 - marie.da-roxa@fsasd.ch

Monsieur le Directeur,
Cher Monsieur,

Conformément à votre courriel du 20 avril 2011, vous trouverez ci-après les réponses aux questions transversales posées par la Commission des Finances du Grand-Conseil dans le cadre de l'examen des comptes d'Etat 2010.

En remarque liminaire, nous relevons que :

- l'ensemble de nos achats de matériel de bureau se fait en lien avec la Centrale Commune des Achats (ci-après CCA) de l'Etat de Genève sur la base d'une convention ;
- les achats de matériel de soins et leur stérilisation sont réalisés en étroite collaboration avec les HUG ; et
- les achats de matériel et les contrats de maintenance informatique s'établissent en collaboration avec le CTI.

1. Gestion des imprimantes et photocopieuses

Dans le cadre de la convention passée entre la FSASD et la CCA, l'ensemble de l'acquisition et de la maintenance des photocopieuses est géré par la CCA, selon ses pratiques et sa politique applicable à l'ensemble de l'administration.

Concernant les imprimantes, elles sont acquises en collaboration avec le CTI dans le cadre du PAIR romand.

Nous ne versons directement aucune redevance de quelle que nature qu'elle soit auprès de la CCA ou du CTI par page imprimée. Toutefois, une redevance est comprise dans la location des appareils et directement payée aux fournisseurs, sur la base des tarifs contractuels négociés par la CCA.

avec le soutien de



FSASD - direction générale
Avenue Cardinal-Mermillod 36
Case postale 1731
1227 Carouge

2. Calculs automatiques

Dans l'établissement de son budget, la FSASD calcule les charges sociales de la manière suivante :

- pour le premier pilier AVS, la projection est faite sur la base de la masse salariale budgétée et selon les taux en vigueur ;
- concernant les charges du 2^{ème} pilier LPP, le calcul des charges est établi sur la base des la masse budgétée des salaires assurés et selon les taux en vigueur (CEH, CIA).

En ce qui concerne les comptes de la FSASD, ces derniers reflètent la réalité des charges effectives sur les salaires de l'année. Les montants sont calculés automatiquement au travers de l'application de gestion des ressources humaines Vision RH, applicatif commun aux HUG et à l'Hospice général.

En outre, les charges sociales sont soumises à l'examen de l'organe de contrôle dans le cadre de la révision des comptes.

En matière de consommation d'énergie, la FSASD calcule les montants en fonction des surfaces utilisées et selon les tarifs des SIG pour l'établissement de son budget. Les montants figurant dans les comptes sont comptabilisés, quant à eux, directement sur la base des factures reçues des SIG.

3. Politique du personnel

De manière générale, la pratique est la suivante :

- concernant les professionnels soignants de terrain et vu la pénurie dudit personnel (cf. constitution d'un groupe de travail de Haut-Niveau sur ce sujet – arrêté du Conseil d'Etat du 02.02.2011), toutes les sources de recrutement sont utilisées ; cependant, en règle générale, le personnel soignant qui intègre la Fondation est déjà en emploi ;
- concernant le personnel administratif, tout est mis en œuvre pour privilégier le bassin d'emploi local genevois, notamment en soumettant les postes administratifs mis au concours en externe auprès de l'OCE ; ainsi, dans le cadre des services exploitation et logistique, la FSASD recrute du personnel émanant directement de l'OCE.

4. Sous-traitance

La FSASD fait appel à la sous-traitance dans les domaines qui ne font partie de ses domaines de compétences ou pour certaines tâches très spécifiques.

Les tâches principales sous-traitées sont notamment :

- dans le cadre des activités aux bénéfices de la clientèle : la fabrication des repas livrés et les grands nettoyages chez les clients ;
- dans le cadre des activités d'exploitation : la stérilisation du matériel de soins (auprès des HUG) et les nettoyages des surfaces utilisées par la FSASD au siège ;
- dans le cadre de la formation : conformément à la loi sur le réseau de soins et de maintien à domicile, la FSASD externalise sa formation auprès des HUG ;
- dans le cadre de son système d'information : l'entretien du matériel informatique, les tâches de maintenance des antennes informatiques, le retraitement des ordinateurs et imprimantes lors de leur renouvellement, le développement de certains applicatifs ainsi qu'une partie de la gestion du réseau informatique.

5. Téléphonie mobile

La FSASD a pu bénéficier de l'application des tarifs et abonnements préférentiels dans le cadre du « Consortium Télécommunication VD – GE » négociés par le CTI.

De surcroît, dans le cadre de l'achat des outils nomade métiers (1'650 smartphones et 600 notebooks) réalisé dans le cadre de la CCA, les abonnements et frais ont été négociés par la CCA similairement aux conditions déjà en vigueur avec l'Etat de Genève auprès de Swisscom.

Par principe, la FSASD remet aux professionnels les outils nécessaires à leurs activités professionnelles. Si le téléphone mobile en fait partie, il leurs est donc confié. Le relevé des consommations est mensuellement contrôlé par les supérieurs.

Aucun collaborateur n'est au bénéfice d'une indemnité mensuelle (Fr. 50,-) pour les frais professionnels de téléphone mobile.

6. Licences informatiques

6.1. Situation actuelle

Certaines applications métiers stockent des données sur des bases Oracle. Les licences y relatives couvrent les droits de connexion d'environ 2'600 terminaux soit quelques 600 ordinateurs fixes, 1'600 « Barman » (outils de saisie pour les professionnels de terrain) et 400 Pocket PC (PDA).

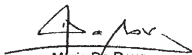
Les coûts (TTC) sont d'environ 62'500,- par année.

Par ailleurs, il n'y a eu aucun achat de nouvelles licences depuis 2008.

6.2. Situation future

L'architecture du nouveau système d'information de la FSASD en cours de déploiement ne nécessite pas de base de données Oracle. Il permettra, de facto, pour les applications métiers, de se passer à l'avenir des bases de données « Oracle ».

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin et vous présentons nos salutations les meilleures.



Marie Da Roxa
Directrice générale



Olivier Terrettaz
Directeur des finances

Copie : Mme Michèle Righetti, secrétaire générale (DARES)
M. Bernard Pagella, secrétaire général adjoint (DARES)
M. Peter Mosimann, secrétaire général (FSASD)

Hospice général
 Direction générale
 Cours de Rive 12
 Case postale 3360
 1211 Genève 3



Téléphone 022 420 51 14
 Télécopie 022 420 51 29
<http://www.hg-ge.ch>

Monsieur
 François Longchamp
 Conseiller d'Etat en charge du
 Département de la solidarité et
 de l'emploi (DSE)
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
 Case postale 3952
 1211 Genève 3

N/Réf : BLV/cse/124

Genève, le 6 mai 2011

Concerne : examen des comptes 2010 par la Commission des finances du Grand Conseil
 questions transversales

Monsieur le Conseiller d'Etat,
 cher Monsieur,

Ci-après, conformément aux instructions communiquées par courriel le 20 avril 2011, je vous fais part des réponses qui concernent l'Hospice général, parmi les questions transversales posées par la Commission des finances dans le cadre de l'examen des comptes 2010.

1. Gestion des imprimantes et photocopieuses

L'Hospice général possède un parc de 278 appareils (photocopieurs et imprimantes), réparti comme suit :

- 102 copieurs (dont une majorité sert aussi d'imprimante)
- 137 imprimantes HP
- 39 imprimantes spécifiques Brother pour l'édition des chèques usagers.

Imprimantes

Achetées sur le contrat PAIR, les imprimantes sont renouvelées tous les 5 ans. Garanties 3 ans, l'entretien n'est assuré par l'Hospice général que sur les 2 dernières années. Le plan d'installation des imprimantes respecte la mesure 21 (1 imprimante pour au minimum 6 personnes).

Copieurs (Imprimantes-scanners)

Ces appareils sont loués par l'intermédiaire de la Centrale commune d'achat (CCA). Le coût de location négocié par la CCA comprend l'entretien et la fourniture de toner.

Les copies sont facturées en sus :

- Copies N/B : De Fr. 0.0064 à 0.0108 par copie
- Copies Couleur : de Fr. 0.0639 à 0.0905 par copie.

2. Calculs automatiques

Charges sociales

Les charges sociales imputées au budget de l'Hospice consistent en des charges qui sont calculées sur le revenu déterminant des collaborateurs. Ce revenu déterminant est basé sur le salaire brut auquel sont rajoutées les indemnités soumises et corrigées d'éventuelles indemnités journalières.

Le revenu déterminant peut varier d'une charge à l'autre par des plafonds et d'une personne à l'autre en fonction de l'âge. Par exemple :

- l'assurance chômage était plafonnée à CHF 126'000.- jusqu'à l'an passé. Cette année, les salaires au-delà de ce montant et jusqu'à CHF 315'000.- sont soumis à un taux réduit,
- les retraités en emploi voient leurs salaires déterminants AVS déduits d'un forfait,
- les cotisations LPP sont prises sur le salaire AVS coordonné.

Le budget « charges sociales » de l'Hospice général est calculé en tenant compte de ces spécificités. Le tableau ci-dessous reprend ces charges en détail, en explique les règles générales et présente les écarts entre budget et réalisé, tels que nous les observons d'année en année.

Charges	Taux	Calcul budget	Salaires déterminant	Variation au réel
AVS/AI/APG	10.30%	part employeur: 5.15% frais administratifs: 1.72% des cotisations totales	Salaire brut Heures supplémentaires Indemnités (téléphones, déplacement, etc. pas soumis AVS)	- déduction forfaitaire pour les retraités en emploi - mineurs jusqu'au 31.12 de leur 17ème année - revenu inférieur à CHF 20'880.- - indemnités journalières déduites du salaire déterminant
ALFA	1.4% GE 2.2% VD	part employeur 1.4%	Salaire soumis AVS	idem AVS
AC	2.2% (< CHF 126'000) 1% (> CHF 126'000)	part employeur 1.1% abattement calculé pour tenir compte du plafond	Salaire soumis AVS jusqu'à CHF 126'000 au taux normal Salaire CHF 126'000 à CHF 315'000 au taux réduit	idem AVS
AMAT (GE)	0.09%	part employeur 0.045%	Salaire soumis AVS	idem AVS
LPP	24%	part employeur: 16% (2 tiers) abattement calculé pour tenir compte : - moins de 25 ans - montant de coordination - estimation des rappels basée sur consommé année précédente	Salaire coordonné	- 17-24 ans cotisent uniquement pour le risque (2%) - idem AVS - rappels en cas de promotion (primauté de prestation)
AA	0.24% (< CHF 126'000) 0.149% (> CHF 126'000)	0.24% (< CHF 126'000) 0.149% (> CHF 126'000)	Salaire AVS	- nombre de bénévoles

Charges environnementales

Si l'Hospice général n'a pas à proprement parler de système de calcul global des charges environnementales, il se préoccupe toutefois de façon proactive de ses dépenses énergétiques et a conduit un projet global durant 2010.

Ce projet voit aujourd'hui son aboutissement à travers une charte environnementale qui clarifie sa politique en matière d'écologie et propose un cadre de référence.

3. Politique du personnel

Tous les postes ouverts par l'Hospice général sont communiqués à l'office cantonal de l'emploi. De plus, l'Hospice général a récemment fait appel aux services de l'Espace Entreprise de l'OCE pour ses recrutements.

4. Sous-traitance

Comme demandé, l'Hospice général se borne à lister ici les mandats externes, afférents aux comptes de fonctionnement, générant un chiffre d'affaires significatif (>20KF). Afin d'en faciliter la lecture, ceux-ci sont regroupés par service utilisateur.

Action sociale		264'791
Conseil en organisation - Enquête	51'800	
Dentistes conseils	212'991	
Aide aux requérants d'asile		1'943'633
Gestion des frais médicaux	24'133	
Entretien des locaux d'hébergement	1'919'500	
Direction générale		44'835
Avocats	25'467	
Evaluation parc immobilier	19'368	
Etablissements		47'144
Fouritures alimentaires	47'144	
Finances		1'493'994
Assurances	1'398'554	
Révision + conseils	95'440	
Ressources humaines		415'288
Conseil en développement, recrutement, management	127'293	
Formation collaborateurs	89'490	
Santé - sécurité du personnel	123'490	
Mobilité Ecospice (vélos)	26'541	
Recrutements spécifiques	48'474	
Service des systèmes d'information		2'494'786
Maintenance et renouvellement serveurs	1'135'019	
Maintenance informatique	216'546	
Maintenance et développement projets	1'117'871	
Stockage bandes magnétiques	25'350	
Service exploitation et achats		883'681
Archivage	133'632	
Constitution dossiers - déménagements	41'974	
Distribution courrier interne	99'649	
Entretien et nettoyage des locaux	388'582	
Téléphonie - électricité	47'388	
Impressions et photocopies	147'678	
Machines café + capsules (rembt collaborateurs)	24'778	
Service immobilier		1'864'089
Mandats architectes	740'303	
Régies	50'881	
Entretien des bâtiments	1'072'905	

5. Téléphonie mobile

A l'Hospice général, 176 collaborateurs ont touché une indemnité de CHF 50.- pour leurs frais professionnels de téléphonie mobile en 2010.

En ce qui concerne les contrats spécifiques de téléphonie mobile, 36 contrats sont actuellement ouverts au nom de l'Hospice général, soit 15 attribués aux veilleurs et 21 à des collaborateurs en charge de missions spécifiques (intendants, sécurité, support technique). Ceux-ci sont conclus avec le groupe CMN (Etat de Genève) à Fr. 7.- par mois, communications intra CMN comprises.

6. Licences informatiques

A l'Hospice général, le coût annuel de maintien des licences Oracle est de CHF 94'836.- TTC. A ce montant, il convient d'ajouter le coût d'acquisition initial des licences (en 2009, après séparation avec la FSASD) de CHF 154'315.- TTC.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous-même ou la Commission des finances souhaiterait obtenir.

En vous souhaitant bonne réception de ce pli, je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, mes respectueuses salutations.



Bertrand Levrat
Directeur général



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

RECTORAT

Le Recteur
Professeur Jean-Dominique Vassalli
Ligne directe : 022 379 75 13
Jean-Dominique.Vassalli@unige.ch

Monsieur Aldo MAFFIA
Directeur adjoint
Service des subventions
Direction des finances
Département de l'instruction publique, de la
culture et du sport
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1211 Genève 3

Genève, le 6 mai 2011

Concerne : Examen des comptes 2010 – questions transversales de la Commission des finances

Monsieur le Directeur adjoint, cher Monsieur,

Je me réfère à votre requête du 20 avril 2010 et vous adresse ci-joint comme convenu nos réponses par thème.

1. Gestion des Imprimantes et photocopieuses

L'Université de Genève gère son parc d'imprimantes et autres photocopieurs en partie d'une manière décentralisée. Si l'administration de certaines facultés est centralisée au niveau du Rectorat, d'autres secteurs disposent de leurs propres copieurs. Un projet de regroupement de l'ensemble des contrats de l'Université est en cours. Il en ira de même pour une harmonisation des copieurs à destination des étudiants (impression décentralisée, paiement via carte multi-services).

En ce qui concerne la durée des contrats, le matériel du parc est en location pour une durée de 48 mois (reconductible), avec une redevance du prix de la copie comprenant le toner, les agrafes et les dépannages.

En ce qui concerne le coût, le mode de calcul diffère. Pour le parc mis à disposition des étudiants, de la faculté des lettres, ainsi que de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, le coût de la location des machines, le prix de la copie et de la feuille de papier sont couverts par la facturation du clic à l'utilisateur. Pour le parc à disposition des autres facultés, de l'administration centrale, le coût de la location des machines, le prix de la copie sont couverts par la facturation du clic à l'utilisateur. La feuille de papier est prise quant à elle en charge par l'utilisateur.

En ce qui concerne enfin les imprimantes mises à disposition dans les salles informatiques, les coûts mensuels facturés par le fournisseur incluent la location des copieurs, le paiement du service de eMaintenance et le coût à la copie qu'elle soit noir-blanc ou en couleur.

2. Calculs automatiques

Pour l'élaboration des budgets, l'Université retient un taux de charges sociales de 20 %. Ce taux comprend les éléments suivants : AVS/AI/APG, assurance chômage et contribution de solidarité, assurance maternité, assurance non professionnelle et cotisations de prévoyance professionnelle y compris les mesures d'assainissement, les participations au rappel de prévoyance.

La question des autres charges relevant de la consommation d'énergie ne concerne pas l'Université de Genève mais découle d'une thématique générale à l'Etat de Genève.

3. Politique du personnel

Actuellement, l'Université ne sollicite pas toujours l'Office cantonal de l'emploi lors d'un recrutement. Si une demande systématique est de mise pour les emplois temporaires, cette démarche s'effectue en fonction du profil de poste pour les emplois permanents.

L'Université ne dispose pas d'une statistique sur l'engagement de chômeurs longue durée, cette information ne figurant pas dans leur dossier. Pour les autres catégories, l'Université emploie actuellement :

- 1 personne pour un programme d'emploi solidarité,
- 5 personnes pour un programme d'emploi formation,
- 2 personnes pour un programme de mesures d'insertion de l'Hospice général (contre-prestations).

A relever que ces chiffres donnent une image figée à ce jour. Dans la mesure où ces personnes ne sont référencées dans aucune base de données, l'Université ne peut fournir un décompte pour l'année 2010. Toutefois, j'estime que ces chiffres sont représentatifs et fournissent un ordre de grandeur réaliste.

4. Sous-traitance

En matière de sécurité dans les bâtiments, un contrat de base a été signé avec Protectas. Il se monte à CHF 941'350.-- et comprend les points suivants :

- ☞ Ouverture et fermeture des grands sites (Mail, Dufour, Bastions, Sciences) et mise à disposition d'un agent de surveillance (rondes techniques et dissuasives, ouvertures des salles réservées en soirée et les week-ends, interventions en cas d'appel au 1222, gestion des alarmes techniques sur Sciences et CMU),
- ☞ Mise à disposition du call center pour prise en charge des appels "1222" (sécurité Interne),
- ☞ Raccordement et mise à disposition du service d'intervention "patrouille" en cas d'alarme effraction à la caisse d'Uni Dufour,
- ☞ Utilisation et mise à disposition de la main courante électronique PEM.

En ce qui concerne les frais de nettoyage dans les bâtiments, l'Etat de Genève est compétent.

5. Téléphonie mobile

L'Université suit les règles de l'Etat de Genève. Elle dispose de 6 abonnements professionnels fournis par le CTI et liés à des activités de sécurité (surveillance et piquet de sécurité). 83 membres du personnel bénéficient d'une indemnité dite de portable. En 2010, les coûts des forfaits de téléphonie mobile se sont élevés à CHF 49'8000.--.

Ces abonnements sont conclus directement par les bénéficiaires auprès du fournisseur de leur choix. Les contrats à tarifs préférentiels conclus par l'Etat de Genève sont communiqués aux bénéficiaires via le mémorandum de l'Université. Aucun remboursement complémentaire à l'indemnité n'est versé aux collaborateurs.

6. Licences Informatiques

Les produits Oracle sont utilisés depuis 1993 et les achats de licences ont été effectués en plusieurs fois depuis cette date. Le montant total représentant le coût d'achat de ces licences est aujourd'hui de l'ordre de CHF 760'000.--. La maintenance et support annuels peuvent être quant à eux estimés à CHF 180'000.--.

Les licences Oracle comprennent les "bases de données", "les serveurs d'applications", les "outils de développement" ainsi que les bases de données de SAP.

7. Effets des plans de mesures

Les effets des plans de mesures sont recensés par l'Etat de Genève. A relever que durant la période 2006 à 2009, des mesures de réorganisation et de rationalisation ont permis à l'Etat de Genève de réaliser des économies substantielles puisque les effets des mécanismes salariaux ont été entièrement financés par les ressources de l'Université. Depuis 2009, ils ont été partiellement assumés par l'augmentation de l'indemnité cantonale.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur adjoint, cher Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Jean-Dominique VASSALLI

THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

Examen des comptes 2010 – Questions transversales

1. Gestion des imprimantes et photocopieuses

- a) Les imprimantes sont achetées par l'Institut à travers un distributeur. Les contrats d'achats de matériel ne sont pas liés à des contrats d'achats de consommables et ne sont pas soumis à une redevance pour chaque page imprimée.
- b) Les photocopieuses sont louées par l'Institut à un distributeur. Le montant mensuel comprend la location du copieur et un nombre de copie forfaitaire. Au-delà de ce forfait, un coût par page imprimée est ajouté dans la facture mensuelle. Les consommables sont facturés en sus.

2. Calculs automatiques

Charges sociales : Réalisé 2010 4'806'273 / Budget 2010 4'832'603

Part patronale : AVS/AI/APG 5.05% - Assurance maternité 0.045% - AC 1% - AF 1.40% - Assurance accident 0.48% - Assurance perte de gain 1.79% - Fonds de prévoyance 16%

3. Politique du personnel

Nous procédons systématiquement à une prise de contact avec l'Office cantonal de l'emploi.

Nous n'employons pas de chômeur de longue durée.

Nous avons employé en 2010 une personne bénéficiant des mesures d'insertion de l'Hospice général.

4. Sous-traitance

Nettoyage des bâtiments	288'066
Frais de déménagement	78'281
Frais de sécurité	64'526
Conseils juridique	112'753
Démarche qualité	52'495
Helpdesk informatique (Mac)	36'000

5. Téléphonie mobile

L'Institut a conclu un accord cadre avec Swisscom comprenant un tarif préférentiel pour les appels nationaux et internationaux en fixe comme en mobile et intégrant la gratuité des coûts des communications mobiles à l'intérieur des numéros de l'Institut. Une dizaine d'appareils ont été mis à disposition de collaborateurs dont la mobilité est importante. Considérant que l'ensemble des appels professionnels est intégré dans l'accord cadre (donc gratuit), la facture de coûts de communication est à la charge du collaborateur.

6. Licences informatiques

L'Institut utilise des systèmes de bases de données libres lorsque les progiciels l'autorisent. Pourtant, certains progiciels nécessitent l'utilisation du système de base de données Oracle. Considérant ce point, les coûts de licences et de mise à jour pour l'Institut est de CHF 3'631.61 pour l'année 2010.

7. Effets des plans de mesures

RAS

MN/04.05.2011

Questions transversales

Examen du compte d'Etat 2010 – questions transversales posées par la Commission des finances dans sa lettre du 15 avril 2011.

1. *Gestion des imprimantes et photocopieuses*

La HES-SO Genève passe par la Centrale commune d'achat pour l'acquisition ou la mise à disposition de ses photocopieurs. En revanche, les imprimantes sont achetées directement par les écoles de la HES-SO Genève. A notre connaissance, nous ne payons pas de redevance à nos fournisseurs de machines pour chaque page imprimée, qu'elle le soit en noir-blanc ou en couleur.

2. *Calculs automatiques*

Les salaires des personnels de la HES-SO Genève sont payés exclusivement par l'Office du personnel de l'Etat (OPE). Nous laissons par conséquent le soin à l'OPE de répondre à cette question.

3. *Politique du personnel*

Conformément aux directives, pour un contrat à durée déterminée du personnel administratif et technique, la HES-SO Genève prend contact systématiquement avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) avant l'ouverture officielle du poste. Néanmoins, nous constatons que ce processus peut ralentir considérablement le recrutement. Comme toutes les ouvertures de postes sont faites sur le bulletin des places vacantes et le site de la HES-SO Genève, les conseillers au placement de l'OCE pourraient consulter ces annonces et prendre contact avec le service des ressources humaines concerné, pour demander la prise en compte prioritaire d'un dossier. Lors des recrutements notre procédure précise qu'à compétence égale, notre priorité est donnée premièrement à la candidature interne Etat et deuxièmement aux personnes sans emplois. Pour exemple, sur les 5 dernières ouvertures de poste de secrétariat, 2 candidates internes et 3 candidates sans emploi ont été retenues.

Pour les 6 Hautes écoles de la HES-SO Genève, nous disposons de 6 places pour des emplois-formation et 5 places pour des emplois pour les mesures d'insertion de l'Hospice général.

4. Sous-traitance

Ce que l'on pourrait qualifier de « sous-traitance » de la HES-SO Genève se présente comme suit pour l'année 2010 :

Descriptif compte	Compte	CHF
☐ Assurances accidents des élèves et des étudiants	318761	409
☐ Assurances Incendie	318763	867
☐ Assurances RC	318762	14'841
☐ Assurances vol	318765	1'778
☐ Assurances, impôts et contributions	318700	33'790
☐ Blanchissage	318011	5'775
☐ Droit d'auteur	318095	84'780
☐ Frais de port et affranchissements	318551	291'878
☐ Frais de réception	318471	384'698
☐ Frais de telex et de téléphone	318600	39'001
☐ Frais de transport, camionnage, déménagement	318502	197'772
☐ Frais d'experts	318300	26'548
☐ Honoraires et prestations de tiers	318000	7'112'373
☐ Honoraires et prestations d'enseignement	318001	913'786
☐ Honoraires et prestations d'enseignement postgrade	318002	595'428
☐ Honoraires et prestations internes HES-GE	318005	807'257
☐ Indemnité de stage HES-S2	318046	3'410'400
☐ Indemnités	318070	7'934
☐ Indemnités aux intervenants	318088	182'275
☐ Organisation d'expositions	318179	30'133
☐ Participation manifestations nationales et internationales	318100	27'155
☐ Service, foyer et relations publiques	318400	4'987
☐ Travaux informatiques effectués par des tiers	318200	11'441
Total général		14'185'307

Ainsi, outre l'important montant de 7'112'373.- F relatif aux honoraires et prestations de tiers (compte 318000) que nous détaillerons ci-après, les principales dépenses sont constituées des indemnités de stages payées aux étudiants dans le domaine Santé – Social, des prestations d'enseignement (bachelor ou postgrade) ainsi que des prestations internes entre les écoles de la HES-SO Genève.

Quant aux honoraires et prestations de tiers (compte 318000), ils se répartissent comme suit par école (où G00 = direction générale, G10 = HEPIA, G20 = HEG, G30 = HEAD-D, G31 = HEAD-AV, G40 = HEM-GE, G41 = HEM-NE, G70 = HEDS et G75 = HETS) :

Compte	Descriptif compte	Ecole	CHF
318000	Honoraires et prestations de tiers	G00	285'258
		G10	1'026'173
		G20	391'343
		G30	455'428
		G31	337'091
		G40	3'111'752
		G41	786'549
		G70	236'429
		G75	482'350
	Total Honoraires et prestations de tiers		7'112'373
Total général			7'112'373

Ils sont essentiellement constitués des montants suivants :

Descriptif	CHF
Convention CMG	2'052'887
Convention I/O	642'126
Convention HEM-NE*	786'549
Convention UNI-HES	971'000
Projet de réunion HEPIA	126'288
Révision de la loi C 126	58'020
Révision des comptes par notre réviseur	185'000
Maintien de la certification ISO 9001	18'921
Formation postgrade et master	147'919
Sécurité des sites de formation	64'346
Honoraires sur projet Ra&D	475'697
Honoraires sur prestations de service	107'486
Production de films à la HEAD - AV	38'619
Organisation d'événements (architecture de crise, Défilé HEAD-D, Milan, Shanghai etc.)	246'459
SOUS-TOTAL	5'921'317
Divers**	1'191'056
TOTAL	7'112'373

* Montant intégralement pris en charge par le canton de Neuchâtel

** Dans les divers, il reste essentiellement la communication (publicité, annonces dans la presse, impressions, les traductions etc..)

5. Téléphonie mobile

La HES-SO Genève applique les lois cantonales en la matière et passe par conséquent par le DCTI pour les questions de téléphonie mobile

6. *Licences informatiques*

La question 6 concerne l'application CFI de l'Etat de Genève. Cette dernière n'est pas utilisée par la HES-SO Genève, bien que l'application financière de la HES-SO soit également « Oracle Financials ».

7. *Effet des plans de mesures*

Les plans de mesures adoptés ont été mis en œuvre dans toute la mesure du possible au sein de la HES-SO Genève. Néanmoins les mécanismes financiers inter-cantonaux complexes en vigueur dans la HES-SO Genève ne permettent pas d'identifier clairement les résultats obtenus tels quels.



**EXAMEN
DES COMPTES 2010**

Réponse aux questions transversales



1.- Gestion des imprimantes et photocopies

L'acquisition des photocopieurs ainsi que des appareils similaires du pouvoir judiciaire se fait par l'entremise de la Centrale Commune d'Achat de l'Etat (cf. réponse de la CCA à la Commission des finances)

2.- Calculs automatiques

2.1. Calculs automatiques des charges sociales

Le pouvoir judiciaire a à sa disposition les applications de gestion transversales de l'Etat tant pour le budget que pour les opérations comptables de fonctionnement. Les calculs des charges sociales y sont intégrés et adaptés de manière automatique chaque année par l'Office du personnel de l'Etat.

2.2. Calculs automatiques des charges relevant de la consommation d'énergie

(Cf. réponse du DCTI)

3.- Politique du personnel

- **Engagement d'un auxiliaire**

Par l'entremise de sa direction des ressources humaines et en application de la procédure d'engagement d'un auxiliaire en vigueur depuis quelques années déjà, le pouvoir judiciaire établit le profil du poste et le communique à l'OCE. Ce dernier fournit si possible au pouvoir judiciaire un certain nombre de dossiers correspondant au profil défini. Dans le cas où l'OCE n'a pu fournir les profils dans les temps impartis ou lorsqu'aucun candidat proposé n'a pu être retenu, il communique au pouvoir judiciaire un numéro dit de « libération de poste », ce dernier étant obligatoire pour la publication dans le BPV (bulletin des postes vacants de l'Etat).

Nombre des dossiers présentés par l'OCE	Nombre des dossiers retenus / engagés	Motifs de refus (non exhaustifs)
53	10	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de qualification suffisante • Candidats déjà connus du PJ et n'ayant pas donné satisfaction • Profil moins adapté en milieu judiciaire • Résultats insuffisants à la suite des tests d'évaluation des compétences métier de base (dactylographie, bureautique et orthographe) des candidats.

- Engagement pour un poste fixe

Pour les postes fixes, le pouvoir judiciaire étudie actuellement et activement la possibilité de développer une collaboration plus étroite avec l'OCE (« service employeur »).

- Emplois de solidarité

Constat général pour l'année 2010 du pouvoir judiciaire

Tout comme en 2009, le pouvoir judiciaire a été très fortement mobilisé, en 2010, par les réformes de son organisation en prévision de l'entrée en vigueur des codes de procédure fédéraux et de la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire. Actif sur les différents projets, l'encadrement ne pouvait pas accompagner et intégrer les personnes concernées de manière à atteindre les objectifs poursuivis par les différents programmes (RMCAS, PETF - programme d'emploi temporaire fédéral - ETFI - emploi temporaire fédéral individuel). A noter également que l'institution a connu de nombreux déménagements et qu'elle rencontrait de très grandes difficultés à fournir des places de travail à son personnel fixe et auxiliaire. Les conditions cadre n'étaient ainsi par réunies pour participer de manière responsable et efficace aux différents programmes.

La direction des ressources humaines du pouvoir judiciaire rappelle également que le niveau de compétences et d'expertise pour travailler en milieu judiciaire est élevé et que les demandeurs d'emploi de longue durée ou les bénéficiaires de prestations diverses ne disposent fréquemment pas du seuil minimum de compétences nécessaire. Le déficit de compétences de base est trop important (orthographe, rédaction, bureautique, rapidité de frappe, résistance au travail sous pression). Chaque fois qu'une personne venant du chômage a démontré des aptitudes adéquates, le pouvoir judiciaire a su trouver d'une manière ou d'une autre des solutions constructives et a pu procéder à un engagement de ladite personne.

Comme déjà indiqué les années précédentes, l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil au palais de justice a conduit à ne plus recourir aux personnes des RMCAS pour assumer cette prestation. Les défaillances constatées exigeaient clairement une professionnalisation de ces fonctions. A noter toutefois que cinq personnes sous contrat dit RMCAS se sont vues engagées en tant qu'auxiliaires. Actuellement, le pouvoir judiciaire ne compte plus qu'une personne au bénéfice d'un tel contrat (service des archives).

Le pouvoir judiciaire a toujours souhaité participer activement à l'effort général d'intégration des chômeurs de longue durée. C'est ainsi qu'il a accueilli depuis le 28 février 2011, une personne au bénéfice d'un contrat de réinsertion de l'AI pour une durée de 6 mois et une deuxième personne du DIP dans le cadre d'un stage AI.

Emploi formation

Année	Nombre des bénéficiaires	Date début	Date fin	Fonction occupée
2010	1	07.09.2009	10.03.2010	Commis-greffier 1
2010	1	01.09.2009	31.08.2010	Huissier
2011	0	-	-	-

RMCAS -Revenu minimum cantonal d'aide sociale

Années	Nombre de personnes employées	Durée moyenne	Postes occupés
2009 - 2010	11	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Commis-greffier • Huissier • Aide à la loge / Accueil • Aide-bibliothécaire • Aide de bureau • Coursier

ETFI - Emploi temporaire fédéral Individuel

Années	Nombre de personnes employées	Durée moyenne	Postes occupés
2009 - 2010	3	6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la loge / Accueil • Aide-archiviste • Aide de bureau

STAGE DE REINSERTION DE L'AI

Années	Nombre de personnes employées	Durée moyenne	Postes occupés
2011	1	18 mois	Greffier

ARE

Années	Nombre de personnes employées	Durée moyenne	Postes occupés	Budget alloué
2008-2011	3	24 mois p/personne	Commis-greffier	F. 174'078

4.- Sous-traitance (Mandats externes)

Les mandats de sous-traitance (nettoyage, conciergerie, etc.) relatifs à la gestion des bâtiments occupés par le pouvoir judiciaire sont gérés par le DCTI hormis celui de la sécurité et de la surveillance des bâtiments et des personnes, confié à une société privée de surveillance après adjudication dans le cadre d'une procédure publique d'appel d'offres.

Frais de surveillance des bâtiments

Nature du mandat	Nom	Montant engagé sur 2010
Surveillance des bâtiments	SPS-Service privé de sécurité	F.1'175'000

5. Téléphonie mobile

La pratique pour l'usage des téléphones mobiles professionnels au pouvoir judiciaire est la suivante :

- Le procureur et le secrétaire général disposent chacun, pour des raisons techniques et professionnelles, d'un téléphone mobile professionnel (appareil, abonnement et frais pris en charge par le pouvoir judiciaire).
- Quelques téléphones mobiles de service sont mis à la disposition des magistrats et greffiers de permanence ou en commission rogatoire. (procureurs et quelques magistrats des juridictions pénales).
- Les magistrats et les collaborateurs, qui doivent être atteignables ou qui sont amenés à téléphoner pour des motifs professionnels, perçoivent une indemnité forfaitaire de F. 50.- par mois (Cf. tableau ci-dessous).

Années	Nombre de personnes touchant une indemnité téléphonique	Budget
2010 - 2011	51	F. 2550.- par mois, soit F. 30'600.- par an

6.-Licences informatiques

Cf. réponse DC/11

7.- Effets des plans de mesures

Le Pouvoir judiciaire a proposé 2 possibilités de gains dans le cadre du plan de mesures P2 du Conseil d'Etat.

Mesure 18 : revoir le niveau des émoluments de la justice administrative

Cette mesure prévoyait la révision, dès le 1^{er} janvier 2008, de la réglementation des émoluments de la justice administrative. Il s'agissait, par une modification de l'art. 86 LPA, de faire du paiement d'une avance de frais une condition de recevabilité du recours, comme cela est déjà prévu par l'art. 150 de la loi fédérale d'organisation judiciaire du 16.12.1943. Ce changement légal devait engendrer une diminution des créances irrécouvrables (339), qui était estimée à -20'000F en 2008 et -15'000F en 2009.

L'objectif de cette mesure a été atteint (cf. annexe 1).



Mesure 19 : revoir le règlement sur l'assistance juridique (affaires civiles)

Le 10 Janvier 2007, le règlement sur l'assistance juridique (E 2 05.04) a été modifié. Pour les affaires civiles, l'octroi de l'assistance juridique est conditionné au paiement d'une participation mensuelle déterminée en fonction des revenus du bénéficiaire. En cas de non paiement, la décision d'octroi de l'assistance juridique peut être révoquée. Le bénéficiaire de l'assistance juridique rembourse le coût total de la procédure par acompte jusqu'à extinction de sa dette. La mise en œuvre et l'application du nouveau règlement implique le recours à trois collaborateurs. Le pouvoir judiciaire a bénéficié dans un premier temps du prêt d'un collaborateur d'un autre département. Depuis 2008, le pouvoir judiciaire prend pleinement en charge le traitement de 3 ETP.

Le tableau ci-joint établit le gain net obtenu de 2007 à 2010.

Rubriques impactées par la mesure 19	Comptes 2010	Comptes 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
30 - Auxiliaires (variation)		0	87'714	209'200
43 - Remboursement des frais d'assistance juridique (variation)	226'856	423'819	1'122'434	1'029'674
Gain de la mesure 19	+226'856	+ 423'819	+1'034'720	+820'474

L'objectif de cette mesure était valorisé en 2007 à un gain net de 2.2 millions (cf. annexe 2). Ainsi, selon le tableau ci-dessus, ce dernier est atteint avec un gain net de **2.5 millions** en quatre ans.

P2

Mesure n° 18

Annexe Commission des finances et Commission de contrôle de gestion, Cour des comptes

1. Evaluation consolidée

Suivi du deuxième plan de mesures (P2) du Conseil d'Etat

Procédure d'évaluation pour la période 2007-2010

P2 - n° 18 "Revoir le niveau des émoluments de la justice administrative"

Type de mesure: Vertical

Niveau : Consolidée - PJ

Sulvi financier : (en beige = objectifs CE exprimés en variation annuelle; en vert = réalisés aux comptes exprimés en variation annuelle)

	2007	2008	2009	2010	Total
	0	20'000	15'000	0	35'000
	0	20'000	15'000	0	35'000

Sulvi de la mesure (opérations annoncées à réaliser) :

Suivant les recommandations faites en 2004 par M. Paychère, Président du Tribunal administratif, il s'agirait, par une modification de l'art. 86 LPA, de faire du paiement d'une avance de frais une condition de recevabilité du recours, comme cela est déjà prévu par l'article 150 de la loi fédérale d'organisation judiciaire du 16.12.1943 (OU-RS 173.110).

Remarques : Projection d'une diminution du poste de charge 'perte sur débiteurs' (nature 339) suite au changement de pratique proposé (faire d'une avance de frais une condition de recevabilité du recours). Cette diminution de charges est envisageable uniquement si la modification de loi intervient avant le 1er janvier 2008. Rubrique budgétaire concernée : 14010800-339000113.

Mise en œuvre de la mesure et objectifs atteints :

Cette mesure a été mise en œuvre depuis 2008, son objectif est atteint (économie de 35'000F prévue).

Statut de la mesure :

terminée

terminée et récurrente

terminée --> projet

se poursuit jusqu'en 201x

Liste des annexes destinées au CE : -

Liste des annexes destinées aux Commissions parlementaires et à la Cour des Comptes : -

Mesure 19 (P2) : Revoir le règlement sur l'assistance juridique (droit civil)

	Mise en oeuvre de la mesure P2 (gains nets en mios de F) <i>en tranches annuelles</i>					Rubriques budgétaires concernées <i>(information nécessaire)</i>	Responsables P2 identifiés (en gras, responsable transversal)
	Total gains nets	2006	2007	2008	2009		
Administration	2.203	0.000	0.634	0.569	1.000	0.300	
CHA	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	
DF	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	
DIP	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	
DI / PJ	2.203	0.000	0.634	0.569	1.000	0.300	14010101-30100300 14010102-43600419
DCTI	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	M. F. Scheidegger
DT	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	
DSE	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	
DES	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	

Actions et planification :

La mise en application du nouveau Règlement sur l'assistance juridique depuis le 10.01.07 se fait de concert avec le Pouvoir judiciaire. La mise en application a engendré l'embauche de 2 auxiliaires et un prêt d'une collaboratrice du DI (Police) pour 2007. A partir de 2008, le Pouvoir judiciaire prévoit la rémunération de 3 auxiliaires nécessaires à la mise en oeuvre du nouveau règlement.

Remarques :

Selon les propositions du Procureur général, le coût de l'AJ est actuellement de 10 millions de francs par année. Face à ces enjeux, et afin de responsabiliser davantage les justiciables, il s'agit d'adopter le système en vigueur dans le Canton de Vaud selon lequel les prestations de l'AJ deviennent des avances dont le bénéficiaire reste débiteur, et qu'il devra rembourser par paiements échelonnés en fonction de ses moyens. Dans le Canton de Vaud, le taux de remboursement est de 50%. On peut tabler sur un taux raisonnable de 25% pour cette mesure, compte tenu notamment de la mobilité beaucoup plus forte de la population. L'effet plein ne sera atteint avant la fin 2010. En effet, pour les procédures en cours, le nouveau Règlement ne peut s'appliquer de manière rétroactive. En 2007, la première année, les recettes sont estimées à 843 KF. Par la suite, les recettes augmenteront en fonction des dépenses occasionnées sur l'exercice précédent. Ainsi, ces prévisions sont à manier avec prudence.

Informations financières :

Indiquer la décomposition des montants en fonction de la nature budgétaire de fonctionnement (charges et revenus) et d'investissement (dépenses et recettes).

	2007	2008	2009	2010
30100300	209'200	87'714	0	0
43600419	843'000	657'000	1'000'000	300'000



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 18 mai 2011

Présidence du Grand Conseil

Commission des finances
Monsieur Eric Bertinat, Président
Hôtel de Ville
Genève

Examen du compte d'Etat 2010 – questions transversales

Amice le Président,

Pour faire suite à votre lettre du 15 avril 2011, je vous communique ci-dessous les réponses du Bureau du Grand Conseil relatives aux questions transversales de la Commission des finances pour les comptes 2010.

1. Gestion des imprimantes et des photocopieuses

L'acquisition et l'entretien des imprimantes se fait par le CTI, la mise à disposition des photocopieurs et mopieurs est du ressort de la CCA. L'utilisation des imprimantes n'implique pas à notre connaissance le paiement d'une redevance à la page, à la différence des photocopies qui, elles, font l'objet d'un décompte trimestriel envoyé aux fournisseurs des appareils.

2. Calculs automatiques des charges sociales

Les charges sociales relatives aux indemnités des députés et aux collaborateurs du Secrétariat général du Grand Conseil sont calculées automatiquement par l'application informatique du budget. Si cela ne pose pas de problème s'agissant des employés de l'administration, il existe un biais pour les charges sociales des députés puisque celles-ci sont calculées sur l'entier du budget dévolu aux jetons de présence, alors que seul un peu plus de la moitié de ce montant est effectivement soumis aux retenues sociales. Il en résulte effectivement un décalage entre le budget et les comptes.

3. Politique du personnel

Actuellement, il n'y a pas de contact systématique avec l'Office cantonal de l'emploi précédant l'engagement d'un collaborateur au Secrétariat général du Grand Conseil. En revanche, tous les postes faisant l'objet d'un engagement sont publiés systématiquement sur le site Internet de l'Etat de Genève.

Il n'y a pas actuellement au SGGC de places dévolues à des emplois de solidarité, de formation ou des mesures d'insertion de l'Hospice général.

4. Sous-traitance

Il n'y a pas d'activité de sous-traitance externe matière d'entretien des bâtiments ou de sécurité, si l'on considère qu'il s'agit de sous-traitance interne, respectivement au DCTI et à la police.

5. Téléphonie mobile

Le Secrétariat général n'est pas amené à conclure directement de tels contrats. Trois contrats de téléphonie mobile (secrétaire générale et lignes de service) sont conclus par l'intermédiaire du DCTI. Quatre collaborateurs sont au bénéfice de l'indemnité mensuelle de cinquante francs.

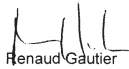
6. Licences informatiques

L'information relative au montant total représenté par les licences Oracle et leurs mises à jour n'est pas connu du Secrétariat général du Grand Conseil.

7. Effets des plans de mesures

Le Grand Conseil et son Secrétariat général n'ont pas été inclus dans le périmètre du plan de mesure du Conseil d'Etat, excepté pour les mesures transversales touchant les activités du SGGC (OPE, CCA, CTI, etc.)

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de ma considération distinguée.



Renaud Gautier
Président du Grand Conseil

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**COUR DES COMPTES**

Rue du XXXI-Décembre 8
Case postale 3159
1211 Genève 3

Genève, le 19 avril 2011

Tél : +4122 388 77 90
Fax : +4122 388 77 99

Monsieur Eric BERTINAT
Président de la Commission des
finances
p.a. Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Examen des comptes 2010 – Questions transversales

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 15 avril qui a retenu toute notre attention. Nous y répondons comme suit.

1) Gestion des imprimantes et des photocopieuses

Lors de son entrée en fonction le 1^{er} janvier 2007, les moyens mis à disposition de la Cour des comptes par le CTI comprenaient une imprimante (de type « simple » : impression recto uniquement) mais aucune photocopieuse.

Compte tenu de l'équipe de 15 personnes qui allait être engagée, il est vite apparu que qu'un « mopieur » (imprimante réseau, photocopieuse, fax, scanner) était nécessaire. Une comparaison a été faite entre plusieurs fournisseurs et entre plusieurs modes de financement (achat, direct ou leasing) avant de procéder à l'acquisition du mopieur qui est toujours en fonction à ce jour.

Concernant le mopieur, la Cour paie des redevances de montant distinct pour les copies noir/blanc et couleur. Concernant l'imprimante de type « simple », aucune redevance ne s'applique.

2) Calculs automatiques

Concernant les charges sociales, il convient de préciser que la Cour des comptes est au bénéfice d'une convention « service bureau » avec l'Office du personnel de l'Etat, qui prévoit notamment que tous les aspects administratifs des cotisations sociales sont établis par l'Office.

Il convient donc de le solliciter pour toute question relative aux charges sociales.

Concernant la consommation d'énergie, il convient de préciser que l'Etat est locataire des locaux occupés par la Cour.

La Cour ne connaît pas les conditions de location, ni sa consommation énergétique ni son bilan carbone. Les données techniques nécessaires (isolation, chauffage, tri de déchets, etc.) sont à requérir auprès du bailleur, soit le DCTI pour le compte de l'Etat.

3) Politique du personnel

Compte tenu de son type d'activité et du haut niveau de formation et d'expérience requis par ses travaux, la Cour des comptes recourt, en cas de postes vacants, aux modes de recherche de personnel suivants (dans l'ordre) :

- Bulletin des places vacantes de l'Etat,
- Annonces payantes par internet (site spécialisé),
- Annonces payantes par la presse spécialisée (supplément « emploi » ou « carrières » des principaux journaux),
- Exceptionnellement, par cabinet RH spécialisé.

Aucun contact n'est pris avec l'OCE et aucune mesure d'insertion professionnelle n'est en place à la Cour : ces éléments ne nous semblent pas compatibles avec notre activité.

4) Sous-traitance

Les natures comptables 31804800 et 31804900 sont celles utilisées par la Cour des comptes pour les activités sous-traitées, qui sont composées de deux activités distinctes :

- D'une part, les mandats externes (31804800) qui sont confiés lors de missions d'audit impliquant des compétences non disponibles à l'interne. En 2010, ces mandats ont atteint 48'067 F dans les domaines suivants :
 - o expertises juridiques en matière de marchés publics : 7'802 F
 - o expertises de gestion informatique technique : 9'605 F
 - o sondages et enquêtes de satisfaction (deux mandats) : 30'661 F
- D'autre part, la maintenance informatique (31804900) de la Cour des comptes. En 2010, son coût était de 40'358 F.

5) Téléphonie mobile

Aucun contrat de téléphonie mobile n'est en vigueur à la Cour. Par ailleurs, les éventuelles communications téléphoniques professionnelles effectuées depuis les téléphones portables privés des collaborateurs ne sont pas refacturées à la Cour, compte tenu de leur faible fréquence.

6) Licences informatiques

Aucune licence Oracle n'est en place à la Cour des comptes.

7) Effets des plans de mesure

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes n'est pas soumise aux plans de mesure du Conseil d'Etat.

Espérant avoir répondu à vos attentes et nous tenant à disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes



Stanislas ZUIN, Président



COMPTES 2010

REPONSES AUX QUESTIONS TRANSVERSALES POSEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

1. Gestion des imprimantes et photocopieuses

L'Assemblée constituante n'a pas de compétences en matière d'acquisition ou d'entretien de ses imprimantes, photocopieurs et autres appareils similaires.

S'agissant du « mopieur » (photocopieuse), c'est la Centrale commune d'achats qui procède directement au prélèvement du loyer de la photocopieuse Xerox depuis notre nature 31604700 "Location et taxes de machines à photocopier". Sans connaître exactement comment se calcule ce loyer, nous pouvons préciser que, lors des commandes de toner ou d'autres accessoires directement auprès de Xerox, selon la procédure en vigueur, un relevé des compteurs est transmis, soit le nombre de copies « couleur », le nombre de copies « noir/blanc » et le total des copies. Nous en déduisons que la redevance n'est pas la même selon que les copies sont en noir/blanc ou en couleur. Ceci n'apparaît toutefois pas dans les comptes par nature et le Secrétariat ne reçoit pas de décompte du nombre de copies effectuées par catégorie.

En ce qui concerne les imprimantes, l'Assemblée constituante suit les procédures du CTI en matière d'acquisition d'une part, de la CCA d'autre part pour la commande des consommables. Nous ne savons pas si l'utilisation des imprimantes peut impliquer le versement d'une redevance au vendeur de la machine pour chaque page imprimée. Le secrétariat n'a qu'une imprimante couleur utilisée à titre accessoire lorsque le mopieur principal est surchargé par des impressions en masse.

2. Calculs automatiques

L'Assemblée constituante n'a aucune compétence en matière de calcul des charges sociales. A notre connaissance, ces montants sont calculés lors de l'établissement du projet de budget par l'Office du personnel de l'Etat au moyen des logiciels spécifiques. Ainsi, l'Assemblée se limite à communiquer les montants avant charges sociales et il n'est pas possible d'adapter la réalité des charges sociales d'une manière ou d'une autre. A titre d'illustration, les constituants en âge AVS ne sont pas soumis à la cotisation à l'assurance chômage. Nous avons souhaité adapter en conséquence pour tenir compte de l'exonération de près de 30 constituants, la somme représentant 1% des jetons de présence de ces derniers. Il nous a été répondu que les logiciels ne permettaient pas de prendre en compte cette singularité. Inversement, nous avons constaté aux comptes 2010, un dépassement sur la rubrique du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (30300500) et sur celle de l'Assurance-maternité (30300600). Or, dans la mesure où les mêmes chiffres devraient servir de base au calcul de l'ensemble des charges sociales, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer ces différences.

3. Politique du personnel

Lors de la recherche de personnel, la Direction des ressources humaines du DF, répondant du Secrétariat de l'Assemblée constituante, attire systématiquement l'attention du Secrétariat sur la nécessité de contacter en premier lieu l'Office cantonal de l'emploi. Au printemps 2010, à la recherche d'un ou d'une collaboratrice en charge de la mise en forme et de l'édition d'une vingtaine de rapports, contact fut pris et le descriptif de la fonction fut adressé pour un engagement de trois mois environ. La réactivité de l'Office cantonal de l'emploi a été

insuffisante : des dossiers ont été transmis mais tardivement et les profils ne correspondaient pas aux besoins. Une relance a été faite par la suite par l'Office de l'emploi, mais un engagement avait entretemps été concrétisé par le biais d'une agence de placement spécialisée dans le personnel administratif temporaire.

4. Sous-traitance

L'Assemblée constituante ne recourt pas à la sous-traitance au sens strict. Néanmoins, au vu du caractère temporaire de son activité, de pics saisonniers et de certaines caractéristiques techniques, elle confie un certain nombre de mandats externes ou recourt à des collaborateurs auxiliaires de manière ponctuelle. En 2010, la situation a été la suivante.

Tâches de secrétariat et de logistique administrative

- Correction, édition et mise en forme des 25 rapports des commissions (avril à juillet)
Alp Emploi M. Th. Piérat : 19'465.35
- Prise de procès-verbaux des séances de commission et des séances plénières ainsi que prise du Mémorial :
EMH imagine.com : 263'777.39

Déroulement des séances plénières

- Retransmission des séances plénières de l'Assemblée
Léman Bleu : 147'519.60
- Assistance logistique et technique (saisie et contrôle des votes, prise de parole)
M. Daniel Marchand, mandataire et divers auxiliaires
(séances hebdomadaires de 14h à 23h
ainsi que divers travaux administratifs de soutien) 8'040.- + 10'937.85 18'977.85

Informatique

- Mises à jour du site Internet et travaux de développement de l'Intranet
Entreprise TANIT (mandatée par la DOSID de la Chancellerie d'Etat) 10'569.35
- Assistance à la configuration du logiciel File Maker Pro (base de données pour la gestion des organismes et particuliers, notamment consultation
Entreprise Teamlog (Suisse) SA 11'836.-
- Maintenance et petits développements de l'application AIGLE
(saisie et suivi des objets soumis, votés, retirés, t.q. thèses, articles, amendements, etc.) et diverses assistances au Secrétariat 27'115.-

Expertises :

- Expertise juridique
Prof. A. Auer 10'000.-
- Mandat pour la réalisation et le traitement du questionnaire dans le cadre de la consultation de la population - 1^{ère} étape - préparation des outils
Institut LINK 10'760.-

5. Téléphonie mobile

L'Assemblée constituante n'a pas de contrats de téléphonie mobile.

6. Licences informatiques

A sa connaissance, l'Assemblée constituante n'a pas de licence Oracle.

7. Effets des plans de mesures

L'Assemblée constituante a été instaurée après l'adoption des plans de mesures et n'a pas été approchée à cet effet.

ANNEXE 10

Dépenses générales 2010

Justification de l'utilisation des reports budgétaires et crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances

Le plan de mesure du Conseil d'Etat (CE) de 2006 comporte la mesure 23 "Reporter sur l'exercice suivant tout ou en partie des sommes non dépensées pour éviter les achats inutiles de fin d'année". Cette mesure a pour objectif de générer des économies.

Dans ce contexte, conformément à l'extrait de PV du 9 juin 2010 et en accord avec la Commission des finances, les montants des dépenses générales non-dépensés en 2009, pour un total de 37,5 millions, ont été reportés sur l'exercice 2010.

Les montants reportés ont été calculés sur la base des écarts entre le budget 2009 évolué (budget voté incrémenté des dépassements de crédits accordés pour l'année 2009) et les comptes 2009 par centre de responsabilité (CR) publié en 2009. Seuls, 75 % de ces écarts sont reportés sur l'année 2010. 50% sont directement imputés au centre de responsabilité concerné ; le solde (25%) revient au secrétariat général du département ou de l'entité.

Le département (ou l'entité) conserve la possibilité de réallouer les reports accordés au secrétariat général moyennant la transmission d'une justification avant toute réallocation de disponibilité financière dans l'application comptable. Aucune autre réallocation, entre centres de responsabilité, n'est autorisée. En fin d'exercice, les montants non dépensés de ces réaffectations sont restitués au secrétariat général des départements.

Une directive transversale fixe les modalités d'application des reports budgétaires.

En complément, la Commission des finances a également accordé, pour l'année 2010, des crédits complémentaires/supplémentaires pour un total de 6,3 millions. Les reports budgétaires et autres crédits accordés s'élèvent ainsi à 43,9 millions.

Au final, aux comptes 2010, les dépenses générales se sont élevées à 419,0 millions pour un budget voté de 418,8 millions. Vous trouverez ci-dessous, par département, la situation du budget voté, des reports budgétaires et autres crédits accordés par la Commission des finances et des comptes.

Départements	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Budget 2010 évolué (=voté +reports et autres crédits)	Comptes 2010
	418'806'520	43'855'381	462'661'901	419'019'939.72
01 Chancellerie d'Etat	7'672'903	2'174'738	9'847'641	6'183'725.68
02 Finances	23'311'580	4'564'449	27'876'029	23'302'639.55
03 Instruction publique, culture et sport	46'368'775	3'222'100	49'590'875	47'247'499.56
04 Sécurité, police et environnement	49'935'000	8'449'343	58'384'343	55'846'683.81
05 Constructions et technologies de l'information	235'995'711	14'472'489	250'468'200	234'494'850.27
06 Intérieur et mobilité	25'637'162	565'308	26'202'470	25'576'483.94
07 Solidarité et emploi	4'055'281	3'198'177	7'253'458	3'607'132.26
08 Affaires régionales, économie et santé	7'594'968	5'851'105	13'446'073	5'479'006.59
11 Grand Conseil	2'502'015	869'598	3'371'613	2'054'375.92
12 Cour des comptes	164'746	156'979	321'725	131'505.24
13 Constituante	1'887'808	288'597	2'176'405	1'500'860.84
14 Pouvoir judiciaire	13'680'571	42'498	13'723'069	13'595'176.06

L'utilisation conforme des reports budgétaires et autres dépassements de crédits acceptés par la Commission des finances, pour les dépenses générales, doit cependant être présentée par centre de responsabilité lors du processus de bouclage des comptes.

Chaque département ou entité fait l'objet d'un point de situation par centre de responsabilité. Une justification est fournie lorsque les reports de budget sont utilisés de manière significative.

01 CHANCELLERIE D'ETAT

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
01 Chancellerie d'Etat	7'672'903	2'174'738	-	9'847'641	6'183'725.68	214'380
01.00.01 Conseil d'Etat et Chancelier	364'500	8'219	-	372'719	323'996.45	-
01.01.02 Secrétariat général	1'371'959	993'519	-	2'365'478	1'543'812.23	171'853
01.02.02 Service du protocole	2'236'600	838'006	-	3'074'606	1'690'684.07	-
01.02.06 Service des votations et élections	2'731'391	226	-	2'731'617	1'827'570.90	-
01.02.07 Centre de documentation et publications	583'600	130'470	-	714'070	426'320.54	-
01.02.08 Direction des affaires juridiques	35'300	4'298	-	39'598	32'470.72	-
01.02.09 Coordination des dossiers fédéraux	74'100	74'374	-	148'474	54'590.80	-
01.09.51 Dépouillement centralisé des élections	80'000	14'365	-	94'365	55'463.14	-
01.09.61 Groupe de confiance	58'453	6'279	-	64'732	49'290.05	-
01.09.71 Préposée à la protection des données et à la transparence	137'000	104'982	-	241'982	179'526.78	42'527

Justification de l'utilisation des reports :

01.01.02.00 Secrétariat général

Les reports budgétaires 2009 à disposition du secrétariat général ont permis de couvrir en grande partie les frais relatifs à la restauration du mobilier des salles de l'Hôtel-de-Ville. Par ailleurs, le nombre de centaines résidant dans le canton étant en constante augmentation, les cadeaux et souvenirs offerts à cette occasion ont été plus importants que prévus.

01.09.71.00 Bureau des préposés à la protection des données et à la transparence

En raison de l'obligation légale, à laquelle le préposé est astreint, respectivement de dresser et tenir à jour un catalogue des fichiers des institutions soumises à la loi, qui soit public et facilement accessible, le PPDT a fait appel à un mandataire externe pour analyser les besoins, étudier les solutions existantes et conceptualiser un catalogue de fichier, ce qui a généré des dépenses plus importantes que prévues, et par conséquent une utilisation partielle des reports budgétaires 2009 à disposition de ce service.

02 FINANCES

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
02 Finances	23'311'580	4'564'449	-	27'876'029	23'302'639.55	2'015'815
<i>02.21 Secrétariat général</i>	4'006'952	3'104'300	-542'051	6'569'201	5'191'420.25	1'184'468
02.22 Direction générale des finances de l'Etat - DGFE	1'474'540	276'832	512'422	2'263'794	2'263'793.71	789'254
02.24 Administration fiscale - AFC	7'159'865	355'022	-	7'514'887	6'053'316.49	-
02.25 Office du personnel de l'Etat - OPE	1'648'800	165'430	-	1'814'230	1'532'880.99	-
02.26 Office cantonal de la Statistique - OCSTAT	680'430	106'870	-	787'300	580'694.87	-
02.27.10 Office des Poursuites	7'112'789	401'451	-	7'514'240	7'108'452.89	-
02.27.20 Office des Faillites	871'124	75	-	871'199	416'530.77	-
02.29.01 Commission externe d'évaluation des politiques publiques - CEPP	216'500	111'935	-	328'435	46'819.15	-
02.29.02 Inspection cantonale des finances - ICF	114'840	30'069	-	144'909	40'897.28	-
02.29.03 Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance - SFP	25'740	12'465	29'629	67'834	67'833.15	42'093

Justification de l'utilisation des reports :**02.21.00.00 Secrétariat général**

L'essentiel du dépassement est dû à des mandats à des tiers commandés par le secrétariat général concernant les dossiers BCGe et Caisses de pension.

Ce dépassement a été couvert par l'utilisation partielle des reports budgétaires.

02.22.00.00 Direction générale des finances de l'Etat- DGFE

Le dépassement de 0,8 million a été entièrement couvert par des reports budgétaires.

Il s'explique ainsi :

- des charges liées aux activités résiduelles de l'ex Fondation de valorisation des actifs de la BCGe reprise par l'Etat au 1er janvier 2010 : essentiellement des honoraires dans le cadre de la cession d'immeubles ;
- des frais de mandats liés aux projets prioritaires menés par la DGFE, pour 0,4 million (système contrôle interne, consolidation financière, préparation du manuel comptable).

02.29.03.00 Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance - SSF

L'augmentation des dépenses générales est due à l'organisation d'une conférence destinée aux fondations classiques et d'un séminaire LPP pour les institutions de prévoyance. Les dépenses causées par ces deux événements ont été entièrement couvertes par les frais d'inscription des participants.

Ce dépassement a été couvert par l'utilisation partielle des reports budgétaires.

03 INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
03 Instruction publique, culture et sport	46'368'775	3'222'100	-	49'590'875	47'247'499.56	2'327'086
<i>03.11 Secrétariat général</i>	1'456'518	1'659'326	-1'017'648	2'098'196	1'330'987.33	-
03.13 Services partagés et logistiques	3'401'950	92'988	-	3'494'938	3'102'907.89	-
03.21 Enseignement primaire	6'479'163	148'034	-	6'627'197	5'749'182.30	-
03.22 Cycle d'orientation	6'850'292	89'086	536'242	7'475'620	7'475'619.43	625'327
03.23 Enseignement secondaire postobligatoire	13'477'050	1'033'543	190'684	14'701'277	14'701'276.65	1'224'227
03.27 Office médico-pédagogique	8'979'434	-	-	8'979'434	8'786'952.43	-
03.31 Office de la jeunesse	3'607'518	12'313	-	3'619'831	3'506'191.93	-
03.32 OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	2'116'850	186'810	290'722	2'594'382	2'594'381.60	477'532

Justification de l'utilisation des reports :**03.22.00.00 Cycle d'orientation**

1. Des ventes à l'externe de moyens d'enseignements par l'économat du DIP (ECDIP) ont été effectuées. Les charges correspondantes ont été comptabilisées dans les comptes de l'ECDIP, selon les normes IPSAS. Les charges sont couvertes par des recettes du même montant.

2. La redéfinition de la notion d'investissement avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements a pour conséquence que des achats prévus en investissements sont comptabilisés de facto dans le budget de fonctionnement (dépenses générales). Ainsi, une partie des dépenses relatives aux 3 lois d'investissements du CO (collèges de Cayla, Seymaz et Drize) et au crédit de programme pour le collège de la Florence (extension limitée, rénovation du collège) a dû être comptabilisée en dépenses générales (fournitures des salles de laboratoires, de la cafétéria, bibliothèque - achat de livres pédagogiques - , déménagements, etc.). A noter qu'une partie de ces charges a pu être couverte par les budgets 31 du cycle d'orientation.

3. La modification de la période de comptabilisation des avances pour les cours d'éducation nutritionnelle a eu pour effet d'accroître les dépenses prévues. Les mécanismes comptables sont les suivants: avance accordée aux établissements en début d'année scolaire pour acheter le matériel nécessaire aux cours d'éducation nutritionnelle (comptabilisé en avance au bilan) en fin de période et sur la base des décomptes rendus par les établissements, comptabilisation de la charge en dépenses générales. En 2009, la période considérée était du 1er septembre 2008 au 1er septembre 2009 (année scolaire). Afin d'être en accord avec les normes comptables et de refléter la réalité au 31 décembre, le CO a dû modifier la période de comptabilisation pour l'année civile. Il en résulte que les charges comptabilisées en 2010 correspondent à celles de la période du 1er septembre 2009 au 31 décembre 2010 (+ 4 mois par rapport à l'exercice 2010). Il s'agit d'une contrainte liée à la LGAF.

4. Les dépenses pour les indemnités aux intervenants ont été plus importantes. Ces derniers sont en effet choisis pour leurs compétences professionnelles, dans le cadre de la formation continue des enseignants.

03.23.00.00 Enseignement secondaire postobligatoire

1. L'éclatement des sites de formation de l'école de culture générale Ella-Maillart implique des dépassements budgétaires.

2. Le transfert progressif des cours interentreprises aux associations professionnelles (opération budgétaire qui se fait avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - OFPC) a vu son planning décalé. Ainsi, certains cours sont restés dans les comptes des centres de formation

professionnelle de l'enseignement secondaire postobligatoire (PO), alors que le budget a été transféré à l'OFPC en subvention. Ce décalage implique un dépassement pour le PO.

3. La réalisation de la première étape du collège Sismondi a impacté les natures des dépenses générales (achats prévus en investissements comptabilisés dans les dépenses générales, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements).

4. La création de classes préparatoires dans les centres de formation professionnelles a nécessité des dépenses de fournitures scolaires et pédagogiques supplémentaires.

5. Les assurances pour les élèves ont généré un dépassement, dont l'essentiel provient d'un changement de méthode de comptabilisation (passage de l'année scolaire à l'année civile).

6. Les écolages de musique ont été plus importants que prévus.

7. Différents déménagements, nécessaires lors de la livraison d'un nouveau bâtiment (Collège Sismondi) et pour permettre la réalisation de travaux (notamment de sécurité) ont été plus importants qu'escomptés.

03.32.00.00 Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

1. Les reports de crédits ont été utilisés pour permettre la rémunération des commissaires, conformément au règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (C 2 05.1), articles 32 à 35. L'article 35 précise les modalités de la surveillance de la formation professionnelle en entreprise en ces termes :

"1 La surveillance s'exerce en particulier par :

- a) les visites d'autorisation de former ;
- b) deux visites standards obligatoires la première année de formation, ainsi qu'une visite annuelle les années de formation suivantes;
- c) les visites spécifiques en cas de difficultés particulières rencontrées par une personne en formation.".

Lors de l'établissement du budget, le nombre de visites prévues pour 2010 se référait encore à la situation des visites des commissaires d'apprentissage en 2008. Il est à noter que les visites se faisaient par des commissaires de milice et qu'ils n'arrivaient pas à répondre aux exigences légales de l'article 35.

Afin d'essayer de répondre aux exigences légales, la direction de la formation professionnelle, en accord avec la direction générale de l'OFPC, a demandé aux associations professionnelles de professionnaliser la surveillance. Par conséquent, durant le 2ème semestre 2010, des associations professionnelles ont professionnalisé des commissaires en les engageant afin d'atteindre le nombre de visites légales ou du moins de s'en rapprocher. Par conséquent, l'augmentation du nombre de visites aux apprentis a, augmenté le coût total des visites des commissaires.

Des économies sur des coûts internes à l'OFPC ont pu être réalisées afin de compenser partiellement les augmentations du coût total des visites des commissaires. Néanmoins, ces économies n'ont pas pu couvrir totalement l'augmentation du coût des commissaires.

2. L'article 44 de la loi C 2 05 stipule que "les frais d'examen ne peuvent pas être mis à la charge des personnes candidates qui sont admises à l'examen...". Or, les frais de matériel d'examens ont progressé, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'apprentis par rapport à 2009.

3. Les reports de crédits ont été utilisés également pour couvrir l'augmentation du nombre de remboursements des frais de transports pour apprentis suivant des cours professionnels et des cours interentreprises hors canton, ainsi que l'augmentation des tarifs CFF.

04 SECURITE, POLICE ET ENVIRONNEMENT

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
04 Sécurité, police et environnement	49'935'000	8'449'343	-	58'384'343	55'846'683.81	7'346'189
<i>04.01 Présidence, secrétariat général</i>	919'439	2'218'003	-878'738	2'258'704	1'995'555.02	1'076'116
04.02.01 Direction générale de l'Office cantonal de la population	701'515	25'675	-	727'190	291'390.42	-
04.02.02 Service des étrangers et des confédérés	862'841	83'881	-	946'722	578'017.57	-
04.02.03 Service des passeports et de la nationalité	224'961	47'596	-	272'557	24'956.99	-
04.02.04 Direction cantonale de l'état civil	25'859	12'933	28'195	66'987	66'986.62	41'128
04.02.05 Service cantonal des naturalisations	223'465	173'138	-	396'603	130'021.71	-
04.03.07 Service cantonal des objets trouvés	25'563	482	-	26'045	19'549.82	-
04.03.09 Archives d'Etat	434'659	182'677	-	617'336	374'239.97	-
04.03.12 Délégué à la Genève internationale	396'906	32'855	-	429'761	223'444.73	-
04.03.14 Service des affaires militaires	232'000	9'432	-	241'432	190'593.79	-
04.04 Corps de police	20'255'106	1'452'801	-	21'707'907	21'609'729.58	1'354'624
04.05.01 Direction de l'office pénitentiaire	84'629	2'704	-	87'333	76'068.28	-
04.05.02 Prison de Champ-Dollon	4'079'303	15'484	273'703	4'368'490	4'368'489.89	289'187
04.05.03 Service de l'application des peines et mesures	546'392	49'187	67'376	662'955	662'954.85	116'563
04.05.04 Service de probation et d'insertion	255'436	20'614	-	276'050	179'553.28	-
04.05.05 Service des établissements de détention et des peines alternatives	2'694'545	753	310'826	3'006'124	3'006'123.92	311'579
04.06.01 Direction générale de l'Office des droits humains	12'882	3'316	-	16'198	9'029.86	-
04.06.02 Service de promotion de l'égalité entre hommes et femmes	129'720	20'306	-	150'026	139'256.80	9'537
04.06.03 Bureau de l'intégration	261'696	73'915	-	335'611	230'886.24	-
04.06.04 Délégué aux violences domestiques	79'125	11'800	-	90'925	81'763.18	2'638
04.06.06 Solidarité internationale	144'556	65'610	-	210'166	98'851.25	-
04.08.01 Office cantonal des automobiles et de la navigation	1'909'183	896	115'258	2'025'337	2'025'336.48	116'153
04.10 Office de l'environnement	15'435'219	3'945'285	83'380	19'463'884	19'463'883.56	4'028'665

Justification de l'utilisation des reports :**04.01. Présidence, Secrétariat Général**

Les reports budgétaires ont été utilisés pour couvrir des frais de mandats externes liés à des projets de réorganisation du secrétariat général, police et informatique. Par ailleurs, l'utilisation s'est également effectuée pour couvrir des dépenses générales réduites par des diminutions imposées dans le cadre budgétaire.

04.02.04.00 Direction Cantonale de l'Etat-Civil (DCEC)

Depuis plusieurs années, l'ICF relève d'importants problèmes dans la tenue de la comptabilité de la DCEC. Dans le cadre de son rapport relatif à l'audit des comptes, l'ICF a émis des réserves quant à la fiabilité de la comptabilité du service. Afin de régulariser cette situation, le département a décidé de confier le mandat à une fiduciaire pour régulariser la comptabilité. Ce mandat ne figurait pas au budget ; cette prestation a été financée par l'utilisation des reports budgétaires du service et du secrétariat général.

04.04. Police

Le dépassement à la police s'explique - comme indiqué dans la demande de crédit supplémentaire - par les frais d'affranchissements supplémentaires au service des contraventions, des frais d'analyse ADN et d'alcoolémie.

04.05.02.00 Prison de Champ-Dollon

Les reports budgétaires ont été affectés aux frais de nourriture des détenus, dans des établissements surpeuplés, notamment avec des pics - l'été dernier - de l'ordre de 620 détenus. Par ailleurs, les frais de la cafétéria ont également augmenté. Ces derniers sont liés à la fréquentation, car en effet, l'engagement de collaborateurs supplémentaires ainsi que la présence croissante d'entreprises de travaux externes justifient cette augmentation de fréquentation.

04.05.03.00 Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Les reports budgétaires ont été utilisés pour couvrir l'augmentation des frais de placements de détenus dans le centre d'établissement de sociothérapie "La Pâquerette".

04.05.05.05 Service des établissements de détention et des peines alternatives (SEDPA)

Les reports budgétaires ont principalement été affectés aux frais de surveillance de certains établissements de détention par des sociétés privées, la nuit ainsi que le week end. En effet, lesdites sociétés ont dû intervenir notamment dans le cadre de nombreuses absences.

04.08.01.00 Office cantonal de l'automobile et de la navigation (OCAN)

Les reports budgétaires ont été utilisés pour couvrir l'excédent des frais d'affranchissements. En effet, dans le cadre de l'introduction du nouveau système d'information de l'OCAN, le rythme des envois recommandés s'est vu ralenti en 2009 et le rattrapage s'est opéré en 2010.

04.10 Office de l'environnement

Le dépassement de l'office de l'environnement s'explique - comme indiqué dans la demande de crédit supplémentaire de 3,9 millions - par l'avancée des chantiers d'assainissement des sites pollués. Le solde correspond aux reports budgétaires qui ont été affectés pour couvrir l'excédent de dépenses générales. En effet, en fin d'année, des écritures transitoires ont été saisies par erreur deux fois, ce qui a engendré une double comptabilisation. Le département des finances a refusé d'effectuer les corrections sur l'exercice 2010 (seuil de matérialité trop faible). Néanmoins, des corrections interviendront en 2011.

05 CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
05 Constructions et technologies de l'information	235'995'711	14'472'489	-	250'468'200	234'494'850.27	7'282'838
05.01 Conseil d'Etat, secrétariat général - DCTI	1'167'087	8'391'139	-4'785'185	4'773'041	1'917'727.14	750'640
05.02 Autorisations de construire	1'028'034	44'220	-	1'072'254	635'077.48	-
05.04 Bâtiments	148'843'709	1'614'161	4'785'185	155'243'055	155'243'054.19	6'399'345
05.05 Génie civil	17'398'000	509'459	-	17'907'459	16'283'604.31	-
05.06 Logement	187'720	62'140	-	249'860	87'138.15	-
05.07 Patrimoine et sites	3'128'746	789'555	-	3'918'301	2'829'671.55	-
05.08 Centre des technologies de l'information (CTI)	51'088'110	1'348'254	-	52'436'364	45'830'934.41	-
05.09 Direction de support	3'109'765	142'751	-	3'252'516	3'233'504.87	123'740
05.12 Registre foncier	144'449	28'334	-	172'783	153'561.32	9'112
05.15 Aménagement du territoire	9'900'091	1'542'476	-	11'442'567	8'280'576.85	-

Justification de l'utilisation des reports :

05.01.00.00 Secrétariat général (SG)

Au secrétariat général, le report budgétaire a principalement été utilisé pour couvrir :

- des charges d'honoraires et de prestations de service de tiers, notamment en ce qui concerne les frais d'études pour les avant-projets de construction et de rénovation et transformation de bâtiments et d'ouvrages du génie civil dont le budget s'est avéré insuffisant. Les montants dépensés étant variables d'une année à l'autre, il est difficile de les prévoir de manière fiable lors de l'élaboration budgétaire.
- des charges de débours généralement supérieures au budget avec une charge concernant le voyage d'étude lié à la candidature de Genève aux Jeux Olympiques de 2018 inconnue lors de l'élaboration du budget.

05.04.00.00 Office des bâtiments (OBA)

A l'office des bâtiments, les dépassements budgétaires, financés entièrement par les reports de crédits, ont principalement concerné les natures d'entretien, en particulier :

- l'entretien des parcelles (notamment des écoles) qui ont fait l'objet d'un effort particulier sur le nettoyage (entretien et contrats jardiniers),
- les travaux d'entretien courant afin de maintenir l'état des bâtiments à un niveau défini acceptable,
- les travaux d'entretien des façades et toitures qui ont été réalisés dans le même esprit (réparation vitrage, stores, etc.).
- les frais de nettoyage liés aux départs des nettoyeurs salariés qui ont été remplacés par des entreprises externes, ainsi qu'aux nouvelles constructions et locations de bâtiments sous gestion en 2010 (CO Drize, Sismondì, Athénée, etc.).

05.09.00.00 Direction de support (DSU)

Le report budgétaire a été utilisé à la direction de support du DCTI pour couvrir des frais d'études, d'expertises diverses concernant des consultants qui ont travaillé à résoudre des problèmes comptables pour le service de la gérance (QUORUM) en vue de la levée de la réserve de l'ICF.

05.12.00.00 Registre foncier (RF)

Le report budgétaire a été utilisé pour couvrir une charge liée à des reliures pour bibliothèque, légèrement plus importante que prévue et pour couvrir un remboursement d'émolument et de taxes diverses non budgétés.

06 INTERIEUR ET MOBILITE

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
06 Intérieur et mobilité	25'637'162	565'308	-	26'202'470	25'576'483.94	1'344'374
<i>06.01 Secrétariat général</i>	1'355'180	188'436	-188'436	1'355'180	1'024'156.23	-
06.02 Direction générale de l'Intérieur	1'751'543	193'566	-	1'945'109	1'463'079.23	-
06.03 Direction générale de la mobilité	6'634'276	124'285	188'436	6'946'997	7'978'650.21	1'344'374
06.05 Direction générale de la nature et du paysage	3'702'632	4	-	3'702'636	3'681'186.51	-
06.06 Direction générale de l'agriculture	876'270	59'017	-	935'287	850'100.67	-
06.08 Direction générale de l'eau	11'317'261	-	-	11'317'261	10'579'311.09	-

Justification de l'utilisation des reports :**06.03.00.00 Direction générale de la mobilité**

A la demande de l'Inspection cantonale des finances lors du bouclage des comptes 2010, et suite à l'entrée en vigueur, en 2010, de la nouvelle convention avec la Fondation des parkings portant sur les horodateurs et parcomètres collectifs et individuels du Canton de Genève, il s'est agi de comptabiliser en charges, les différents frais assumés par la Fondation et facturés à l'Etat (commissions de traitement, forfait de gestion et d'entretien, frais supplémentaires).

Cette dépense n'était pas prévue au budget 2010 (nature 318: + 1'375'786 F).

07 SOLIDARITE ET EMPLOI

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
07 Solidarité et emploi	4'055'281	3'198'177	-	7'253'458	3'607'132.26	132'756
<i>07.01 Présidence, secrétariat général</i>	379'561	2'073'326	-	2'452'887	301'694.33	-
07.03 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	447'291	207'074	-	654'365	338'897.96	-
07.04.01 OCE - part cantonale	375'557	110'044	-	485'601	385'553.80	9'997
07.04.02 OCE - part fédérale	1'231'440	523'660	-	1'755'100	1'083'039.19	-
07.04.04 Caisse Cantonale Genevoise de Chômage	-	1'800	-	1'800	0.00	-
07.14.11 Direction générale de l'action sociale	404'348	87'804	-	492'152	205'655.90	-
07.14.21 Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires	164'012	51'485	-	215'497	116'459.66	-
07.14.22 Service des tutelles d'adultes	124'421	23'809	-	148'230	147'042.84	22'622
07.14.33 Service des prestations complémentaires (SPC)	690'511	72'321	-	762'832	748'394.78	57'884
07.14.51 Service de l'assurance maladie	238'140	46'854	-	284'994	280'393.80	42'254

Justification de l'utilisation des reports :**07.00.00.00 Solidarité et emploi**

L'utilisation du report de crédit de CHF 132'756 découle du fait que les règles d'élaboration du budget 2010 imposaient que les dépenses générales soient équivalentes aux dépenses figurant dans les comptes 2008. Cela étant, sur l'ensemble du département, le budget des dépenses générales est parfaitement respecté.

08 AFFAIRES REGIONALES, ECONOMIE ET SANTE

CR publié	Budget 2010 voté	Reports budgétaires & autres crédits accordés	Transferts des reports du SG	Budget 2010 Evolué	Comptes 2010	Utilisation des reports & autres crédits accordés
08 Affaires régionales, économie et santé	7'594'968	5'851'105	-	13'446'073	5'479'006.59	15'205
<i>08.01.11 Présidence et secrétariat général</i>	1'103'035	4298'310	-	5'401'345	813'705.53	-
08.01.15 Service du développement durable	283'260	52'780	-	336'040	183'881.93	-
08.03.21 Direction générale du réseau de soins	143'720	302'688	-	446'408	85'588.01	-
08.05.11 Direction générale de la santé	2'556'660	704'141	-	3'260'801	1'652'556.70	-
08.05.41 Service du pharmacien cantonal	36'610	10'917	-	47'527	24'942.35	-
08.05.51 Service de la consommation et des affaires vétérinaires	1'256'384	217'505	-	1'473'889	940'666.83	-
08.05.61 Commission de surveillance	529'600	73'512	-	603'112	487'128.31	-
08.07.11 Direction des affaires économiques	264'369	81'169	-	345'538	260'200.98	-
08.07.21 Service de la promotion économique	936'800	-	-	936'800	648'071.76	-
08.07.41 Registre du commerce et régimes matrimoniaux	60'900	23'784	-	84'684	76'105.00	15'205
08.07.61 Service du commerce	394'790	77'216	-	472'006	291'209.19	-
08.07.99 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays	28'840	9'083	-	37'923	14'950.00	-

Justification de l'utilisation des reports :**08.07.41.00 registre du commerce et registres matrimoniaux**

Les reports budgétaires ont été utilisés en 2010 pour faire face à une forte augmentation des frais d'affranchissement (CHF +16'947.75).



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la police et de l'environnement
Directeur administratif et financier

DSPE
Case postale 3962
1211 Genève 3

Monsieur Eric Bertinat
Président de la Commission des finances
Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

N^{réf.} : MBR
V^{réf.} :

Genève, le 22 mai 2011

Concerne : comptes 2010 - éléments complémentaires concernant le DSPE

Monsieur le Président,

En date du 11 mai 2010, lors l'audition du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) concernant les comptes 2010 des compléments d'information devaient être apportés par le DSPE.

1. Le premier point concernait la surprenante variation des effectifs constatée au 31.12.2010 à l'Office cantonal de la population (OCP). Vous trouverez pour mémoire l'extrait du tableau distribué en séance faisant l'objet de ce questionnement.

04.02 Office cantonal de la population	23'997'277	23'945'492	- 151'785	196.50	188.30	- 8.20
04.02.01.00 Direction générale de l'Office cantonal de la population	4'941'494	5'401'783	+ 460'289	18.20	25.40	+ 7.20
04.02.02.00 Service des étrangers et des confédérés	14'015'368	13'256'824	- 758'544	132.00	116.70	- 15.30
04.02.03.00 Service des passeports et de la nationalité	1'849'308	1'828'826	- 20'482	20.20	19.20	- 1.00
04.02.04.00 Direction cantonale de l'état civil	1'337'904	1'351'215	+ 213'411	11.10	12.80	+ 1.70
04.02.05.00 Service cantonal des naturalisations	1'852'263	1'806'844	- 45'419	15.00	14.20	- 0.80

Les explications relatives à ces importantes variations sont de deux natures différentes qui se trouvent ci-dessous.

Le service logistique dépendant initialement du service des étrangers et des confédérés a été transféré en cours d'exercice 2010 au service financier de la direction générale de l'OCP (6 postes "ETP" sont concernés par ce transfert). Si l'on annule cette opération, la situation devient la suivante :

	Budget	Compte	Variation
04.02 Office cantonal de la population	196.50	188.30	- 8.20
04.02.01.00 Direction générale de l'Office cantonal de la population	18.20	19.40	+ 1.20
04.02.02.00 Service des étrangers et des confédérés	132.00	122.70	- 9.30
04.02.03.00 Service des passeports et de la nationalité	20.20	19.20	- 1.00
04.02.04.00 Direction cantonale de l'état civil	11.10	12.80	+ 1.70
04.02.05.00 Service cantonal des naturalisations	15.00	14.20	- 0.80

Il reste donc un écart important (-9,3 postes non occupés) au service des étrangers et des confédérés.

Les explications concernant ce deuxième écart sont divisées en deux catégories décomposées comme suit:

- 3,5 ETP concernant des collaborateurs-trices qui ont bénéficié du PLEND¹ et dont le poste est resté gelé pour une période de 6 mois;
- 2,0 ETP concernant des postes publiés dans le bulletin des places vacantes, mais dont le personnel n'était pas encore engagé au 31.12.2010.

En tenant compte de tous ces éléments factuels, il reste **en réalité un écart de 3,8 postes ETP** (9,3 ETP moins 5,5 ETP) **de disponible au 31.12.2010.**

2. Le deuxième point concernait les explications à fournir au sujet des montants figurant dans le CR des services généraux de la police 04.04.15.00. Deux questions ont été soulevées.

Comment une charge de personnel de CHF 17'130.13 peut-elle apparaître dans ce CR ? et comment est-il possible, tenant compte de ce montant aussi faible, que ce personnel génère des frais de déplacement, de repas et de logement de respectivement 1'712.45 et 5'181.00 ?

En ce qui concerne la première partie de la question, cette charge n'aurait pas dû apparaître seule dans ce CR, il manque effectivement ici toutes les charges du personnel des services généraux qui **ont été centralisées à tort** dans le CR "Personnel administratif de la Police".

Les services généraux de la police comptent plus de 100 personnes et c'est une partie d'entre elles qui ont généré les frais de déplacement, de repas et de logement. Les charges du personnel concernant ce CR (services généraux) n'auraient pas dû être déplacées dans un autre CR (personnel administratif de la Police) et enlever ainsi toute la visibilité entre le coût de la masse salariale et les frais occasionnés par cette dernière.

Regrettant de ne pas avoir pu fournir ces éléments de réponse plus en amont dans le processus de validation des comptes 2010, je reste bien évidemment à votre entière disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Dans l'attente de vous revoir, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marc Brunazzi

¹ PLEND = Mesures d'encouragement à la retraite anticipée

ABONNEMENTS JOURNAUX CHANCELLERIE D'ETAT

REPARTITION PAR SERVICES

PREPOSE A LA PROTECTION DES DONNEES ET A LA TRANSPARENCE

146	1	Le Courrier	Le Courrier	01097100	300.00
147	1	Le Temps	Le Temps	01097100	480.00
148	1	La Tribune de Genève	Edipresse	01097100	194.50
149	1	L'Hebdo	Ringier SA	01097100	223.00
150	1	Neue Zürcher Zeitung	Edigroup	01097100	758.00
151	1	Le Courrier international	Edigroup	01097100	219.00
152	1	Le Point	Edigroup	01097100	229.00 annulé
153	1	Marianne	Edigroup	01097100	189.00 annulé
154	1	Le Canard enchaîné	Edigroup	01097100	167.00 annulé
155	1	Pratique Juridique Actuelle	Edigroup	01097100	360.00
156	1	Der Spiegel	Edigroup	01097100	385.00
158	1	Privatim-Autorité cantonale surveillance	Mediatim	01097100	4'267.00 newsletters
159	1	Genève Hebdo	Edigroup	01097100	55.00 annulé
160	1	www.lusletter.ch	Edigroup	01097100	newsletters
162	1	Fédération Suisse Associations de Médiation	SDM-FSM	01097100	200.00 newsletters
165	1	FRC Magazine	Edigroup	01097100	
166	1	www.weblaw.ch	Weblaw AG		213.05 newsletters
169	1	Digma-ZS für Datenrecht und Informationssicherheit	Schulthess	01097100	158.00 newsletters
172	1	Datenschutzforum Schweiz	Cotisation	01097100	80.00 newsletters
174	1	Schweiz Dachverband Mediation/SDM-FSM	Cotisation	01097100	200.00 newsletters
175	1	Nouvel Observateur	Edigroup	01097100	217.00

19.05.2011

Huber Nicolas (SEC-GC)

De: Bernard Taschini <taschini@hotmail.com>
Envoyé: mercredi, 25. mai 2011 14:14
À: Huber Nicolas (SEC-GC)
Cc: Monin Robert (DCTI); Savary Antoine (DCTI); Vachoux Marc (DCTI); Leutwyler Rene (DCTI)
Objet: Questions complémentaires de la commission des finances
Pièces jointes: Contrats nettoyage 2010.pdf

Cher Monsieur,

Voici les réponses aux questions complémentaires de la commission des finances que vous m'avez transmises ce matin :

1) Liste des entreprises mandatées pour les travaux de nettoyage des bâtiments

Voici la liste des contrats. Comme vous pourrez le constater, on retrouve la même entreprise pour différents sites car l'office des bâtiments regroupe, notamment par proximité géographique, plusieurs sites dans les soumissions (en tenant également compte de la surface des locaux). L'objectif est d'atteindre un certain volume pour obtenir les meilleurs prix tout en tenant compte de la capacité des entreprises locales pour maintenir une concurrence active. Les contrats sont régulièrement remis en concurrence et nous avons déjà pu observer une petite diminution en 2011.

Pour toute question supplémentaire urgente, vous pouvez atteindre M. Antoine SAVARY, Chef du service travaux et entretien au 078 739 10 09.

2) Entreprise mandatée pour l'entretien des PC, montant du contrat, pourquoi la prestation n'est pas réalisée en interne

1 société : HRC Synoptic SA

Appel d'offres AIMP, procédure ouverte

Date de publication : 30.11.2009

Date d'entrée en vigueur du contrat : 1er juin 2010 La situation précédente était : 4 contrats et 3 fournisseurs

Montant annuel CHF TTC : 984'540.- (montant précédent des 4 contrats : 1'359'000.-)

Le coût des pièces détachées (disque dur, alimentation, mémoire, carte mère, etc..) n'est pas compris dans le montant du contrat afin de maîtriser ce coût.

Notamment, le matériel "désinstallé" est récupéré afin de permettre la réutilisation de certaines pièces et ainsi de pouvoir réparer à moindre coût.

Pourquoi la prestation de maintenance hardware n'est-elle pas faite en interne?

Compte tenu de l'effectif des ressources internes, le choix a été de les prioriser sur des activités à valeur ajoutée comme l'ingénierie, les projets, le support aux utilisateurs.

Dans ce contexte, l'activité de maintenance hardware a volontairement été confiée, sous la responsabilité du CTI, à un prestataire externe justifiant d'une longue expérience dans le domaine.

Pour toute question supplémentaire urgente, vous pouvez atteindre M. Marc VACHOUX, directeur services du CTI, au 079 248 64 77.

3) Est-il possible de réduire les coûts de chantier de génie civil en laissant plus de latitude aux entreprises dans les délais d'exécution ?

Il n'est pas possible de laisser plus de latitude aux entreprises pour diverses raisons : légales, pratiques et économiques. Non seulement il faut pouvoir coordonner toutes les entreprises qui interviennent sur un chantier, mais il faut également tenir compte des impératifs liés aux problèmes pratiques que pose tout chantier sur la voie publique. Il faut pouvoir maintenir un certain trafic et minimiser les gênes occasionnées par les chantiers sur la voie publique.

Avec mes meilleurs messages.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité
La Conseillère d'Etat



DIM
Case postale 3918
1211 Genève 3

Monsieur Eric BERTINAT
Président de la commission des finances
du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : MIK/vmo 604705/2011

Genève, le 30 mai 2011

Concerne : Questions posées lors de l'audit du DIM dans le cadre de l'examen des comptes 2010

Monsieur le Président,

Lors de l'audit du DIM dans le cadre de l'examen des comptes 2010, la commission des finances a sollicité des informations concernant, d'une part, la Fondation des parkings et d'autre part, la direction générale de la mobilité (DGM) (signalisation lumineuse).

J'ai le plaisir d'y donner suite en vous apportant les précisions suivantes:

Fondation des parkings

1. Pourquoi la Fondation des parkings a-t-elle recours à des entreprises de sécurité ?

- La Fondation des parkings n'est pas habilitée à fournir des prestations de sécurité (rondes et interventions) dans les parkings appartenant à des tiers. Elle n'a en outre pas les compétences pour exercer cette activité dans ses propres parkings.
- Les besoins de personnel pour remplacer les opérateurs absents sont irréguliers et ne peuvent par conséquent pas être entièrement couverts par du personnel interne.
- Le contrôle du stationnement sur le domaine privé est effectué par une entreprise de sécurité, car cette activité réduite ne justifie pas aujourd'hui la création d'un service au sein de l'exploitation (son coût serait plus élevé et n'apporterait aucune valeur ajoutée).

La Fondation des parkings n'a ainsi jamais recouru à la sous-traitance dans le but de contourner les difficultés pour faire usage de frontaliers.

2. Fournisseurs, type de contrats

La Fondation travaille avec trois fournisseurs différents:

- IVS: dix-neuf contrats (huit parkings Etat et onze Fondation des parkings) pour rondes et interventions dans les différents parkings. Tous ces contrats ont été résiliés pour fin

Projet1000014.DOC

2011. Un nouvel appel d'offre aura lieu. La Fondation des parkings ne prévoit pas d'intégrer cette activité dans ses services.

- Protectas: un contrat existe pour le remplacement sporadique des opérateurs à St-Antoine (équivalent à environ un poste). Cette sous-traitance donne à la Fondation des parkings la flexibilité nécessaire pour la gestion des opérateurs à St-Antoine.
- Python: deux contrats pour le contrôle du stationnement sur le domaine privé (contrats annuels remis en soumission annuellement).

3. Part de Frontaliers dans les activités de sous-traitance

Selon les indications des trois fournisseurs concernés, la part de frontaliers dans les activités de sécurité de la Fondation des parkings représente 16%.

Concernant les engagements au Contrôle du stationnement, ils se font selon les procédures de la Fondation des parkings RH1 (recrutement d'un nouvel employé) et RH2 (tri des candidatures: sélection). Ces procédures stipulent clairement que toute candidature sera adressée en priorité à l'OCE et qu'à compétence égale, une personne Suisse ou résidente en Suisse sera privilégiée.

Signalisation lumineuse

Une note de M. Yves Delacrétaz, Directeur général de la mobilité, est jointe à la présente et répond point par point aux questions soulevées, ainsi qu'un exemple d'appel d'offre AIMP.

Pour le surplus, je me tiens à la disposition de la Commission que vous présidez pour une visite explicative du système de gestion des signaux lumineux in situ.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michèle Künzler

Copie: M. Philippe Matthey, Secrétaire général DIM
M. Vincent Mottet, Directeur financier DIM

Annexes : - note de M. Yves Delacrétaz, directeur général de la mobilité
- exemple d'appel d'offre AIMP.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de la mobilité

NOTE INTERNE

De : Yves Delacrétaz		
Destinataire : Vincent Mottet		Copie :
Date : 26 mai 2011	Concerne : questions de la commission des finances sur la signalisation lumineuse.	

Monsieur le directeur,

Faisant suite à votre demande veuillez trouver les réponses aux questions de la commission des finances.

Comment la décision d'installer des signaux lumineux est-elle prise ?

La décision d'installer des signaux lumineux est prise par la DGM sur la base d'une étude effectuée par un bureau d'ingénieur-conseil. La DGM statue sur la solution à retenir avec le souci de limiter au maximum l'installation de nouveaux signaux lumineux. La mise en place de nouveaux signaux lumineux est donc la dernière des solutions possibles, après évaluation des alternatives, soit par exemple : la mise en place d'un giratoire, la mise en place de priorités de droite, de stop, d'un îlot de traversée piétonne, etc.

Pour prendre sa décision le service gestion du trafic de la DGM se base sur les données de charge de trafic en sa possession, sur la complexité des mouvements et sur les caractéristiques du trafic (transports individuel et public, deux roues, piétons, etc.). Les aspects de sécurité sont également très importants (présence d'une école, d'un EMS, etc.).

Qui prend en charge les coûts d'installation de signaux lumineux (DIM ou DCTI) ?

La prise en charge des coûts de l'installation des signaux lumineux est à la fois du ressort du DIM (Direction général de la mobilité) ou du DCTI (Office du génie civil).

Coûts pris en charge par le DIM-DGM

La DGM prend en charge toutes les études pour l'installation de signaux lumineux. Elle se charge de la maintenance et des améliorations de toutes les installations. La DGM assume également l'équipement en signaux lumineux de tous nouveaux carrefours, sauf ceux relevant directement d'une infrastructure nouvelle financée par une loi-cadre (H 1 50 - trams en général) ou par un crédit d'ouvrage particulier.

Coûts pris en charge par le DCTI-OGC

Même si la DGM supervise la totalité des appels d'offre concernant l'installation des signaux lumineux et en suit l'ensemble des travaux, c'est le DCTI qui finance entièrement les coûts d'installation des signaux lumineux relevant d'une infrastructure nouvelle financée par une loi-cadre (H 1 50 - trams en général) ou par un crédit d'ouvrage particulier.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de la mobilité

Quelles sont les dépenses en investissement et en fonctionnement aux comptes 2010 de la DGM (CR 06035000) ?

Numéro de projet d'investissement 201072703001 "Signaux lumineux"

Les dépenses sur ce projet ont été de CHF 1'800'000.-. Elles concernent l'installation de nouveaux signaux lumineux ou le remplacement de matériel usagé par du matériel neuf. Il peut s'agir par exemple de la mise en place d'un nouveau carrefour ou de l'extension d'un carrefour déjà existant.

En regard, les dépenses réalisées par le DCTI-OGC en matière d'installation de signaux lumineux aux comptes 2010 s'élèvent à CHF 7'180'000.-, dont TCMC 1'360'000.- et TCOB 5'820'000.-.

Numéro de projet d'investissement 201072703005 "Signaux lumineux pour TPG"

Les dépenses sur ce projet ont été de CHF 300'000.-. Elles concernent les modifications de signaux lumineux dans le but d'améliorer la vitesse commerciale des TPG. Il peut s'agir de la modification d'un carrefour ou de la mise en place d'un nouveau carrefour.

Numéro de rubrique de fonctionnement 31407202 "Entretien de la signalisation lumineuse suite à des accidents"

Les dépenses sur cette nature ont été de CHF 126'000.-. Elles concernent les réparations de signaux lumineux suite à des accidents dont les auteurs sont connus. Il s'agit là d'une opération blanche pour l'Etat, car il existe une recette équivalente en facture débiteur ("*Remboursement dégâts signalisation lumineuse*" rubrique 43600128).

Numéro de rubrique de fonctionnement 31407211 "Entretien de la signalisation lumineuse"

Les dépenses sur cette nature ont été de CHF 1'323'000.-. Elles concernent l'entretien de la signalisation lumineuse existante, mais également les réparations de signaux lumineux consécutives à des accidents dont les auteurs sont inconnus.

Le coût d'une installation de signaux lumineux peut aller de CHF 50'000.- à CHF 1 million en fonction du nombre de signaux lumineux de la complexité de l'installation à effectuer. Plus généralement, le coût moyen d'une installation de signaux lumineux est de l'ordre de CHF 150'000.- à CHF 200'000.-. Très exceptionnellement, comme par exemple la place des Nations (avec l'arrivée du tram), le coût de cette installation a été jusqu'à CHF 1 million.

Quel est le détail du coût des signaux lumineux?

Le coût de l'installation de signaux lumineux est variable en fonction du lieu, de la dimension et de la complexité de l'installation. On peut néanmoins décomposer les coûts d'une petite installation (type passage piétons régulé) d'environ CHF 120'000.- de la manière suivante :

- *Etudes et programmation* : CHF 20'000.-
- *Fournitures serrurerie* : mats, candélabres, rallonges, potences, etc. CHF 22'000.-
- *Fournitures signaux lumineux* : armoire à feux CHF 22'000.-; boîtes à feux CHF 10'000.-, boîtes piétons CHF 2'000.-, poussoirs CHF 1'000.-.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de la mobilité

- *Entreprise de génie civil* : matériel (socle, tubes, dalles, etc.) CHF 10'000.-; main-d'œuvre CHF 4'000.-.

- *Services Industriels de Genève (SIG)* : alimentation électrique et droits de raccordement : CHF 1'000.-, main-d'œuvre : CHF 2'000.-.

- *Entreprise qui installe les signaux lumineux* : matériel (câbles, visserie, tarreaux, etc.) CHF 8'000.-; main-d'œuvre : CHF 20'000.-.

Total du matériel = CHF 71'000.- Total de la main-d'œuvre = CHF 46'000.-

Quelles sont les entreprises qui interviennent dans la mise en place de signaux lumineux?

Il y a quatre types d'entreprises qui interviennent sur l'installation des signaux lumineux :

1. les entreprises qui fournissent les fournitures : Mürner (mâts, candélabres, protections en inox, etc.); Siemens (armoires à feux), Hamard (contrôleurs), MZ (poussoirs, boîtes vélo, etc.).
2. les entreprises de génie civil qui font les fouilles pour la pose des tubes et des chambres. Exemple : Piasio, Implénia, Casabat, Induni, Rampini, etc..
3. les entreprises qui se chargent de l'installation électrique et qui sont au nombre de six: Hamard; Cometel; Fanac et Robas; Sret; Depelec et Virelec.
4. les entreprises qui font la programmation des signaux lumineux. Exemple : Citec, Trafitec, RGR, Transitec, Siemens, Itra, B+S, Heine.

A noter que ce sont les SIG font le raccordement électrique (fournissent le courant).

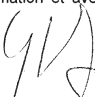
Comment le mandat d'installation est-il attribué aux entreprises?

Pour l'attribution du mandat à une entreprise, la DGM applique strictement les règles de l'AIMP. Dans la plupart des cas les installations de signaux lumineux se font selon la procédure de gré à gré (montants inférieurs à CHF 150'000.-) ou sur invitation (montant supérieurs à CHF 150'000 et inférieurs à CHF 250'000.-). Une procédure dite "ouverte" est appliquée pour des montants supérieurs à CHF 250'000.-. Ce cas est cependant rare.

Combien y a-t-il d'installation de signaux lumineux à Genève?

Il y a 450 installations de signaux lumineux sur le canton de Genève.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information et avec mes meilleurs messages.


Yves Delacrétaz
Directeur général



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

RECTORAT

Le Recteur

Professeur Jean-Dominique Vassalli

Ligne directe : 022 379 75 13

Jean-Dominique.Vassalli@unige.ch

Monsieur Eric BERTINAT

Président de la Commission des finances

Secrétariat du Grand Conseil

A106R3/GC

Genève, le 9 juin 2011

Concerne : Comptes 2010 - audition de l'Université de Genève du 18 mai 2011

Monsieur le Président,

En référence à l'audition susmentionnée, je réponds par la présente à une interrogation restée ouverte sur le calcul des charges sociales incombant à l'employeur.

Sur la base des informations fournies par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, le taux retenu pour les charges sociales de l'Université de Genève est largement supérieur aux autres cantons universitaires. Ce constat est illustré comme suit :

Université de Bâle	12.50%
Université de Berne	15.50%
Université de Fribourg	16.00%
Université de Lausanne	16.50%
Université de Neuchâtel	19.00%
Université de Zürich	12.50%
ETHZ / EPFL	12.50%

Université de Genève	20.00%
----------------------	--------

Cette différence s'explique par les cotisations de prévoyance professionnelle, soit de 16 % pour l'Université de Genève par rapport à une moyenne de 5.8 % pour les autres cantons universitaires.

Espérant avoir dès lors pu apporter les éclaircissements attendus par votre Commission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Dominique VASSALLI

Huber Nicolas (SEC-GC)**ANNEXE 16**

De: Calpe Alicia (DF)
Envoyé: mercredi, 25. mai 2011 14:33
À: Huber Nicolas (SEC-GC)
Objet: RE: photocopieurs

Monsieur Huber,

Voici les compléments :

La CCA gère au total : 1558 photocopieurs Etat de Genève - FSASD - Hospice général - TPG et HEAD.

Le chiffre d'affaire 2010 des fournisseurs concernés pour l'Etat de Genève est mentionné ci-dessous. Il s'agit du chiffre d'affaire qui comprend les coûts de location, copies, achat de disques durs et autres, liés aux fournisseurs. L'écart du chiffre avec la comptabilisation sur la nature correspondante provient de transactions non liées aux photocopieurs.

Si la commission des finances souhaite un chiffrage des coûts copies, il s'agit d'un travail manuel pour les 1401 photocopieurs avec une facturation trimestrielle. En conséquence un travail de plusieurs jours.

CA par Fournisseur

Categorie Fournisseur	Nom Fournisseur	Réalisé TTC
PHOTOCOPIEURS	CANON (SUISSE) SA PHOTOCOPIEURS	403178.69
PHOTOCOPIEURS	FAIGLE RENE SA	2283820
PHOTOCOPIEURS	XEROX SA PHOTOCOPIEURS	1057694.9
DIVERS	RICOH SUISSE SA	455664.75
TOTAL		4200358.34

A disposition pour tout complément

Bonne journée

Alicia Calpe

Directrice
 DF - Direction générale des finances de l'Etat
 Centrale commune d'achats (CCA)
 15, rue du Stand - 1204 Genève
 Case postale 3937 - 1211 Genève 3
 Tél : +41 22 546 06 01 - Fax : + 41 22 546 06 69
www.geneve.ch/cca

De : Calpe Alicia (DF)
Envoyé : mercredi, 25. mai 2011 12:10
À : Huber Nicolas (SEC-GC)
Objet : photocopieurs

Monsieur Huber,

Selon votre demande voici les éléments :

1) Nombre de photocopieurs en location à l'Etat de Genève : **1'401 photocopieurs**
 Il n'y a aucune acquisition, il s'agit d'une location sur 4 ans sans achat.

2) Budget et comptes Etat
 C'est les comptes et le budget pour la location + le coût copie.
 Natrue comptable : 316 04700 Location et taxes de machines à photocopier

Budget voté 2011	Compte 2010	Compte 2009	Compte 2008
4'510'123.00	4'139'162.52	4'188'478.74	4'211'879.74

3) Un exemple de facture

Les factures sont différentes en fonction des fournisseurs.

<< Fichier: 20110525113349349.pdf >>

4) Un exemple de contrat cadre de location. Tous les contrats sont identiques. L'article 1, soit la partie lot, est modifié en fonction de l'attribution qui a été faite.

A ce contrat cadre se rattache un contrat individuel par machine louée. Celui-ci indique le type de machine ainsi que les coûts, le numéro de série et le lieu d'emplacement.

<< Fichier: Contrat photocopieurs 2008.34.pdf >> << Fichier: Annexe ct 2008.34.pdf >> << Fichier: Avenant ct 2008.34.pdf >>

Si la commission souhaite avoir plus d'information, je suis disponible.

Pour information la pratique

Alicia Calpe

Directrice

DF - Direction générale des finances de l'Etat

Centrale commune d'achats (CCA)

15, rue du Stand - 1204 Genève

Case postale 3937 - 1211 Genève 3

Tél : +41 22 546 06 01 - Fax : +41 22 546 06 69

www.geneve.ch/cca



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 18 mai 2011

ANNEXE 17



Le Conseil d'Etat

4321-2011

GRAND CONSEIL	
Expedié le 25.05.11	Visa NH
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Commissaires	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Archives
Commission	COFIN
Procès-verbal	

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur Eric BERTINAT
Président

en séance, puis par courriel
le 26.05.11

Concerne: Suivi de l'audition de la chancellerie lors de la séance de la Commission des finances du mercredi 4 mai 2011

Monsieur le Président,

Par la présente, notre Conseil souhaite donner suite aux échanges ayant eu lieu lors de l'audition de la chancellerie par la Commission des finances, le 4 mai dernier.

A cette occasion, les initiatives de la chancellerie visant à favoriser le rayonnement de Genève ont fait l'objet d'une discussion durant laquelle un commissaire a émis la crainte d'un conflit de compétences et d'un manque d'actions coordonnées.

Le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'aborder ces questions. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de soutien à la Genève internationale, il a décrit un dispositif clair, réparti les rôles et formalisé ses décisions dans un extrait de procès-verbal.

S'agissant d'un document non public, le Conseil d'Etat, suivant une pratique constante, ne peut pas transmettre ce document. Nous pouvons néanmoins vous indiquer que ce document attribue au département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) des responsabilités en matière de coordination stratégique et accueil des OI, et à la chancellerie des responsabilités en matière d'accueil de la communauté internationale et d'implantations d'ONG.

Au-delà du DSPE et de la chancellerie, tous les départements de l'administration cantonale sont concernés par les objectifs liés à la Genève internationale. Le chef du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), par exemple, co-préside la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). De même - autre exemple - le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) est engagé dans des programmes pédagogiques, ou auprès de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

La coordination entre le service du protocole et le bureau du délégué à la Genève internationale, tous deux spécifiquement concernés par les activités en lien avec la Genève internationale, exige effectivement une collaboration étroite. A cet effet, la secrétaire générale du DSPE et le vice-chancelier constituent, ensemble, un organe chargé de veiller à l'action coordonnée de ces deux entités.

- 2 -

D'ailleurs, pour faire suite à une question posée par un député lors de l'audition de la chancellerie à la commission des finances, c'est dans ce cadre général qu'a été évoquée la collaboration avec Présence Suisse et Genève Tourisme en date du 14 avril 2011, le délégué à la Genève internationale ayant été informé de la teneur de cette collaboration.

Dans l'espoir que ces quelques informations complémentaires vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wälden Guelpa

Le président :



Mark Müller

Date de dépôt : 14 juin 2011

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Stauffer

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le groupe MCG a décidé de refuser les comptes de l'Etat 2010 !

Les motifs sont nombreux, en voici les principaux :

- Non application du SCI Système de Contrôle Interne dans bon nombres de département, notamment le DCTI et le DSPE.
- Incapacité pour la gérance immobilière de l'Etat d'avoir un « état des lieux » reflétant la réalité.
- Hypocrisie des partis gouvernementaux à reconnaître les défaillances comptable.
- Lâcheté de certains groupes qui font de grandes déclarations en commission et deviennent des « lobotomisés » en séance plénière.
- Conflit d'intérêt de certains députés et non application de l'article 24 LRGC.
- DGM ou le gaspillage des deniers publics avec l'immobilité en prime et les bouchons en bonus.

Commençons par un auteur, compositeur, écrivain qui a publié un livre dont le titre est évocateur : Le Bal des Eunuques (livre sur l'Etat de Genève). Vous l'aurez sans doute reconnu il s'agit de l'actuel Président du Grand Conseil le député Renaud Gautier.

M. Gautier est aussi un imminent membre de la COFIN et commissaire délégué au DSPE.

Voici ses rapports (un franc annulé, l'autre complaisant –après la remontée de bretelle de son parti, le désormais dissout Libéral-)

Je cite :

1

Prémisses

Qu'il est plaisant, année après année, de recevoir le rapport d'audition le vendredi à 12h06 et la réponse aux questions complémentaires le même jour à 19h 04 !

Alors, et c'est chose connue, que les députés de la Commission des finances ont posé comme règle que les documents à étudier en commission devaient arriver aux membres de la commission 72 heures ouvrables avant la séance de la Commission.

Je vous laisse le soin faire les calculs ...

Qu'il est plaisant, en outre, de voir que les limites de la démocratie s'arrêtent aux portes de la salle de commission!

L'Alternative, qui adore bassiner le bas peuple quant au fait qu'elle est la seule à "respecter la Démocratie", démontre une fois de plus que, lorsque l'on parle "argent" et "rétribution", une décision prise démocratiquement n'oblige pas les représentants de l'Alternative !!! (il ne faudra pas oublier de le faire savoir...)

LE rapporteur remercie donc chaleureusement le Département et son "camarade" de jeux pour l'excellent week-end qui lui ont offert !

LE rapporteur tient à faire savoir par écrit que c'est la dernière fois qu'il accepte de travailler dans ces conditions qui dénotent un total manque de respect flagrant pour le pouvoir législatif

Renaud Gautier

2

Rapport d'audition sur la "liturgie des comptes" du DSPE

Comme dans tout fait religieux, il est bon de commencer par "l'Homélie".

Ce fut chose faite dès l'entrée; « Les comptes sont conformes au budget » ... du moment où l'on tient compte du vote par 2 fois, d'un dépassement de crédit ...

Le décor étant posé, il a ensuite été possible au rapporteur de s'inquiéter, une fois de plus..., des remarques de l'ICF sur les comptes du Département.

Le rapporteur, par souci de ne pas être trop répétitif, suggère la lecture complète des rapports

Sur les comptes du Département des 4 dernières années et, pour celles et ceux d'entre vous qui entendent vraiment se faire du mal, de lire les rapports de l'ICF sur le département des 4 dernières années.

Bis repetita...

Le rapporteur choisit donc de ne présenter ici qu'un point parfaitement exemplatif de la situation du Département: "L'organe de révision a par exemple relevé que 23 collaborateurs en retraite étaient encore inscrits pour 4'601 heures supplémentaires au moment de leur contrôle, soit plus de 292'000 frs, ensuite revu à 23'000 frs, soit 366 heures." Le rapporteur ayant décidé (absolument unilatéralement, on ne peut pas compter sur l'Alternative...) de comparer cet exercice au fait religieux, il va donc continuer en disant que dès l'énoncé de l'"Evangile selon l'ICF"; les officiants du Département s'empressent (comme à chaque fois) de lever les bras et les yeux au ciel en invoquant tout en même temps la Clémence, le droit à l'erreur, le fait que ce n'est pas mieux dans les autres chapelles, et d'indiquer que: • Deux grands prêtres informaticiens ont été engagés afin de "s'assurer que les fiches de salaire de chaque collaborateur soient désormais conformes à son travail et aux règlements. Les erreurs passées, que la Grande Prêtresse (Madame la Conseillère d'Etat) admet, relèvent d'une obscurité du système de rémunération de la police et ont été corrigées." (Et la foule des fidèles d'entonner le très fameux cantique: "Another brick in the wall")

Lorsque LE rapporteur, toujours bien seul dans cette galère, s'inquiète de savoir comment le paiement des heures supplémentaires planifié sur 2 ans correspondra à la réalité effective des heures effectuées au vu des remarques de l'ICF.

Il a été promis aux Députés qu'une lecture attentive des entrailles d'une bête prochainement sacrifiée, devrait, c'est promis, permettre aux Officiants de venir présenter un vrai de vrai tableau exhaustif dont la Clarté aveuglante devrait en impressionner plus d'un! (Et très éventuellement en rassurer

d'autres!) (*Et la foule des fidèles d'entonner le très fameux cantique: "Laisse béton"*)

Dans l'enthousiasme, la joie et la bonne humeur furent donc aussi évoquées dans la foulée d'autres remarques tirées de l'évangile de l'ICF: manque de contrôle, absence de pièces comptables, faiblesse (inexistence) du contrôle interne et nombres de remarques dans ledit Evangile orné de 2 voir 3 étoiles. Promis, promis, tout cela est de l'histoire ancienne, clamèrent avec entrain les différents officiants!(*Et la foule des fidèles d'entonner le très fameux cantique: "We are the Champion"*)

Relevons qu'une forme d'échange eu lieu au sujet de la notion du "risque" tel que géré actuellement au sein du DSPE par rapport a une approche "risque Etat" qui, de l'avis du rapporteur (encore lui...) devrait avoir une approche non pas par "chapelle", mais devrait relever d'une évaluation et d'une estimation globales après en avoir clairement défini le périmètre. L'affaire étant complexe, il a été, sagement, convenu que ce dossier serait revu d'ici la fin du siècle... (*Et la foule des fidèles d'entonner, a capella, le très fameux cantique: "Fukushima's blues"*)

Ce moment de Grâce quasi paroxystique passé, il a semblé judicieux au rapporteur de passer à l'étude d'un nouvel Evangile "Comptes du DSPE" La mise en bouche passe par une explication sur le principe des "reports budgétaire" tel que pratiqué au Département. La pratique, on ne peut plus particulière, du Département et l'explication de cette pratique méritent d'être citées in extenso: "que le non---dépensé par rapport au total des dépenses générales sera reporté en 2011 comme budget supplémentaire avec une demande en autorisation de crédit supplémentaire (répartis à hauteur de 50 % pour le service concerné, de 25 % en amélioration du résultat et 25 % pour le Secrétariat général. Cette dernière somme doit servir à des projets ponctuels ; or, depuis plusieurs années, le Département des Institutions a pour habitude de couvrir ses frais de fonctionnement ordinaire. En 2010, un tiers de ces 25 % a servi à des projets nouveaux. Un tiers du Secrétariat a été financé par les reports budgétaires ; autrefois, la proportion s'élevait à 60 %. Il ajoute que cela fausse donc la perception du fonctionnement du Secrétariat. Le Département déroge donc à l'affectation prévue des 25% des reports budgétaires. Pour la première fois, les reports de 2009 sur 2010 ont permis de financer beaucoup de projets dans les différents services du département de manière importante. **La situation s'améliore.**"... Avant que de laisser s'exprimer la foule des fidèles, le Rapporteur (toujours lui) souhaite traduire ces propos de la manière suivante: **Y zappliquent pas les**

reports budgétaires! (Et la foule des fidèles d'entonner, le très fameux cantique: "On demande pas la lune")

Afin de continuer a faire grandir le début d'extase des députés un petit détour par le concept religieux assez complexe de la rubrique 31 "compensée par les effectifs départementaux" en a, disons avec humilité, laissez plus d'un sur le cul... La suite dans l'annexe N°1 du présent rapport.....

Pour la version « corrigée » vous voudrez bien vous rapporter à l'annexe N°2 du présent rapport.

Ensuite j'ai décidé de vous faire partager le rapport ICF 10-43 sur la gérance immobilière de l'Etat, en réalité juste les réserves....

La conclusion.....

Vote en troisième débat

Le PL 10809 dans son ensemble est adopté à par :

Pour:	12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L)
Contre:	3 (1 UDC, 2MCG)
Abstentions:	--

Rapport de majorité : Mme von ARX-VERNON

1^{er} rapport de minorité : M. STAUFFER

2^{ème} rapport de minorité M. BERTINAT

Délai : 14 juin 2011

Catégorie : débat libre (I)

Le président demande s'il est clair pour tous que les rapports de sous-commission seront tous publiés, à l'exception de celui du sous-commissaire au DSPE.

Un commissaire (Ve) relève que le sous-commissaire au DSPE a envoyé une 2^{ème} version de son rapport, laquelle pourrait figurer dans le rapport. Il trouverait en effet problématique qu'il n'y ait pas du tout de rapport au sujet du DSPE.

Le président indique que la rapporteure de majorité pourrait s'inspirer du 2^{ème} rapport du sous-commissaire au DSPE, lequel a voulu attirer l'attention sur ce qu'il ressentait vraiment comme étant un dysfonctionnement et continue à attirer l'attention par le retrait de son rapport. Il croit que cela est tout à fait acceptable et estime que les députés doivent avoir les moyens d'exprimer leur mécontentement ; lui et le rapporteur de première minorité le font par le biais de rapports de minorité et le sous-commissaire au DSPE le fait en retirant son rapport.

Un commissaire (MCG) signale que ces recommandations ne sont valables que pour le rapporteur de la majorité, mais qu'elles ne sont pas applicables au rapporteur de minorité, qui conserve sa totale liberté dans l'interprétation de son rapport ; il met ce qu'il veut dans son rapport.

Un commissaire (L) explique que le sous-commissaire au DSPE a exprimé très clairement, ce matin, que son rapport ne faisait pas partie des documents de la Commission. Ce rapport a été officiellement retiré et ne peut être utilisé.

Un commissaire (MCG) rétorque que le sous-commissaire au DSPE l'a déposé, qu'il figure dans le procès-verbal et qu'il en fera ce qu'il veut.

Un commissaire (L) demande, par un courrier à l'intention du SGGC, qu'il soit vérifié qu'aucun rapport déposé sur les comptes ne fasse utilisation du rapport du sous-commissaire au DSPE, qui a été retiré.

Le président indique qu'il faudrait trouver une base légale interdisant cette pratique, car il faut reconnaître que le commissaire (MCG) est très doué pour aller dans les zones d'ombre.

Il ajoute qu'il accèdera à la demande du commissaire libéral.

Un commissaire (L), concernant un rapport retiré par un député, rappelle qu'il y a une propriété intellectuelle de ce que l'on écrit. Il y a des règles à respecter ; les propos d'une personne lui appartiennent. Si le rapport du sous-commissaire au DSPE est repris in extenso, cela constitue du plagiat et l'auteur dudit plagiat risque de se faire attaquer par l'auteur du rapport.

Le président indique que le rapport est tout de même sous le sceau de la confidentialité, puisqu'il figure dans un procès-verbal, alors qu'ils sortent de la confidentialité lorsqu'ils font des rapports de majorité ou de minorité. De ce fait, l'utilisation de ce rapport lui semble spécieuse.

Un commissaire (S) n'est pas favorable à la publication du rapport initial du sous-commissaire au DSPE. Il relève cependant que les rapporteurs peuvent mettre tous les éléments qu'ils estiment pertinents dans leurs rapports de majorité ou de minorité. Le sous-commissaire au DSPE a un peu

allumé le feu qu'il entend combattre aujourd'hui, en livrant un tel rapport. De plus, le sous-commissaire au DSPE a ce matin contesté les principes qui avaient été fixés au sein de cette Commission concernant la rémunération et le contenu des sous-rapports ; il a utilisé comme argument que cela ne figurait pas dans une loi ; or, en l'espèce, la question du retrait d'un rapport n'est pas non plus réglée dans une loi. Sur le fonds, il ne trouve pas opportun de mentionner ce rapport, mais il pense tout de même que les libéraux jouent parfois avec le feu alors que cela n'était probablement pas nécessaire.

Un commissaire (L) relève que selon la loi, en l'espèce la convention de Berne sur les droits d'auteur, on ne peut reproduire plus de 7 phrases sans obtenir l'accord de son auteur. Ce rapport appartient au sous-commissaire au DSPE ; il en a la propriété intellectuelle.

Un commissaire (L) signale qu'il faut ajouter un point, dans la lettre qui sera envoyée au SGGC, à savoir de voir si la convention de Berne s'applique aux rapports déposés en cette commission. Dans l'attente d'un avis qualifié, il faudrait que tout rapport qui utiliserait le rapport du sous-commissaire au DSPE soit retenu avant l'impression, afin qu'ils soient certains de ne pas enfreindre la loi.

Un commissaire (MCG) sait que l'auteur de ce rapport est aussi l'auteur d'un livre qui parlait des institutions, « Le bal des eunuques » et constate qu'il est tombé dans cette marmite et est devenu eunuque lui-même. Il assumera.

Il pourrait accepter cette demande et cela permettrait alors de parler d'un média qui a publié ce rapport in extenso, qui est désormais dans le domaine public. Il demande aux commissaires s'ils préféreraient qu'il dise que des propos très virulents ont été tenus, mais que son auteur n'a pas le courage de les maintenir et qu'il a retiré son rapport car cela concerne une conseillère d'Etat libérale.

Il indique qu'il mettra ce qu'il veut dans son rapport et qu'il n'a de leçons à recevoir de personne. Il ajoute que ces injonctions valent pour le rapporteur de majorité uniquement, car le rapporteur de minorité met ce qu'il veut dans son rapport ; ceci ressort de la loi.

S'ils veulent faire des procédures, soit ; ils iront expliquer ensemble à la population qui a le courage de tenir ses propos et qui ne l'a pas.

Un commissaire (L) avait oublié le cas du non-respect de la confidentialité des débats de cette Commission et le fait que le rapport avait été envoyé à un média, peut-être par celui qui vient de s'exprimer.

Dans la lettre au SGGC, il serait utile que la question de la rupture de la confidentialité soit examinée avec, le cas échéant, l'ouverture d'une enquête.

7. Divers

Le président, par rapport au dernier procès-verbal, leur a fait part du doute qu'il avait au sujet de la diminution de 100 mios des charges des SIG. Il lui semble que le commissaire (MCG), entre autres, s'était exprimé plus amplement à ce sujet que ce qui ressort du procès-verbal. Il avait expliqué qu'en baissant de 100 mios les actifs des SIG, il y avait des répercussions ; M. PICT avait fait comprendre à demi mots que si cela était acceptable sur le plan comptable, il y avait forcément aussi une idée politique là derrière. Il se demande donc si ces propos ont été tenus en séance ou hors séance.

Certains commissaires pensent effectivement que plus de choses avaient été dites que ce qui a été transcrit dans le procès-verbal.

Le président indique que le procès-verbal n'est donc, pour le moment, pas approuvé. Il le sera lors de la prochaine séance, après vérification de l'enregistrement.

Il rappelle d'ailleurs que cette séance se terminera exceptionnellement à 17h30.

Le président lève la séance à 17h25.

Date de dépôt : 14 juin 2011

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors des débats sur le budget 2010, en séance plénière du 18 décembre 2009, j'ai déclaré que « (...) pour l'UDC, l'Etat doit pouvoir développer une action efficace dans ces nombreux domaines prioritaires qui sont les siens, tels que la sécurité, l'aide sociale, la scolarisation et bien d'autres encore, qui permettent à tous nos compatriotes, ainsi qu'à tous ceux qui résident légalement à Genève, de mener une vie décente dans notre canton. Ce souci est sans doute partagé par chacun d'entre vous, mais, pour assurer tant que faire se peut la pérennité des engagements de l'Etat, une certaine austérité est nécessaire vis-à-vis de nos finances. Cet exercice semble irréalisable à Genève, habituée qu'elle est à vivre dans un confort financier invraisemblable. Malgré une crise économique qui pénalise durement les économies publiques et privées de nos voisins européens, notre canton se permet de continuer sur un train de vie de milliardaire: de 7,6 milliards de francs pour être précis. Des charges que les revenus ne couvrent pas à hauteur de 335 millions de francs ! » L'UDC a donc refusé ce budget.

Car confort financier, il y a ! Avec des comptes 2010 arrêtés à 7,8 milliards, le dépassement par rapport au budget s'élève à 233 millions. Il est vrai que cette déconfiture est largement compensée par des revenus inimaginables s'élevant, quant à eux, à 8,1 milliards. D'un côté nous avons des dépassements budgétaires de 3%, ce qui est non seulement décevant mais également signe d'une mauvaise gestion et, d'un autre côté, une marge confortable de 12% revenus supplémentaires, toujours comparée au budget. De quoi tempérer notre déception sans pour autant donner un blanc-seing au gouvernement. Si le budget avait été équilibré, nous aurions diminué d'un coup la dette genevoise d'un milliard et demi. Mais avec des «si» ne mettrions-nous pas Paris en bouteille ? Le milliard et demi est une nouvelle occasion perdue dans le long feuilleton des occasions perdues par l'Etat pour réduire notre dette. Contrairement à la position socialiste qui fustige la baisse

de la LIPP en estimant que la décision populaire a pénalisé le possible remboursement d'une partie de la dette, l'UDC trouve plus vraisemblable de penser que l'augmentation des revenus de l'Etat aurait permis à ce dernier d'augmenter dans la même proportion ses dépenses. Le budget 2011 (avec l'engagement de 800 nouveaux fonctionnaires) est là pour prouver le bien-fondé des craintes des démocrates du centre. De quoi donner raison aux libéraux lorsqu'ils s'interrogent sur l'efficacité de la gestion de l'Etat (avec ou sans diminution d'impôts) en constatant la croissance du personnel, année après année. Une remarque pleine de bon sens qu'ils n'ont su mettre en pratique puisqu'ils ont accepté le dernier budget, l'un d'entre eux et non le moins critique, se faisant même le rapporteur de la majorité.

Baisse d'impôts et augmentation des revenus de l'Etat peuvent paraître paradoxales alors que tous les pays européens souffrent de la crise économique. Elle démontre l'incroyable vitalité de notre canton et peut-être aussi sa grande fragilité. Si le développement effréné de notre canton se maintient, nous ne tarderons pas à rencontrer de plus grandes difficultés encore pour trouver un logement ou un travail. Devant l'arrivée incessante d'un grand nombre d'employés très qualifiés et très bien rémunérés, c'est tout l'équilibre socioprofessionnel d'une population qui est mis en péril. Hausse des loyers et spécialisation du travail nous amènent inévitablement à désavantager toute une partie de nos concitoyens. Chômage beaucoup trop important, retour à l'emploi difficile pour les personnes pas assez qualifiées, logements rares et souvent pas en adéquation avec la demande et surreprésentation du secteur tertiaire forment autant d'indices d'une mauvaise politique gouvernementale qui se concrétise par des comptes 2010 à l'image de notre canton en pleine surchauffe. Nos autorités continuent de tabler sur une population de 800'000 habitants pour ces 30 prochaines années dans un bassin franco-suisse. Or l'UDC n'en est pas convaincue et constate que ces prévisions se basent sur un développement continu que de nombreux politiciens, à droite comme à gauche, contestent ouvertement. C'est un pareil constat qui a amené les autorités du canton de Schwyz à freiner le développement économique du canton. Et par conséquent à orienter différemment ses dépenses publiques. Une étude récente réalisée par le *Crédit Suisse* démontre que le développement de notre canton marginalise la population résidante et que même si à Genève les salaires sont plus élevés que dans le reste de la Suisse, le revenu disponible est le plus bas du pays. Le recours aux subventions de toutes sortes n'est pas une solution à long terme. Il alourdit nos comptes et dépend de revenus sans cesse en hausse. Ce qui a été le cas ces dernières années mais ne le sera pas indéfiniment.

Les chiffres des comptes 2010 cités ci-dessus sont ceux d'une première lecture. En analysant un peu plus finement ces résultats, nous remarquons que la synthèse des éléments non-récurrents (échange de terrains entre l'Etat et la FTI, réévaluation des subventions d'investissements, etc.) se montent à 403 millions. Sans ces éléments, les comptes 2010 afficheraient **un déficit de 130 millions**.

Lors des travaux de la commission des finances, de nombreuses questions ont été posées et les réponses données par le Conseil d'Etat n'ont pas été toujours précises. En la matière, il n'y a pas de fautes relevant d'une gravité extrême qui pourraient être sanctionnées par le refus des comptes par la majorité de la commission. Mais il y a lieu de mentionner qu'il semble que ces inexactitudes ou ces réponses partielles sont en augmentation cette année. Ces difficultés relèvent souvent de l'ampleur même du contrôle des comptes par la commission des finances, qui se penche au fil des auditions sur ce qui l'interpelle comme, par exemple, pour le DCTI les contrats de nettoyages ou encore la maintenance informatique. La commission s'appuie sur les rapports départementaux des comptes d'Etat préparés par l'ICF qui, en dépit de quelques réserves, recommande d'approuver les comptes 2010. Mais, compte tenu des structures existantes, il y aurait sans aucun doute mieux à faire en matière de contrôle. Les nombreuses instances qui s'occupent de la surveillance au sein de l'Etat (commission des finances, ICF, commission de contrôle de gestion, CEPP et enfin Cour des Comptes) doivent être rationalisées et leur rôle clarifié. Ces questions ont fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la commission des finances. L'UDC est donc soulagée d'apprendre que le Conseil d'Etat se penche sur ce problème et associe les deux commissions concernées suite à la parution d'un rapport confidentiel sur cette question. Il n'en demeure pas moins que le Système de contrôle interne n'est pas encore en place dans tous les départements et qu'un effort sérieux est attendu.

L'UDC, tenant compte des auditions et des rapports de l'ICF, a refusé les comptes de deux départements : le DCTI et le DIM. Celui de Monsieur le CE Muller parce que les très nombreux dysfonctionnements qui ont défrayé la presse depuis le début de l'année ont montré l'existence de graves problèmes internes au département. Un trop grand nombre de dossiers sont mal préparés ou connaissent des surcoûts que l'on aurait dû ou pu prévoir (par exemple *Cento Rapido*). Plusieurs projets informatiques ont été revus à la baisse et divers processus, tel celui des AIMP, n'ont pas été respectés. Tout cela est très grave et est encore accentué par l'attitude même du chef du département, qui ne semble pas encore avoir pris totalement conscience des problèmes qui minent son département. Tout cela a un coût : financier, évidemment, mais

aussi politique. Il n'y a qu'à penser aux performances du DCTI en matière de logements.

Quant au département de la mobilité, les problèmes sont moins structurels que politiques. L'UDC conteste violemment la volonté mise à changer les habitudes des Genevois en matière de déplacements en ayant recours aux complications de tout ordre pour entraver la circulation privée. Les citoyens de ce canton doivent pouvoir choisir librement leur moyen de transport et c'est au DIM de travailler pour satisfaire la demande. Et non le contraire, ainsi que nous le vivons actuellement. Les chantiers sont nombreux, ils durent trop longtemps parce qu'ils sont souvent abandonnés de longues semaines et ils ne sont pas coordonnés. Nous retrouvons le DCTI dans ce manque d'organisation, mais la responsabilité de la mobilité incombe au département de Mme Künzler. Il en est ainsi de la construction des lignes du tram, qui divise par deux les voies de circulation routière en utilisant un gabarit trop large pour les transports publics et les trottoirs. Comment ne pas voir dans ces décisions le refus idéologique de faciliter la vie aux utilisateurs de « bagnoles », ces machines polluantes tant honnies par le parti de la cheffe du DIM ?

Si les comptes 2010 ne révèlent pas de malversations, il ne nous semble pas possible de restreindre le travail de contrôle attribué au commissaire UDC aux finances à la simple acceptation de ceux-ci. Ce n'est pas seulement le refus des comptes de deux départements qui amène l'UDC à refuser le projet de loi approuvant les états financiers de l'Etat, mais bel et bien l'entier des dépenses 2010 qui manifeste la fin timide de la rigueur annoncée dans le discours de St-Pierre de 2005 et des plans d'économie vite abandonnés par le gouvernement actuel.

Pour le gouvernement, « l'équilibre structurel des finances publiques n'est pas remis en cause, mais il est devenu plus fragile ». Pour l'UDC, si les finances publiques sont fragiles, elles doivent nécessairement être remises en cause. C'est pourquoi l'UDC refusera le PL 10809, états financiers et gestion de l'Etat.